
Commission de la santé et des services sociaux

L'ÉTUDE DES CRÉDITS 2017-2018

RÉGIE
DE L'ASSURANCE MALADIE
DU QUÉBEC

RÉPONSES AUX QUESTIONS
GÉNÉRALES ET PARTICULIÈRES

ÉTUDE DES CRÉDITS 2017-2018

**DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX ET PARTICULIERS
DE L'OPPOSITION OFFICIELLE ET DU DEUXIÈME GROUPE
D'OPPOSITION**

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

	<u>Pages</u>
Réponses aux questions générales	1 à 103
Réponses aux questions particulières de l'opposition officielle	104 à 218
Réponses aux questions particulières du Deuxième groupe d'opposition	219 à 311

ÉTUDE DES CRÉDITS 2017-2018

DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX DE L'OPPOSITION ADRESSÉES À TOUS LES MINISTÈRES ET ORGANISMES GOUVERNEMENTAUX

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

TABLE DES MATIÈRES

	<u>Page</u>
1. Liste des voyages <u>hors Québec</u> pour l'année financière 2016-2017 :	1-2
a) les endroits et dates de départ et de retour;	
b) la copie des programmes et rapports de mission;	
c) les personnes rencontrées;	
d) le coût (avec une ventilation par poste : frais de déplacement, d'hébergement, de repas, autres frais, etc.);	
e) les noms des ministres, députés, des membres du personnel de cabinet, des fonctionnaires concernés (avec leur titre) et des autres participants (avec leur titre) regroupés par mission;	
f) pour les organismes, les noms et les titres des dirigeants et fonctionnaires concernés et autres participants;	
g) la liste des ententes signées ou annoncées, le cas échéant; - les détails de ces ententes; - les résultats obtenus à ce jour;	
h) les investissements annoncés, le cas échéant, ainsi que le nombre d'emplois estimé;	
i) la description de la nature du voyage incluant, le cas échéant, le nom du ou des événements concernés.	
2. Pour chacun des voyages fait en avion ou en hélicoptère par chaque membre du Conseil des ministres, des membres des cabinets ministériels au Québec et des dirigeants d'organismes pour 2016-2017 :	3
a) l'itinéraire et les dates du départ et/ou du retour;	
b) les coûts ventilés;	
c) le cas échéant, tout autre coût ventilé par poste: frais d'hébergement, frais de repas, autres frais, etc.;	
d) pour les organismes, les noms et les titres des dirigeants et des fonctionnaires concernés et autres participants.	
3. Liste des dépenses en publicité (incluant celles sur Internet), en articles promotionnels et en commandites pour chaque ministère (y compris le cabinet ministériel) et organisme. Fournir la liste détaillée de ces dépenses en indiquant :	4
a) la ventilation des sommes dépensées pour 2016-2017, et les prévisions pour 2017-2018;	
b) les noms des firmes de publicité retenues;	
c) la liste des contrats octroyés en indiquant le coût et le mode d'octroi pour chacun (soumission publique, sur invitation ou contrat négocié);	
d) les noms des fournisseurs, incluant les contrats de photographes;	
e) le but visé par chaque dépense;	
f) dans le cas d'une commandite, la raison et le nom de l'organisme bénéficiaire;	
g) le coût total et ventilé pour les communiqués de presse.	

4. Liste des dépenses pour l'organisation et la tenue de conférences de presse, d'événements médiatiques, ou autres événements (sommets, congrès, conférences, etc.) :

Par le ministère, en incluant le cabinet ministériel ou l'organisme :

- a) les sommes dépensées en 2016-2017 et les prévisions pour 2017-2018, ventilées par type d'événement;
- b) le but visé par chaque dépense;
- c) le nombre total et liste d'événements, ventilé par type d'événement;

Par un professionnel ou par une firme externe :

- d) les sommes dépensées en 2016-2017 et les prévisions pour 2017-2018, ventilées par type d'événement;
- e) le nom du professionnel ou de la firme de publicité;
- f) la liste des contrats octroyés en indiquant le coût et le mode d'octroi du contrat (soumission publique, sur invitation, ou contrat négocié);
- g) la liste et les noms des fournisseurs et consultants, s'il y a lieu, incluant les contrats de photographies, des vidéos, etc.;
- h) le but visé par chaque dépense;
- i) le nombre total et liste d'événements ventilé par type d'événement.

5. La liste des dépenses en formation de communication :

Organisée par le ministère ou l'organisme :

- a) les sommes dépensées en 2016-2017 et les prévisions pour 2017-2018, ventilées par type d'événement;
- b) le but recherché par chaque dépense;
- c) le nombre total et liste des formations ventilée par catégorie;

Organisée par un professionnel ou une firme externe :

- d) les sommes dépensées en 2016-2017 et les prévisions pour 2017-2018;
- e) le nom de la ou des firmes de publicité ou de communications;
- f) le mode d'octroi du contrat (soumission publique, sur invitation ou contrat négocié);
- g) la liste et les noms des fournisseurs ou/et des consultants, s'il y a lieu;
- h) le but visé par chaque dépense;
- i) le nombre total et liste des formations ventilée par catégorie.

6. La liste des dépenses en formation de communication :

Organisée par le ministère ou l'organisme pour le personnel politique, les membres du conseil exécutif ou les députés :

- a) les sommes dépensées pour l'exercice financier 2016-2017 et les prévisions pour 2017-2018;
- b) le but visé par chaque dépense;
- c) la nature de la formation;
- d) les personnes concernées.

7. Liste ventilée par bénéficiaire et par mode d'octroi (soumission publique, sur invitation ou contrat négocié) de tous les contrats octroyés par un ministère ou un organisme, excluant le cabinet ministériel en 2016-2017, en indiquant :

- a) les noms du professionnel ou de la firme;
- b) les noms de tous les sous-traitants associés au contrat, leur mandat et le résultat (rapport ou document final);
- c) le détail des travaux ou services effectués (but visé);
- d) la date d'octroi du contrat;
- e) le coût total, y compris les avenants et/ou suppléments;
- f) l'échéancier;
- g) dans le cas d'un octroi par soumission, fournir le nom des soumissionnaires et le montant des soumissions.

par le ou les cabinets ministériels en 2016-2017, en indiquant :

- a) les noms du professionnel ou de la firme;
- b) les noms de tous les sous-traitants associés au contrat, leur mandat et le résultat (rapport ou document final);
- c) le détail des travaux ou services effectués (but visé);
- d) la date d'octroi du contrat;
- e) le coût total, y compris les avenants et/ou suppléments;
- f) l'échéancier;
- g) dans le cas d'un octroi par soumission, fournir le nom des soumissionnaires et le montant des soumissions.

8. Liste ventilée par bénéficiaire et par mode d'octroi (soumission publique, sur invitation ou contrat négocié) de tous les contrats octroyés par un ministère ou un organisme en 2016-2017 et qui ont fait l'objet de coûts additionnels autorisés par le sous-ministre ou le dirigeant de l'organisme public, comme il est prévu à l'article 17 de la *Loi sur les contrats des organismes publics*, en indiquant :

29

Indiquer si oui ou non le ministère ou l'organisme rend lui-même publique et disponible cette information par le biais de son site Internet ou autre moyen de communication.

- a) le nombre d'autorisations;
- b) le nom du professionnel ou de la firme faisant l'objet de cet octroi;
- c) le nom de tous les sous-traitants associés au contrat et faisant l'objet de cet octroi;
- d) le montant accordé;
- e) les motifs de la demande;
- f) tout rapport d'évaluation, de vérification ou d'enquête produit concernant un de ces contrats.

9. Liste détaillée de tous les appels d'offres publics du ministère ou de l'organisme, en indiquant :

30

- a) la liste des soumissions et le montant de chacune;
- b) la grille d'évaluation des soumissions;
- c) la justification du choix du soumissionnaire retenu;
- d) le délai entre la publication de l'appel d'offres et l'octroi du contrat;
- e) le cas échéant, les appels d'offres annulés en cours de route et la raison de l'annulation.

10. Liste ventilée par bénéficiaire et par mode d'octroi (soumission publique, sur invitation ou contrat négocié) de tous les contrats octroyés par un cabinet ministériel en 2016-2017, en indiquant, pour chaque contrat :

31

- a) les noms du professionnel ou de la firme;
- b) les noms de tous les sous-traitants associés au contrat, leur mandat et le résultat (rapport ou document final);
- c) le coût;
- d) l'échéancier;
- e) dans le cas d'un octroi par soumission, les noms des soumissionnaires et le montant des soumissions.

11. Pour chaque ministère et organisme (y compris les agences, sociétés d'état, établissements, bureaux, organismes de l'état, comités, conseils, etc.), fournir pour 2016-2017 :
- Liste de toutes les ressources œuvrant au sein d'un ministère ou d'un organisme et qui ne sont pas des employés du gouvernement;
 - le total des coûts reliés à ces consultants, ventilé par catégories (incluant la masse salariale);
 - le sommaire de tout contrat octroyé pour l'embauche de ces consultants;
 - le nom de chaque consultant et la firme par laquelle il est employé;
 - une description de son mandat;
 - la date de début de son contrat;
 - la date prévue de fin de son contrat;
 - sa rémunération annuelle.

12. Pour chaque projet de développement informatique ou de modernisation des systèmes informatiques de plus de 100 000 \$ initié depuis l'année financière 2003-2004, au sein du ministère ou d'un organisme, d'une société ou d'une entreprise relevant du ministère, indiquer :

33 À 35

- le nom du projet;
- la nature du projet;
- l'échéancier initial (et revu s'il y a lieu);
- le montant initialement prévu pour l'ensemble du projet;
- les plus récentes évaluations du coût du projet;
- les coûts engendrés jusqu'à maintenant par le projet, au total et ventilés par année financière;
- l'estimation des coûts restant à déboursier pour compléter la réalisation du projet;
- les firmes ou OSBL associés au développement du projet, incluant tous les sous-traitants associés au projet, les sommes qui leur ont été versées jusqu'à ce jour, le détail de tout contrat octroyé en précisant le mode d'octroi, le montant et les dates;
- le pourcentage de réalisation jusqu'à ce jour;
- le nombre d'employés (ETC) affectés à ce projet;
- le nombre de consultants externes intégrés ou œuvrant au sein du ministère ou d'un organisme, d'une société ou d'une entreprise relevant du ministère :
 - la valeur totale et ventilée des contrats ou ententes entre le ministère ou l'organisme et les firmes externes pour ces consultants;
- indiquer si l'étude d'opportunité évaluant les possibilités qu'offre le logiciel libre a été réalisée, comme l'exige la Politique cadre sur la gestion des ressources informationnelles des organismes publics.
- nombre et liste des pénalités appliquées à des sous-traitants dans le domaine des TI pour les 10 dernières années.

13. Pour le cabinet ministériel et le bureau de circonscription, pour la Direction générale du ministère (bureau du sous-ministre, des sous-ministres adjoints et associés) et pour les organismes sous l'autorité du ministre, le montant, pour 2016-2017 (et la ventilation pour chaque mois), de chacune des dépenses suivantes :

36

- la photocopie;
- le mobilier de bureau;
- l'ameublement;
- la décoration et l'embellissement;
- le distributeur d'eau de source;
- le remboursement des frais de transport;
- le remboursement des frais d'hébergement;
- le remboursement des frais de repas;
- le remboursement des frais d'alcool et de fêtes;
- l'ensemble des dépenses applicables à la participation à des congrès, des colloques et toute session de type perfectionnement ou ressourcement :
 - au Québec;
 - à l'extérieur du Québec.

14. Séparément, pour le cabinet ministériel, pour la Direction générale du ministère (bureau du sous-ministre, des sous-ministres adjoints et associés) et pour les organismes sous l'autorité du ministre, le montant, pour 2016-2017 (et la ventilation pour chaque mois), de chaque dépense reliée à la téléphonie :

- a) le nombre de téléphones cellulaires (« BlackBerry », iPhone ou autres types de téléphones intelligents) utilisés;
- b) le nombre de tablettes électroniques utilisées (IPAD ou autres);
- c) le nombre de téléavertisseurs utilisés;
- d) les coûts d'acquisition des appareils;
- e) le coût d'utilisation des appareils;
- f) le coût des contrats téléphoniques;
- g) les noms des fournisseurs;
- h) le nombre de minutes utilisées;
- i) les ordinateurs portables;
- j) le nombre d'ordinateurs portables utilisés;
- k) le coût des frais d'itinérance;
- l) les coûts de résiliation, s'il y a lieu.

15. a) Concernant les effectifs de chacun des ministères et organismes, et ce, pour 2014-2015, 2015-2016, 2016-2017 ainsi que les prévisions pour 2017-2018 (par établissement pour les réseaux de la Santé et des Services sociaux et le réseau de l'éducation) : le nombre et la répartition, par tranches d'âge, du personnel masculin et féminin, des personnes handicapées, anglophones, autochtones et des communautés culturelles pour chaque catégorie d'emploi (cadres, professionnels, fonctionnaires, etc.); 35 ans et plus.

39 À 47

b) Concernant les effectifs de chacun des ministères et organismes, et ce, pour 2014-2015, 2015-2016, 2016-2017 ainsi que les prévisions pour 2017-2018 (par établissement pour les réseaux de la Santé et des Services sociaux et le réseau de l'éducation) : le nombre et la répartition, par tranches d'âge, du personnel masculin et féminin, des personnes handicapées, anglophones, autochtones et des communautés culturelles pour chaque catégorie d'emploi (cadres, professionnels, fonctionnaires, etc.); 35 ans et moins.

c) Concernant les effectifs de chacun des ministères et organismes, et ce, pour 2014-2015, 2015-2016, 2016-2017 ainsi que les prévisions pour 2017-2018 (par établissement pour les réseaux de la Santé et des Services sociaux et le réseau de l'éducation) : le nombre total de jours de maladie pris par le personnel.

d) Concernant les effectifs de chacun des ministères et organismes, et ce, pour 2014-2015, 2015-2016, 2016-2017 ainsi que les prévisions pour 2017-2018 (par établissement pour les réseaux de la Santé et des Services sociaux et le réseau de l'éducation) : le nombre de personnes ayant dans leur réserve de congé de maladie moins de 10 jours, de 10 à 50 jours, de 50 à 100 jours et 100 jours et plus, et leur valeur estimée, par catégorie d'emploi.

e) Concernant les effectifs de chacun des ministères et organismes, et ce, pour 2014-2015, 2015-2016, 2016-2017 ainsi que les prévisions pour 2017-2018 (par établissement pour les réseaux de la Santé et des Services sociaux et le réseau de l'éducation) : le nombre d'heures supplémentaires travaillées par le personnel et la répartition de la rémunération de ces heures supplémentaires (argent, vacances, etc.);
- le coût moyen par employé, selon la classe de travail.

f) Concernant les effectifs de chacun des ministères et organismes, et ce, pour 2014-2015, 2015-2016, 2016-2017 ainsi que les prévisions pour 2017-2018 (par établissement pour les réseaux de la Santé et des Services sociaux et le réseau de l'éducation) : le nombre total de jours de vacances pris par le personnel.

g) Concernant les effectifs de chacun des ministères et organismes, et ce, pour 2014-2015, 2015-2016, 2016-2017 ainsi que les prévisions pour 2017-2018 (par établissement pour les réseaux de la Santé et des Services sociaux et le réseau de l'éducation) : le nombre de personnes ayant dans leur réserve de jours de vacances moins de 10 jours, de 10 à 50 jours, de 50 à 100 jours et 100 jours et plus, et leur valeur estimée, par catégorie d'emploi.

- h) Concernant les effectifs de chacun des ministères et organismes, et ce, pour 2014-2015, 2015-2016, 2016-2017 ainsi que les prévisions pour 2017-2018 (par établissement pour les réseaux de la Santé et des Services sociaux et le réseau de l'éducation) : le nombre de plaintes pour harcèlement psychologique.
- i) Concernant les effectifs de chacun des ministères et organismes, et ce, pour 2014-2015, 2015-2016, 2016-2017 ainsi que les prévisions pour 2017-2018 (par établissement pour les réseaux de la Santé et des Services sociaux et le réseau de l'éducation) : le nombre de personnes et la répartition par catégorie d'emploi (cadres, professionnels, fonctionnaires, contractuels, etc.) qui reçoivent une rémunération du ministère ou d'un organisme relevant du ministère, et qui reçoivent également une prestation de retraite d'un régime de retraite du secteur public, parapublic ou des réseaux de la santé et de l'éducation, soit les commissions scolaires, les cégeps, les établissements universitaires, les agences régionales et les établissements hospitaliers.
- j) Concernant les effectifs de chacun des ministères et organismes, et ce, pour 2014-2015, 2015-2016, 2016-2017 ainsi que les prévisions pour 2017-2018 (par établissement pour les réseaux de la Santé et des Services sociaux et le réseau de l'éducation) : l'évolution des effectifs réguliers par catégorie d'emploi (cadres supérieurs et intermédiaires, professionnels, techniciens, personnel de bureau, ouvriers et agents de la paix, etc.) et par leur territoire habituel de travail (centre principal de direction et chacune des régions).
- k) Concernant les effectifs de chacun des ministères et organismes, et ce, pour 2014-2015, 2015-2016, 2016-2017 ainsi que les prévisions pour 2017-2018 (par établissement pour les réseaux de la Santé et des Services sociaux et le réseau de l'éducation) : l'évolution du nombre d'employés bénéficiant d'un traitement additionnel en raison de la complexité de la tâche à accomplir.
- l) Concernant les effectifs de chacun des ministères et organismes, et ce, pour 2014-2015, 2015-2016, 2016-2017 ainsi que les prévisions pour 2017-2018 (par établissement pour les réseaux de la Santé et des Services sociaux et le réseau de l'éducation) : le nombre d'employés bénéficiant d'un traitement supérieur à celui normalement prévu pour la tâche qu'ils ont accomplie.
- m) Concernant les effectifs de chacun des ministères et organismes, et ce, pour 2014-2015, 2015-2016, 2016-2017 ainsi que les prévisions pour 2017-2018 (par établissement pour les réseaux de la Santé et des Services sociaux et le réseau de l'éducation) : le nombre de postes par catégories d'emploi et par leur territoire habituel de travail (le centre principal de direction et chacune des régions).
- n) Concernant les effectifs de chacun des ministères et organismes, et ce, pour 2014-2015, 2015-2016, 2016-2017 ainsi que les prévisions pour 2017-2018 (par établissement pour les réseaux de la Santé et des Services sociaux et le réseau de l'éducation) : le niveau des effectifs pour chacune des catégories d'emploi pour chacun des cinq prochains exercices budgétaires.
- o) Concernant les effectifs de chacun des ministères et organismes, et ce, pour 2014-2015, 2015-2016, 2016-2017 ainsi que les prévisions pour 2017-2018 (par établissement pour les réseaux de la Santé et des Services sociaux et le réseau de l'éducation) : le nombre d'employés permanents et temporaires.
- p) Concernant les effectifs de chacun des ministères et organismes, et ce, pour 2014-2015, 2015-2016, 2016-2017 ainsi que les prévisions pour 2017-2018 (par établissement pour les réseaux de la Santé et des Services sociaux et le réseau de l'éducation) : le nombre de départs volontaires, ventilé par raisons du départ.
- q) Pour chaque direction du ministère et direction d'organisme relevant du ministère, le nombre de postes abolis ventilé par corps d'emploi, pour 2016-2017 et les cinq années précédentes.
- r) L'effectif autorisé par le SCT en vertu de la loi 15 sur le contrôle des effectifs, par année, depuis l'instauration de la loi.

16. a) Pour chaque ministère et organisme public, et ce, par direction : le nombre de départs à la retraite en 2015-2016 et en 2016-2017, incluant le total et la ventilation des indemnités versées.
- b) Pour chaque ministère et organisme public, et ce, par direction : le nombre de remplacements effectués en application du plus récent Plan de gestion des ressources humaines.
- c) Pour chaque ministère et organisme public, et ce, par direction : le nombre de départs à la retraite prévus pour 2017-2018 et 2018-2019 et les indemnités de retraite qui seront versées.
- d) Pour chaque ministère et organisme public, et ce, par direction : le nombre de retraités de la fonction publique ou parapublique engagés pour un ou des contrats.

17. Liste des baux pour les espaces occupés par les ministères et organismes en 2016-2017 en indiquant pour chacun d'eux : 49 À 54

- a) l'emplacement de la location;
- b) la superficie totale pour chaque local loué;
- c) la superficie totale réellement occupée;
- d) la superficie inoccupée;
- e) le coût de location au mètre carré;
- f) le coût total de ladite location;
- g) les coûts d'aménagement, de rénovation réalisé depuis le 1^{er} avril 2011, la nature des travaux et le ou les bureaux visés;
- h) la durée du bail;
- i) le propriétaire de l'espace loué;
- j) les noms des sous-locataires et les revenus liés à des sous-locations, le cas échéant.

18. Pour le cabinet ministériel, les bureaux de circonscription des ministres, la direction générale du ministère et la haute direction des organismes publics, fournir le détail et la ventilation des coûts, pour 2016-2017, du déménagement, de l'aménagement, de la rénovation et autres travaux effectués dans les espaces occupés. Pour les rénovations, fournir : 55

- a) la ou les dates des travaux;
- b) les coûts;
- c) le nom de la ou des firmes ayant effectué les travaux.

19. Liste du personnel de cabinet de chaque membre du Conseil des ministres durant l'année 2016-2017, en indiquant pour chaque individu : 56

- a) la date de l'entrée en fonction et la date de départ, le cas échéant;
- b) le titre de la fonction;
- c) l'adresse du port d'attache;
- d) le traitement annuel ou, selon le cas, les honoraires versés;
- e) la prime de départ versée, le cas échéant;
- f) le montant total et la ventilation des primes ou bonis reçus;
- g) la liste du personnel politique, incluant le personnel de soutien, qui fait partie de la fonction publique et de quelle masse salariale il relève;
- h) la description de tâches;
- i) le montant détaillé des salaires, des honoraires et des contrats donnés par le cabinet pour 2016-2017;
- j) le nombre total d'employés au cabinet;
- k) la masse salariale totale par cabinet pour les années financières 2015-2016 et 2016-2017;
- l) le nom des employés bénéficiant d'un traitement supérieur à celui prévu pour la fonction occupée;
- m) s'il a ou non signé les directives du premier ministre intitulées : *Directive sur la transparence et l'éthique relativement à l'exercice des fonctions du personnel des cabinets de ministre* et *Directive concernant les règles applicables lors de la cessation d'exercice de certaines fonctions pour l'État*.

20. Liste des sommes d'argent versées en 2016-2017 à même le budget discrétionnaire du ministre, du ministre délégué, du ministère ou de l'organisme, en indiquant : 57

- a) le nom de l'organisme concerné ou de la personne;
- b) la circonscription électorale;
- c) le montant attribué;
- d) le détail du projet visé et le but poursuivi par le ministère ou l'organisme.

21. Liste du personnel hors structure, par catégorie d'emploi (cadres, professionnels, fonctionnaires, etc.), rémunéré par le ministère, mais qui n'occupe aucun poste dans ce ministère : 58
- a) le nom de la personne;
 - b) le poste occupé;
 - c) le salaire de base et les bonis, le cas échéant;
 - d) l'assignation initiale et l'assignation actuelle;
 - e) la date de l'assignation hors structure;
 - f) la date de la fin de l'assignation, s'il y a lieu.
22. Liste du personnel en disponibilité par catégorie d'emploi (cadres, professionnels, fonctionnaires, etc.), en indiquant : 59
- a) le poste initial;
 - b) le salaire;
 - c) le poste actuel, s'il y a lieu;
 - d) la date de la mise en disponibilité;
 - e) les prévisions pour 2017-2018.
23. Pour chaque ministère et organisme public (y compris les agences, sociétés, établissements, institutions, etc.), fournir pour 2016-2017, le nombre d'occasionnels mis à pied dont le ministère ou l'organisme a mis fin à l'emploi ou dont le contrat n'a pas été renouvelé, en précisant la ou les raisons et en ventilant : 60
- a) par catégorie d'emploi (cadres, professionnels, personnel de soutien, fonctionnaires, etc.);
 - b) prévisions pour 2017-2018;
 - c) par catégorie d'âge.
24. Pour chaque ministère et organisme, depuis cinq ans, fournir le nombre de poste abolis par bureau régional et par catégorie d'emploi, ainsi que les prévisions pour 2017-2018. 61
25. Pour chaque ministère et organisme, liste des bureaux régionaux et de l'effectif étant rattaché, par catégorie d'emploi, à chacun de ces bureaux. Présenter l'évolution depuis cinq ans, ainsi que les prévisions pour 2017-2018, par mission. 62
26. Liste du personnel rémunéré par le ministère et affecté à d'autres organismes publics, parapublics, parapublics non gouvernementaux et autres, en indiquant : 63
- a) le nom de la personne;
 - b) Le poste occupé et le nom de l'organisme;
 - c) le salaire de base et les bonis, le cas échéant;
 - d) l'assignation initiale;
 - e) l'assignation actuelle;
 - f) la date de l'assignation hors structure;
 - g) la date de la fin de l'assignation (s'il y a lieu).
27. Liste de tous les abonnements aux journaux, aux revues mensuelles, aux publications (format papier ou électronique), aux sites spécialisés de recherche sur Internet (Eureka, etc.) du ministère et des organismes publics en 2016-2017, en précisant pour chaque abonnement : 64-65
- a) le coût de chacun;
 - b) le fournisseur;
 - c) la nature du service;
- Ventiler le montant total par catégories.
28. Les sommes déboursées par le cabinet ministériel, le ministère ou les organismes publics pour l'achat de billets de saison, la réservation de loges et les frais payés afin de devenir membre d'un club privé ou autre. 66

29. Pour chaque site Internet du ministère ou de l'organisme public (incluant les événements ponctuels), fournir, et ce depuis l'existence du site :
- le nom du site Web;
 - le nom de la firme ou du professionnel, des personnes qui ont conçu le site;
 - les coûts de construction du site;
 - les coûts d'hébergement, d'entretien et de mise à jour;
 - les coûts de modernisation ou de refonte (en spécifiant combien de fois le site a été refait et les raisons du changement);
 - la fréquence journalière, hebdomadaire et mensuelle des visites ventilée par section et/ou page du site (nombre de « hits »);
 - la fréquence moyenne de mise à jour;
 - le responsable du contenu sur le site.
30. Nominations, pour 2016-2017, de mandataires, d'émissaires, de négociateurs, de médiateurs, de commissaires, d'experts, d'enquêteurs et sans en restreindre la portée :
- la liste;
 - le nom de la personne;
 - les mandats de chacune de ces personnes;
 - le détail des contrats octroyés pour chaque mandat;
 - le résultat du travail effectué;
 - les échéances prévues;
 - les sommes impliquées.
31. Pour 2016-2017, les dépenses effectuées par ministère pour les tournées, les visites ou rencontres ministérielles et sous ministérielles dans les régions du Québec, en ventilant pour chacune des régions et en précisant l'objet de la visite pour chacune d'entre elles et en précisant l'objet des rencontres et les personnes ou organismes rencontrés.
32. Pour chaque ministère et organisme, concernant les demandes d'accès à l'information en 2015-2016 et 2016-2017 :
- les coûts reliés au traitement et réponses aux demandes d'accès;
 - le montant total facturé et récolté découlant des demandes d'accès à l'information;
 - le nombre total de demandes reçues;
 - le nombre de refus (en précisant, par catégorie, les raisons et/ou articles de la Loi invoqués pour le refus);
 - le nombre de demandes ayant été traitées dans un délai de 20 jours;
 - le nombre de demandes ayant été traitées dans un délai de 30 jours;
 - le nombre de demandes ayant été traitées hors délai.
33. La liste exhaustive de tous les mandats et dossiers et de toutes les activités confiées à chaque adjoint parlementaire des membres du Conseil des ministres pour 2016-2017 :
- le coût (déplacements, etc.);
 - le nombre de ressources affectées;
 - le nombre de rencontres;
 - le nombre d'ETC affecté à chaque mandat en indiquant leur fonction et leur titre;
 - l'objet;
 - les dates.
34. Liste des entités administratives créées, fusionnées, scindées ou abolies sous la responsabilité du ministère en précisant les coûts de transition et les coûts de formation.
35. La liste des ententes et leur nature, signées en 2016-2017 entre le ministère ou l'organisme et le gouvernement fédéral ou d'autres provinces canadiennes, dont la signature a été permise à la suite d'une autorisation obtenue en vertu des articles 3.11, 3.12 ou 3.12.1 de la *Loi sur le ministère du Conseil exécutif* ou d'une exclusion obtenue en vertu du premier alinéa de l'article 3.13 de cette même loi.
36. Le détail des crédits périmés et reportés et ~~des gels de crédits~~ pour chaque ministère et organisme par année budgétaire, et ce, pour l'année financière 2016-2017 et les prévisions pour 2017-2018.
37. L'inventaire complet des services tarifés que le ministère et les organismes gouvernementaux qui relèvent du ministère offrent aux citoyens et les tarifs qu'ils exigent. Le coût unitaire de chacun de ceux-ci. La liste de tous les revenus autonomes (tarifs, permis, droits, redevances, etc.) du ministère et des organismes gouvernementaux qui relèvent du ministère pour les trois dernières années et les projections pour l'année 2017-2018.

	<u>Page</u>
38. Pour chaque ministère et organisme, une copie du plan de réduction des dépenses de fonctionnement pour 2016-2017 et les prévisions 2017-2018.	76
39. Pour chaque ministère et organisme public, les sommes reçues en 2016-2017, ainsi que les prévisions pour 2017-2018 et 2018-2019, en provenance du gouvernement fédéral ou d'un autre gouvernement. Indiquer de façon ventilée pour chaque programme, ententes ou autres les sommes reçues, la ou les dates des versements et à quelles fins elles ont été consacrées par le ministère ou l'organisme.	77
40. Pour chaque ministère et organisme (y compris les agences, sociétés d'état, établissements, bureaux, organismes de l'état, comités, conseils, institutions, etc.), fournir pour l'année financière 2016-2017, en ventilant par catégorie d'emploi (cadres, professionnels, fonctionnaires, etc.) : le montant total des primes au rendement et des bonis.	78
41. Pour chaque ministère et organisme (y compris les agences, sociétés d'état, établissements, bureaux, organismes de l'état, comités, conseils, institutions, etc.), fournir pour l'année financière 2016-2017, en ventilant par catégorie d'emploi (cadres, professionnels, fonctionnaires, etc.) : le montant total des primes de départ (allocations de transition), incluant les montants versés pour bris de contrat.	79
42. Pour chaque ministère et organisme dont les agences, sociétés d'État, établissements, bureaux, organismes de l'État, comités, conseils, institutions, etc., fournir pour l'année financière 2016-2017 le montant total et la ventilation par catégorie d'emploi des augmentations de salaire.	80
43. Pour 2016-2017, combien y a-t-il de cadres, de dirigeants de la fonction publique incluant les sous-ministres, à qui les salaires sont versés sans qu'aucune fonction ou tâche ne leur soit assignée? Pour chaque personne :	81
a) fournir la liste des noms, des fonctions précédentes occupées et la date de cessation des fonctions;	
b) fournir la liste des salaires versés et préciser le montant total dépensé par le ministère ou l'organisme.	
44. Pour 2016-2017, combien y a-t-il de cadres, de dirigeants de la fonction publique incluant les sous-ministres, ayant été déplacés de leurs fonctions à la suite des remaniements ministériels? Pour chaque personne :	82
a) fournir la liste des noms, des fonctions précédentes occupées et la date de cessation des fonctions;	
b) fournir la liste des salaires versés.	
45. La liste des personnes et le mandat des comités formés par le Conseil exécutif, les ministères et organismes ainsi que les honoraires donnés à ces personnes.	83
46. Pour la préparation des projets de loi, des politiques, des stratégies ou des consultations gouvernementales, indiquer, pour chaque type, si une entente de confidentialité a été requise par le ministère ou le cabinet auprès des partenaires. Le cas échéant, pour chacun des types visés, fournir la liste des partenaires engagés ainsi que ladite entente.	84
47. Coûts de reconduction des programmes existants : liste exhaustive des programmes ministériels existants à la fin de l'année financière 2016-2017 et qui n'ont pas été reconduits intégralement en 2017-2018. Pour chacun de ces programmes existants en 2016-2017, donner le coût de reconduction intégral et la dépense prévue aux crédits 2017-2018, en incluant les programmes qui ont été abolis et pour lesquels la dépense sera nulle.	85
48. Liste des situations en 2016-2017 où s'est appliqué le principe du cran d'arrêt, tel qu'il est défini dans le Budget de dépenses 2014-2015.	86
49. Indiquer les nouvelles initiatives ou toute majoration apportée à un programme existant, les montants en cause ainsi que les mesures prises pour dégager les sommes nécessaires à leur financement.	87
50. Nombre de fonctionnaires ou ETC affectés au Plan Nord en 2016-2017 et prévisions pour 2017-2018.	88
51. Ventilation du budget du ministère consacré au Plan Nord pour 2016-2017 et prévision pour 2017-2018.	89
52. Nombre d'employés ou ETC affectés à la Stratégie maritime pour 2016-2017 et prévisions pour 2017-2018.	90

53. Ventilation du budget du ministère consacré à la Stratégie maritime pour 2016-2017 et prévisions pour 2017-2018. 91
54. Liste des aides financières accordées en vertu de programmes financés par le Fonds vert. 92
55. Liste des aides financières accordées en vertu de programmes financés par le Fonds des ressources naturelles. 93
56. Liste des aides financières accordés en vertu de programme financés par le Fonds du Plan Nord. 94
57. Pour chacune des cinq dernières années, la somme allouée à l'externe pour tout type de service juridique. 95
58. Portrait global et montant total de tous les contrats octroyés par un ministère ou un organisme en 2016-2017 qui ont fait l'objet de coûts additionnels sans être autorisés directement par les sous-ministres ou les dirigeants d'organismes publiques, mais plutôt à la suite d'une délégation du pouvoir du dirigeant de l'organisme d'autoriser une dépense supplémentaire, comme il est prévu à l'article 17 de la *Loi sur les contrats des organismes publics*. 96

Indiquer si oui ou non le ministère ou l'organisme compile cette information en faisant la distinction entre les coûts additionnels autorisés par le dirigeant de l'organisme et les coûts additionnels autorisés à la suite d'une délégation de pouvoir.

Fournir la liste ventilée par bénéficiaire et par mode d'octroi (soumission publique, sur invitation ou contrat négocié) en indiquant :

- a) le nombre d'autorisations;
- b) le nom du professionnel ou de la firme touché(e);
- c) le nom de tous les sous-traitants associés au contrat;
- d) le montant accordé;
- e) le nom de la personne ayant autorisé la dépense supplémentaire;
- f) les motifs de la demande;
- g) tout rapport d'évaluation, de vérification ou d'enquête produit concernant un de ces contrats

Indiquer si oui ou non les ministères ou l'organisme rend lui-même publique et disponible cette information par les biais de son site internet ou autre moyen de communication.

59. Concernant les dépenses en informatique, pour chacun des ministères et organismes (incluant les agences, sociétés, établissements, institutions ou autres) et ce, pour 2013-2014, 2014-2015, 2015-2016, 2016-2017 ainsi que les prévisions pour 2017-2018 : 97
- a) la dépense totale (opération et capital);
 - b) les grands dossiers en cours;
 - c) le nombre d'employés attitrés aux dossiers informatiques;
 - d) préciser le nombre en équivalent ETC et comparaison entre le nombre de ressources internes et externes dans le domaine des TI ;
 - e) le nombre de consultants externes attitrés aux dossiers informatiques.
60. a) Pour chaque ministère et organisme (y compris les agences, sociétés d'état, établissements, bureaux, organismes de l'état, comités, conseils, etc.), fournir pour 2016-2017, le montant total en ventilant par catégorie d'emploi (cadres, professionnels, fonctionnaires, etc.) : la masse salariale. 98
- b) Pour chaque ministère et organisme (y compris les agences, sociétés d'état, établissements, bureaux, organismes de l'état, comités, conseils, etc.), fournir pour 2016-2017, le montant total en ventilant par catégorie d'emploi (cadres, professionnels, fonctionnaires, etc.) : des indemnités de retraite, s'il y a lieu.
61. Pour chaque ministère et organisme (y compris les agences, sociétés d'état, établissements, bureaux, organismes de l'état, comités, conseils, etc.), fournir pour 2016-2017, en ventilant par catégorie d'emploi (cadres, professionnels, fonctionnaires, etc.) : le taux d'absentéisme. 99

62. Pour chaque ministère et organisme public, portrait complet et bilan détaillé des actions entreprises et des compressions réalisées à la suite de l'annonce du président du Conseil du trésor le 25 novembre 2014. Plus précisément, fournir l'information relative aux actions dans le cadre :
- a) du Plan de réduction des effectifs pour les ministères et organismes visant une réduction d'au minimum 2 % de leur niveau d'effectifs;
 - b) du chantier sur la révision et l'optimisation des structures et des organismes de l'État;
 - c) d'autres actions visant à limiter certains facteurs pouvant contribuer à augmenter les dépenses de rémunération;
 - d) de la suspension des bonis du personnel de direction et d'encadrement des ministères, des organismes gouvernementaux et des cabinets ministériels.

100

Fournir les prévisions pour 2017-2018.

63. Pour chaque ministère et organisme public, le détail des actions réalisées et/ou amorcées en 2016-2017 en vue d'atteindre les objectifs fixés dans la Stratégie gouvernementale de développement durable.
64. Pour chaque ministère et organisme, liste de tous les rapports (d'évaluation, de vérification, d'enquête ou autres), études, avis, analyses, etc., produits par le ministère ou commandés à un organisme ou une firme externe en 2015-2016 et 2016-2017 en indiquant pour chacun :
- a) le sujet;
 - b) la ou les raisons pourquoi il a été produit ou commandé;
 - c) les coûts reliés à sa réalisation;
 - d) le nom de l'organisme ou de la firme externe, s'il y a lieu.

101

102

Préciser, pour chacun, s'il découle d'une demande du ministre ou du cabinet ministériel.

65. Pour chaque ministère et organisme public, incluant les cabinets ministériels et membres du conseil des ministres, pour les années 2015-2016 et 2016-2017, le nombre total de personnes ayant bénéficié du paiement de cotisation à une association (ordre ou corporation) professionnelle en vertu de la Directive concernant le paiement par le gouvernement de cotisations à des associations (6-79) du Conseil du trésor ou de toute autre directive permettant un remboursement de ces cotisations, ventilé par association, ordre ou corporation professionnel en indiquant :
- a) la dépense totale relative au paiement des cotisations;
 - b) la liste des associations, ordres ou corporations professionnels auxquels le gouvernement du Québec a versé un paiement pour cotisation;
 - c) la liste des employés, cadres, dirigeants, ministres et juges ayant bénéficié de cet avantage.

103

ÉTUDE DES CRÉDITS 2016-2017

DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS DE L'OPPOSITION OFFICIELLE

DU RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE QUÉBEC

TABLE DES MATIÈRES

	<u>Page</u>
442. Ventilation détaillée de toutes les compressions financières réalisées et à venir dans le cadre du Plan de retour à l'équilibre budgétaire pour 2016-2017, ainsi que les prévisions pour 2016-2017. Fournir également le détail de toute autre demande de compression du Conseil du trésor.	104
443. Sommes dépensées en 2016-2017 par la RAMQ pour l'informatique et les technologies de l'information. Préciser s'il s'agit d'achats de logiciels, de matériel ou de services professionnels (interne, externe ou du CSPQ).	105
444. Liste de tous les sondages effectués en 2016-2017, incluant les coûts, les sujets et le nom des firmes les ayant réalisés.	106
445. Liste des services médicaux assurés en 2016-2017 et les dépenses effectuées pour chacun de ces services.	107-108
446. Liste des services non assurés en 2016-2017.	109 à 112
447. Nombre de personne ayant été prise en charge par un médecin de famille par le biais du GAMF.	113
448. Nombre de patients inscrits auprès d'un médecin de famille et nombre de patients en attente (GAMF), au 31 mars 2017, par région, par tranche d'âge.	114
449. Nombre de patients inscrits au GAMF depuis moins de trois mois, entre 3 et 6 mois, entre 6 et 9 mois, entre 9 et 12 mois, et depuis plus d'un an.	115
450. Nombre de médecins omnipraticiens inscrits au GAMF pour obtenir des patients.	116
451. Nombre et pourcentage des spécialistes inscrits au Centre de répartition des demandes de services, par région. Nombre de rendez-vous présentement en attente d'être répartis à un spécialiste, par région. Nombre de rendez-vous référés par ce centre de répartition depuis sa mise en place.	117
452. Répartition des médecins selon leur taux d'assiduité, en vertu des balises fixées par le ministre.	118
453. Bilan de l'entente conclue en mai 2015 avec la FMOQ concernant le taux d'assiduité des médecins et la prise en charge de patients. État de situation et tableau de bord détaillé de l'atteinte des objectifs.	119
454. Copie des rapports trimestriels transmis par le comité paritaire en 2016-2017 en vertu des articles 26, 27, 31 et 33 de l'entente conclue avec la FMOQ en vue de surseoir à la mise en vigueur du projet de loi 20.	120
455. État de situation sur les frais accessoires.	121
456. Liste des cliniques et laboratoires privés remboursés par la RAMQ au cours des trois dernières années, par région, avec le nom et l'adresse de chacun.	122 à 127

	<u>Page</u>
457. Ventilation du budget du programme d'assurance médicaments au 31 mars 2017, coût total de la franchise et de la coassurance, nombre de bénéficiaires pour :	128-129
a) les personnes vivant de la sécurité du revenu et aptes au travail;	
b) les personnes vivant de la sécurité du revenu et inaptes au travail;	
c) les personnes âgées, avec supplément de revenu garanti;	
d) les personnes âgées, avec supplément de revenu garanti maximum;	
e) les personnes âgées qui ne reçoivent aucun supplément de revenu;	
f) les adhérents (adultes, étudiants etc.);	
g) les autres clientèles.	
458. Indiquer le nombre d'enfants (0-18 ans) bénéficiant du régime d'assurance médicaments, en précisant le nombre pour chaque année depuis 1997.	130
459. Indiquez la croissance, en pourcentage, des coûts des médicaments assurés pour chaque année depuis 1997. Ajouter les prévisions pour 2017-2018.	131
460. Indiquer les coûts ou l'estimation des coûts assumés par le régime général d'assurance médicaments des ristournes offertes par les compagnies pharmaceutiques ou les bannières et pharmacies.	132
461. Nombre d'entreprises, d'organismes, d'ordres professionnels qui ont abandonné leur régime collectif au profit de celui de la RAMQ.	133
462. Liste des comités formés avec l'industrie pharmaceutique, nom des membres et nombre de rencontres à ce jour.	134
463. Nombre de médicaments génériques qui font exception à la règle d'établissement des prix, par année, pour les trois dernières années :	135
a) Nombre de médicaments génériques dans cette situation;	
b) Montant remboursé par la RAMQ;	
c) Estimation du montant qui a dû être payé par le patient.	
464. Détail des ententes conclues depuis l'entrée en vigueur du projet de loi 28 (sommes déboursées, économies réalisées, médicaments visés, etc.).	136
465. Montant remboursé pour des médicaments génériques qui respectent la règle d'établissement des prix, par année, pour les trois dernières années.	137
466. Nombre de médicaments innovateurs qui font exception à la règle d'établissement des prix, par année, pour les trois dernières années :	138
a) Nombre de médicaments innovateurs dans cette situation;	
b) Montant remboursé par la RAMQ;	
c) Estimation du montant qui a dû être payé par le patient.	
467. Montant remboursé pour des médicaments d'exception, par année, pour les trois dernières années.	139
468. Montant remboursé pour des médicaments génériques, par année, pour les trois dernières années.	140
469. Montant remboursé pour des médicaments innovateurs, par année, pour les trois dernières années.	141
470. État de situation concernant la participation du Québec à l'Alliance pancanadienne pharmaceutique. Économies réalisées en 2016-2017 et projections pour 2017-2018.	142
471. Pour la rémunération des médecins omnipraticiens, indiquer :	143
a) le budget total pour 2016-2017 et indiquer la comparaison avec 2017-2018;	
b) la ventilation des dépassements estimés pour l'année 2017-2018.	

	<u>Page</u>
472. Pour la rémunération des médecins spécialistes, indiquer :	144
a) le budget total pour 2016-2017 et indiquer la comparaison avec 2017-2018;	
b) la ventilation des dépassements estimés pour l'année 2017-2018.	
473. Rémunération moyenne d'un médecin spécialiste, par spécialité, en précisant le montant reçu pour la composante technique.	145-146
474. Rémunération moyenne d'un médecin omnipraticien, en précisant le montant reçu pour la composante technique.	147
475. Liste des critères utilisés pour la vérification de la facturation des médecins.	148-149
476. Ventilation détaillée de la rémunération des médecins, en précisant la progression du tarif à l'acte, la progression du nombre d'actes et le coût total.	150
477. Nombre de médecins actifs en CLSC, CH et CHSLD, etc., et ce, au 31 mars 2016 et au 31 mars 2017.	151
478. Liste des frais encourus pour fins de défense dans le cadre de poursuites légales impliquant la RAMQ et, le cas échéant, les revenus qui en ont découlé.	152
479. Liste des causes devant les tribunaux en 2015-2016. Indiquer les parties en cause, l'instance devant laquelle elles se trouvent et, s'il y a lieu, fournir le jugement.	153
480. Nombre de médecins omnipraticiens et spécialistes désengagés de la RAMQ, par année, depuis cinq ans.	154
481. Nombre de médecins omnipraticiens et spécialistes désengagés ou non participants à la RAMQ, par année, depuis cinq ans, et par spécialité.	155 à 157
482. Nombre de médecins qui ont cessé de pratiquer depuis 2003-2004 :	158
a) pour cause de retraite;	
b) pour cause de décès;	
c) pour cause de départ temporaire à l'étranger;	
d) pour cause de départ définitif à l'étranger;	
e) pour toute autre cause (bien vouloir spécifier, svp).	
483. Nombre de médecins ayant atteint leurs plafonds trimestriels. Indiquer le nombre de fois, les domaines de pratique, etc.	159
484. Nombre de dentistes spécialisés en chirurgie pédiatrique au Québec. Nombre de chirurgies effectuées en 2016-2017. Indiquer si les plafonds ont été atteints en cours d'année, le nombre de fois, etc. Nombre de patients en attente d'une chirurgie pédiatrique.	160
485. Nombre de médicaments et produits retirés de la Liste des médicaments 2016-2017. Indiquer le nom du médicament ou du produit et les motifs du retrait.	161-166
486. Coûts d'administration et de gestion des programmes spécifiques tels que, notamment, le programme de médicaments d'exception, par année, au cours des cinq dernières années.	167
487. Bilan détaillé des sommes investies dans le programme d'exonération financière pour les services d'aide domestique (PEFSAD), les heures de services rendus et les montants payés, détails sur le profil de la clientèle et la répartition des entreprises, depuis 2008-2009.	168 à 172
488. Provenance des sommes affectées au PEFSAD (enveloppe, fonds, programme).	173
489. Nouvelles sommes ajoutées au PEFSAD en 2016-2017 et les prévisions pour	174

	<u>Page</u>
2017-2018.	
490. Nombre de plaintes de citoyens et objets de ces plaintes.	175
491. Nombre de communications reçues (courriels, lettres et appels téléphoniques) au sujet des frais accessoires, des questions sur la facturation et des demandes de remboursement.	176
492. Effectifs affectés :	177
a) à l'étude ou à la mise en application des mesures contenues dans le projet de loi 83 et touchant la RAMQ;	
b) au dossier des GMF;	
c) au traitement des médicaments d'exception;	
d) au DSQ;	
e) au Registre des consentements au don d'organes et de tissus.	
493. Temps de réponse moyen des demandes d'autorisation relatives à un patient ou à un médicament d'exception. Étude et suivi accordés aux délais d'attente pour les patients.	178
494. État de situation concernant les personnes stomisées (nombre, allocation annuelle, état des négociations, etc.).	179
495. Liste des études effectuées sur la question des coûts des médicaments pour les maladies graves et incurables. Étude des impacts pour la RAMQ d'assumer les coûts non couverts par des assurances privées pour ces maladies.	180
496. État de situation sur la méthode de calcul utilisée pour la détermination de la coassurance et de la franchise.	181
497. Économies engendrées par l'abolition de la règle des 15 ans en 2015-2016, en 2016-2017, ainsi que les prévisions pour 2017-2018.	182
498. État de situation concernant les ruptures d'approvisionnement de médicaments, incluant notamment le nombre de ruptures depuis 2007-2008.	183
499. Coûts en ressources humaines pour la gestion des ruptures d'approvisionnement en 2016-2017.	184
500. État de situation concernant l'application des solutions proposées par l'Association des pharmaciens propriétaires en juillet 2010 et en janvier 2011 au sujet des pénuries de médicaments.	185-186
501. Nombre de Québécois non inscrits à la RAMQ, par groupe d'âge.	187
502. Détail des contrats et des ententes signés avec les compagnies pharmaceutiques dans le cadre de la politique du médicament.	188
503. Montant versé à titre d'honoraires aux pharmaciens pour les cinq dernières années.	189
504. Nombre de personnes avec qui la RAMQ transige en anglais.	190
505. Estimation du coût des actes médicaux non payés par des personnes non couvertes par la RAMQ.	191
506. État de situation au sujet du registre du don d'organes.	192
507. Sommes affectées au don d'organe, par région et par établissement, au cours des trois dernières années, ainsi que les prévisions pour 2017-2018.	193
508. Pour les cinq dernières années, ventilation des dépenses du régime public par :	194

a) Dépense totale (brut);	
b) Honoraires versés aux pharmaciens;	
c) Somme versée aux grossistes;	
d) Frais d'administration du régime public;	
e) Remboursement total de médicaments :	
i) Médicaments innovateurs;	
ii) Médicaments génériques;	
iii) Autres.	
509. Liste des mesures et des montants économisés depuis l'année 2014-2015 en lien avec l'achat de médicaments.	195
510. État de situation concernant la détermination du prix des médicaments génériques (balise de prix).	196
511. Nombre de patients ayant reçu des soins de santé et des services hospitaliers hors Québec remboursés par la RAMQ.	197
512. Montant total remboursé par la RAMQ au cours des cinq dernières années pour des services hospitaliers donnés en Ontario.	198
513. Honoraires des médecins ontariens payés par la RAMQ au cours des cinq dernières années.	199
514. État de situation quant à l'augmentation des pouvoirs (notamment d'inspection) demandée par la RAMQ afin de mieux remplir sa mission.	200 à 202
515. Nombre de médecins ayant touché une prime à l'inscription (lettre d'entente 245) en 2016-2017 et sommes versées, en moyenne, par médecin.	203
516. Nombre de médecins ayant touché une prime à l'inscription (lettre d'entente 245) totalisant une somme supérieure à 25 000 \$ en 2016-2017.	204
517. Nombre de médecins ayant touché une prime à l'inscription (lettre d'entente 245) totalisant une somme supérieure à 50 000 \$ en 2016-2017.	205
518. Somme totale déboursée par la RAMQ en lien avec les primes à l'inscription.	206
519. Nombre de médecins ayant touché plus de 10 000 \$, plus de 20 000 \$ et plus de 50 000 \$ grâce aux primes à l'inscription en 2016-2017.	207
520. Nombre de jours travaillés, par médecin (omnipraticiens et spécialistes), en 2014-2015 et en 2016-2017.	208
521. État de situation concernant la réglementation sur les aides techniques et les intentions du gouvernement quant à sa mise à jour.	209
522. État de situation concernant les difficultés rencontrées par les médecins étrangers pour faire reconnaître leurs diplômes et compléter leur résidence au Québec.	210
523. Nombre de cliniques privées gérées par des professionnels de la santé qui sont des participants au régime public et rémunérés par la RAMQ, par région, au 31 mars 2017.	211-212
524. Nombre de cliniques privées gérées par des professionnels de la santé qui sont non participants au régime public et rémunérés par la RAMQ, par région, au 31 mars 2017.	213
525. Ventilation des sommes supplémentaires versées aux médecins en 2016-2017, 2017-2018, 2018-2019, 2019-2020 et 2020-2021 grâce à la clause-remorque dont ils bénéficient par rapport aux hausses négociées par les employés du secteur public.	214
526. Bilan de l'abolition du Commissaire à la santé et au bien-être. Nombre d'ETC	215

ÉTUDE DES CRÉDITS 2016-2017

DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS REQUIS PAR LE DEUXIÈME GROUPE D'OPPOSITION

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

TABLE DES MATIÈRES

	<u>Page</u>
1. Pour la RAMQ et chacun des organismes, agences, ou autres en relevant pour 2016-2017, indiquer :	219
a) la liste des employés et des membres du conseil d'administration, en indiquant le poste qu'ils occupent et leur rémunération;	
b) la liste des personnes qui ont été nommées ou qui ont vu leur mandat renouvelé en indiquant : leur nom, leur titre, la date du début et de la fin de leur mandat, leur rémunération et leur CV;	
c) leur frais de déplacement, de repas, de voyage et de représentation.	
2. Liste de toutes les formations (incluant les formations continues et celles menant à l'obtention d'une certification ou d'un diplôme), conférences, ateliers, journées d'activités, activités de développement, sommets, congrès ou autres activités auxquelles ont participé les employés de la RAMQ et des organismes qui en relèvent au cours de l'année 2016-2017. Indiquer :	220
a) le lieu;	
b) le coût;	
c) la ou les dates de participation;	
d) le nombre de participants;	
e) le nom de la personne ou de l'organisme ayant offert l'activité;	
f) le nom de la formation ou de l'activité.	
3. Sommes dépensées en 2016-2017 (et prévisions pour 2017-2018) par la RAMQ et chacun de ses organismes pour l'informatique et les technologies de l'information. Ventiler selon la catégorie de dépenses, soit s'il s'agit d'achat de logiciels ou de licences, de matériel, d'entretien ou de services professionnels (interne, externe ou du CSPQ).	221
4. Nombre et pourcentage d'employés occasionnels par secteurs à la RAMQ et dans chaque organisme qui en relève en 2016-2017 et comparaison avec les cinq années financières précédentes. Préciser pour chaque secteur et pour chaque année le nombre et le pourcentage d'employés devenus permanents.	222
5. Ventilation détaillée de toutes les compressions financières réalisées et à venir de la RAMQ dans le cadre du Plan de retour à l'équilibre budgétaire pour chacune des années financières 2013-2014, 2014-2015, 2015-2016, 2016-2017 et les prévisions pour 2017-2018. Fournir également le détail de toute autre demande de compression du Conseil du Trésor auprès du ministère ou un de ses organismes. Ventilation par année, par ministère et organismes ainsi que par compressions réalisés et à venir.	223
6. Liste et copie de tous les sondages effectués par la RAMQ et par chaque organisme qui en relève en 2016-2017, en indiquant les coûts, le sujet et, le cas échéant, la firme retenue pour le réaliser.	224
7. Liste de tous les frais de traduction et des documents traduits pour la RAMQ et chacun de ses organismes en 2016-2017. Fournir la liste des contrats octroyés, le nom des firmes retenues et les coûts.	225
8. Pour la RAMQ et chacun des organismes qui en relèvent, concernant les campagnes de publicité et de sensibilisation, fournir pour 2016-2017:	226

- le nom de toutes les campagnes;
 - les coûts de ces campagnes;
 - le nom de la firme ou du professionnel retenu pour la réaliser ;
 - les dates de diffusion de la campagne;
 - les objectifs visés par chaque campagne.
9. Pour la RAMQ et chacun des organismes qui en relèvent, concernant les campagnes de publicité et de sensibilisation, fournir pour 2015-2016 et les prévisions pour 2016-2017 : 227
- le nom de toutes les campagnes;
 - les coûts de ces campagnes;
 - le nom de la firme ou du professionnel retenu pour la réaliser;
 - les dates de diffusion de la campagne;
 - les objectifs visés par chaque campagne.
10. Pour 2016-2017 la liste des programmes de financement ou de subventions de la RAMQ, le montant global alloué au programme, la direction du ministère ou l'organisme qui en a la gestion, en indiquant pour chacun, : 228
- a) le nom et la nature des projets qui ont obtenu un financement ou une subvention;
 - b) le nom du ou des organismes bénéficiaires;
 - c) le montant qui leur a été accordé.
- Fournir également la liste des projets qui ont été rejetés pour chaque programme.
11. Pour le ministère et chacun des organismes, agences, conseils, comités ou autres qui en relèvent, indiquer pour 2016-2017 : 229-230
- Le nombre d'employés et le nom des employés affectés aux communications et/ou affaires publiques;
 - Le montant dépensé par la direction, département ou division des communications et/ou affaires publiques;
 - Le nombre et le détail des rencontres des employés aux communication et/ou affaires publiques avec d'autres instances ou organismes publics, ventilé par instances ou organismes.
 - Le total des sommes investies en veille médiatique, ventilé par poste de dépenses (revue de presse, analyse de presse, etc.), les firmes externes ou consultants engagés à cette fin, ainsi que les sujets qui font ou on fait l'objet d'une veille médiatique.
12. Liste des services médicaux assurés en 2014-2015, 2015-2016, 2016-2017 et dépenses effectuées pour chacun de ces services. 231
13. Liste des services non assurés en 2014-2015, 2015-2016 et en 2016-2017. 232
14. État de situation sur les frais accessoires. 233
15. Liste des cliniques et laboratoires privés remboursés par la RAMQ en 2013-2014, 2014-2015, 2015-2016 et 2016-2017, par région, avec le nom et l'adresse de chacun. 234
16. Ventilation du budget du programme d'assurance médicaments au 31 mars 2017, coût total de la franchise et de la coassurance, nombre de bénéficiaires pour : 235
- a) les personnes vivant de la sécurité du revenu et aptes au travail;
 - b) les personnes vivant de la sécurité du revenu et inaptes au travail;
 - c) les personnes âgées, avec supplément du revenu garanti;
 - d) les personnes âgées, avec supplément du revenu garanti maximum;
 - e) les personnes âgées qui ne reçoivent aucun supplément du revenu;
 - f) les adhérents (adultes, étudiants, etc.);
 - g) autres clientèles.

17.	Indiquer le nombre d'enfants (0-18 ans) bénéficiant du régime d'assurance médicaments en précisant le nombre pour chaque année depuis 1998.	236
18.	Indiquez la croissance en pourcentage des coûts des médicaments assurés pour chaque année depuis 1998. Ajouter les prévisions pour 2017-2018.	237
19.	Indiquer les coûts ou l'estimation des coûts assumés par le régime général d'assurance médicaments des ristournes offertes par les compagnies pharmaceutiques ou les bannières et pharmacies en 2013-2014, 2014-2015, 2016-2017 et 2017-2018.	238
20.	Nombre d'entreprises, d'organismes, d'ordres professionnels qui ont abandonné leur régime collectif au profit des la RAMQ.	239
21.	Nombre de médicaments génériques qui font exception à la règle d'établissement des prix 60/54 % :	240
	a) Nombre de médicaments génériques dans cette situation;	
	b) Montant remboursé par la RAMQ;	
	c) Estimation du montant qui a dû être payé par le patient.	
22.	Montant remboursé pour des médicaments génériques qui respectent la règle d'établissement des prix 60/54 %.	241
23.	Nombre de médicaments innovateurs qui font exception à la règle d'établissement des prix :	242
	a) Nombre de médicaments innovateurs dans cette situation;	
	b) Montant remboursé par la RAMQ;	
	c) Estimation du montant qui a dû être payé par le patient.	
24.	Montant remboursé pour des médicaments d'exception.	243
25.	Montant remboursé pour des médicaments génériques.	244
26.	Montant remboursé pour des médicaments innovateurs.	245
27.	Concernant la loi sur l'assurance médicaments, étude effectuée sur les médicaments génériques et les régimes d'assurances privés.	246
28.	Concernant l'utilisation des médicaments génériques et notion ne pas substituer :	247
	a) étude d'impact lié à cette mesure;	
	b) estimation des économies annuelles pour 2017-2018;	
	c) estimation des ressources humaines et financières de la RAMQ pour vérifier la notion ne pas substituer pour veiller à la conformité et à l'atteinte des cibles d'économies.	
29.	Mise à jour de la liste des médicaments et les délais de traitement des demandes d'inscription.	248
	a) Comparaison avec les autres provinces canadiennes;	
	b) Raisons pour lesquelles le gouvernement ne réduit pas les délais administratifs et n'augmentent pas la fréquence de la mise à jour des médicaments.	
30.	Pour la rémunération des médecins omnipraticiens, indiquer :	249
	a) le budget total prévu pour 2017-2018 et indiquer la comparaison avec 2016-2017;	
	b) la ventilation des dépassements estimés pour l'année 2017-2018.	

	<u>Page</u>
31. Pour la rémunération des médecins spécialistes, indiquer :	250
a) le budget total pour 2016-2017 et indiquer la comparaison avec 2015-2016;	
b) la ventilation des dépassements estimés pour l'année 2017-2018.	
32. Rémunération moyenne d'un médecin spécialiste, par spécialité, en précisant le montant reçu pour la composante technique.	251
33. Rémunération moyenne d'un médecin omnipraticien, en précisant le montant reçu pour la composante technique.	252
34. Nombre de médecins actifs en CLSC, CH et CHSLD, etc., au 31 mars 2016.	253
35. Liste des frais encourus pour fins de défense dans le cadre de poursuites légales impliquant la RAMQ et, le cas échéant, les revenus qui en ont découlés.	254
36. Liste des causes devant les tribunaux en 2015-2016 et 2016-2017. Indiquer les parties en cause, l'instance devant laquelle elles se trouvent et, s'il y a lieu, fournir le jugement.	255
37. Nombre de médecins omnipraticiens et spécialistes désengagés ou non participants à la RAMQ par année depuis cinq ans.	256
38. Nombre de médecins omnipraticiens et spécialistes désengagés ou non participants à la RAMQ par année depuis cinq ans <u>par spécialités</u> .	257
39. Nombre de médecins qui ont cessé de pratiquer depuis 2003-2004 :	258
a) pour cause de retraite;	
b) pour cause de décès;	
c) pour cause de départ temporaire à l'étranger;	
d) pour cause de départ définitif à l'étranger;	
e) pour toute autre cause (bien vouloir spécifier svp).	
40. Nombre de médecins ayant atteint leurs plafonds trimestriels. Indiquer nombre de fois, domaines de pratiques, etc.	259
41. Nombre de dentistes spécialisés en chirurgie pédiatrique au Québec. Nombre de chirurgies effectuées en 2015-2016 et 2016-2017. Indiquer si les plafonds ont été atteints en cours d'année, nombre de fois, etc. Nombre de patients en attente d'une chirurgie pédiatrique.	260
42. Nombre de médicaments et produits retirés de la Liste de médicaments depuis 2012-2013, nom du médicament ou produit et motifs du retrait.	261
43. Coûts d'administration et de gestion des programmes spécifiques tels que, notamment, le programme de médicaments d'exception par année au cours des cinq dernières années.	262
44. Économies réalisées à la suite du retrait (ou transfert) de médicaments de la Liste de médicaments en 2016-2017 et objectifs pour 2017-2018.	263
45. Nombre de plaintes de citoyens et objet de ces plaintes.	264
46. Temps de réponse moyen des demandes d'autorisation relatives à un patient ou à un médicament d'exception. Étude et suivi accordé aux délais d'attente pour les patients.	265
47. État de situation concernant les personnes stomisées (nombre, allocation annuelle, état des négociations, etc.).	266
48. État de situation concernant les pompes à insuline.	267
49. Liste des études effectuées sur la question des coûts des médicaments pour les maladies graves et incurables. Étude des impacts pour la RAMQ d'assumer les	268

	coûts non couverts par des assurances privées pour ces maladies.	
50.	État de situation au sujet et de la politique du médicament : a) état de mise en œuvre de chacune des mesures; b) les sommes investies pour chacune des mesures de la Politique du médicament depuis le dépôt de celle-ci.	269
51.	Impact financier découlant de la mise en œuvre de la politique du médicament par année depuis sa mise en vigueur et prévision pour 2017-2018.	270
52.	État de situation de la méthode de calcul utilisée pour la détermination de la coassurance et la franchise.	271
53.	Nombre de québécois non-inscrits à la RAMQ, par groupe d'âge.	272
54.	Détails des contrats et ententes signés avec les compagnies pharmaceutiques dans le cadre de la politique du médicament.	273
55.	Nombre de médecins omnipraticiens et spécialistes désengagés ou non participants à la RAMQ par année depuis cinq ans.	274
56.	Montant versé à titre d'honoraires aux pharmaciens pour les cinq dernières années.	275
57.	Nombre de personnes avec qui la RAMQ transige en anglais.	276
58.	Estimation du coût des actes médicaux non payés par des personnes non couvertes par la RAMQ.	277
59.	État de situation au sujet du registre du don d'organes.	278
60.	Pour chaque année depuis 2004-2005, le nombre total d'accommodements qui ont été accordés ou refusés par le ministère (ou l'organisme d'état) et la ventilation par type d'accommodement (handicap, grossesse, motifs religieux, etc.).	279
61.	Économie réalisée en 2013-2014, 2014-2015, 2015-2016, 2016-2017 pour la baisse des prix des médicaments génériques. Prévisions pour 2017-2018.	280
62.	Impacts financiers de la hausse de la marge bénéficiaire accordée aux grossistes en 2014-2015, 2015-2016 et 2016-2017. Prévisions pour 2017-2018.	281
63.	Postes de médecine familiale dans les quatre facultés étudiantes du Québec laissé vacant en 2014, 2015, 2016 et 2017.	282
64.	Nombre de médecins résidents incapables de trouver un poste au Québec en 2016 selon la spécialité.	283
65.	Nombre de jeunes urgentologues qui ont quitté le Québec en 2016 et depuis le début de l'année 2017.	284
66.	Plan de réduction des admissions dans les facultés de médecine en 2018 ou 2019.	285
67.	Liste des cliniques médicales qui ont fermé leur porte en 2016 et depuis le début de l'année 2017.	286
68.	Délai moyen des patients inscrits sur le Guichet d'accès à un médecin de famille avant d'être pris en charge par un médecin pour l'ensemble du Québec, par	287

région et selon l'état de santé des patients.

69	Délai maximum des patients inscrits sur le Guichet d'accès à un médecin de famille avant d'être pris en charge par un médecin pour l'ensemble du Québec, par région et selon l'état de santé des patients.	288
70	Tout document produit pour ou par le MSSS sur le bilan d'implantation de l'accès adapté par les médecins de famille depuis le 1er avril 2014.	289
71	Nombre de médecins qui offrent des consultations médicales grâce à l'accès adapté en 2014, 2015, 2016 et depuis le début de l'année 2017.	290
72	Liste des cliniques médicales (GMF et autres) qui offrent des consultations médicales grâce à l'accès adapté en 2014, 2015, 2016 et depuis le début de l'année 2017.	291
73	Nombre de consultations médicales offertes grâce à l'accès adapté en 2014, 2015, 2016 et depuis le début de l'année 2017 au Québec, par région, par réseau local de santé et par cliniques médicales.	292
74	Nombre et proportion de personnes n'ayant pas de médecin de famille par région, par réseau local de santé (RLS) au 31 mars 2014, 2015, 2016 et pour toutes les périodes de l'année 2016-2017.	293 à 298
75.	Concernant les jours travaillés par les médecins selon le type de facturation, indiquez pour 2011-2012, 2012-2013, 2013-2014, 2014-2015 et 2015-2016 :	299
	a) nombre de jours avec facturation;	
	b) nombre de médecins ayant facturé au moins une journée.	
76	Concernant l'entente sur l'étalement des hausses de la rémunération qui seront versées aux médecins :	300
	<ul style="list-style-type: none"> • sommes qui doivent être versées aux médecins spécialistes par année d'ici 2022; • sommes qui doivent être versées aux omnipraticiens par année et d'ici 2022; • dépense probable pour la rémunération des médecins spécialistes par année d'ici 2022; • dépenses probable pour la rémunération des omnipraticiens par année d'ici 2022. 	
77	Copie des ententes signées en 2014 avec les Fédérations médicales (FMOQ et FMSQ) sur l'étalement des hausses de la rémunération des médecins.	301 à 307
78.	Concernant les contacts patients avec les médecins, indiquez selon le lieu, pour 2013-2014, 2014-2015, 2015-2016 et 2016-2017 :	308
	a) nombre de médecins;	
	b) nombre de contacts;	
	c) contacts/médecins.	
79.	Concernant le travail des omnipraticiens; indiquez pour 2013-2014, 2014-2015, 2015-2016 et 2016-2017 (ventilation homme, femme et total) :	309
	a) proportion du nombre de journées de travail;	
	1. moins de 150 jours	
	2. de 150 à 199 jours	

	3. de 200 jours ou plus.	
80.	Concernant le travail des omnipraticiens; indiquez pour 2013-2014, 2014-2015, 2015-2016 et 2016-2017 (ventilation homme, femme et total) :	310
	a) jour avec facturation minimale;	
	1. médecins RMB	
	2. 80 % des mieux rémunérés	
	3. tous les médecins.	
	b) tous les jours;	
	1. médecins RMB	
	2. 80 % des mieux rémunérés	
	3. tous les médecins.	
81	Bilan des ressources à la disposition de la RAMQ suite à l'adoption du projet de loi 92.	311

RÉPONSES AUX QUESTIONS GÉNÉRALES

ÉTUDE DES CRÉDITS 2017-2018

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

- Réponses aux questions générales -

QUESTION NO 1

Liste des voyages hors Québec pour l'année financière 2016-2017 :

- a) les endroits et dates de départ et de retour;
- b) la copie des programmes et rapports de mission;
- c) les personnes rencontrées;
- d) le coût (avec une ventilation par poste : frais de déplacement, d'hébergement, de repas, autres frais, etc.);
- e) les noms des ministres, députés, du personnel de cabinet, des fonctionnaires concernés (avec leur titre) et des autres participants (avec leur titre) regroupés par mission;
- f) pour les organismes, les noms et les titres des dirigeants et fonctionnaires concernés et autres participants;
- g) la liste des ententes signées ou annoncées, le cas échéant;
 - les détails de ces ententes;
 - les résultats obtenus à ce jour;
- h) les investissements annoncés, le cas échéant, ainsi que le nombre d'emplois estimé.
- i) la description de la nature du voyage incluant, le cas échéant, le nom du ou des événements concernés.

RÉPONSE NO 1

L'information fournie en réponse à cette question est incluse dans les informations diffusées sur une base trimestrielle sur le site Internet de la RAMQ en vertu du *Règlement sur la diffusion d'information et sur la protection des renseignements personnels* (art.4 paragraphe 18).

ÉTUDE DES CRÉDITS 2017-2018**RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC**

- Réponses aux questions générales -

**Liste des voyages à l'extérieur du Québec
AVRIL 2016 À MARS 2017**

Destination	Date	But	Coût
Toronto, Canada	13 au 16 juin 2016	Congrès annuel de Gartner visant à donner aux dirigeants un regard stratégique sur l'ensemble des opportunités ainsi que des menaces que peuvent apporter les nouvelles technologies. 1 employé	4 730,90 \$
Oslo, Norvège	27 août au 2 septembre 2016	Rencontre avec la délégation norvégienne afin de poursuivre la négociation de l'entente et de l'arrangement administratif en matière de sécurité sociale (qui comporte un volet santé) entre le Québec et la Norvège. 1 employé	4 568 \$
Halifax, Nouvelle Écosse	28 au 30 septembre 2016	Participation de la Régie au Réseau pancanadien des directeurs médicaux. 1 employé	760 \$*

* Un crédit de 790 \$ a été appliqué sur le coût du billet d'avion en raison de l'annulation du voyage en 2015-2016.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2017-2018

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

- Réponses aux questions générales -

QUESTION NO 2

Pour chacun des voyages faits en avion ou en hélicoptère par chaque membre du Conseil des ministres, des membres des cabinets ministériels **au Québec** et des dirigeants d'organismes pour 2016-2017 :

- a) l'itinéraire et les dates du départ et/ou du retour;
- b) les coûts ventilés;
- c) le cas échéant, tout autre coût ventilé par poste : frais d'hébergement, frais de repas, autres frais, etc.;
- d) pour les organismes, les noms et les titres des dirigeants et des fonctionnaires concernés et autres participants.

RÉPONSE NO 2

Aucun voyage fait en avion ou en hélicoptère pour l'année financière 2016-2017.

Toutefois, l'information fournie en réponse à cette question serait incluse dans les informations diffusées sur une base trimestrielle sur le site Internet de la RAMQ en vertu du *Règlement sur la diffusion d'information et sur la protection des renseignements personnels (art.4 paragraphe 17)*.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2017-2018

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

- Réponses aux questions générales -

QUESTION NO 3

Liste des dépenses en publicité (incluant celles sur Internet), en articles promotionnels et en commandites pour chaque ministère (y compris le cabinet ministériel) et organisme. Fournir la liste détaillée de ces dépenses en indiquant :

- la ventilation des sommes dépensées pour 2016-2017, et les prévisions pour 2017-2018;
- les noms des firmes de publicité retenues;
- la liste des contrats octroyés en indiquant le coût et le mode d'octroi pour chacun (soumission publique, sur invitation ou contrat négocié);
- les noms des fournisseurs, incluant les contrats de photographes;
- le but visé par chaque dépense;
- dans le cas d'une commandite, la raison et le nom de l'organisme bénéficiaire;
- le coût total et ventilé pour les communiqués de presse.

RÉPONSE NO 3

L'information fournie en réponse à cette question est incluse dans les informations diffusées sur une base trimestrielle sur le site Internet de la RAMQ en vertu du *Règlement sur la diffusion d'information et sur la protection des renseignements personnels (art.4 paragraphe 24)*.

Mode d'octroi	Firme retenue	Mandat	Coût
Appel d'offres gouvernemental	CSPQ	Planification média/Internet	375,00 \$
Appel d'offres sur invitation	Olivier Blanchette Motion Design	Modification de la capsule 2014 pour la campagne 2016-2017	520,00 \$
Gré à gré	FOKUS	Production d'une vidéo animée - Campagne 2016-2017	5 400,00 \$
Appel d'offres gouvernemental	CSPQ - Publications Québec	Campagne d'assurance médicaments 2016-2017 (6 fév. au 3 mars 2017)	47 020,00 \$
Gré à gré	Facebook Canada Ltd	Achat de clics sur Facebook pour la campagne 2016-2017	100,00 \$
TOTAL :			53 415,00 \$

ÉTUDE DES CRÉDITS 2017-2018

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

- Réponses aux questions générales -

QUESTION NO 4

Liste des dépenses pour l'organisation et la tenue de conférences de presse, d'événements médiatiques, ou autres événements (sommets, congrès, conférences, etc.) :

Par le ministère, en incluant le cabinet ministériel ou l'organisme :

- a) les sommes dépensées en 2016-2017 et les prévisions pour 2017-2018, ventilées par type d'événement;
- b) le but visé par chaque dépense;
- c) le nombre total et liste d'événements, ventilé par type d'événement;

Par un professionnel ou par une firme externe :

- d) les sommes dépensées 2016-2017 et les prévisions pour 2017-2018, ventilées par type d'événement;
- e) le nom du professionnel ou de la firme de publicité;
- f) la liste des contrats octroyés en indiquant le coût le mode d'octroi du contrat (soumission publique, sur invitation, contrat négocié, avenants);
- g) la liste et les noms des fournisseurs et consultants, s'il y a lieu, incluant les contrats de photographies, des vidéos, etc.;
- h) le but visé par chaque dépense;
- i) le nombre total et liste d'événements ventilé par type d'événement.

RÉPONSE NO 4

En 2016-2017, aucun événement n'a été organisé par la Régie

ÉTUDE DES CRÉDITS 2017-2018

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

- Réponses aux questions générales -

QUESTION NO 5

La liste des dépenses en formation de communication :

Organisée par le ministère ou l'organisme :

- a) les sommes dépensées en 2016-2017 et les prévisions pour 2017-2018, ventilées par type d'événement;
- b) le but recherché par chaque dépense;
- c) nombre total et liste des formations ventilée par catégorie.

Organisée par un professionnel ou une firme externe :

- d) les sommes dépensées en 2016-2017 et les prévisions pour 2017-2018;
- e) le nom de la ou des firmes de publicité ou de communications;
- f) le mode d'octroi du contrat (soumission publique, sur invitation ou contrat négocié);
- g) la liste et les noms des fournisseurs ou/et des consultants, s'il y a lieu;
- h) le but visé par chaque dépense;
- i) nombre total et liste des formations ventilée par catégorie.

RÉPONSE NO 5

L'information fournie en réponse à cette question est incluse dans les informations diffusées sur une base trimestrielle sur le site Internet de la RAMQ en vertu du *Règlement sur la diffusion d'information et sur la protection des renseignements personnels (art.4 paragraphe 22 et 23)*.

Organisée par le ministère ou l'organisme :

Aucune dépense de formation de communication organisée par la Régie.

Organisée par une firme externe :

Les sommes dépensées en 2016-2017 et les prévisions pour 2017-2018 :

Somme dépensés au 28 février 2017 : 2 105,00 \$

Le nom de la ou des firmes de publicité ou de communications :

S.O.

Le mode d'octroi du contrat (soumission publique, sur invitation ou contrat négocié) :

Inscription à une formation publique

La liste et les noms des fournisseurs ou/et des consultants, s'il y a lieu :

Fernandez communication inc.

Le but visé par chaque dépense :

Obtenir les outils et l'accompagnement nécessaires afin de bien s'exprimer

ÉTUDE DES CRÉDITS 2017-2018

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

- Réponses aux questions générales -

QUESTION NO 6

La liste des dépenses en formation de communication :

Organisée par le ministère ou l'organisme pour le personnel politique, les membres du conseil exécutif ou les députés :

- a) les sommes dépensées pour l'exercice financier 2016-2017 et les prévisions pour 2017-2018;
- b) le but visé par chaque dépense;
- c) la nature de la formation;
- d) les personnes concernées.

RÉPONSE NO 6

Cette question ne s'applique pas à la Régie de l'assurance maladie du Québec.

Toutefois, l'information fournie en réponse à cette question serait incluse dans les informations diffusées sur une base trimestrielle sur le site Internet de la RAMQ en vertu du *Règlement sur la diffusion d'information et sur la protection des renseignements personnels (art.4 paragraphe 22 et 23)*.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2017-2018

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

- Réponses aux questions générales -

QUESTION NO 7

Liste ventilée par bénéficiaire et par mode d'octroi (soumission publique, sur invitation ou contrat négocié) de tous les contrats octroyés par un ministère ou un organisme excluant le cabinet ministériel en 2016-2017, en indiquant:

- a) les noms des professionnels ou de la firme;
- b) les noms de tous les sous-traitants associés au contrat, leur mandat et le résultat (rapport ou document final);
- c) le détail des travaux ou services effectués (but visé);
- d) la date d'octroi du contrat;
- e) le coût total, y compris les avenants et/ou suppléments;
- f) l'échéancier;
- g) dans le cas d'un octroi par soumission, fournir le nom des soumissionnaires et le montant des soumissions.

Par le ou les cabinets ministériels en 2016-2017, en indiquant :

- a) les noms des professionnels ou de la firme;
- b) les noms de tous les sous-traitants associés au contrat, leur mandat et le résultat (rapport ou document final);
- c) le détail des travaux ou services effectués (but visé);
- d) la date d'octroi du contrat;
- e) le coût total, y compris les avenants et/ou suppléments;
- f) l'échéancier;
- g) dans le cas d'un octroi par soumission, fournir le nom des soumissionnaires et le montant des soumissions.

RÉPONSE NO 7

Pour les contrats de plus de 25 000 \$, l'information se trouve aux engagements financiers qui feront l'objet d'une étude particulière par la Commission de l'administration publique et ces informations sont aussi disponibles sur le système électronique d'appel d'offres du gouvernement du Québec : <http://seao.ca/>.

Voir tableaux aux pages suivantes.

**QUESTION GÉNÉRALE NO 7
CONTRATS DE MOINS DE 25 000 \$ CONCLUS ENTRE
LE 1^{er} AVRIL 2016 ET LE 28 FÉVRIER 2017**

UNITÉ ADMINISTRATIVE : RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

1. CONTRATS CONCLUS PAR APPEL D'OFFRES : APPROVISIONNEMENT

NOM DU CONTRACTANT	OBJET DU CONTRAT	MONTANT \$
Ariva	10 800 feuilles de papier couleur, 23" x 35"	1 025
ASC sécurité inc.	4 caméras « HIK VISION » incluant les licences du logiciel et le support Période du 2016-09-01 au 2019-08-31	1 675
Body gym équipements inc.	Équipement pour salle d'entraînement (poids et haltères, support à poids, barres olympiques, matelas, élastiques d'entraînement, etc.)	2 435
Hypertec Systèmes inc.	15 amplificateurs « Plantronics Vista M22 »	1 290
Hypertec Systèmes inc.	10 Webcam et 10 casques USB « Logitech »	1 570
Hypertec Systèmes inc.	24 casques d'écoute « Plantronics Supraplus » de modèles « HW261N » et HW251N »	1 930
Hypertec Systèmes inc.	200 claviers pour ordinateurs	4 250
Hypertec Systèmes inc.	39 casques d'écoute « Plantronics pour les modèles HW510 et HW520 » et 15 cordons	3 535
Hypertec Systèmes inc.	2 lecteurs de code à barres sans fil « Symbol Zebra »	1 625
Hypertec Systèmes inc.	2 numériseurs « Canon image Formula DR-C240 » Montréal	1 525
IMDS Canada Inc. - Software	Service de support technique et maintenance pour 80 « Numériseurs Kodak » Période du 2016-09-26 au 2019-09-25	22 855
Informatique Pro Contact inc.	5 projecteurs multimédias portables	3 475

NOM DU CONTRACTANT	OBJET DU CONTRAT	MONTANT \$
La Corporation Insight Canada	2 unités d'alimentation électrique sans interruption UPS « APC Smart-UPS X 1500 »	2 600
Maison Rondeau inc.	12 fours à micro-ondes commerciaux	4 730
Micro Logic Sainte-Foy Itée	100 adaptateurs servant à connecter un 2 ^e moniteur	2 225
Micro Logic Sainte-Foy Itée	3 numériseurs « Canon image Formula DR-C240 »	2 360
Micro Logic Sainte-Foy Itée	5 numériseurs « Canon image Formula DR-C240 »	3 930
Micro Logic Sainte-Foy Itée	28 disques rigides de 300 Gb et 16 barrettes de mémoire de 16 Go	11 330
Micro Logic Sainte-Foy Itée	Licence « Antidote 9 » pour 215 postes incluant assistance technique et maintenance	10 380
Présence Informatique inc.	5 projecteurs muraux incluant l'installation et une banque de 15 heures pour assistance Période du 2016-09-15 au 2018-03-14	10 900
Présence Informatique inc.	4 projecteurs muraux incluant l'installation et une banque de 15 heures pour assistance Période du 2017-02-09 au 2018-02-08	8 900
QRX Groupe de Technologie	65 cartouches « LTO-6 » et 65 étiquettes préencollées avec codes à barres numérotés	2 500
Softchoice LP	12 amplificateurs « Vista », 9 claviers et 2 souris verticales	1 605
Softchoice LP	2 Webcam, 4 claviers, 4 souris sans fil pour micro-ordinateur et 1 clavier pour tablette	1 350
Spicers Canada ULC	8 000 feuilles de carton index blanc, 22½" x 35"	1 910
Spicers Canada ULC	30 000 feuilles de papier « NCR », 17½" x 22½"	3 210

2. CONTRATS CONCLUS DE GRÉ À GRÉ : APPROVISIONNEMENT		
NOM DU CONTRACTANT	OBJET DU CONTRAT	MONTANT \$
A.D.I. Art Design International inc.	20 fauteuils multitâches	4 285
A.D.I. Art Design International inc.	20 fauteuils multitâches	4 285
A.D.I. Art Design International inc.	6 fauteuils multitâches, grand format	2 840
A.D.I. Art Design International inc.	35 fauteuils multitâches	7 225
Acceleratio LTD	2 licences du produit « SPDocKit » incluant les mises à jour Période du 2016-06-30 au 2019-06-29	2 655
Altova inc.	Mise à jour de 2 licences de l'outil de développement « XMLSpy »	3 705
Axure software solutions	3 licences du logiciel « Axure Pro, version 8 »	1 720
Canac-Marquis Grenier Itée	Fourniture de pièces de quincaillerie Période du 2016-04-01 au 2018-03-31	10 000
Canadian Tire	Fourniture de pièces de quincaillerie Période du 2017-01-01 au 2018-03-31	1 500
CBCI télécom Canada inc.	6 licences « Acano » pour des services de téléconférence	4 320
Centre informatique Access info-tech	75 licences « Secret Server » incluant support technique et entretien Période du 2016-04-24 au 2019-04-23	6 300
Cisco Webex	Abonnement « Cisco Webex Premium » incluant maintenance et assistance technique Période du 2016-04-29 au 2017-04-28	1 055
Compugen inc.	1 imprimante « Lexmark C950 »	3 925
Computer Media Group Ltd	100 cartouches recyclées d'encre noire pour imprimante « HP 4250 »	6 250
Corporate Express Canada inc.	4 tableaux d'affichage 36" x 48" et 12 lampes de bureau « Evolution Lighting » avec bras articulé - Juillet	1 210
Corporate Express Canada inc.	25 lampes de bureau « Evolution Lighting » avec bras articulé - Septembre	1 375
Corporate Express Canada inc.	25 lampes de bureau « Evolution Lighting » avec bras articulé - Octobre	1 375
Corporate Express Canada inc.	25 lampes de bureau « Evolution Lighting » avec bras articulé - Février	1 405
Décor S.T. inc.	24 toiles solaires de types « Performance Plus et Sheerweave 4600 » incluant l'installation	5 410

NOM DU CONTRACTANT	OBJET DU CONTRAT	MONTANT \$
Dell Canada inc.	2 caméras de conférence « Logitech »	2 400
Druide informatique inc.	Mise à niveau, maintenance et regroupement des licences « Antidote » Période du 2016-04-20 au 2017-04-19	12 650
Dufort et Lavigne ltée	Fourniture et équipement médical pour secourisme Période du 2016-04-01 au 2017-03-31	1 500
Dynacharge laser inc.	100 cartouches recyclées d'encre noire pour imprimante « HP P4014 »	6 465
Ebsco Canada ltée	Abonnement à la Librairie Cochrane Période du 2017-01-01 au 2017-12-31	5 190
Entreprises Century Laser inc.	15 cartouches recyclées pour imprimante couleur « HP 5500/5550 »	1 250
Entreprises Century Laser inc.	20 cartouches recyclées d'encre noire pour imprimante « HP CP4025DN »	1 485
Entreprises Century Laser inc.	40 cartouches recyclées d'encre couleur pour imprimante « HP 4014 »	3 050
Entreprises Century Laser inc.	48 cartouches recyclées pour imprimante couleur « HP 5500/5550 »	3 990
Entreprises Century Laser inc.	85 cartouches recyclées d'encre noire et de couleur pour les imprimantes « HP 4200DTN » et « HP CP4025DN »	4 910
Entreprises Century Laser inc.	136 cartouches recyclées d'encre noire pour imprimante « HP P4014 » et « HP M601DN »	7 495
Équipement G.N. Johnston ltée	1 transpalette incluant deux services de maintenance	4 595
Ernest Green & Fils ltée	Matériel de reprographie Période du 2016-04-01 au 2017-03-31	5 000
Forrester Research (Canada), inc.	2 licences « Role View Reader » accès aux documents de recherche de la firme Forrester Période du 2017-01-01 au 2017-12-31	12 400
Fournitures de bureau Denis inc.	24 supports pour moniteurs, 6 tableaux blancs, 4 cartouches d'encre noire « HP 45 »	1 740
Fournitures de bureau Denis inc.	24 supports pour moniteurs et 6 tableaux blancs	1 460
Fournitures de bureau Denis inc.	6 tableaux pour des bureaux de gestionnaires	1 225
Gestock inc.	Fourniture de vêtements de travail Période du 2016-04-01 au 2017-03-31	1 050
Grand & Toy Limitée	200 000 feuilles de papier 11" x 17", 100% recyclé	3 280
Grand & Toy Limitée	1 200 000 feuilles de papier 8½" x 11", 150 000 feuilles de papier 8½" x 14", 100% recyclé et 150 000 feuilles de papier 8½" x 14", 50% recyclé	11 785

NOM DU CONTRACTANT	OBJET DU CONTRAT	MONTANT \$
Grand & Toy Limitée	1 200 000 feuilles de papier 8½" x 11" et 300 000 feuilles de papier 8½" x 14", 100% recyclé	11 880
Grand & Toy Limitée	1 200 000 feuilles de papier 8 ½ x 11" et 150 000 feuilles de papier 8½" x 14", 100% recyclé	14 840
Grand & Toy Limitée	1 200 000 feuilles de papier 8½" x 11", 100% recyclé	8 880
Grand & Toy Limitée	1 200 000 feuilles de papier 8½" x 11", 100% recyclé	8 880
Grand & Toy Limitée	200 000 feuilles de papier 11" x 17", 100% recyclé	3 280
Grand & Toy Limitée	300 000 feuilles de papier 8½" x 14 ", 100% recyclé	3 000
Groupe Polyalto inc.	400 porte-noms en acrylique sans lettrage pour identification de l'espace de travail	1 065
Hypertec Systèmes inc.	1 carte accélératrice graphique ou vidéo « Matrox »	2 170
Hypertec Systèmes inc.	24 casques d'écoute « Plantronics pour le modèle HW520»	1 920
Hypertec Systèmes inc.	85 moniteurs « Dell 24 P2417H »	18 895
Hypertec Systèmes inc.	2 micro-ordinateurs « Dell Precision modèle T3620 »	3 885
Informatique Pro Contact inc.	85 moniteurs « Dell 24 U2412M »	21 035
JLR solutions foncières	Droits d'utilisation et maintenance des licences « Vorepass » Période du 2016-07-12 au 2019-07-11	7 500
Kerr Norton	15 cartouches recyclées pour imprimante couleur « HP 5500/5550 »	1 600
La Cie J. Chevrier Instruments inc.	1 balomètre - micromanomètre numérique « Alnor EBT731 » et 1 ensemble de toiles	4 910
Le Courrier Parlementaire	Abonnement électronique à « Le courrier parlementaire » Période du 2016-05-13 au 2017-05-12	1 950
Les Boutiques Métiers d'Art du Québec inc.	1 pendentif, 1 paire de boucles d'oreilles, 25 certificats cadeaux - Événement reconnaissance 2016 (retraites et 25 ans de service)	1 305
Les Boutiques Métiers d'art du Québec inc.	21 pendentifs, 12 paires de boucles d'oreilles, 8 plumes, 5 poivrières - Événement reconnaissance 2016 (Retraites et 25 ans de service)	3 180
Les Éditions Yvon Blais	Abonnement au répertoire électronique « La référence Droit québécois » Période du 2017-01-01 au 2017-12-31	2 395
Les Équipements E.B.M.	Matériel pour montage de 8 étagères	1 195

NOM DU CONTRACTANT	OBJET DU CONTRAT	MONTANT \$
Les Industries Rouillard inc.	4 fauteuils « Urbex 40 »	1 915
Les Industries Rouillard inc.	4 fauteuils « Urbex 40 » et 3 fauteuils « Urbex 24 »	3 285
Les Solutions Victrix	198 licences incluant le droit d'utilisation « McAfee EndPoint » et maintenance de 593 licences Période du 2016-09-10 au 2018-09-09	9 095
LexisNexis Canada inc.	Abonnement à l'outil de recherche Web « Quicklaw » Période du 2016-01-09 au 2017-08-31	1 275
LP-X-ACT Solutions inc.	1 050 bacs de 5 litres pour le compost, paniers de recyclage et languettes	16 295
Lumen, division de Sonopart Canada inc.	Fourniture de matériel électrique Période du 2016-06-01 au 2018-05-30	15 000
Magasin Latulippe inc.	Fourniture de chaussures et de casques de sécurité pour le Service de la gestion immobilière Période du 2016-10-01 au 2017-09-30	1 500
Magasin Latulippe inc.	Fourniture de chaussures de sécurité pour le secteur courrier et imprimerie Période du 2016-12-01 au 2018-03-31	1 800
Mégaburo inc.	100 cartouches recyclées d'encre noire pour imprimante « HP P4014 »	6 945
Micro Logic Sainte-Foy ltée	1 licence « Adobe RoboHelp 2015 Release », français	1 295
Olympique Solutions Informatiques	100 cartouches recyclées d'encre noire pour imprimante « HP 4250 »	4 940
Olympique Solutions Informatiques	60 cartouches recyclées pour imprimante couleur « HP 5500/5550 »	6 460
Open Text corporation	40 licences « OpenText NFS Gateway » incluant la maintenance Période du 2016-08-11 au 2019-07-31	12 310
Optum 360	20 licences du produit Web « EncoderPro.com Standard » Période du 2016-04-04 au 2019-04-03	16 860
Pitney Bowes du Canada ltée	500 litres de solution d'encollage «E-Z-Seal»	3 155
PME Secourisme	Fourniture et équipement médical pour secourisme Période du 2016-04-01 au 2017-03-31	1 000
Quincaillerie Durand	Fourniture de pièces de quincaillerie Période du 2016-06-01 au 2018-05-31	2 000
Raysource inc.	4 sections d'étagères de rangement mobile pour adaptation à un nouvel emplacement	3 620
Regroupement de réseaux en santé des personnes au travail	Trousse d'intervention « Agir avec civilité pour un milieu de travail sain et performant »	2 255

NOM DU CONTRACTANT	OBJET DU CONTRAT	MONTANT \$
Regroupement de réseaux en santé des personnes au travail	Abonnement au Regroupement de réseaux en santé des personnes au travail Période du 2016-04-26 au 2017-03-31	2 905
Regulvar inc.	7 rubans couleur et 2 000 cartes adhésives pour l'imprimante des cartes d'accès	2 845
Regulvar inc.	400 cartes d'accès « HID Proxcard II »	2 200
Ressource Laser inc.	15 cartouches recyclées pour imprimante couleur « HP 5500/5550 »	1 575
Scott's Directories	Abonnement à la base de données «MD Select» Période du 2016-11-18 au 2018-11-16	11 540
Sistek Data	100 cartouches recyclées d'encre noire pour imprimante « HP P4014 »	5 500
Sistek Data	100 cartouches recyclées d'encre noire pour imprimante « HP P4014 »	5 500
Société canadienne des postes	Abonnement à un forfait pour 100 000 consultations d'adresses complètes WEB Période du 2017-01-05 au 2018-01-04	15 000
Société canadienne des postes	Abonnement aux données des codes postaux et adresses Période du 2017-01-01 au 2017-12-31	6 700
Softchoice LP	2 licences « Adobe Acrobat Pro DC 2015 », français	1 015
Solutions IT2GO inc.	85 moniteurs « Dell 24 P2417H »	18 895
Solutions Novaxis inc.	Abonnement Service de diffusion et entretien de Cit@tion - Droit du travail en ligne (Vixit) Période du 2016-04-01 au 2017-03-30	4 980
SOS Déchets	1 remorque pour disposition du sable du stationnement et de divers rebuts	3 500
Sparx Systems Pty Ltd	5 licences flottantes du produit « Enterprise Architect »	1 990
Spicers Canada ULC	Fourniture d'impression pour la presse « Komori » Période du 2016-06-01 au 2017-05-31	3 000
Supremex inc.	2 000 enveloppes de plastique 16" x 20"	1 175
Tenaquip Itéc	Matériel lié aux opérations de cadenassage et d'entrée en espace clos	8 040
The Medical Letter inc.	Abonnement annuel au site web « The Medical Letter » Période du 2016-10-03 au 2017-10-02	1 045
Toxyscan technologie inc.	Abonnement annuel des droits d'utilisation du logiciel « Toxyscan » comprenant l'ajout d'une fiche de données de sécurité Période du 2016-12-15 au 2017-12-14	1 695

NOM DU CONTRACTANT	OBJET DU CONTRAT	MONTANT \$
Tributary Systems inc.	2 licences « ELMM plateforme HPE-NonStop » pour la prise de copies de sécurité incluant l'assistance technique et la maintenance. Période du 2016-11-30 au 2019-06-30	8 655
Ultramar	Diesel pour génératrice	2 380
UpToDate inc.	Licence corporative pour l'utilisation du site « Uptodate » pour 15 usagers Période du 2016-05-01 au 2017-04-30	13 300
Wesco Distribution - Canada, inc.	Fourniture de matériel électrique Période du 2016-07-04 au 2019-07-03	20 000
WhiteSpace, Solutions d'infrastructures critiques	2 cabinets réseau « Eaton Wrightline Paramount »	19 990
WhiteSpace, Solutions d'infrastructures critiques	6 tiroirs pour cassette « LTO6 » incluant l'installation et réparation du cabinet « Wrightline »	2 495
Wilson & Lafleur ltée	Abonnement annuel au Code civil du Québec (8), au Code de procédure civile (7) et au Code criminel (1) Période du 2017-01-01 au 2017-12-31	1 200
Wolters Kluwer Limited	Abonnement à « Contrat des organismes publics québécois » Période du 2016-06-01 au 2017-01-01	1 445
Wolters Kluwer Québec Ltée	Abonnement à « Le contrôle judiciaire de l'action gouvernementale » Période du 2016-08-01 au 2017-08-01	1 225
Xérox Canada ltée	Location d'un appareil multifonctions « WC7835 » Période du 2016-05-01 au 2021-04-30	16 510
Xérox Canada ltée	Location d'un appareil multifonctions « WC7835 » Période du 2016-08-01 au 2021-07-31	16 510
Xérox Canada ltée	Location d'un appareil multifonctions « WC5755i » Période du 2016-10-10 au 2021-10-09	15 230
Xérox Canada ltée	Location d'un appareil multifonctions « WC5755i » Période du 2016-12-09 au 2021-12-08	15 230

QUESTION GÉNÉRALE NO 7 CONTRATS DE MOINS DE 25 000 \$ CONCLUS ENTRE LE 1 ^{er} AVRIL 2016 ET LE 28 FÉVRIER 2017		
UNITÉ ADMINISTRATIVE : RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC		
I. CONTRATS CONCLUS PAR APPEL D'OFFRES : SERVICES DE NATURE TECHNIQUE		
NOM DU CONTRACTANT	OBJET DU CONTRAT	MONTANT \$
Alsco	Service de nettoyage de guenilles d'imprimerie Période du 2016-04-01 au 2019-03-31	3 000
CBCI télécom Canada inc.	Support technique et maintenance pour les 7 unités de visioconférence « Tanberg » Période du 2016-09-30 au 2017-04-30	23 210
Cyber Cat inc.	Service de télécopie des infolettres transmises aux pharmaciens Période du 2016-04-01 au 2017-03-31	8 250
Data Gestion des communications	27 000 exemplaires du formulaire « Attestation d'inscription »	4 270
Data Gestion des communications	1 215 500 exemplaires du formulaire « Avis de renouvellement », français et anglais	17 385
Data Gestion des communications	1 175 000 exemplaires du formulaire « Avis de renouvellement », français et anglais	16 825
Deschamps Impression inc.	115 000 exemplaires du dépliant « Bientôt 18 ans? », français et anglais	2 030
Écono expert	Lavage des tapis et des chaises de bureau au 1125 Grande Allée Période du 2016-05-28 au 2016-06-19	21 265
Enveloppe Concept inc.	430 000 enveloppes réponse pour le réseau des authentificateurs	9 895
Enveloppe Concept inc.	100 000 enveloppes fenêtre	4 470
Enveloppe Laurentide inc.	6 500 enveloppes d'envoi et de retour pour le « Programme d'exonération financière pour les services d'aide domestique »	2 110
Enveloppe Québec Limitée	85 000 enveloppes retour, 10 000 enveloppes réponse et 4 000 enveloppes de courrier interne	5 910
Enveloppe Québec Limitée	40 000 enveloppes retour affranchies, 100 000 enveloppes envoi sans fenêtre et 1 000 enveloppes courrier interne	6 520
Enveloppe Québec Limitée	5 000 enveloppes, format légal	2 050
Enveloppe Québec Limitée	2 500 enveloppes de dépôt et 7 500 enveloppes envoi	1 010
Enveloppe Royal inc.	50 000 enveloppes envoi « État de compte » et 100 000 enveloppes envoi avec fenêtre	7 815

NOM DU CONTRACTANT	OBJET DU CONTRAT	MONTANT \$
Enveloppe Royal inc.	100 000 enveloppes envoi « Avis de décision »	2 950
Enveloppe Royal inc.	960 000 enveloppes retour	16 655
Équipement G.N. Johnston Itée	Entretien de 3 transpalettes Période du 2016-04-01 au 2019-03-31	10 500
Imprimerie Joseph Clermont inc.	1 000 jeux d'intercalaires numériques	4 790
Imprimerie Sociale	Impression recto verso en couleur de 20 000 dépliant « Restez branché au DSQ »	3 135
Les aiguissages R.M. Rive-Sud inc.	Aiguillage de lame d'imprimerie pour massicot Période du 2016-04-01 au 2019-03-31	1 795
Litho Chic inc.	479 000 dépliant « Ce qu'il vous en coûte » et 2 100 affiches du régime public d'assurance médicaments	13 840
LVM inc.	Contrôles par échantillonnage en lien avec la réfection des conduites d'eau	2 125
Micro Logic Sainte-Foy Itée	Support technique et maintenance des licences « AirWatch » Période du 2016-10-17 au 2019-10-16	9 195
Nedco Québec	Support technique et maintenance pour un analyseur de câblage « Fluke GLD3-DSX-5000MI » Période du 2016-10-28 au 2019-10-27	4 995
Offset Beauce Itée	Impression recto verso en couleur de 10 000 dépliant « Restez branché au DSQ »	1 610
Opex Corporation	Entretien de l'ouvre-lettre de marque « Opex » Période du 2016-08-18 au 2019-08-17	5 415
Plaques Numérik & Lithoservices	Montage, fourniture de matériel de photogravure et impression Période du 2016-04-01 au 2017-03-31	3 405
Service sanitaire Frontenac Itée	Nettoyage des vitres intérieures	3 150
Solisco Numérix	Impression recto verso en couleur de 20 000 dépliant « Restez branché au DSQ »	2 885
St-Pierre paysagiste inc.	Travaux de déneigement au 1125 Grande Allée Période du 2016-11-01 au 2019-10-31	23 960
Supremex inc.	337 500 enveloppes envoi et 145 000 enveloppes retour	13 000

2. CONTRATS CONCLUS DE GRÉ À GRÉ : SERVICES DE NATURE TECHNIQUE		
NOM DU CONTRACTANT	OBJET DU CONTRAT	MONTANT \$
Aireau Qualité Contrôle inc.	Entretien, inspection et réparation des humidificateurs Période du 2016-12-01 au 2019-11-30	15 200
Aspose Pty Ltd	Assistance technique et maintenance pour les licences « Aspose » Période du 2016-07-01 au 2017-06-30	5 080
Audiothèque L'oreille qui lit	Abonnement pour diffusion et mise à jour de 18 dépliants sur serveur vocal Période du 2016-07-01 au 2017-06-30	3 200
Bell Canada	Inscription dans les annuaires téléphoniques Période du 2016-12-01 au 2017-11-30	7 000
Boisjoly, Bédard & Associés inc.	Services de sténographie Période du 2016-04-01 au 2017-03-31	7 000
Centre agricole Neuville inc.	Mise au point du tracteur servant à la coupe du gazon et au déneigement des voies piétonnières	4 825
Chubb Edwards	7 boutons d'urgence incluant l'installation - Centre de services Lebourgneuf	2 105
Claude Buisson, sténographe officielle	Services de sténographie	1 200
Communication Demo inc.	Service de veille des médias électroniques Période du 2016-04-01 au 2017-03-31	20 000
Compagnie Office Machines	Réparation de calculatrices et d'horodateurs Période du 2016-04-01 au 2017-03-31	1 000
Composition Orléans inc.	Divers travaux de reproduction Période du 2016-04-01 au 2017-03-31	4 000
Compro Communications inc.	Travaux en studio pour des enregistrements audios ponctuels, à la pièce, de messages destinés aux utilisateurs du système de réponse vocale aux personnes assurées Période du 2016-04-01 au 2017-03-31	5 000
Corporation GardaWorld Services Transport de Valeurs Canada	Service de transport de pièces numéraires - Montréal Période du 2016-04-01 au 2017-03-31	7 750
Corporation GardaWorld Services Transport de Valeurs Canada	Service de transport de pièces numéraires - Québec Période du 2016-04-01 au 2018-03-31	10 000
CPS médias inc.	Affichage d'un mois avec logo de la Régie sur le site de l'Ordre des pharmaciens et hyperlien vers l'offre d'emploi de pharmaciens	1 150
Cutter Consortium	Accès à la banque de connaissances « Architecture d'entreprise » Période du 2016-07-01 au 2017-06-30	3 250
Data Gestion des communications	158 400 formulaires « Document d'authentification » français et anglais	21 730

NOM DU CONTRACTANT	OBJET DU CONTRAT	MONTANTS
Datacard Canada inc.	Assistance technique et maintenance de « iCap Software » et « Capture Tower » Période du 2017-01-01 au 2017-12-31	3 895
Deschamps Impression inc.	25 000 dépliants « Ce que prévoit le régime public d'assurance médicaments », anglais	2 600
Docucom Digital inc.	Déménagement et maintenance de la visionneuse « Minolta » du Service de la logistique et de la révision Période du 2016-04-29 au 2017-04-28	2 995
Docucom Digital inc.	Déménagement et maintenance de la visionneuse « Minolta » de la Division des renseignements et du prétraitement Période du 2016-08-01 au 2017-07-31	2 995
Eaton industries (Canada) company	Assistance technique par téléphone suite à une alarme et installation d'un ventilateur de refroidissement	2 950
Eddy Fugère inc.	Valorisation de paravents désuets	12 000
Électrogem inc.	Service d'entretien et d'achat de pièces pour la presse « Komori » Période du 2016-04-01 au 2019-03-31	21 000
Électrogem enr.	Travaux de remplacement du contrôleur de la presse « Komori »	7 940
Emerson Network Power	Services d'urgence pour remise en service de l'unité sans coupure (UPS) suite à un entretien majeur - Octobre	1 680
EnGlobe Corp.	Test de bétonnage pour le projet d'entrée d'eau	2 880
Enveloppe Concept inc.	80 000 enveloppes envoi affranchies avec fenêtre	3 130
Équifax Canada inc.	Services de recherche pour recouvrement Période du 2016-04-01 au 2017-03-31	2 500
Étiquette & Ruban adhésif Commerce inc.	10 000 étiquettes pour imprimante laser	1 085
Étiquette & Ruban adhésif Commerce inc.	5 000 étiquettes adresses et codes à barres	1 945
Euromart corporation du Canada	Nettoyage des chaises de bureau - 800 Place d'Youville	1 425
Euromart corporation du Canada	Nettoyage des appareils électroménagers dans les espaces locatifs - 800 Place d'Youville Période du 2017-02-15 au 2018-02-14	2 195
Exterminateurs du Québec inc.	Traitements antiparasitaires - Québec Période du 2016-04-01 au 2019-03-31	6 000
Exterminateurs associés MG inc.	Traitements antiparasitaires pour les bureaux de Montréal Période du 2016-04-01 au 2016-12-31	2 000

NOM DU CONTRACTANT	OBJET DU CONTRAT	MONTANT \$
Datacard Canada inc.	Assistance technique et maintenance de « iCap Software » et « Capture Tower » Période du 2017-01-01 au 2017-12-31	3 895
Deschamps Impression inc.	25 000 dépliants « Ce que prévoit le régime public d'assurance médicaments », anglais	2 600
Docucom Digital inc.	Déménagement et maintenance de la visionneuse « Minolta » du Service de la logistique et de la révision Période du 2016-04-29 au 2017-04-28	2 995
Docucom Digital inc.	Déménagement et maintenance de la visionneuse « Minolta » de la Division des renseignements et du prétraitement Période du 2016-08-01 au 2017-07-31	2 995
Eaton industries (Canada) company	Assistance technique par téléphone suite à une alarme et installation d'un ventilateur de refroidissement	2 950
Eddy Fugère inc.	Valorisation de paravents désuets	12 000
Électrogem inc.	Service d'entretien et d'achat de pièces pour la presse « Komori » Période du 2016-04-01 au 2019-03-31	21 000
Électrogem enr.	Travaux de remplacement du contrôleur de la presse « Komori »	7 940
Emerson Network Power	Services d'urgence pour remise en service de l'unité sans coupure (UPS) suite à un entretien majeur - Octobre	1 680
EnGlobe Corp.	Test de bétonnage pour le projet d'entrée d'eau	2 880
Enveloppe Concept inc.	80 000 enveloppes envoi affranchies avec fenêtre	3 130
Équifax Canada inc.	Services de recherche pour recouvrement Période du 2016-04-01 au 2017-03-31	2 500
Étiquette & Ruban adhésif Commerce inc.	10 000 étiquettes pour imprimante laser	1 085
Étiquette & Ruban adhésif Commerce inc.	5 000 étiquettes adresses et codes à barres	1 945
Euromart corporation du Canada	Nettoyage des chaises de bureau - 800 Place d'Youville	1 425
Euromart corporation du Canada	Nettoyage des appareils électroménagers dans les espaces locatifs - 800 Place d'Youville Période du 2017-02-15 au 2018-02-14	2 195
Exterminateurs du Québec inc.	Traitements antiparasitaires - Québec Période du 2016-04-01 au 2019-03-31	6 000
Exterminateurs associés MG inc.	Traitements antiparasitaires pour les bureaux de Montréal Période du 2016-04-01 au 2016-12-31	2 000

NOM DU CONTRACTANT	OBJET DU CONTRAT	MONTANT \$
Fédération des médecins omnipraticiens du Québec	Placement publicitaire en couleur pour le projet « Refonte des systèmes de rémunération à l'acte » dans les revues de la Fédération des médecins omnipraticiens du Québec	1 960
Fédération des médecins spécialistes du Québec	Placement publicitaire en couleur pour le projet « Refonte des systèmes de rémunération à l'acte » dans les revues de la Fédération des médecins spécialistes du Québec	1 695
Grafix électrotechnique inc.	Travaux de programmation sur la presse « Komori » suite à une réparation faite par Électrogem enr.	4 195
Graphica Impression inc.	Services de photocopie, impressions et agrandissement de divers documents Période du 2017-03-01 au 2020-02-29	4 500
Hewlett-Packard (Canada) Cie	Assistance technique et maintenance d'une « librairie HP » Période du 2017-01-01 au 2017-12-31	2 735
Industrielle alliance assurance et services financiers inc.	Service d'agents de sécurité pour le déménagement de la Direction des enquêtes au 1126 Grande Allée	2 035
Industrielle alliance assurance et services financiers inc.	Entretien ménager avant et après des déménagements pour les édifices 1126 et 1134 Grande-Allée Période du 2016-11-16 au 2017-11-15	2 425
Industrielle alliance assurance et services financiers inc.	Service d'agents de sécurité pour les déménagements faits par l'extérieur dans les édifices de l'Industrielle Alliance Période du 2016-04-01 au 2017-03-31	3 000
Industrielle alliance assurance et services financiers inc.	Nettoyage des chaises de bureau - 1122, 1126 et 1134 Grande Allée Période du 2016-05-20 au 2017-05-19	6 340
Industrielle alliance assurance et services financiers inc.	Nettoyage des appareils électroménagers dans les espaces locatifs Période du 2016-07-01 au 2017-06-30	6 880
Industrielle alliance assurance et services financiers inc.	Travaux de peinture dans les espaces locatifs du 1126 Grande Allée	14 340
La Capitale Immobilière MFQ inc.	Nettoyage des chaises de bureau - 525 René-Lévesque	3 390
La Capitale Immobilière MFQ inc.	Nettoyage des chaises de bureau - Montréal	3 770
La Capitale Immobilière MFQ inc.	Divers travaux d'entretien ménager - Montréal Période du 2016-11-01 au 2017-10-31	6 640
La Capitale Immobilière MFQ inc.	Location d'espaces de stationnement - Montréal Période du 2016-04-01 au 2017-03-31	16 380
La Capitale Immobilière MFQ inc.	Accès et frais d'utilisation d'un système d'alimentation sans coupure pour les locaux du 800 place d'Youville et du 525 René-Lévesque Période du 2017-01-01 au 2018-01-31	3 000

NOM DU CONTRACTANT	OBJET DU CONTRAT	MONTANT \$
La Capitale Immobilière MFQ inc.	Nettoyage des appareils électroménagers dans les espaces locatifs - 525 René-Lévesque Période du 2017-03-01 au 2018-02-28	1 365
Location d'outils Simplex	Location d'une nacelle articulée pour travaux d'inspection des stationnements Période du 2016-10-24 au 2016-10-31	1 245
Louise Desharnais, s.o.	Services de sténographie	1 060
Mathieu St-Pierre, sténographe	Services de sténographie	2 945
Med-Express inc.	Transport de prélèvements, vaccins et matériel médical Période du 2016-05-31 au 2017-03-31	1 500
Moore Canada Corporation	260 000 chèques à impression au laser	7 555
Norampac - Québec, une division de Cascades Canada inc.	1 300 demi-boîtes et 500 couvercles	2 590
Norampac - Québec, une division de Cascades Canada inc.	1 000 boîtes 18" x 11" x 10"	1 305
Oracle Corporation Canada inc.	Service infonuagique pour un laboratoire virtuel « VMWare Esx/Nsx »	4 270
Panavidéo inc.	Acquisition et installation d'un système de bouton panique - Montréal	2 935
Pitney Bowes du Canada Itée	Entretien de l'appareil à affranchir, des appareils d'empilage, du compteur et de la balance postale Période du 2016-04-15 au 2017-04-14	4 095
Pitney Bowes du Canada Itée	Entretien pour l'inséreuse de table et les déchiqueteuses Période du 2016-04-01 au 2017-03-31	4 600
Présence Informatique inc.	Installation de 2 projecteurs dans les salles 782 et 783 situées au 1125 Grande Allée	1 455
Québec numérique	Conférences Web pour la Semaine numérique de Québec - 3 participants	1 350
Ressourcerie de Lévis	Revalorisation de mobilier désuet Période du 2016-06-15 au 2017-01-13	16 000
Service alimentaire Le Gourmet inc.	Service de traiteur - événement reconnaissance (retraites et 25 ans de service) - 2 juin 2016	2 030
Services Matrec inc.	Transport et location de contenants pour destruction de documents et autres Période du 2016-04-01 au 2019-03-31	3 750
Société québécoise d'information juridique (SOQUIJ)	Abonnement annuel au « Guide pratique sur l'accès et la protection de l'information 2016-2017 »	1 200

NOM DU CONTRACTANT	OBJET DU CONTRAT	MONTANT \$
Stanley Black & Decker Canada Corporation	Déplacement et réinstallation de la distributrice de coupons « Frisco Bay » située au 787 Lebourgneuf	1 130
Sténoexpress	Services de sténographie	1 620
Sténofac inc.	Services de sténographie	1 755
Stratégie Organisation et Méthode Som inc.	Sondage téléphonique sur la connaissance de l'assurance médicaments	1 875
Veolia ES Canada Services Industriels inc.	Service de nettoyage des drains, égouts et caniveaux dans le stationnement intérieur du 1125 Grande Allée	4 480
Veolia ES Canada Services Industriels inc.	Nettoyage de deux drains dans le stationnement du 1125 Grande Allée	1 470
Vidéotron inc.	Abonnement au service de câble, 10 prises avec service étendu	3 000
Vidéotron inc.	Migration du service de télévision analogique au numérique Période du 2016-11-23 au 2019-11-22	6 050
Vidéotron inc.	Abonnement Internet « TGV 20 Affaires » incluant une adresse IP statique Période du 2016-12-02 au 2019-12-01	3 600

**QUESTION GÉNÉRALE NO 7
CONTRATS DE MOINS DE 25 000 \$ CONCLUS ENTRE
LE 1^{er} AVRIL 2016 ET LE 28 FÉVRIER 2017**

UNITÉ ADMINISTRATIVE : RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

1. CONTRATS CONCLUS PAR APPEL D'OFFRES : SERVICES PROFESSIONNELS

NOM DU CONTRACTANT	OBJET DU CONTRAT	MONTANT \$
Bureau des intervieweurs professionnels (B.I.P.) (1988) inc.	Sondage téléphonique et électronique auprès des personnes ayant contacté le Centre d'assistance aux professionnels et le Centre de support aux pharmaciens Période du 2016-10-07 au 2016-01-31	10 500
Groupe conseil CFC inc	2 formations « Compétences relationnelles », 1 jour, 40 participants	3 600
Infras information recherche et analyse de la société inc	Sondage téléphonique auprès des utilisateurs des services du Commissaire aux plaintes Période du 2016-06-06 au 2017-05-30	8 800
Soins infirmiers Lechasseur Tremblay-Deschênes S.E.N.C.	Campagnes saisonnières de vaccination antigrippale Période du 2016-11-01 au 2018-12-31	10 340
TELUS Solutions d'affaires, division de société TELUS Communications	Travaux de configuration des paramètres des serveurs « Genesys » du système du Centre de traitement informatique Période du 2016-10-28 au 2018-04-27	23 800

2. CONTRATS CONCLUS DE GRÉ À GRÉ : SERVICES PROFESSIONNELS		
NOM DU CONTRACTANT	OBJET DU CONTRAT	MONTANT \$
Acti-Com inc.	2 formations « L'écriture stratégique », 1 jour, 40 participants	4 600
André Charette	Expertise en orthèse-prothèse Période du 2016-04-01 au 2018-03-31	3 000
Carmen Robertson	Soutien dans l'élaboration de documents administratifs	10 000
CIRA Services médicaux	Expertise médicale	1 325
Claudine Lepage, Psychologue	Expertise médicale	2 250
Deloitte S.E.N.C.R.L. / S.R.L.	Évaluation du fonctionnement et de la performance du conseil d'administration et de ses comités	23 000
Dre Stéphane Schwartz	Expertise médicale dans le cadre d'un dossier juridique Dossier : 1175-2013-03325	7 500
Dre Stéphane Schwartz	Expertise médicale dans le cadre d'un dossier juridique Dossier : 1175-2013-03005	7 500
EnGlobe Corp.	Relevé de potentiel de corrosion de la dalle de béton du stationnement intérieur au 1125 Grande Allée et rapport d'expertise Période du 2016-10-20 au 2016-12-31	5 965
Évaluation personnel sélection international inc.	Gestion de concours Période du 2016-04-01 au 2017-03-31	10 000
Fidema Groupe conseils inc.	Conseil et soutien pour l'acquisition d'assurances de dommages du 1125 Grande Allée Période du 2016-05-24 au 2017-05-23	8 480
Fokus productions inc.	Production d'un vidéo (WEB et multimédia) pour l'assurance médicaments	5 400
Gagnon Sénéchal Coulombe inc.	Services de huissiers - Québec Période du 2016-04-01 au 2017-03-31	5 000
Gagnon Sénéchal Coulombe inc.	Services de huissiers - Dossier 2016 0525	4 950
Genest & associés enr.	Évaluation de la propriété du 1125 Grande Allée dans le cadre du renouvellement des polices d'assurances	6 000

NOM DU CONTRACTANT	OBJET DU CONTRAT	MONTANT \$
Groupe Hébert, Ferlatte inc.	Participation à un comité d'experts cliniques sur le projet « Élaboration d'une convention d'échange d'informations sur la posologie structurée » Période du 2016-10-04 au 2017-10-31	10 190
Isabelle Naud M.D.	Participation à un comité d'experts cliniques sur le projet « Élaboration d'une convention d'échange d'informations sur la posologie structurée » Période du 2016-03-15 au 2017-12-31	4 490
Karine Lamontagne	Expertise en laboratoire médical	2 100
La Société des médecins de l'Université de Sherbrooke S.E.N.C.R.L.	Participation à un comité d'experts cliniques sur le projet « Élaboration d'une convention d'échange d'informations sur la posologie structurée » Période du 2016-03-15 au 2017-12-31	6 590
Langlois avocats s.e.n.c.r.l.	Conseils et accompagnement dans les processus de règlement d'un dossier - Rédaction d'un avis juridique Dossier : 1171-2015-00496	6 000
Lizotte Médico-Experts	Expertise médicale - 7 dossiers	12 590
Lyne Bouchard	Conférence et services-conseils « Gouvernance en matière de gestion contractuelle et de technologie de l'information », 20 participants Période du 2016-05-02 au 2017-03-31	7 750
M2D Leadership	Révision, utilisation et analyse de résultats des examens d'agent d'aide socioéconomique	1 285
Oracle Canada ULC	Services pour travaux sur le produit « Golden Gate » Période du 2016-04-11 au 2016-04-22	24 800
Paramed clinique services santé	Expertise médicale	1 440
Québec numérique	Conférences Web pour la Semaine numérique de Québec - 3 participants	1 350
Saulnier Robillard Lortie huissiers de justice inc.	Services de huissiers pour la Direction des services juridiques Période du 2016-04-01 au 2017-03-31	6 000
Saulnier Robillard Lortie huissiers de justice inc.	Services de huissiers pour la Direction des enquêtes Période du 2016-04-01 au 2017-03-31	18 000
Service Régional d'interprétariat de l'Est du Québec inc.	Services d'interprète en langage des signes Période du 2016-06-01 au 2017-05-31	1 305
Stratégie Organisation et Méthode Som inc.	Sondage téléphonique omnibus sur la connaissance de l'assurance médicaments	1 875
Vitro-Spec inc.	Prototype de plan pour la modification du plafond de verre du hall d'entrée au 1125 Grande Allée - Conformité parasismique	1 690
Vpharma inc.	Participation à un comité clinique sur le projet « Médicaments délivrés en pharmacie d'établissement pour des cliniques externes et ordonnances à la sortie », dans le contexte de soins ambulatoires	2 840

QUESTION GÉNÉRALE NO 7 CONTRATS DE MOINS DE 25 000 \$ CONCLUS ENTRE LE 1 ^{er} AVRIL 2016 ET LE 28 FÉVRIER 2017		
UNITÉ ADMINISTRATIVE : RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC		
1. CONTRATS CONCLUS PAR APPEL D'OFFRES : TRAVAUX DE CONSTRUCTION		
NOM DU CONTRACTANT	OBJET DU CONTRAT	MONTANT \$
Navada Ltée	Travaux d'inspection et d'entretien préventif sur l'unité de climatisation - Montréal Période du 2016-05-01 au 2019-04-30	19 060
Vitrierie Laberge	Remplacement de 2 verres thermos au 6 ^e et au 8 ^e étage du 1125 Grande Allée	5 400

2. CONTRATS CONCLUS DE GRÉ À GRÉ : TRAVAUX DE CONSTRUCTION		
NOM DU CONTRACTANT	OBJET DU CONTRAT	MONTANT \$
Pierre Boily électrique inc.	Raccordement de 57 colonnettes au 2 ^e étage du 1125 Grande Allée dans le cadre du « Projet de mise aux normes, de rénovation et de réaménagement du siège social »	4 070
Pierre Boily électrique inc.	Raccordement de 52 colonnettes au 3 ^e étage du 1125 Grande Allée dans le cadre du « Projet de mise aux normes, de rénovation et de réaménagement du siège social »	3 710
Pierre Boily électrique inc.	Raccordement de 50 colonnettes au 6 ^e étage du 1125 Grande Allée dans le cadre du « Projet de mise aux normes, de rénovation et de réaménagement du siège social »	3 595
Ventilation C.F. inc.	Fourniture et installation de 2 clés de balancement sur des conduits de ventilation	1 530
Vitro-Spec inc.	Travaux de modification du plafond de verre	1 690

ÉTUDE DES CRÉDITS 2017-2018

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

- Réponses aux questions générales -

QUESTION NO 8

Liste ventilée par bénéficiaire et par mode d'octroi (soumission publique, sur invitation ou contrat négocié) de tous les contrats octroyés par un ministère ou un organisme en 2016-2017 et qui ont fait l'objet de coûts additionnels autorisés par la sous-ministre ou le dirigeant de l'organisme public, comme il est prévu à l'article 17 de la *Loi sur les contrats des organismes publics*, en indiquant :

Indiquer si oui ou non le ministère ou l'organisme rend lui-même publique et disponible cette information par le biais de son site internet ou autre moyen de communication.

- a) le nombre d'autorisations;
- b) le nom du professionnel ou de la firme faisant l'objet de cet octroi;
- c) le nom de tous les sous-traitants associés au contrat et faisant l'objet de cet octroi;
- d) le montant accordé;
- e) les motifs de la demande;
- f) tout rapport d'évaluation, de vérification ou d'enquête produit concernant un de ces contrats.

RÉPONSE NO 8

Un contrat octroyé en 2016-2017 a fait l'objet d'un supplément comme prévu à l'article 17 de la *Loi sur les contrats des organismes publics*.

Objet du contrat :

Acquisition d'une solution pour un service de télécopie incluant assistance technique et maintenance

Nom du contractant :

Solutions LNB inc.

Motif de la demande :

Ajout de licences/canaux nécessaires afin d'éviter que les lignes téléphoniques de la Régie soient occupées.

Montant du contrat initial :

255 000 \$

Montant et % du supplément :

34 164 \$ (13 %)

Ces informations sont disponibles sur le système électronique d'appel d'offres du gouvernement du Québec : <http://seao.ca/>.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2017-2018

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

- Réponses aux questions générales -

QUESTION NO 9

Liste détaillée de tous les appels d'offres publics du ministère ou de l'organisme, en indiquant :

- a) la liste des soumissions et le montant de chacune;
- b) la grille d'évaluation des soumissions;
- c) la justification du choix du soumissionnaire retenu;
- d) le délai entre la publication de l'appel d'offres et l'octroi du contrat;
- e) le cas échéant, les appels d'offres annulés en cours de route et la raison de l'annulation.

RÉPONSE NO 9

Ces informations sont disponibles sur le système électronique d'appel d'offres du gouvernement du Québec : <https://www.seao.ca/>

ÉTUDE DES CRÉDITS 2017-2018

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

- Réponses aux questions générales -

QUESTION NO 10

Liste ventilée par bénéficiaire et par mode d'octroi (soumission publique, sur invitation ou contrat négocié) de tous les contrats octroyés par un cabinet ministériel en 2016-2017, en indiquant, pour chaque contrat :

- a) les noms du professionnel ou de la firme;
- b) les noms de tous les sous-traitants associés au contrat, leur mandat et le résultat (rapport ou document final);
- c) le coût;
- d) l'échéancier;
- e) dans le cas d'un octroi par soumission, les noms des soumissionnaires et le montant des soumissions.

RÉPONSE NO 10

Cette question ne s'applique pas à la Régie de l'assurance maladie du Québec.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2017-2018

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

- Réponses aux questions générales -

QUESTION NO 11

Pour chaque ministère et organisme (y compris les agences, sociétés d'état, établissements, bureaux, organismes de l'état, comités, conseils, etc.), fournir pour 2016-2017 :

- a) Liste de toutes ressources œuvrant au sein d'un ministère ou d'un organisme et qui ne sont pas des employés du gouvernement;
- b) le total des coûts reliés à ces consultants, ventilé par catégories (incluant la masse salariale);
- c) le sommaire de tout contrat octroyé pour l'embauche de ces consultants;
- d) le nom de chaque consultant et la firme par laquelle il est employé;
- e) une description de son mandat;
- f) la date de début de son contrat;
- g) la date prévue de fin de son contrat;
- h) sa rémunération annuelle.

RÉPONSE NO 11

Les informations relatives aux contrats octroyés à des firmes externes sont disponibles sur le système électronique d'appel d'offres du gouvernement du Québec : <https://www.seao.ca/> ainsi qu'aux engagements financiers de 25 000 \$ et plus qui feront l'objet d'une étude particulière par la Commission de l'administration publique

ÉTUDE DES CRÉDITS 2017-2018

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

- Réponses aux questions générales -

QUESTION NO 12

Pour chaque projet de développement informatique ou de modernisation des systèmes informatiques de plus de 100 000 \$ initié depuis l'année financière 2003-2004, au sein du ministère ou d'un organisme, d'une société ou d'une entreprise relevant du ministère, indiquer :

- a) le nom du projet;
- b) la nature du projet;
- c) l'échéancier initial (et revu s'il y a lieu);
- d) le montant initialement prévu pour l'ensemble du projet;
- e) les plus récentes évaluations du coût du projet;
- f) les coûts engendrés jusqu'à maintenant par le projet, au total et ventilés par année financière;
- g) l'estimation des coûts restant à déboursier pour compléter la réalisation du projet;
- h) les firmes ou OSBL associés au développement du projet, incluant tous les sous-traitants associés au projet, les sommes qui leur ont été versées jusqu'à ce jour, le détail de tout contrat octroyé en précisant le mode d'octroi, le montant et les dates;
- i) le pourcentage de réalisation jusqu'à ce jour;
- j) le nombre d'employés (ETC) affectés à ce projet;
- k) le nombre de consultants externes intégrés ou œuvrant au sein du ministère ou d'un organisme, d'une société ou d'une entreprise relevant du ministère :
 - la valeur totale et ventilée des contrats ou ententes entre le ministère ou l'organisme et les firmes externes pour ces consultants.
- l) indiquer si l'étude d'opportunité évaluant les possibilités qu'offre le logiciel libre a été réalisée, comme l'exige la Politique cadre sur la gestion des ressources informationnelles des organismes publics.
- m) Nombre et liste des pénalités appliquées à des sous-traitants dans le domaine des TI pour les 10 dernières années.

RÉPONSE NO 12

Les informations demandées pour c), e), g), h), j) et k) ne semblent pas pertinentes à l'exercice de l'étude des crédits.

m) Huit pénalités pour non-respect de contrats.

Voir tableau ci-joint pour les autres éléments de réponse.

a) Nom du projet	b) Nature du projet	d) Montant initialement prévu pour l'ensemble du projet (en milliers \$)	f) Les sommes totales engagées à ce jour (en milliers \$)	i) Pourcentage de réalisation à ce jour	l) Analyse des opportunités offertes par les logiciels libres effectuée
<p>Mise en œuvre du projet de loi 92 (PDG-18)</p> <p>Étape en cours : Dossier d'affaires</p>	<p>Le 6 décembre 2016, le projet de loi n° 92 - Loi visant à accroître les pouvoirs de la Régie de l'assurance maladie du Québec, à encadrer les pratiques commerciales en matière de médicaments ainsi qu'à protéger l'accès aux services d'interruption volontaire de grossesse – a été adopté à l'Assemblée nationale. Les nouvelles dispositions législatives du projet de loi n° 92, qui sont entrées en vigueur le 7 décembre 2016, comportent des enjeux significatifs et des impacts transversaux sur les processus d'affaires de même qu'aux systèmes informatiques des deux lignes d'affaires de la Régie. Dans ce contexte, il faut voir à l'élaboration d'une architecture d'affaires qui prend en compte les contraintes, enjeux et besoins découlant des modèles d'affaires des divers partenaires et intervenants impliqués et qui privilégie une approche d'optimisation et de consolidation des processus et des systèmes informatiques.</p>	Entre 2,5 M \$ et 4,99 M \$	0,00 \$	0,00%	N/A
<p>Taxes sur les produits naturels (VPRP-10)</p> <p>Étape en cours : Dossier d'affaires / en suspens</p>	<p>La Régie a été interpellée en juillet 2015 par Revenu Québec afin d'évaluer les impacts et estimer les délais requis pour mettre en place une nouvelle mesure découlant de l'entente d'harmonisation de la taxe d'accise entre le Gouvernement du Canada et le Gouvernement du Québec. Cette nouvelle mesure impose la taxation des produits naturels sous prescription vendus sur son territoire. Par conséquent, lors de l'acquisition de ces produits, le pharmacien devra payer les taxes (TPS et TVQ) et lors de la vente de ce produit, le pharmacien devra percevoir les taxes auprès de la personne assurée pour le produit et les honoraires de dispensation liés à ce produit. Les travaux consistent à adapter nos processus ou solutions déjà en place afin de tenir compte des nouvelles règles.</p>	Entre 1 M \$ et 2,49 M \$	0,00 \$	0,00%	N/A
<p>Refonte du processus PME (VPRP-11)</p> <p>Étape en cours : Dossier d'affaires</p>	<p>Le projet consiste à bonifier le service en ligne afin d'inciter les professionnels à utiliser dans une plus grande proportion. Les objectifs poursuivis sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Amélioration des délais de traitement des demandes. Le personnel dédié à l'indexation des documents et au traitement de la correspondance pourra alors se consacrer à l'évaluation; • Lisibilité des demandes d'autorisation et précisions des informations nécessaires; • Garantie aux prescripteurs "ambulants", de la réception de leurs décisions rendues pour leurs patients; la messagerie sécurisée étant alors utilisée pour l'acheminement de la correspondance; • Réduction du temps de travail au Service du courrier, économie de papier, timbres, cartouches d'encre et enveloppes. 	Entre 1 M \$ et 2,49 M \$	5,73 \$	0,01%	N/A
<p>CNESST - CIP (VPRP-12)</p> <p>Étape en cours : Planification / Architecture détaillée</p>	<p>Présentement, le traitement des réclamations de médicaments se fait entièrement manuellement à la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail (CNESST). La CNESST a retenu la RAMQ pour développer un système selon le modèle d'affaires de la RAMQ afin de réaliser les activités du processus de remboursement automatisé en pharmacie des médicaments pour les accidentés du travail ayant une lésion professionnelle, soit : autorisation en pharmacie du remboursement des médicaments, facturation en ligne des pharmaciens, paiement aux pharmaciens, support technique aux pharmaciens pour l'utilisation du système.</p>	Entre 1 M \$ et 2,49 M \$	27,01 \$	2,72%	N/A
<p>Avis de renouvellement CAM (VPSPA-21)</p> <p>Étape en cours : Dossier d'affaires</p>	<p>Ce projet vise à revoir le contenu et les traitements automatisés de l'avis de renouvellement de la carte d'assurance maladie (CAM). Cela permettra de :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Améliorer la compréhension des personnes assurées; • Améliorer la qualité de l'information reçue et ainsi ; • Réduire significativement les cas de déclaration de séjours hors Québec contradictoires lors du renouvellement de la carte d'assurance maladie; • Réduire les efforts de traitement qui ne représentent aucune valeur ajoutée pour l'organisation. 	Entre 250 \$ et 999,99 \$	40,47 \$	6,48%	N/A
<p>Partenariat SAAQ/RAMQ pour la CAM (VPSPA-22)</p> <p>Étape en cours : Planification / Architecture détaillée</p>	<p>Le contrat de services du système de production de cartes arrivera à échéance le 15 septembre 2018. Afin d'assurer le maintien, voire l'amélioration, de la qualité des services, la RAMQ a choisi de développer un nouveau partenariat avec la SAAQ pour la production de la carte d'assurance maladie (CAM). Cette approche constitue l'option la plus avantageuse, puisqu'elle permet de :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Produire une CAM avec un visuel et des normes de sécurité améliorés • Améliorer l'expérience client par la délivrance rapide d'un document de qualité <p>Concrètement, la Régie transmet à la SAAQ les données nécessaires pour la production de la CAM pour l'ensemble des personnes assurées. La SAAQ produit les cartes, transmet les résultats de la production à la Régie, encarte les CAM et les expédie aux personnes assurées via Postes Canada.</p> <p>Pour la RAMQ, l'investissement portera essentiellement sur la mise à jour de mécanismes de transmission et de certaines composantes déjà existants ainsi que sur le développement de l'entente.</p>	Entre 250 \$ et 999,99 \$	0,00 \$	0,00%	N/A

a) Nom du projet	b) Nature du projet	d) Montant initialement prévu pour l'ensemble du projet (en milliers \$)	f) Les sommes totales engagées à ce jour (en milliers \$)	i) Pourcentage de réalisation à ce jour	l) Analyse des opportunités offertes par les logiciels libres effectuée
<p>Téléphonie des centres d'appels (VPTI-32)</p> <p>Étape en cours : Réalisation / Mise en opération</p>	<p>Certains composants de la solution de téléphonie des centres d'appels sont désuets. De plus, même si certains ont été ajoutés ou mis à jour, l'architecture globale de la solution n'a pas été révisée depuis son implantation en janvier 1997.</p> <p>Afin d'assurer la pérennité, la stabilité, la performance et la disponibilité des centres d'appels, la RAMQ désire améliorer la solution technologique actuelle.</p> <p>Le projet consiste à remplacer le système de communication de la téléphonie des centres d'appels et d'assurer la disponibilité de la réponse vocale interactive (RVI) et le couplage téléphonie informatique (CTI).</p>	Entre 1 M \$ et 2,49 M \$	31,16 \$	1,93%	Oui
<p>Archivage - Épuration données du DSQ (VPTI-33)</p> <p>Étape en cours : Dossier d'affaires</p>	<p>Le volume des données augmente dans les banques de données des domaines du DSQ, il devient important de définir et d'implanter des règles d'archivage et d'épuration pour tous les domaines du DSQ. Cette opération permettra de maintenir un niveau de performance adéquat pour l'accès aux données du DSQ (alimentation et consultation). Le projet devra définir la durée et les différents modes de conservation (actif, semi-actif, archivé et épuré) et préciser les besoins de récupération des données, si nécessaire. Le projet devra également considérer les données conservées dans les environnements utilisés pour l'exploitation des données (BDCM). Dans le cadre du dossier d'affaires, une consultation s'effectuera auprès des cliniciens afin de définir leurs besoins de récupération de données qui, par la suite, permettra d'établir les règles d'archivage des données contenues au DSQ.</p>	Entre 2,5 M \$ et 4,99 M \$	0,00 \$	0,00%	N/A
<p>Surveillance usages inappropriés (VPTI-37)</p> <p>Étape en cours : Dossier d'affaires</p>	<p>Ce projet a pour but de réaliser les travaux nécessaires à la mise en oeuvre de la surveillance des usages inappropriés dans un contexte de communication de renseignements de santé aux domaines cliniques du DSQ. Ce projet permettra d'identifier les actifs informationnels/banques de renseignements ainsi que les intervenants devant faire l'objet de la surveillance des usages inappropriés, les usages se qualifiant d'inappropriés et devant faire l'objet de la surveillance, le type de communication devant faire l'objet de la surveillance des usages inappropriés, les rôles et responsabilités des différents acteurs interpellés dans la surveillance des usages inappropriés, ainsi que les porteurs des différents processus permettant la prise en charge des situations d'usages inappropriés.</p>	Entre 1 M \$ et 2,49 M \$	256,03 \$	20,49%	N/A
<p>Plan de reprise informatique (VPTI-38)</p> <p>Étape en cours : Réalisation / Mise en opération</p>	<p>Un plan de reprise informatique est mis en œuvre lorsque la détérioration ou la destruction des ressources informatiques consécutive à un sinistre exige le transfert de l'exploitation dans un centre de secours. Ce plan décrit les procédures visant à assurer, dans des conditions de continuité adaptées aux critères de survie de l'organisation, la mise à la disposition rapide et ordonnée des moyens de secours ainsi que la reprise éventuelle de l'exploitation normale après réparation ou remplacement des ressources détruites ou endommagées.</p> <p>Le plan inclut la documentation exhaustive d'actions planifiées qui doivent être adoptées avant, pendant et après un événement catastrophique. Le plan couvre la non-disponibilité de l'édifice du 1125 Grande Allée Ouest ainsi que les activités de relocalisation des traitements au centre informatique de St-Laurent et la collaboration à la relocalisation des ressources identifiées à la reddition des services essentiels.</p>	Entre 1 M \$ et 2,49 M \$	232,03 \$	8,20%	Non
<p>Accès à l'information de santé par le citoyen - phase 1 (VPTI-39)</p> <p>Étape en cours : Dossier d'affaires</p>	<p>La vision cible vise à donner aux usagers du Secteur de la Santé et des Services Sociaux (SSSS) l'accès à ses données de santé, à les présenter de façon pertinente, conviviale et utile dans une perspective de continuum de soins ainsi qu'à faciliter l'accès aux soins et services de santé.</p> <p>L'actuel projet est la première phase qui met en place les bases de services d'information et de transactions accessibles par l'utilisateur et qui offre les services de premières lignes pour obtenir un médecin de famille, prendre un rendez-vous avec lui, obtenir et consulter ses médicaments et renouveler ses ordonnances.</p>	5 M \$ et plus	221,85 \$	2,12%	N/A

ÉTUDE DES CRÉDITS 2017-2018

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

- Réponses aux questions générales -

QUESTION NO 13

Pour le cabinet ministériel et le bureau de circonscription, pour la Direction générale du ministère (bureau du sous-ministre, des sous-ministres adjoints et associés) et pour les organismes sous l'autorité du ministre, le montant, pour 2016-2017 (et la ventilation pour chaque mois), de chacune des dépenses suivantes :

- a) la photocopie;
- b) le mobilier de bureau;
- c) l'ameublement;
- d) la décoration et l'embellissement;
- e) le distributeur d'eau de source;
- f) le remboursement des frais de transport;
- g) le remboursement des frais d'hébergement;
- h) le remboursement des frais de repas;
- i) le remboursement des frais d'alcool et de fêtes;
- j) l'ensemble des dépenses applicables à la participation à des congrès, des colloques et toute session de type perfectionnement ou ressourcement :
 - I. a) au Québec;
 - II. b) à l'extérieur du Québec.

RÉPONSE NO 13

La réponse s'applique à l'ensemble des opérations de la Régie de l'assurance maladie.

	2016-2017 ¹
a) La photocopie	124 370 \$
b) et c) Le mobilier de bureau et l'ameublement	1 691 194 \$ ²
e) Les distributeur d'eau de source	0 \$
f) g) h) Les frais de transport, frais d'hébergement et frais de repas	210 581 \$
i) Le remboursement des frais d'alcool et de fêtes	0 \$
j) Les dépenses applicables à la participation à des congrès, colloques et toute session de type perfectionnement ou ressourcement	227 842 \$
I. au Québec	227 842 \$
II. à l'extérieur du Québec	0 \$

¹ Données au 28 février 2017

² Projet de mise aux normes, de rénovation et de réaménagement du siège social.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2017-2018

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

- Réponses aux questions générales -

QUESTION NO 14

Séparément, pour le cabinet ministériel, pour la Direction générale du ministère (bureau du sous-ministre, des sous-ministres adjoints et associés) et pour les organismes sous l'autorité du ministre, le montant, pour 2015-2016 (et la ventilation pour chaque mois), de chaque dépense reliée à la téléphonie :

- a) le nombre de téléphones cellulaires (« BlackBerry », iPhone ou autres types de téléphones intelligents) utilisés;
- b) le nombre de tablettes électroniques utilisées (IPAD ou autres);
- c) le nombre de téléavertisseurs utilisés;
- d) les coûts d'acquisition des appareils;
- e) le coût d'utilisation des appareils;
- f) le coût des contrats téléphoniques;
- g) les noms des fournisseurs;
- h) le nombre de minutes utilisées;
- i) les ordinateurs portables;
- j) le nombre d'ordinateurs portables utilisés;
- k) le coût des frais d'itinérance;
- l) les coûts de résiliation, s'il y a lieu.

RÉPONSE NO 14

L'information fournie en réponse à cette question est incluse dans les informations diffusées sur une base trimestrielle sur le site Internet de la RAMQ en vertu du *Règlement sur la diffusion d'information et sur la protection des renseignements personnels (art.4 paragraphe 25)*.

Voir le tableau à la page suivante.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2017-2018**RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC****- Réponses aux questions générales -**

	2016-2017 (en date du 28 février 2017)
a) Nombre de téléphones cellulaires, (« BlackBerry », « iPhone » ou autres types de téléphones intelligents) utilisés :	254
b) Nombre de tablettes électroniques utilisées (« iPad » ou autres) :	25
c) Nombre de téléavertisseurs utilisés :	0
d) Coûts d'acquisition des appareils :	5 029 \$ pour acquisition de 163 appareils
e) Coût d'utilisation des appareils (coût total) :	147 019 \$
f) Coût des contrats téléphoniques :	135 388 \$
g) Noms des fournisseurs :	Société Telus Communications
h) Nombre de minutes utilisées :	389 450
i) Coût d'acquisition pour les ordinateurs portables, « iPad » ou autre type de tablette électronique :	16 958,46 \$
j) Nombre d'ordinateurs portables utilisés :	219
k) Coût des frais d'itinérance :	1 606 \$
l) Coûts de résiliation :	2 635 \$

ÉTUDE DES CRÉDITS 2017-2018

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

- Réponses aux questions générales -

QUESTION NO 15

- a) Concernant les effectifs de chacun des ministères et organismes, et ce, pour 2014-2015, 2015-2016 et 2016-2017 ainsi que les prévisions pour 2017-2018 (par établissement pour les réseaux de la Santé et des Services sociaux et le réseau de l'éducation) : le nombre et la répartition, par tranches d'âge, du personnel masculin et féminin, des personnes handicapées, anglophones, autochtones et des communautés culturelles pour chaque catégorie d'emploi (cadres, professionnels, fonctionnaires, etc.); 35 ans et plus;
- b) Concernant les effectifs de chacun des ministères et organismes, et ce, pour 2014-2015, 2015-2016 et 2016-2017 ainsi que les prévisions pour 2017-2018 (par établissement pour les réseaux de la Santé et des Services sociaux et le réseau de l'éducation) : le nombre et la répartition, par tranches d'âge, du personnel masculin et féminin, des personnes handicapées, anglophones, autochtones et des communautés culturelles pour chaque catégorie d'emploi (cadres, professionnels, fonctionnaires, etc.); 35 ans et moins;
- c) Concernant les effectifs de chacun des ministères et organismes, et ce, pour 2014-2015, 2015-2016 et 2016-2017 ainsi que les prévisions pour 2017-2018 (par établissement pour les réseaux de la Santé et des Services sociaux et le réseau de l'éducation) : le nombre total de jours de maladie pris par le personnel;
- d) Concernant les effectifs de chacun des ministères et organismes, et ce, pour 2014-2015, 2015-2016 et 2016-2017 ainsi que les prévisions pour 2017-2018 (par établissement pour les réseaux de la Santé et des Services sociaux et le réseau de l'éducation) : le nombre de personnes ayant dans leur réserve de congé de maladie moins de 10 jours, de 10 à 50 jours, de 50 à 100 jours et 100 jours et plus, et leur valeur estimée, par catégorie d'emploi;
- e) Concernant les effectifs de chacun des ministères et organismes, et ce, pour 2014-2015, 2015-2016 et 2016-2017 ainsi que les prévisions pour 2017-2018 (par établissement pour les réseaux de la Santé et des Services sociaux et le réseau de l'éducation) : le nombre d'heures supplémentaires travaillées par le personnel et la répartition de la rémunération de ces heures supplémentaires (argent, vacances, etc.);
- le coût moyen par employé, selon la classe de travail.
- f) Concernant les effectifs de chacun des ministères et organismes, et ce, pour 2014-2015, 2015-2016 et 2016-2017 ainsi que les prévisions pour 2017-2018 (par établissement pour les réseaux de la Santé et des Services sociaux et le réseau de l'éducation) : le nombre total de jours de vacances pris par le personnel;
- g) Concernant les effectifs de chacun des ministères et organismes, et ce, pour 2014-2015, 2015-2016 et 2016-2017 ainsi que les prévisions pour 2017-2018 (par établissement pour les réseaux de la Santé et des Services sociaux et le réseau de l'éducation) : le nombre de personnes ayant dans leur réserve de jours de vacances moins de 10 jours, de 10 à 50 jours, de 50 à 100 jours et 100 jours et plus, et leur valeur estimée, par catégorie d'emploi;
- h) Concernant les effectifs de chacun des ministères et organismes, et ce, pour 2014-2015, 2015-2016 et 2016-2017 ainsi que les prévisions pour 2017-2018 (par établissement pour les réseaux de la Santé et des Services sociaux et le réseau de l'éducation) : le nombre de plaintes pour harcèlement psychologique;

ÉTUDE DES CRÉDITS 2017-2018

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

- Réponses aux questions générales -

- i) Concernant les effectifs de chacun des ministères et organismes, et ce, pour 2014-2015, 2015-2016 et 2016-2017 ainsi que les prévisions pour 2017-2018 (par établissement pour les réseaux de la Santé et des Services sociaux et le réseau de l'éducation) : le nombre de personnes et la répartition par catégorie d'emploi (cadres, professionnels, fonctionnaires, contractuels, etc.) qui reçoivent une rémunération du ministère ou d'un organisme relevant du ministère, et qui reçoivent également une prestation de retraite d'un régime de retraite du secteur public, parapublic ou des réseaux de la santé et de l'éducation, soit les commissions scolaires, les cégeps, les établissements universitaires, les agences régionales et les établissements hospitaliers;
- j) Concernant les effectifs de chacun des ministères et organismes, et ce, pour 2014-2015, 2015-2016 et 2016-2017 ainsi que les prévisions pour 2017-2018 (par établissement pour les réseaux de la Santé et des Services sociaux et le réseau de l'éducation) : l'évolution des effectifs réguliers par catégorie d'emploi (cadres supérieurs et intermédiaires, professionnels, techniciens, personnel de bureau, ouvriers et agents de la paix, etc.) et par leur territoire habituel de travail (centre principal de direction et chacune des régions);
- k) Concernant les effectifs de chacun des ministères et organismes, et ce, pour 2014-2015, 2015-2016 et 2016-2017 ainsi que les prévisions pour 2017-2018 (par établissement pour les réseaux de la Santé et des Services sociaux et le réseau de l'éducation) : l'évolution du nombre d'employés bénéficiant d'un traitement additionnel en raison de la complexité de la tâche à accomplir;
- l) Concernant les effectifs de chacun des ministères et organismes, et ce, pour 2014-2015, 2015-2016 et 2016-2017 ainsi que les prévisions pour 2017-2018 (par établissement pour les réseaux de la Santé et des Services sociaux et le réseau de l'éducation) : le nombre d'employés bénéficiant d'un traitement supérieur à celui normalement prévu pour la tâche qu'ils ont accomplie;
- m) Concernant les effectifs de chacun des ministères et organismes, et ce, pour 2014-2015, 2015-2016 et 2016-2017 ainsi que les prévisions pour 2017-2018 (par établissement pour les réseaux de la Santé et des Services sociaux et le réseau de l'éducation) : le nombre de postes par catégories d'emploi et par leur territoire habituel de travail (centre principal de direction et chacune des régions);
- n) Concernant les effectifs de chacun des ministères et organismes, et ce, pour 2014-2015, 2015-2016 et 2016-2017 ainsi que les prévisions pour 2017-2018 (par établissement pour les réseaux de la Santé et des Services sociaux et le réseau de l'éducation) : le niveau des effectifs pour chacune des catégories d'emploi pour chacun des cinq prochains exercices budgétaires;
- o) Concernant les effectifs de chacun des ministères et organismes, et ce, pour 2014-2015, 2015-2016 et 2016-2017 ainsi que les prévisions pour 2017-2018 (par établissement pour les réseaux de la Santé et des Services sociaux et le réseau de l'éducation) : le nombre d'employés permanents et temporaires ;
- p) Concernant les effectifs de chacun des ministères et organismes, et ce, pour 2014-2015, 2015-2016 et 2016-2017 ainsi que les prévisions pour 2017-2018 (par établissement pour les réseaux de la Santé et des Services sociaux et le réseau de l'éducation) : le nombre de départs volontaires, ventilé par raisons du départ.
- q) Pour chaque direction du ministère et direction d'organisme relevant du ministère, le nombre de postes abolis ventilé par corps d'emploi, pour 2016-2017 et les cinq années précédentes ;
- r) L'effectif autorisé par le SCT en vertu de la loi 15 sur le contrôle des effectifs, par année, depuis l'instauration de la loi.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2017-2018

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

- Réponses aux questions générales -

RÉPONSE NO 15

Points a) à g)

Voir tableaux ci-joints.

Point h)

Cette question ne semble pas pertinente à l'exercice de l'étude des crédits.

Points i) à m)

Voir tableaux ci-joints.

Points n) à p) et r)

Les réponses à ces questions seront transmises par le Secrétariat du Conseil du trésor.

Points q)

La Régie n'a aboli aucun poste en 2016-2017.

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

Question 15 a)

Basé sur un effectif régulier total au 28 février 2017 : 1 490 personnes

35 ANS ET PLUS

Tableau de répartition du personnel régulier masculin et féminin par catégorie d'emploi										
	Cadres & Hors cadres		Professionnels		Fonctionnaires		Ouvriers		TOTAL	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
Hommes	46	54,12%	302	48,71%	136	24,16%	7	87,50%	491	38,48%
Femmes	39	45,88%	318	51,29%	427	75,84%	1	12,50%	785	61,52%
Total	85	6,66%	620	48,59%	563	44,12%	8	0,63%	1 276	100,00%
Proportion des employés de 35 ans et plus par rapport au nombre total d'employés										85,64%

Tableau de répartition du personnel régulier : communautés culturelles, personnes handicapées, anglophones ou autochtones par catégorie d'emploi										
	Cadres & Hors cadres		Professionnels		Fonctionnaires		Ouvriers		TOTAL	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
Communautés culturelles	-	0,00%	49	7,90%	72	12,79%	-	0,00%	121	9,49%
Personnes handicapées	-	0,00%	3	0,48%	17	3,02%	-	0,00%	20	1,57%
Anglophones	-	0,00%	5	0,81%	10	1,78%	-	0,00%	15	1,18%
Autochtones	2	2,35%	1	0,16%	-	0,00%	-	0,00%	3	0,24%
Total	2	2,35%	58	9,35%	99	17,58%	-	0,00%	159	12,46%

Ces données reflètent les informations fournies par les employés sur la base d'une déclaration volontaire.

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

Question 15 b)

Basé sur un effectif régulier total au 28 février 2017 : 1 490 personnes

MOINS DE 35 ANS

Tableau de répartition du personnel régulier masculin et féminin par catégorie d'emploi										
	Cadres et Hors cadres		Professionnels		Fonctionnaires		Ouvriers		TOTAL	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
Hommes	-	0,00%	56	47,06%	33	34,74%	-	0,00%	89	41,59%
Femmes	-	0,00%	63	52,94%	62	65,26%	-	0,00%	125	58,41%
Total	-	0,00%	119	55,61%	95	44,39%	-	0,00%	214	100,00%
Proportion des employés de moins de 35 ans par rapport au nombre total d'employés										14,36%

Tableau de répartition du personnel régulier : communautés culturelles, personnes handicapées, anglophones ou autochtones par catégorie d'emploi										
	Cadres & Hors cadres		Professionnels		Fonctionnaires		Ouvriers		TOTAL	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
Communautés culturelles	-	0,00%	8	6,72%	8	8,42%	-	0,00%	16	7,48%
Personnes handicapées	-	0,00%	-	0,00%	1	1,05%	-	0,00%	1	0,47%
Anglophones	-	0,00%	-	0,00%	1	1,05%	-	0,00%	1	0,47%
Autochtones	-	0,00%	2	1,68%	-	0,00%	-	0,00%	2	0,93%
Total	-	0,00%	10	8,40%	10	10,53%	-	0,00%	20	9,35%

Ces données reflètent les informations fournies par les employés sur la base d'une déclaration volontaire.

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

Questions 15 a)-b)

ENSEMBLE DE L'EFFECTIF RÉGULIER

Basé sur un effectif régulier total au 28 février 2017 : 1 490 personnes

Tableau de répartition du personnel régulier masculin et féminin par catégorie d'emploi										
	Cadres & Hors cadres		Professionnels		Fonctionnaires		Ouvriers		TOTAL	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
Hommes	46	54,12%	358	48,44%	169	25,68%	7	87,50%	580	38,93%
Femmes	39	45,88%	381	51,56%	489	74,32%	1	12,50%	910	61,07%
Total	85	5,70%	739	49,60%	658	44,16%	8	0,54%	1 490	100,00%

Tableau de répartition du personnel régulier : communautés culturelles, personnes handicapées, anglophones ou autochtones par catégorie d'emploi										
	Cadres & Hors cadres		Professionnels		Fonctionnaires		Ouvriers		TOTAL	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
Communautés culturelles	-	0,00%	57	7,71%	80	12,16%	-	0,00%	137	9,19%
Personnes handicapées	-	0,00%	3	0,41%	18	2,74%	-	0,00%	21	1,41%
Anglophones	-	0,00%	5	0,68%	11	1,67%	-	0,00%	16	1,07%
Autochtones	2	2,35%	3	0,41%	-	0,00%	-	0,00%	5	0,34%
Total	2	2,35%	68	9,20%	109	16,57%	-	0,00%	179	12,01%

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

Questions 15 c) à g)

À chacun des mois de l'exercice budgétaire 2016-2017, et ce, par catégorie d'emploi (cadres, professionnels, fonctionnaires, etc.)
(au 28 février 2017)

c) Nombre total de jours de maladie pris par le personnel :

Maladies													
2016-2017													
	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre	Janvier	Février	Mars	Total
Cadres & HC	16,4	12,9	14,0	16,7	14,4	20,3	17,1	20,4	44,2	15,6	16,5	0,0	208,4
Professionnels	398,4	376,7	388,7	287,8	318,7	386,8	399,8	486,3	372,7	515,1	428,5	0,0	4 359,6
Fonctionnaires	624,9	587,8	495,7	396,0	391,2	529,3	540,8	595,1	492,5	711,7	642,4	0,0	6 007,5
Ouvriers	4,5	19,2	6,4	4,4	2,5	6,2	4,0	14,1	3,5	4,0	12,7	0,0	81,3
Total	1 044,2	996,5	904,8	704,9	726,7	942,6	961,7	1 115,9	912,9	1 246,3	1 100,2	0,0	10 656,8

d) g) Nombre de personnes ayant une réserve de congés maladie et une réserve de jours de vacances de moins de 10 jours, de 10 à 50 jours, de 50 à 100 jours et 100 jours et plus :

Réserve de maladies et réserve de vacances													
Au 28 février 2017													
	Réserve de maladies					Valeur estimée	Réserve de vacances					Valeur estimée	
	0-10 jrs	10-50 jrs	50-100 jrs	100 jrs +	TOTAL		0-10 jrs	10-50 jrs	50-100 jrs	100 jrs +	TOTAL		
Cadres & HC	15	29	27	14	85	2 059 318 \$	44	37	4	0	85	529 901 \$	
Professionnels	244	291	125	100	760	13 083 326 \$	503	250	7	0	760	2 370 588 \$	
Fonctionnaires	439	287	64	31	821		627	192	1	1	821		
Ouvriers	3	7	0	0	10		7	3	0	0	10		
Total	701	614	216	145	1 676	15 142 643 \$	1 181	482	12	1	1 676	2 900 489 \$	

e) Personnel ayant effectué des heures supplémentaires avec la répartition de la rémunération de ces heures supplémentaires (argent, vacances, etc.) et le coût moyen par employé :

Heures supplémentaires et coût moyen				
2016-2017				
Catégorie d'emploi	Heures payées	Heures compensées	Heures totales	Coût moyen/employé (\$)
Cadres & HC	0,00	0,00	0,00	0,00
Professionnels	14 135,45	6 341,78	20 477,23	1 404,50
Fonctionnaires	9 926,52	3 415,17	13 341,69	704,30
Ouvriers	234,50	283,58	518,08	1 770,60
			34 337,00	

f) Nombre total de jours de vacances pris par le personnel :

Vacances													
2016-2017													
	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre	Janvier	Février	Mars	Total
Cadres & HC	65,5	75,5	105,0	313,5	679,5	104,0	40,0	36,0	105,0	96,0	82,5	0,0	1 702,5
Professionnels	308,6	474,7	824,2	3 000,1	5 073,4	753,2	364,6	221,8	736,2	986,1	299,9	0,0	13 042,9
Fonctionnaires	593,0	815,5	1 197,8	2 979,0	4 418,0	1 009,2	503,5	530,9	1 054,0	830,2	510,7	0,0	14 441,7
Ouvriers	1,0	9,0	13,0	35,0	60,0	18,0	2,0	0,0	6,0	4,5	47,5	0,0	196,0
Total	968,1	1 374,7	2 140,0	6 327,6	10 230,9	1 884,4	910,2	788,7	1 901,2	1 916,8	940,5	0,0	29 383,1

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

QUESTIONS 15 h) à r)

Concernant les effectifs de chacun des ministères et organismes, et ce, pour l'exercice budgétaire 2016-2017 (au 28 février 2017).

Question: Le nombre de plaintes pour harcèlement psychologique :
15 h)

Non pertinent

Question: Nombre de personnes par catégorie d'emploi qui reçoit une rémunération du ministère ou d'un organisme relevant du ministère et qui reçoit également une prestation de retraite d'un régime de retraite du secteur public, parapublic ou des réseaux de la santé et de l'éducation, soit les commissions scolaires, les cégeps, les établissements universitaires, les agences régionales et les
15 i)

En ce qui a trait à l'information recherchée concernant la liste du personnel, par catégories d'emploi, qui reçoit une rémunération et une prestation de retraite d'un régime de retraite, nous vous informons que ces renseignements renferment des renseignements personnels confidentiels au sens de l'article 54 de la Loi sur l'accès. Le paragraphe 1° de l'article 53, ainsi que le premier alinéa de l'article 59 de cette loi nous obligent à refuser de donner accès à ces renseignements. Par ailleurs, l'amalgame des renseignements recherchés n'a pas un caractère public conformément à l'article 57 de la Loi sur l'accès.

Question: Effectifs réguliers par catégories d'emploi (cadres, professionnels, techniciens, personnel de bureau, ouvriers)
15 J) et par leur territoire habituel de travail (centre principal de direction et chacune des régions) :

	2016-2017	
	Québec	Montréal
Cadres & HC	82	3
Professionnels	725	14
Fonctionnaires	559	99
Ouvriers	8	0
Sous-total	1 374	116
Total	1490	

Données au 28 février 2017

Question : Nombre d'employés bénéficiant d'un traitement additionnel en raison de la complexité de la tâche à accomplir :
15 k)

Les échelles de traitement des professionnels, conseillers en gestion des ressources humaines et ingénieurs comprennent les classes «expert et émérite».

2016-2017	
Classe	Nombre
Expert	161
Émérite	13

Données au 28 février 2017

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

QUESTIONS 15 h) à r)

Concernant les effectifs de chacun des ministères et organismes, et ce, pour l'exercice budgétaire 2016-2017 (au 28 février 2017).

Question : Nombre d'employés bénéficiant d'un traitement supérieur à celui normalement prévu pour la tâche qu'ils ont accomplie :
15 l) (hors échelle - personnel régulier)

2016-2017	
Réguliers	5

Données au 28 février 2017

Excluant les employés bénéficiant d'un horaire majoré puisqu'ils bénéficient d'un traitement correspondant à la tâche accomplie.

Question : Nombre de postes occupés par catégorie d'emploi et par leur territoire habituel de travail (centre principal de direction et chacune des régions).
15 m)

	2016-2017		
	Réguliers et occasionnels		
	Total	Québec	Montréal
Dirigeants d'organisme	5	5	0
Cadres	80	77	3
Professionnels	760	746	14
Fonctionnaires	821	698	123
Ouvriers	10	10	0
Total	1 676	1 536	140

Question : Niveau des effectifs pour chacune des catégories d'emploi pour les cinq prochains exercices budgétaires :
15 n)

La réponse sera transmise par le Secrétariat du Conseil du trésor

Question : Nombre d'employés permanents et temporaires :
15 o)

La réponse sera transmise par le Secrétariat du Conseil du trésor

Question : Nombre de départs volontaires pour les employés réguliers, ventilés par raison du départ
15 p)

La réponse sera transmise par le Secrétariat du Conseil du trésor

Question : Nombre de postes abolis ventilé par corps d'emploi, pour 2016-2017
15 q)

La Régie n'a aboli aucun poste en 2016-2017.

Question : L'effectif autorisé par le SCT en vertu de la loi 15 sur le contrôle des effectifs, par année, depuis l'instauration de la loi.
15 r)

La réponse sera transmise par le Secrétariat du Conseil du trésor

ÉTUDE DES CRÉDITS 2017-2018

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

- Réponses aux questions générales -

QUESTION NO 16

- a) Pour chaque ministère et organisme public, et ce, par direction : le nombre de départs à la retraite en 2015-2016 et en 2016-2017, incluant le total et la ventilation des indemnités versées.
- b) Pour chaque ministère et organisme public, et ce, par direction : le nombre de remplacements effectués en application du plus récent Plan de gestion des ressources humaines.
- c) Pour chaque ministère et organisme public, et ce, par direction : le nombre de départs à la retraite prévus pour 2017-2018 et 2018-2019 et les indemnités de retraite qui seront versées.
- d) Pour chaque ministère et organisme public, et ce, par direction : le nombre de retraités de la fonction publique ou parapublique engagés pour un ou des contrats.

RÉPONSE NO 16

- a. La réponse à cette question sera transmise par le Secrétariat du Conseil du trésor.
- b. Les départs à la retraite ont été remplacés en fonction des besoins des unités dans le respect de la cible octroyée par le Secrétariat du Conseil du trésor.
- c. Veuillez vous référer à la réponse de la question 16 a.
- d. Un contrat a été octroyé à un retraité de la fonction publique.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2017-2018

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

- Réponses aux questions générales -

QUESTION NO 17

Liste des baux pour les espaces occupés par les ministères et organismes en 2016-2017 en indiquant pour chacun d'eux :

- a) l'emplacement de la location;
- b) la superficie totale pour chaque local loué;
- c) la superficie totale réellement occupée;
- d) la superficie inoccupée;
- e) le coût de location au mètre carré;
- f) le coût total de ladite location;
- g) les coûts d'aménagement, de rénovations réalisées depuis le 1^{er} avril 2011, la nature des travaux et le ou les bureaux visés;
- h) la durée du bail;
- i) le propriétaire de l'espace loué;
- j) les noms des sous-locataires et les revenus liés à des sous-locations, le cas échéant.

RÉPONSE NO 17

L'information fournie en réponse à cette question est incluse dans les informations diffusées sur une base trimestrielle sur le site Internet de la RAMQ en vertu du *Règlement sur la diffusion d'information et sur la protection des renseignements personnels (art.4 paragraphe 27)*.

La Régie loue auprès de la SQI des espaces à bureaux à Montréal ainsi que pour certaines unités administratives et de l'entreposage à Québec, à l'extérieur de son siège social au 1125, Grande Allée Ouest. Les détails de ces espaces locatifs pour l'exercice 2016-2017 sont :

ÉTUDE DES CRÉDITS 2017-2018**RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC****- Réponses aux questions générales -**

Montréal

	2016-2017
Emplacement	425, de Maisonneuve Ouest Rez-de-chaussée, 4 ^e , 6 ^e et 8 ^e étages occupés partiellement, 2 ^e et 3 ^e étages occupés complètement
Superficie	5 412,16 m ²
Coût de location annuel	1 465 116,72 \$
Coûts d'aménagement	1 905 888,68 \$ ¹
Durée du bail	10 ans (fin le 2019-07-05)
Propriétaire de l'espace loué	La Capitale immobilière MFQ inc. (gestionnaire des baux) - La Capitale - Assureur de l'administration publique (propriétaire des 2 ^e , 3 ^e et 4 ^e étages) - La Capitale - Assurances générales (propriétaire des 6 ^e et 8 ^e étages)

¹ Les coûts d'aménagement indiqués correspondent aux coûts totaux depuis le début de l'entente, soit le 6 juillet 2009.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2017-2018**RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC****- Réponses aux questions générales -**

Québec

	2016-2017
Emplacement	- 1122, Grande Allée Ouest, 1 ^{er} SS, 1 ^{er} et 2 ^e étages occupés partiellement et 3 ^e étage complètement - 1134, Grande Allée Ouest, 1 ^{er} étage occupé complètement et 2 ^e étage partiellement - 1126, Grande Allée Ouest, RC, 1 ^{er} , 2 ^e , 3 ^e , 4 ^e , 5 ^e , 6 ^e , 7 ^e et 8 ^e étages occupés complètement
Superficie	11 566,69 m ²
Coût de location annuel	2 464 161,72 \$ ²
Coûts d'aménagement	973 773,19 \$ ¹
Durée du bail	5 ans (fin le 2018-06-30)
Propriétaire de l'espace loué	Industrielle Alliance

¹ Les coûts d'aménagement indiqués pour 2016-2017 correspondent aux coûts totaux depuis le début de l'entente, soit le 1^{er} juillet 2013.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2017-2018**RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC****- Réponses aux questions générales -**

Québec

	2016-2017
Emplacement	787, boul. Lebourgneuf, Rez-de-chaussée occupé partiellement
Superficie	287,24 m ²
Coût de location annuel	64 258,80 \$ (au 1 ^{er} avril 2016)
Coûts d'aménagement	0 \$
Durée du bail	Renouvellement annuel au 11 décembre de chaque année
Propriétaire de l'espace loué	Groupe de Bertin Entente avec le MTESS (Partenariat avec la SAAQ et Services Québec)

Québec

	2016-2017
Emplacement	200, Chemin Sainte-Foy Entrepôt
Superficie	354,40 m ²
Coût de location annuel	39 243,12 \$ (au 1 ^{er} avril 2016)
Coûts d'aménagement	0 \$
Durée du bail	Renouvellement annuel au 1 ^{er} mai de chaque année
Propriétaire de l'espace loué	Whiterock 200 Ste-Foy inc

ÉTUDE DES CRÉDITS 2017-2018**RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC****- Réponses aux questions générales -**

Québec

	2016-2017
Emplacement	800, Place d'Youville 5 ^e étage occupé complètement
Superficie	1 185,17 m ²
Coût de location annuel	286 034,88 \$
Coûts d'aménagement	105 161,14 \$ ¹
Durée du bail	3 ans (Fin le 31 mars 2018)
Propriétaire de l'espace loué	Euromart Corporation Canada

¹ Les coûts d'aménagement indiqués correspondent aux coûts totaux depuis le début de l'entente d'occupation en février 2015.

Québec

	2016-2017
Emplacement	525 René Lévesque Est 6 ^e étage occupé complètement
Superficie	2 392,54 m ²
Coût de location annuel	592 402,80 \$
Coûts d'aménagement	854 217,40 \$ ¹
Durée du bail	3 ans (31 mars 2018)
Propriétaire de l'espace loué	La Capitale Immobilière MFQ inc.

¹ Les coûts d'aménagement indiqués pour 2016-2017 correspondent aux coûts totaux réels depuis le début de l'entente d'occupation en février 2015.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2017-2018**RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC****- Réponses aux questions générales -**

Québec

	2016-2017
Emplacement	2535, boulevard Laurier Entrepôt
Superficie	59,07 m ²
Coût de location annuel	5 565,96 \$
Coûts d'aménagement	0 \$
Durée du bail	Renouvellement mensuel
Propriétaire de l'espace loué	Société québécoise d'infrastructures (SQI)

ÉTUDE DES CRÉDITS 2017-2018

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

- Réponses aux questions générales -

QUESTION NO 18

Pour le cabinet ministériel, les bureaux de circonscription des ministres, la direction générale du ministère et la haute direction des organismes publics, fournir la ventilation des coûts, pour 2016-2017, du déménagement, de l'aménagement, de la rénovation et autres travaux effectués dans les espaces occupés. Pour les rénovations, fournir :

- a) la ou les dates des travaux;
- b) les coûts;
- c) le nom de la ou des firmes ayant effectué les travaux.

RÉPONSE NO 18

Aucuns travaux de déménagement, d'aménagement, de rénovation ou autres n'ont été effectués par la haute direction en 2016-2017.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2017-2018

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

- Réponses aux questions générales -

QUESTION NO 19

Liste du personnel de cabinet de chaque membre du Conseil des ministres durant l'année 2016-2017, en indiquant pour chaque individu :

- a) la date de l'entrée en fonction et la date de départ, le cas échéant;
- b) le titre de la fonction;
- c) l'adresse du port d'attache;
- d) le traitement annuel ou, selon le cas, les honoraires versés;
- e) la prime de départ versée, le cas échéant;
- f) le montant total et la ventilation des primes ou bonis reçus;
- g) la liste du personnel politique, incluant le personnel de soutien, qui fait partie de la fonction publique et de quelle masse salariale il relève;
- h) la description de tâches;
- i) le montant détaillé des salaires, des honoraires et des contrats donnés par le cabinet pour 2016-2017;
- j) le nombre total d'employés au cabinet;
- k) la masse salariale totale par cabinet pour les années financières 2015-2016 et 2016-2017;
- l) le nom des employés bénéficiant d'un traitement supérieur à celui prévu pour la fonction occupée;
- m) s'il a ou non signé les directives du premier ministre intitulées : *Directive sur la transparence et l'éthique relativement à l'exercice des fonctions du personnel des cabinets de ministre et Directive concernant les règles applicables lors de la cessation d'exercice de certaines fonctions pour l'État.*

RÉPONSE NO 19

Cette question ne s'applique pas à la Régie de l'assurance maladie du Québec.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2017-2018

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

- Réponses aux questions générales -

QUESTION NO 20

Liste des sommes d'argent versées en 2016-2017 à même le budget discrétionnaire du ministre, du ministre délégué, du ministère ou de l'organisme, en indiquant :

- a) le nom de l'organisme concerné ou de la personne;
- b) la circonscription électorale;
- c) le montant attribué;
- d) le détail du projet visé et le but poursuivi par le ministère ou l'organisme.

RÉPONSE NO 20

Cette question ne s'applique pas à la Régie de l'assurance maladie du Québec.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2017-2018

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

- Réponses aux questions générales -

QUESTION NO 21

Liste du personnel hors structure, par catégorie d'emploi (cadres, professionnels, fonctionnaires, etc.), rémunéré par le ministère, mais qui n'occupe aucun poste dans ce ministère :

- a) le nom de la personne;
- b) le poste occupé;
- c) le salaire de base et les bonis, le cas échéant;
- d) l'assignation initiale et l'assignation actuelle;
- e) la date de l'assignation hors structure;
- f) la date de la fin de l'assignation, s'il y a lieu.

RÉPONSE NO 21

Aucune personne hors structure n'est rémunérée par la Régie de l'assurance maladie du Québec alors qu'elle n'occupe aucun poste dans l'organisation.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2017-2018

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

- Réponses aux questions générales -

QUESTION NO 22

Liste du personnel en disponibilité par catégorie d'emploi (cadres, professionnels, fonctionnaires, etc.), en indiquant :

- a) le poste initial;
- b) le salaire;
- c) le poste actuel, s'il y a lieu;
- d) la date de la mise en disponibilité;
- e) les prévisions pour 2017-2018.

RÉPONSE NO 22

La réponse à cette question sera transmise par le Secrétariat du Conseil du trésor.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2017-2018

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

- Réponses aux questions générales -

QUESTION NO 23

Pour chaque ministère et organisme public (y compris les agences, sociétés, établissements, institutions, etc.), fournir pour 2016-2017, le nombre d'occasionnels mis à pied dont le ministère ou l'organisme a mis fin à l'emploi ou dont le contrat n'a pas été renouvelé, en ventilant :

- a) par catégorie d'emploi (cadres, professionnels, personnel de soutien, fonctionnaires, etc.);
- b) prévisions pour 2017-2018;
- c) par catégorie d'âge.

RÉPONSE NO 23

La réponse sera transmise par le Secrétariat du Conseil du trésor.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2017-2018

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

- Réponses aux questions générales -

QUESTION NO 24

Pour chaque ministère et organisme, depuis cinq ans, fournir le nombre de postes abolis par bureau régional et par catégorie d'emploi, ainsi que les prévisions pour 2017-2018.

RÉPONSE NO 24

La Régie n'a aboli aucun poste en 2016-2017.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2017-2018

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

- Réponses aux questions générales -

QUESTION NO 25

Pour chaque ministère et organisme, liste des bureaux régionaux et de l'effectif étant rattaché, par catégorie d'emploi, à chacun de ces bureaux. Présenter l'évolution depuis cinq ans, ainsi que les prévisions pour 2017-2018, par mission.

RÉPONSE NO 25

Veillez vous référer à la question générale 15 j).

ÉTUDE DES CRÉDITS 2017-2018

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

- Réponses aux questions générales -

QUESTION NO 26

Liste du personnel rémunéré par le ministère et affecté à d'autres organismes publics, parapublics, parapublics non gouvernementaux et autres, en indiquant :

- a) le nom de la personne;
- b) le poste occupé et le nom de l'organisme;
- c) le salaire de base et les bonis, le cas échéant;
- d) l'assignation initiale;
- e) l'assignation actuelle;
- f) la date de l'assignation hors structure;
- g) la date de la fin de l'assignation (s'il y a lieu).

RÉPONSE NO 26

Aucun membre du personnel n'est rémunéré par le ministère et affecté à d'autres organismes publics, parapublics, parapublics non gouvernementaux et autres.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2017-2018

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

- Réponses aux questions générales -

QUESTION NO 27

Liste de tous les abonnements aux journaux, aux revues mensuelles, aux publications (format papier ou électronique), aux sites spécialisés de recherche sur Internet (Eureka, etc.) du ministère et des organismes publics en 2016-2017, en précisant pour chaque abonnement :

- a) coût de chacun;
- b) le fournisseur;
- c) la nature du service.

Ventiler le montant total par catégories.

RÉPONSE NO 27

Voir le détail dans le tableau à la page suivante.

NOMS	DESCRIPTIONS	TOTAL
WILSON & LAFLEUR LTÉE.	SERVICE INTERNET D'INFORMATION	70,00 \$
	LIVRES	1 825,00 \$
	JOURNAUX	210,00 \$
	MAGAZINES	280,00 \$
WOLTERS KLUWER QUÉBEC LTÉE	SERVICE INTERNET D'INFORMATION	499,00 \$
	LIVRES	2 700,00 \$
	JOURNAUX	599,00 \$
LES ÉDITIONS YVON BLAIS	LIVRES	908,00 \$
	JOURNAUX	184,00 \$
	MAGAZINES	129,00 \$
SOCIÉTÉ QUÉBÉCOISE D'INFORMATION JURIDIQUE (SOQUIJ)	SERVICE INTERNET D'INFORMATION	22 970,00 \$
	LIVRES	500,00 \$
MESSAGERIES DYNAMIQUES	SERVICE INTERNET D'INFORMATION	89,76 \$
	JOURNAUX	432,13 \$
LES CONSULTANTS VIGILANCE-SANTÉ (1999) INC.	SERVICE INTERNET D'INFORMATION	32 082,75 \$
GARTNER CANADA	SERVICE INTERNET D'INFORMATION	52 373,05 \$
ANTIMICROBIAL THERAPY, INC.	SERVICE INTERNET D'INFORMATION	16,55 \$
EBSCO CANADA LTÉE	SERVICE INTERNET D'INFORMATION	5 269,91 \$
LEXISNEXIS CANADA INC.	SERVICE INTERNET D'INFORMATION	1 045,40 \$
TOXYSCAN TECHNOLOGIE INC.	SERVICE INTERNET D'INFORMATION	1 693,49 \$
PEPID CANADA INC.	SERVICE INTERNET D'INFORMATION	(300,00) \$
IMS BROGAN	SERVICE INTERNET D'INFORMATION	(28 920,00) \$
GROUPE DE COMMUNICATION SANSECTRA INC.	SERVICE INTERNET D'INFORMATION	37,00 \$
CENTRE DE SERVICES PARTAGÉS DU QUÉBEC (CSPQ)	BULLETINS ÉLECTRONIQUES OU PAPIER	15 596,88 \$
LES ÉDITIONS JURIDIQUES FD INC.	LIVRES	125,00 \$
LE SOLEIL	JOURNAUX	215,79 \$
LES AFFAIRES	JOURNAUX	59,95 \$
LE COURRIER PARLEMENTAIRE	JOURNAUX	1 950,00 \$
LE DEVOIR INC.	JOURNAUX	560,22 \$
JOURNAL DE L'ASSURANCE	JOURNAUX	52,45 \$
GESTION, REVUE INTERNATIONALE DE GESTION	MAGAZINES	69,00 \$
AUDIOTHÈQUE L'OREILLE QUI LIT	ABONNEMENT À L'AUDIOTHÈQUE	3 200,00 \$

ÉTUDE DES CRÉDITS 2017-2018

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

- Réponses aux questions générales -

QUESTION NO 28

Les sommes déboursées par le cabinet ministériel, le ministère ou les organismes publics pour l'achat de billets de saison, la réservation de loges et les frais payés afin de devenir membre d'un club privé ou autre.

RÉPONSE NO 28

Cette question ne s'applique pas à la Régie de l'assurance maladie du Québec.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2017-2018

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

- Réponses aux questions générales -

QUESTION NO 29

Pour chaque site Internet du ministère ou de l'organisme public (incluant les événements ponctuels), fournir, et ce depuis l'existence du site :

- a) le nom du site Web;
 - b) le nom de la firme ou du professionnel, des personnes qui ont conçu le site;
 - c) les coûts de construction du site;
 - d) les coûts d'hébergement, d'entretien et de mise à jour;
 - e) les coûts de modernisation ou de refonte (en spécifiant combien de fois le site a été refait et les raisons du changement);
 - f) la fréquence journalière, hebdomadaire et mensuelle des visites ventilée par section et/ou page du site (nombre de « hits »);
 - g) la fréquence moyenne de mise à jour;
 - h) le responsable du contenu sur le site.
-

RÉPONSE NO 29

La Direction des communications et du Web est responsable du contenu sur le site.

a) Nom du site Web.

Site principal :

Le site se nomme Régie de l'assurance maladie du Québec (www.ramq.gouv.qc.ca).

b-c) Nom de la firme ou du professionnel ayant conçu le site et les coûts de construction.

Aucun coût de construction pour l'année 2016-2017.

d) les coûts d'hébergement, d'entretien et de mise à jour.

Pour l'année 2016-2017, les coûts sont de :

- Entretien et mise à jour : 18 000 \$
- Hébergement : 15 000 \$

e) Coûts de modernisation ou de refonte (en spécifiant combien de fois le site a été refait et les raisons du changement).

Aucun coût de modernisation ou de refonte pour l'année 2016-2017.

f) Fréquence journalière, hebdomadaire et mensuelle des visites (nombre de « hits »).

Cette question ne semble pas pertinente à l'exercice de l'étude des crédits.

g) Fréquence moyenne de mise à jour

- Quotidienne

h) Responsable du contenu sur le site

- Direction des communications.
 - Centre d'information et d'assistance aux professionnels,
 - Direction des services à la clientèle professionnelle, Vice-présidence à la rémunération des professionnels
-

ÉTUDE DES CRÉDITS 2017-2018

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

- Réponses aux questions générales -

QUESTION NO 30

Nominations, pour 2016-2017, de mandataires, d'émissaires, de négociateurs, de médiateurs, de commissaires, d'experts, d'enquêteurs et sans en restreindre la portée :

- a) la liste;
- b) le nom de la personne;
- c) les mandats de chacune de ces personnes;
- d) le détail des contrats octroyés pour chaque mandat;
- e) le résultat du travail effectué;
- f) les échéances prévues;
- g) les sommes impliquées.

RÉPONSE NO 30

La réponse à cette question est fournie à la question générale 7 de la Régie de l'assurance maladie du Québec.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2017-2018

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

- Réponses aux questions générales -

QUESTION NO 31

Pour 2016-2017, les dépenses effectuées par ministère pour les tournées, les visites ou rencontres ministérielles et sous ministérielles dans les régions du Québec, en ventilant pour chacune des régions et en précisant l'objet de la visite pour chacune d'entre elles et en précisant l'objet des rencontres et les personnes ou organismes rencontrés.

RÉPONSE NO 31

Cette question ne s'applique pas à la Régie de l'assurance maladie du Québec.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2017-2018

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

- Réponses aux questions générales -

QUESTION NO 32

Pour chaque ministère et organisme, concernant les demandes d'accès à l'information en 2015-2016 et 2016-2017 :

- a) les coûts reliés au traitement et réponses aux demandes d'accès;
- b) le montant total facturé et récolté découlant des demandes d'accès à l'information;
- c) le nombre total de demandes reçues;
- d) le nombre de refus (en précisant, par catégorie, les raisons et/ou articles de la Loi invoqués pour le refus);
- e) le nombre de demandes ayant été traitées dans un délai de 20 jours;
- f) le nombre de demandes ayant été traitées dans un délai de 30 jours;
- g) le nombre de demandes ayant été traitées hors délai.

RÉPONSE NO 32

L'information concernant les demandes d'accès à l'information sera présentée au rapport annuel 2016-2017 des ministères et organismes.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2017-2018

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

- Réponses aux questions générales -

QUESTION NO 33

La liste exhaustive de tous les mandats et dossiers et de toutes les activités confiées à chaque adjoint parlementaire des membres du Conseil des ministres pour 2016-2017 :

- a) coût (déplacements, etc.);
- b) le nombre de ressources affectées;
- c) le nombre de rencontres;
- d) le nombre d'ETC affecté à chaque mandat en indiquant leur fonction et leur titre.
- e) l'objet
- f) les dates

RÉPONSE NO 33

Cette question ne s'applique pas à la Régie de l'assurance maladie du Québec.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2017-2018

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

- Réponses aux questions générales -

QUESTION NO 34

Liste des entités administratives créées, fusionnées, scindées ou abolies sous la responsabilité du ministère en précisant les coûts de transition et les coûts de formation.

RÉPONSE NO 34

La réponse à cette question sera transmise par le Secrétariat du Conseil du trésor.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2017-2018

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

- Réponses aux questions générales -

QUESTION NO 35

La liste des ententes et leur nature, signées en 2016-2017 entre le ministère ou l'organisme et le gouvernement fédéral ou d'autres provinces canadiennes, dont la signature a été permise à la suite d'une autorisation obtenue en vertu des articles 3.11, 3.12 ou 3.12.1 de la *Loi sur le ministère du Conseil exécutif* ou d'une exclusion obtenue en vertu du premier alinéa de l'article 3.13 de cette même loi.

RÉPONSE NO 35

La réponse à cette question sera transmise par le Secrétariat aux affaires intergouvernementales canadiennes.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2017-2018

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

- Réponses aux questions générales -

QUESTION NO 36

Le détail des crédits périmés et reportés pour chaque ministère et organisme par année budgétaire, et ce, pour l'année financière 2016-2017 et les prévisions pour 2017-2018.

RÉPONSE NO 36

La réponse à cette question sera transmise par le Secrétariat du Conseil du trésor.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2017-2018

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

- Réponses aux questions générales -

QUESTION NO 37

L'inventaire complet des services tarifés que le ministère et des organismes gouvernementaux qui relèvent du ministère offrent aux citoyens et les tarifs qu'ils exigent. Le coût unitaire de chacun de ceux-ci. La liste de tous les revenus autonomes (tarifs, permis, droits, redevances, etc.) du ministère et des organismes gouvernementaux qui relèvent du ministère pour les trois dernières années et les projections pour l'année 2017-2018.

RÉPONSE NO 37

L'information concernant la *Politique de financement des services publics* sera présentée au **Rapport annuel 2016-2017** des ministères et organismes.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2017-2018

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

- Réponses aux questions générales -

QUESTION NO 38

Pour chaque ministère et organisme, une copie du plan de réduction des dépenses de fonctionnement pour 2016-2017 et les prévisions 2017-2018.

RÉPONSE NO 38

La réponse à cette question sera transmise par le Secrétariat du Conseil du trésor.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2017-2018**RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC****- Réponses aux questions générales -**

QUESTION NO 39

Pour chaque ministère et organisme public, les sommes reçues en 2016-2017 ainsi que les prévisions pour 2017-2018 et 2018-2019, en provenance du gouvernement fédéral ou d'un autre gouvernement. Indiquer de façon ventilée pour chaque programme, ententes ou autres les sommes reçues, la ou les dates des versements et à quelles fins elles ont été consacrées par le ministère ou l'organisme.

RÉPONSE NO 39

**Facturation pour les services hospitaliers rendus au Québec
à des résidents des autres provinces**

Province	Total facturé au 28 février 2017
Alberta	2 089 772 \$
Colombie-Britannique	2 155 282 \$
Île-du-Prince-Édouard	141 714 \$
Manitoba	579 258 \$
Nouveau-Brunswick	12 792 051 \$
Nouvelle-Écosse	1 235 512 \$
Nunavut	387 324 \$
Ontario	18 586 028 \$
Saskatchewan	329 808 \$
Terre-Neuve-et-Labrador	1 014 158 \$
Territoires du Nord-Ouest	37 492 \$
Yukon	54 120 \$
TOTAL	39 402 519 \$

ÉTUDE DES CRÉDITS 2017-2018

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

- Réponses aux questions générales -

QUESTION NO 40

Pour chaque ministère et organisme (y compris les agences, sociétés d'état, établissements, bureaux, organismes de l'état, comités, conseils, institutions, etc.), fournir pour l'année financière 2016-2017, en ventilant par catégorie d'emploi (cadres, professionnels, fonctionnaires, etc.) : le montant total des primes au rendement et des bonis.

RÉPONSE NO 40

Le montant total des bonis pour rendement exceptionnel en 2016-2017 : 195 477,57 \$

ÉTUDE DES CRÉDITS 2017-2018

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

- Réponses aux questions générales -

QUESTION NO 41

Pour chaque ministère et organisme (y compris les agences, sociétés d'état, établissements, bureaux, organismes de l'état, comités, conseils, institutions, etc.), fournir pour l'année financière 2016-2017, en ventilant par catégorie d'emploi (cadres, professionnels, fonctionnaires, etc.) : le montant total des primes de départ (allocations de transition), incluant les montants versés pour bris de contrat.

RÉPONSE NO 41

Aucune prime de départ en 2016-2017.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2017-2018

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

- Réponses aux questions générales -

QUESTION NO 42

Pour chaque ministère et organisme dont les agences, sociétés d'État, établissements, bureaux, organismes de l'État, comités, conseils, institutions, etc., fournir pour l'année financière 2016-2017 le montant total et la ventilation par catégorie d'emploi des augmentations de salaire.

RÉPONSE NO 42

La réponse à cette question sera transmise par le Secrétariat du Conseil du trésor.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2017-2018

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

- Réponses aux questions générales -

QUESTION NO 43

Pour 2016-2017, combien y a-t-il de cadres, de dirigeants de la fonction publique incluant les sous-ministres, à qui les salaires sont versés sans qu'aucune fonction ou tâche ne leur soit assignée? Pour chaque personne :

- a) fournir la liste des noms, des fonctions précédentes occupées et la date de cessation des fonctions;
- b) fournir la liste des salaires versés et préciser le montant total dépensé par le ministère ou l'organisme.

RÉPONSE NO 43

Il n'y a pas de cadre, de dirigeant ou de sous-ministre qui reçoit une rémunération sans exercer de fonction.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2017-2018

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

- Réponses aux questions générales -

QUESTION NO 44

Pour 2016-2017, combien y a-t-il de cadres, de dirigeants de la fonction publique incluant les sous-ministres, ayant été déplacés de leurs fonctions à la suite des remaniements ministériels? Pour chaque personne :

- a) fournir la liste des noms, des fonctions précédentes occupées et la date de cessation des fonctions;
- b) fournir la liste des salaires versés.

RÉPONSE NO 44

La réponse à cette question sera transmise par le ministère du Conseil exécutif.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2017-2018

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

- Réponses aux questions générales -

QUESTION NO 45

La liste des personnes et le mandat des comités formés par le Conseil exécutif, les ministères et organismes ainsi que les honoraires donnés à ces personnes.

RÉPONSE NO 45

La Régie de l'assurance maladie du Québec ne participe à aucun de ces comités.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2017-2018

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

- Réponses aux questions générales -

QUESTION NO 46

Pour la préparation des projets de loi, des politiques, des stratégies ou des consultations gouvernementales, indiquer, pour chaque type, si une entente de confidentialité a été requise par le ministère ou le cabinet auprès des partenaires. Le cas échéant, pour chacun des types visés, fournir la liste des partenaires engagés ainsi que ladite entente.

RÉPONSE NO 46

Cette question ne semble pas pertinente à l'exercice de l'étude des crédits.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2017-2018

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

- Réponses aux questions générales -

QUESTION NO 47

Coûts de reconduction des programmes existants : liste exhaustive des programmes ministériels existants à la fin de l'année financière 2016-2017 et qui n'ont pas été reconduits intégralement en 2017-2018. Pour chacun de ces programmes existants en 2016-2017, donner le coût de reconduction intégral et la dépense prévue aux crédits 2017-2018, en incluant les programmes qui ont été abolis et pour lesquels la dépense sera nulle.

RÉPONSE NO 47

La réponse à cette question sera transmise par le Secrétariat du Conseil du trésor.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2017-2018

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

- Réponses aux questions générales -

QUESTION NO 48

Liste des situations en 2016-2017 où s'est appliqué le principe du cran d'arrêt, tel qu'il est défini dans le budget de dépenses 2014-2015.

RÉPONSE NO 48

La réponse à cette question sera transmise par le Secrétariat du Conseil du trésor.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2017-2018

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

- Réponses aux questions générales -

QUESTION NO 49

Indiquer les nouvelles initiatives ou toute majoration apportée à un programme existant, les montants en cause ainsi que les mesures prises pour dégager les sommes nécessaires à leur financement.

RÉPONSE NO 49

La réponse à cette question sera transmise par le Secrétariat du Conseil du trésor.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2017-2018

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

- Réponses aux questions générales -

QUESTION NO 50

Nombre de fonctionnaires ou ETC affectés au Plan Nord en 2016-2017 et prévisions pour 2017-2018.

RÉPONSE NO 50

La réponse à cette question sera transmise par la Société du Plan Nord.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2017-2018

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

- Réponses aux questions générales -

QUESTION NO 51

Ventilation du budget du ministère consacré au Plan Nord pour 2016-2017 et prévision pour 2017-2018.

RÉPONSE NO 51

La réponse à cette question sera transmise par la Société du Plan Nord.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2017-2018

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

- Réponses aux questions générales -

QUESTION NO 52

Nombre d'employés ou ETC affectés à la Stratégie maritime pour 2016-2017 et prévisions pour 2017-2018.

RÉPONSE NO 52

La réponse à cette question sera transmise par le Conseil exécutif (Secrétariat à l'implantation de la stratégie maritime).

ÉTUDE DES CRÉDITS 2017-2018

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

- Réponses aux questions générales -

QUESTION NO 53

Ventilation du budget du ministère consacré à la Stratégie maritime pour 2016-2017 et prévisions pour 2017-2018.

RÉPONSE NO 53

La réponse à cette question sera transmise par le Conseil exécutif (Secrétariat à l'implantation de la stratégie maritime).

ÉTUDE DES CRÉDITS 2017-2018

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

- Réponses aux questions générales -

QUESTION NO 54

Liste des aides financières accordées en vertu de programmes financés par le Fonds vert.

RÉPONSE NO 54

La réponse à cette question sera transmise par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et à la Lutte contre les changements climatiques (Fonds vert).

ÉTUDE DES CRÉDITS 2017-2018

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

- Réponses aux questions générales -

QUESTION NO 55

Liste des aides financières accordées en vertu de programmes financés par le Fonds des ressources naturelles.

RÉPONSE NO 55

La réponse à cette question sera transmise par le ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles (Fonds des ressources naturelles).

ÉTUDE DES CRÉDITS 2017-2018

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

- Réponses aux questions générales -

QUESTION NO 56

Liste des aides financières accordées en vertu de programmes financés par le Fonds du Plan Nord.

RÉPONSE NO 56

La réponse à cette question sera transmise par la Société du Plan Nord.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2017-2018

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

- Réponses aux questions générales -

QUESTION NO 57

Pour chacune des cinq dernières années, la somme allouée à l'externe pour tout type de service juridique.

RÉPONSE NO 57

La réponse à cette question sera transmise par le ministère de la justice.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2017-2018

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

- Réponses aux questions générales -

QUESTION NO 58

Portrait global et montant global de tous les contrats octroyés par un ministère ou un organisme en 2016-2017 qui ont fait l'objet de coûts additionnels sans être autorisés directement par les sous-ministres ou les dirigeants d'organismes publiques, mais plutôt à la suite d'une délégation du pouvoir du dirigeant de l'organisme d'autoriser une dépense supplémentaire, comme il est prévu à l'article 17 de la Loi sur les contrats des organismes publics.

Indiquer si oui ou non le ministère ou l'organisme compile cette information en faisant la distinction entre les coûts additionnels autorisés par le dirigeant de l'organisme et les coûts additionnels autorisés à la suite d'une délégation de pouvoir.

Fournir la liste ventilée par bénéficiaire et par mode d'octroi (soumission publique, sur invitation ou contrat négocié) en indiquant :

- a) le nombre d'autorisations;
- b) le nom du professionnel ou de la firme touché(e);
- c) le nom de tous les sous-traitants associés au contrat;
- d) le montant accordé;
- e) le nom de la personne ayant autorisé la dépense supplémentaire;
- f) les motifs de la demande;
- g) tout rapport d'évaluation, de vérification ou d'enquête produit concernant un de ces contrats.

Indiquer si oui ou non les ministères ou l'organisme rend lui-même publique et disponible cette information par le biais de son site internet ou autre moyen de communication

RÉPONSE NO 58

Pour l'année 2016-2017, aucun contrat octroyé durant cette période n'a fait l'objet de coûts additionnels autorisés à la suite d'une délégation du pouvoir du dirigeant de l'organisme d'autoriser une dépense supplémentaire, comme il est prévu à l'article 17 de la Loi sur les contrats des organismes publics.

S'il y avait lieu, ces informations seraient disponibles sur le système électronique d'appel d'offres du gouvernement du Québec : <http://www.scao.ca/>.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2017-2018

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

- Réponses aux questions générales -

QUESTION NO 59

Concernant les dépenses en informatique, pour chacun des ministères et organismes (incluant les agences, sociétés, établissements, institutions ou autres) et ce, pour 2012-2013, 2013-2014, 2014-2015 et 2015-2016 ainsi que les prévisions pour 2016-2017 :

- la dépense totale (opération et capital);
- les grands dossiers en cours;
- le nombre d'employés attitrés aux dossiers informatiques;
- préciser le nombre en équivalent ETC et comparaison entre le nombre de ressources internes et externes dans le domaine des TI ;
- le nombre de consultants externes attitrés aux dossiers informatiques.

RÉPONSE NO 59

- Informations provenant de la programmation annuelle en ressources informationnelles (PARI, section C), pour 2016-2017 (en milliers de dollars) :

C. Grand total des ressources informationnelles

		Services internes		Services externes		Rémunération du personnel		Acquisition et location de biens	Frais connexes	Provision	Déduction	Total
		Coûts	J/P	Coûts	J/P	Coûts	ETC	Coûts	Coûts	Coûts	Coûts	Coûts
Encadrement	Prévu	0,0	0,0	325,1	935,2	7 495,7	75,8	0,0	0,0	0,0	0,0	7 820,8
Continuité	Prévu	5 689,1	0,0	10 287,3	26 105,2	26 379,7	299,1	6 375,2	10 801,7	2 394,0	0,0	61 827,0
Projets	Prévu	0,0	0,0	4 682,6	8 480,1	3 668,1	35,7	1 804,6	3 557,8	11 377,8	0,0	25 090,9
Grand total	Prévu	5 689,1	0,0	15 295,0	35 520,5	37 543,5	410,6	8 179,8	14 359,5	13 771,8	0,0	94 838,7

Explication des provisions et déductions

Montant prévisionnel pour les projets qui passeront à l'étape de réalisation en cours d'année et pour les projets du dossier de santé du Québec (DSQ)
149 de 500

- Les informations sont disponibles au tableau de bord :
Site Internet – <https://www.tableaubordprojetsri.gouv.qc.ca/>
- Cette question ne semble pas pertinente à l'exercice de l'étude des crédits.
- La réponse à cette question sera transmise par le Secrétariat du Conseil du trésor.
- Veillez vous référer à la question n° 11.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2017-2018

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

- Réponses aux questions générales -

QUESTION NO 60

- a) Pour chaque ministère et organisme (y compris les agences, sociétés d'état, établissements, bureaux, organismes de l'état, comités, conseils, etc.), fournir pour 2016-2017, le montant total en ventilant par catégorie d'emploi (cadres, professionnels, fonctionnaires, etc.) : la masse salariale.
- b) Pour chaque ministère et organisme (y compris les agences, sociétés d'État, établissements, bureaux, organismes de l'état, comités, conseils, etc.), fournir pour 2016-2017, le montant total en ventilant par catégorie d'emploi (cadres, professionnels, fonctionnaires, etc.) : des indemnités de retraite, s'il y a lieu.

RÉPONSE NO 60

- a) La réponse à cette question sera transmise par le Secrétariat du Conseil du trésor.
- b) Indemnités de retraite payées entre le 1^{er} avril 2016 et le 28 février 2017 :

Catégorie d'emploi	Montant (\$)
Cadres	24 594,94
Personnel de bureau, techniciens et assimilés	46 661,73
Professionnels	116 368,50
Total	187 625,17

ÉTUDE DES CRÉDITS 2017-2018

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

- Réponses aux questions générales -

QUESTION NO 61

Pour chaque ministère et organisme (y compris les agences, sociétés d'état, établissements, bureaux, organismes de l'état, comités, conseils, etc.), fournir pour 2016-2017, en ventilant par catégorie d'emploi (cadres, professionnels, fonctionnaires, etc.) : le taux d'absentéisme.

RÉPONSE NO 61

La réponse à cette question sera transmise par le secrétariat du Conseil du trésor.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2017-2018

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

- Réponses aux questions générales -

QUESTION NO 62

Pour chaque ministère et organisme public, portrait complet et bilan détaillé des actions entreprises et des compressions réalisées à la suite de l'annonce du président du Conseil du trésor le 25 novembre 2014. Plus précisément, fournir l'information relative aux actions dans le cadre :

- a) du Plan de réduction des effectifs pour les ministères et organismes visant une réduction d'au minimum 2 % de leur niveau d'effectifs;
- b) du chantier sur la révision et l'optimisation des structures et des organismes de l'État;
- c) d'autres actions visant à limiter certains facteurs pouvant contribuer à augmenter les dépenses de rémunération;
- d) de la suspension des bonis du personnel de direction et d'encadrement des ministères, des organismes gouvernementaux et des cabinets ministériels.

Fournir les prévisions pour 2017-2018.

RÉPONSE NO 62

La réponse à cette question sera transmise par le Secrétariat du Conseil du trésor.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2017-2018

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

- Réponses aux questions générales -

QUESTION NO 63

Pour chaque ministère et organisme public, le détail des actions réalisées et/ou amorcées en 2016-2017 en vue d'atteindre les objectifs fixés dans la Stratégie gouvernementale de développement durable.

RÉPONSE NO 63

L'information sera présentée au *Rapport annuel 2016-2017* de la Régie de l'assurance maladie du Québec.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2017-2018

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

- Réponses aux questions générales -

QUESTION NO 64

Pour chaque ministère et organisme, liste de tous les rapports (d'évaluation, de vérification, d'enquête ou autres), études, avis, analyses, etc., produits par le ministère ou commandés à un organisme ou une firme externe en 2015-2016 et 2016-2017 en indiquant pour chacun :

- a) le sujet;
- b) la ou les raisons pourquoi il a été produit ou commandé;
- c) les coûts reliés à sa réalisation;
- d) le nom de l'organisme ou de la firme externe, s'il y a lieu.

Préciser, pour chacun, s'il découle d'une demande du ministre ou du cabinet ministériel.

RÉPONSE NO 64

Cette question ne semble pas pertinente à l'exercice de l'étude des crédits.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2017-2018**RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC****- Réponses aux questions générales -**

QUESTION NO 65

Pour chaque ministère et organisme public, incluant les cabinets ministériels et membres du conseil des ministres, pour les années 2015-2016 et 2016-2017, le nombre total de personnes ayant bénéficié du paiement de cotisation à une association (ordre ou corporation) professionnelle en vertu de la Directive concernant le paiement par le gouvernement de cotisation à des associations (6-79) du Conseil du trésor ou de toute autre directive permettant un remboursement de ces cotisations, ventilé par association, ordre ou corporation professionnel en indiquant :

- a) la dépense totale relative au paiement des cotisations;
- b) la liste des associations, ordres ou corporations professionnels auxquels le gouvernement du Québec a versé un paiement pour cotisation;
- c) la liste des employés, cadres, dirigeants, ministres et juges ayant bénéficié de cet avantage.

RÉPONSE NO 65

Ordre professionnel	2016-2017	
	Nombre cotisations	Montant
Barreau du Québec	26	50 907 \$
Chambre des notaires du Québec	3	3 897 \$
Association des archivistes du Québec	1	236 \$
Ordre des infirmières et des infirmiers du Québec	1	442 \$
Total	31	55 482 \$

RÉPONSES AUX QUESTIONS PARTICULIÈRES
DE L'OPPOSITION OFFICIELLE

ÉTUDE DES CRÉDITS 2017-2018**RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC**

- Réponses aux questions particulières de l'opposition officielle -

QUESTION NO 442

Ventilation détaillée de toutes les compressions financières réalisées et à venir dans le cadre du Plan de retour à l'équilibre budgétaire pour 2016-2017 ainsi que les prévisions pour 2017-2018. Fournir également le détail de toute autre demande de compressions du Conseil du Trésor.

RÉPONSE NO 442

Année	Compressions réalisées et à venir
2016-2017	Réductions des dépenses de fonction, de formation, de temps supplémentaire, de frais de déplacements, octroi de contrats

ÉTUDE DES CRÉDITS 2017-2018**RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC**

- Réponses aux questions particulières de l'opposition officielle -

QUESTION NO 443

Sommes dépensées en 2016-2017 par la RAMQ pour l'informatique et les technologies de l'information. Précisez s'il s'agit d'achat de logiciels, de matériel ou de services professionnels (interne, externe ou du CSPQ).

RÉPONSE NO 443

Provenance	Dépenses en informatique 2016-2017 (au 28 février 2017)			
	Interne	Externe	CSPQ	TOTAL
Logiciels	-	277 410,87 \$	-	277 410,87 \$
Matériel	-	776 601,79 \$	-	776 601,79 \$
Services informatiques*	-	4 622 600,22 \$	3 754 453,10 \$	8 377 053,32 \$
Services professionnels	-	6 132 295,32 \$	3 936 288,81 \$	10 068 584,13 \$
Total	-	11 808 908,20 \$	7 690 741,91 \$	19 499 650,11 \$

*Contrats d'entretien et d'évolution

Note : Ces coûts tiennent compte des budgets opérationnels seulement.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2017-2018**RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC****- Réponses aux questions particulières de l'opposition officielle -**

QUESTION NO 444

Liste de tous les sondages effectués en 2016-2017, incluant les coûts, les sujets et le nom des firmes les ayant réalisés.

RÉPONSE NO 444**Liste des sondages effectués en 2016-2017¹ :**

Sujet	Coût total	Firme retenue
Sondage de la satisfaction des usagers du portail des professionnels de la santé et des dispensateurs de services (contrat terminé)	2 600 \$	Marketing Léger inc.
Sondage de la satisfaction des utilisateurs des services du Commissaire aux plaintes des personnes assurées (contrat en cours)	5 808 \$	INFRAS, INFormation, Recherche et Analyse de la Société inc.
Sondages de la satisfaction des personnes ayant appelé au Centre de support aux pharmaciens ou au Centre d'assistance des professionnels (contrat terminé)	10 500 \$	Bureau des Intervieweurs professionnels (B.I.P.) inc.
TOTAL	18 908 \$	

¹ Données au 28 février 2017.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2017-2018

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

- Réponses aux questions particulières de l'opposition officielle -

QUESTION NO 445

Liste des services médicaux assurés en 2016-2017 et les dépenses effectuées pour chacun de ces services.

RÉPONSE NO 445

Les services médicaux assurés sont ceux qui sont requis au point de vue médical et qui sont rendus par les médecins omnipraticiens et les médecins spécialistes en établissement, en cabinet privé ou au domicile des malades. Ces services sont, entre autres :

- les visites et les examens;
- les consultations;
- les traitements psychiatriques;
- les actes diagnostiques et thérapeutiques;
- la chirurgie;
- la radiologie;
- l'anesthésie.

La plupart des services de laboratoire et certains examens spécialisés, tels l'ultrasonographie, la thermographie, la tomодensitométrie, l'usage des radionucléides in vivo et l'imagerie par résonance magnétique, ne sont assurés qu'en centre hospitalier.

Voir le tableau à la page suivante pour les coûts 2016-2017 de ces services assurés.

Dépenses des services médicaux 2016-2017 *

<u>Type de rémunération</u>	<u>Type de service</u>	<u>000 \$</u>	<u>%</u>	
Rémunération à l'acte et mixte	Examen et visite	2 252 632	48,8%	
	Chirurgie	785 743	17,0%	
	Consultation	634 303	13,7%	
	Diagnostique et thérapeutique (PDT)	534 320	11,6%	
	Radiologie diagnostique	255 471	5,5%	
	Medico-administratif	62 535	1,4%	
	Anesthésie - réanimation	55 781	1,2%	
	Frais de déplacement	8 892	0,2%	
	Autres	29 416	0,6%	
	<i>Sous-total à l'acte (médecine et mixte)</i>		4 619 094	100,0%
	Frais de garde		593 840	
	Rémunération mixte à forfait		464 165	
	Services de laboratoire		170 309	
Forfaitaires, Hors Québec, ajustements, ...		221 844		
	sous-total (rémunération à l'acte et mixte)	6 069 252		
Rémunération à salaire et à la vacation				
. Vacation et honoraires		356 423		
. Salaire et honoraires fixes		66 530		
	sous-total (salaire et vacation)	422 953		
Rémunération à forfait et à primes				
. Forfaits		268 074		
. Primes		16 125		
	sous-total (forfaits et primes)	284 199		
Groupe de médecine familiale		74 114		
Avantages prévus au régime				
. Mesures incitatives et particulières		91 888		
. Assurance responsabilité professionnelle		62 748		
	sous-total (avantages prévus au régime)	154 635	**	
Autres programmes				
. Rémunération des résidents en médecine		262 847		
	TOTAL Services médicaux 2016-2017	7 268 000		

* Dépenses estimées 2016-2017

** Le total n'égale pas la somme des montants suite à l'arrondissement de ces derniers.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2017-2018

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

- Réponses aux questions particulières de l'opposition officielle -

QUESTION NO 446

Liste des services non assurés en 2016-2017.

RÉPONSE NO 446

Extrait de règlement d'application de la Loi sur l'assurance maladie (chapitre A-29, r. 5)

SECTION V

SERVICES QUI NE SONT PAS CONSIDÉRÉS COMME ASSURÉS

22. Les services mentionnés sous cette section ne doivent pas être considérés comme des services assurés aux fins de la Loi:

a) tout examen ou service non relié à un processus de guérison ou de prévention de la maladie; sont notamment considérés comme tels les examens ou services pour les fins:

ii. d'emploi ou en cours d'emploi, ou lorsque tel examen ou service est requis par un employeur ou son représentant à moins qu'un tel examen ou service soit exigé par une loi du Québec autre que la Loi sur les décrets de convention collective (chapitre D-2);

iii. de passeport, de visa ou d'autres fins analogues;

b) la psychanalyse sous toutes ses formes, à moins que tel service ne soit rendu dans une installation maintenue par un établissement autorisé à cette fin par le ministre de la Santé et des Services sociaux;

c) tout service dispensé à des fins purement esthétiques. Sont notamment considérés comme tels, les services suivants:

i. la rhytidectomie;

ii. toute correction d'une cicatrice localisée ailleurs qu'à la face ou au cou et qui ne provoque pas d'interférence fonctionnelle;

iii. toute excision ou dermabrasion d'un tatouage non traumatique;

iv. toute greffe capillaire correctrice d'alopécie héréditaire;

v. toute électrolyse, sauf dans le cas d'hirsutisme pathologique ou de folliculite;

vi. toute correction de déformation congénitale non symptomatique;

vii. toute correction de prauminauris chez une personne âgée de 18 ans et plus;

viii. toute mammoplastie à moins que tel service ne soit rendu pour:

A) la correction d'aplasie mammaire;

B) la correction d'asymétrie sévère (au moins 150 g) ou d'hyperplasie sévère bilatérale (au moins 250 g par sein);

ou

ÉTUDE DES CRÉDITS 2017-2018

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

- Réponses aux questions particulières de l'opposition officielle -

C) la reconstruction ipsi ou controlatérale suite à une chirurgie mammaire considérée comme un service assuré.

ix. toute excision d'excès de tissus graisseux non symptomatique;

c.1) toute chirurgie réfractive, sauf dans les cas suivants où il y a eu échec documenté au port de verres correcteurs et de lentilles cornéennes:

i. astigmatisme de plus de 3,00 dioptries, mesuré au plan cornéen, acquis à la suite d'un traumatisme, d'une pathologie cornéenne ou d'une chirurgie de la cornée considérée comme un service assuré et non secondaire à une chirurgie réfractive effectuée pour une condition autre que celle prévue au sous-paragraphe ii;

ii. anisométrie de plus de 5,00 dioptries, mesurée au plan cornéen, entraînant un déficit fonctionnel de la vision et non secondaire à une chirurgie réfractive effectuée pour une condition autre que celles prévues au sous-paragraphe i;

d) tout service fourni par correspondance ou par voie de télécommunication, sauf les services de télésanté visés à l'article 108.1 de la Loi sur les services de santé et les services sociaux (chapitre S-4.2) dont la rémunération est payable en vertu de la Loi;

e) tout service rendu par un professionnel à son conjoint ou à ses enfants;

f) tout examen, toute expertise, tout témoignage, tout certificat ou autres formalités lorsque requis aux fins de la justice, ou par une personne autre que celle qui a reçu un service assuré, sauf dans les cas suivants:

i. la constatation de décès;

ii. l'examen médico-légal des victimes d'assauts sexuels;

iii. l'examen exigé en vertu de la Loi sur la protection des personnes dont l'état mental présente un danger pour elles-mêmes ou pour autrui (chapitre P-38.001);

iv. l'examen exigé en vertu de la Loi sur le curateur public (chapitre C-81);

v. l'examen exigé en vertu de la Loi sur le régime de rentes du Québec (chapitre R-9);

vi. l'examen exigé en vertu de la Loi sur l'aide aux personnes et aux familles (chapitre A-13.1.1) sauf le nouvel examen exigé par le ministre de la Sécurité du revenu en vertu de l'article 31 de cette Loi;

vii. l'examen exigé en vertu de la Loi sur la protection de la jeunesse (chapitre P-34.1);

g) toute visite faite dans le seul but d'obtenir le renouvellement d'une ordonnance;

h) tout examen, tout vaccin, toute immunisation, toute injection faits:

i. à un groupe de personnes à moins que le professionnel duquel on requiert tel service n'ait obtenu au préalable l'autorisation par écrit de la Régie;

ii. aux fins de scolarité à tous les degrés, de camps de vacances ou autres, d'une association ou d'un organisme;

i) tout service rendu par un professionnel sur la base d'une entente ou d'un contrat avec un employeur ou une association ou organisme aux fins de rendre des services assurés à ses employés ou à leurs membres;

j) parmi les services visés au paragraphe c du premier alinéa de l'article 3 de la Loi, les services suivants ne peuvent être considérés comme assurés s'ils sont rendus plus d'une fois au cours de 2 années civiles consécutives par un optométriste à une personne assurée qui détient un carnet de

ÉTUDE DES CRÉDITS 2017-2018

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

- Réponses aux questions particulières de l'opposition officielle -

réclamation en vigueur délivré suivant l'article 71 ou 71.1 de la Loi et qui est âgée de 18 ans ou plus et de moins de 65 ans ou s'ils sont rendus plus d'une fois au cours d'une année civile par un optométriste à toute autre personne assurée visée à l'article 34:

i. examen complet de la vision;

ii. étude extensive de la vision des couleurs;

j.1) (paragraphe abrogé);

k) tout ajustement de lunettes ou de lentilles de contact;

k.1) parmi les services visés au deuxième alinéa de l'article 3 de la Loi, les services suivants ne peuvent être considérés comme assurés s'ils sont rendus plus d'une fois par période de 12 mois par un dentiste;

i. examen, sauf un examen d'urgence ou, lorsque la personne assurée est suivie à des fins oncologiques par un dentiste exerçant dans un établissement qui exploite un centre hospitalier mentionné à l'annexe E, un deuxième examen;

ii. enseignement et démonstration des mesures d'hygiène buccale;

iii. nettoyage des dents;

iv. détartrage;

v. application topique de fluorure;

l) toute ablation chirurgicale d'une dent ou d'un fragment dentaire faite par un médecin à moins que tel service ne soit rendu dans une installation maintenue par un établissement qui exploite un centre hospitalier dans l'un ou l'autre des cas suivants:

i. à une personne assurée âgée de moins de 10 ans;

ii. à une personne assurée qui détient un carnet de réclamation en vigueur délivré suivant l'article 71.1 de la Loi;

iii. par anthrostomie;

m) tous les actes d'acupuncture;

n) l'injection de substances sclérosantes et l'examen dispensé à cette occasion:

i. dans les télangiectasies;

ii. dans les pinceaux artério-veineux;

iii. dans les varicosités des membres inférieurs;

iv. dans les veines variqueuses des membres inférieurs lorsque ce service n'est pas rendu dans une installation maintenue par un établissement qui exploite un centre hospitalier;

o) i. la thermographie, à moins que ce service ne soit rendu dans une installation maintenue par un établissement qui exploite un centre hospitalier;

ii. la mammographie utilisée pour fins de dépistage, à moins que ce service ne soit rendu sur ordonnance médicale, dans un lieu désigné conformément au paragraphe b.3 du premier alinéa de l'article 69 de la Loi, à une personne assurée âgée de 35 ans ou plus et à la condition qu'un tel examen n'ait pas été subi par cette personne depuis 1 an;

p) l'usage des radionucléides *in vivo* chez l'humain, à moins que ce service ne soit rendu dans une installation maintenue par un établissement qui exploite un centre hospitalier;

q) l'ultrasonographie, sauf dans l'un ou l'autre des cas suivants:

ÉTUDE DES CRÉDITS 2017-2018

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

- Réponses aux questions particulières de l'opposition officielle -

- i. ce service est rendu dans une installation maintenue par un établissement qui exploite un centre hospitalier;
- ii. ce service est rendu par un radiologiste;
- iii. ce service est rendu, à des fins obstétricales, dans une installation maintenue par un établissement qui exploite un centre local de services communautaires mentionné à l'annexe D;
- q.1) la tomodensitométrie, à moins que ce service ne soit rendu dans une installation maintenue par un établissement qui exploite un centre hospitalier;
- q.2) l'imagerie par résonance magnétique, à moins que ce service ne soit rendu dans une installation maintenue par un établissement qui exploite un centre hospitalier;
- q.3) la tomographie optique du globe oculaire et l'ophtalmoscopie confocale par balayage laser du nerf optique, à moins que ces services ne soient rendus dans une installation maintenue par un établissement qui exploite un centre hospitalier ou qu'ils ne soient rendus dans le cadre du service d'injection intravitréenne d'un médicament antiangiogénique en vue du traitement de la dégénérescence maculaire liée à l'âge, de l'oedème maculaire causé par une occlusion veineuse, de l'oedème maculaire diabétique, de la rétinopathie du prématuré, de la myopie pathologique, du glaucome néovasculaire ou de la rétinopathie diabétique néovasculaire;
- r) tout service de radiologie rendu par un médecin:
 - i. s'il est requis en vue de dispenser un service non assuré ou non considéré comme assuré par règlement ou par la Loi;
 - ii. s'il est requis par une personne autre qu'un médecin ou un dentiste;
 - iii. s'il est rendu dans un laboratoire en vertu d'une entente conclue avec l'exploitant d'un centre médical spécialisé en application du premier alinéa de l'article 333.6 de la Loi sur les services de santé et les services sociaux (chapitre S-4.2);
- s) tout service d'anesthésie rendu par un médecin, s'il est requis en vue de dispenser un service non assuré ou non considéré comme assuré par règlement ou par la Loi, à l'exception d'un service dentaire rendu dans une installation maintenue par un établissement qui exploite un centre hospitalier;
- t) tout service de chirurgie rendu à des fins de transsexualisme, à moins que le service ne soit rendu dans une installation maintenue par un établissement qui exploite un centre hospitalier et sur la recommandation du chef du département clinique responsable des services de transsexualisme à l'Hôtel-Dieu de Montréal ou à l'Hôpital général de Montréal, ainsi que sur la recommandation d'un psychiatre exerçant dans un de ces 2 centres hospitaliers;
- u) tout service qui n'est pas associé à une pathologie et qui est rendu par un médecin à une personne assurée âgée de 18 ans ou plus et de moins de 65 ans, à moins que cette personne ne détienne un carnet de réclamation en vigueur délivré suivant l'article 71 ou 71.1 de la Loi, pour un problème de daltonisme ou de réfraction dans le but d'obtenir ou de renouveler une ordonnance pour des lunettes ou des lentilles de contact;
- v) tout service de procréation assistée, sauf les services d'insémination artificielle y compris les services de stimulation ovarienne visés au paragraphe e du premier alinéa de l'article 3 de la Loi.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2017-2018

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

- Réponses aux questions particulières de l'opposition officielle -

QUESTION NO 447

Nombre de personne ayant été prise en charge par un médecin de famille par le biais du GAMF.

RÉPONSE NO 447

La réponse est fournie par le ministère de la Santé et des Services sociaux à la question particulière numéro 112 de l'opposition officielle.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2017-2018

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

- Réponses aux questions particulières de l'opposition officielle -

QUESTION NO 448

Nombre de patients inscrits auprès d'un médecin de famille et nombre de patients en attente (GAMF), au 31 mars 2017, par région, par tranche d'âge.

RÉPONSE NO 448

La réponse est fournie par le ministère de la Santé et des Services sociaux à la question particulière numéro 114 de l'opposition officielle.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2017-2018

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

- Réponses aux questions particulières de l'opposition officielle -

QUESTION NO 449

Nombre de patients inscrits au GAMF depuis moins de trois mois, entre 3 et 6 mois, entre 6 et 9 mois, entre 9 et 12 mois, et depuis plus d'un an.

RÉPONSE NO 449

La réponse est fournie par le ministère de la Santé et des Services sociaux à la question particulière numéro 115 de l'opposition officielle.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2017-2018

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

- Réponses aux questions particulières de l'opposition officielle -

QUESTION NO 450

Nombre de médecins omnipraticiens inscrits au GAMF pour obtenir des patients.

RÉPONSE NO 450

La réponse est fournie par le ministère de la Santé et des Services sociaux à la question particulière numéro 116 de l'opposition officielle.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2017-2018

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

- Réponses aux questions particulières de l'opposition officielle -

QUESTION NO 451

Nombre et pourcentage des spécialistes inscrits au Centre de répartition des demandes de services, par région. Nombre de rendez-vous présentement en attente d'être répartis à un spécialiste, par région. Nombre de rendez-vous référés par ce centre de répartition depuis sa mise en place.

RÉPONSE NO 451

La réponse est fournie par le ministère de la Santé et des Services sociaux à la question particulière numéro 117 de l'opposition officielle.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2017-2018

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

- Réponses aux questions particulières de l'opposition officielle -

QUESTION NO 452

Répartition des médecins selon leur taux d'assiduité, en vertu des balises fixées par le ministre.

RÉPONSE NO 452

La réponse est fournie par le ministère de la Santé et des Services sociaux à la question particulière numéro 119 de l'opposition officielle.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2017-2018

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

- Réponses aux questions particulières de l'opposition officielle -

QUESTION NO 453

Bilan de l'entente conclue en mai 2015 avec la FMOQ concernant le taux d'assiduité des médecins et la prise en charge de patients. État de situation et tableau de bord détaillé de l'atteinte des objectifs.

RÉPONSE NO 453

La réponse est fournie par le ministère de la Santé et des Services sociaux à la question particulière numéro 121 de l'opposition officielle.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2017-2018

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

- Réponses aux questions particulières de l'opposition officielle -

QUESTION NO 454

Copie des rapports trimestriels transmis par le comité paritaire en 2016-2017 en vertu des articles 26, 27, 31 et 33 de l'entente conclue avec la FMOQ en vue de surseoir à la mise en vigueur du projet de loi 20.

RÉPONSE NO 454

La réponse est fournie par le ministère de la Santé et des Services sociaux à la question particulière numéro 122 de l'opposition officielle.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2017-2018

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

- Réponses aux questions particulières de l'opposition officielle -

QUESTION NO 455

État de situation sur les frais accessoires.

RÉPONSE NO 455

Le 10 novembre 2015, la *Loi édictant la Loi favorisant l'accès aux services de médecine de famille et de médecine spécialisée et modifiant diverses dispositions législatives en matière de procréation assistée* a été sanctionnée. La loi clarifie et renforce les interdictions concernant notamment les paiements pour des frais engagés aux fins de la dispensation d'un service assuré. Cette loi donne aussi au gouvernement le pouvoir habilitant de prescrire par règlement des cas et des conditions pour lesquels un paiement est autorisé. De plus, des dispositions transitoires prévoient le maintien des exceptions prévues aux ententes de rémunération jusqu'à l'adoption d'un règlement.

Le 28 septembre 2016, un projet de règlement intitulé *Règlement abolissant les frais accessoires liés à la dispensation d'un service assuré et régissant les frais de transport des échantillons biologiques* a été prépublié. Seuls des frais pour le transport des échantillons biologiques y sont autorisés. L'entrée en vigueur de ce Règlement a eu lieu le 26 janvier 2017.

Le 7 décembre 2016, la *Loi visant à accroître les pouvoirs de la Régie de l'assurance maladie du Québec, à encadrer les pratiques commerciales en matière de médicament ainsi qu'à protéger l'accès aux services d'interruption volontaire de grossesse* a été sanctionnée. Cette loi qui vise à donner à la Régie des leviers pour faire respecter les lois dicte une approche totalement différente en ce qui concerne le remboursement des frais accessoires. En effet, la législation adoptée transforme l'approche réactive (la Régie ne pouvait agir sans une demande d'une personne assurée) en une approche proactive (lorsque la Régie a connaissance d'une situation, elle peut recouvrer la somme du professionnel et rembourser la personne assurée). Les délais pour demander un remboursement pour un paiement indu passent de 1 an à 5 ans et des sanctions administratives pécuniaires de 15 % du montant reçu peuvent être imposées au professionnel concerné dans ce cas.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2017-2018

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

- Réponses aux questions particulières de l'opposition officielle -

QUESTION NO 456

Liste des cliniques et laboratoires privés remboursés par la RAMQ au cours des trois dernières années, par région, avec le nom et l'adresse de chacun.

RÉPONSE NO 456

Voir le tableau des laboratoires d'orthèses et de prothèses aux pages suivantes.

Liste des laboratoires privés fournissant des orthèses, des prothèses
ou des produits pour le lymphoedème, par région administrative

¹⁾ Laboratoires qui ne fournissent que des orthèses et/ou des prothèses

²⁾ Laboratoires qui ne fournissent que des produits pour le lymphoedème

Note : La liste des laboratoires et des succursales est disponible sur le site Internet de la RAMQ

Région 01 - Bas-Saint-Laurent
Laboratoires orthopédiques Nouvelle Génération Inc. (1) 102-176, rue Rouleau Rimouski QC G5L 8W1
Ortho-Service B-340, rue Lafontaine Rivière-du-Loup QC G5R 3B1
Région 02 - Saguenay-Lac-Saint-Jean
Idectro Inc. 201-390, rue de la Rivière Sainte-Hedwidge QC G0W 2R0
Solution C.M. Inc. 330, rue Saint-Vallier Chicoutimi QC G7H 4J1
Clinique Orthèses du Lac 80, avenue Hudon Alma QC G8B 0A4
Clinique orthèses du Fjord 302, rue Saint-Vallier Chicoutimi QC G7H 4J1
Région 03 - Capital-Nationale
Laboratoire Orthobourg Inc. 5150, boulevard Henri-Bourassa Québec QC G1H 3A8
Clinique d'orthèses plantaires Maheux & Perreault 1-340, rue Seigneuriale Québec QC G1C 3P9
Clinique Roy Boivin Orthésistes du pied 101-2900, chemin des Quatre-Bourgeois Québec QC G1V 1Y4
Laboratoire Orthèses-Prothèses M. Tremblay Inc. (1) 823, 3e Avenue Québec QC G1L 2W8
Orthèse-prothèse Collège Mérici (1) 755, Grande Allée Ouest Québec QC G1S 1C1
Savard ortho confort Inc. 1350, rue Cyrille-Duquet Québec QC G1N 2E5
Komforto clinique d'orthèses Inc. 130-777, boulevard Lebourneuf Québec QC G2J 1C3
Prothèses & Orthèses La Capitale Inc. (1) 189-850, boulevard Pierre-Bertrand Québec QC G1M 3K8
Clinique Piedestal (1) 111-2425, boulevard Bastien Québec QC G2B 1B3
Orthèses Bionick Québec (9228-7101 QC INC) 430-3165, chemin Saint-Louis Québec QC G1W 4R4
Laboratoire Pouliot Inc. 2185, chemin des Quatre-Bourgeois Québec QC G1V 1X8

Liste des laboratoires privés fournissant des orthèses, des prothèses
ou des produits pour le lymphoedème, par région administrative

¹⁾ Laboratoires qui ne fournissent que des orthèses et/ou des prothèses

²⁾ Laboratoires qui ne fournissent que des produits pour le lymphoedème

Note : La liste des laboratoires et des succursales est disponible sur le site Internet de la RAMQ

Orthesia+ (1) 107-3291, chemin Sainte-Foy Québec QC G1X 3V2
Clinique du pied de Québec (1) 375, rue Soumande Québec QC G1M 1A5
Région 04 - Mauricie
9260-9528 Québec Inc. (Savard Ortho-Confort) 400A-350, rue Saint-Jean Drummondville QC J2B 5L4
Orthocentre Québec (1) B-950, boulevard Saint-Joseph Drummondville QC J2C 2C5
9207-7056 Québec Inc. Postur-O-Pieds (1) 1565, boulevard Lemire Drummondville QC J2B 4T6
Région 05 - Estrie
Laboratoire Evo Inc. (1) 360, rue Galt E Sherbrooke QC J1G 1X9
Orthèse Prothèse Rive Sud Inc. 1169, 12e Avenue Nord Sherbrooke QC J1E 2T4
Innovation paramédicale D.S. (1) 1-70, place du Commerce Magog QC J1X 5G6
Région 06 - Montréal
Laboratoire Orthopédique St-Laurent Inc. 1435, rue du Collège Saint-Laurent QC H4L 2L5
Laboratoire orthopédique Alfaro-Fortier Inc. 40-7272, rue Maurice-Duplessis Rivière-des-Prairies QC H1E 6Z7
Appareils Orthopédiques B.B.G. Inc. 5930, rue Sherbrooke Ouest Montréal QC H4A 1X7
Les Équipements Médicus Ltée 5050, boulevard Saint-Laurent Montréal QC H2T 1R7
Centre Orthomedic P&S (1984) Inc. 3842, rue Jean-Talon Est Montréal QC H2A 1Y4
Laboratoire J. Slawner Ltée 5713, chemin de la Côte-des-Neiges Montréal QC H3S 1Y7
J-E. Hanger de Montréal Inc. 5545, rue Saint-Jacques Montréal QC H4A 2E3
9149-7362 Québec Inc. (Action Ortho Santé) 1560, avenue Dollard Lasalle QC H8N 1T6
2330-2029 Québec Inc. (Médicus) 5135, 10e Avenue Montréal QC H1Y 2G5
Laboratoire Bergeron 2540, boulevard Henri-Bourassa Est Montréal QC H2B 1V2
Orthosport Canada (1997) Inc. (1) 4051, rue Sainte-Catherine Ouest Westmount QC H3Z 3J8

ou des produits pour le lymphoedème, par région administrative

¹⁾ Laboratoires qui ne fournissent que des orthèses et/ou des prothèses

²⁾ Laboratoires qui ne fournissent que des produits pour le lymphoedème

Note : La liste des laboratoires et des succursales est disponible sur le site Internet de la RAMQ

Clinique & Laboratoire d'Orthèses J.B. Inc. 2495, rue Provost Lachine QC H8S 1R1
9038-7911 Québec Inc. (Actimed) 110-1605, boulevard Marcel-Laurin Saint-Laurent QC H4R 0B7
Les Cliniques Orthésium Inc. 5945, boulevard Gouin Ouest Montréal QC H4J 1E5
2863-4038 Qc Inc. (Centre orthopédique HS) (1) 3971, boulevard Lasalle Verdun QC H4G 2A4
Laboratoire Pierre Marchildon Inc. (2) 10125, boulevard Saint-Laurent Montréal QC H3L 2N5
Région 07 - Outaouais
Orthèses MJ (1) 41, rue Dumas Gatineau QC J8Y 2N1
Les orthèses V.R.A.M. Inc. (1) 87, boulevard Saint-Raymond Gatineau QC J8Y 1S6
4340850 Canada Inc. Clinique Ortho Namac (1) 332 rue Main Gatineau QC J8P 5K3
Les orthèses Marc-André Catafard (1) 332 rue Main Gatineau QC J8P 5K3
Laboratoire orthopédique Pro-Orthotek Inc. (1) 665, boulevard de la Gappe Gatineau QC J8T 8G1
Région 08 - Abitibi-Témiscamingue
Stéphanie Ménard, Orthésiste 1-51, 13e Rue Rouyn-Noranda QC J9X 5H6
Région 11 - Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine
Ortho ML 587, Boul. Perron Maria QC G0C 1Y0
Région 12 - Chaudière-Appalaches
9069-0421 Québec Inc. (Clinique et laboratoire orthopédique de l'amiante) 16, rue Dumais Sud Thetford Mines QC G6G 3P9
Laboratoire-cordonnerie ortho + (1) 4-8032 avenue des Églises Lévis QC G6X 1X7
9137-0080 Québec Inc. (Orthèses Bionick) 140-5500, boulevard de la Rive-Sud Lévis QC G6V 4Z2
Orthèse et Prothèse de Beauce Inc. 543, 90e Rue Est Saint-Georges-de-Beauce QC G5Y 3L1
Service Orthopédique Régional Inc. (1) 6616, rue Saint-Georges Lévis QC G6V 4H1
Les orthèses Audet (1) 1568, Route 277 bur. B Lac-Etchemin QC G0R 1S0
Équipied orthèse prothèses Inc. (1) 145-1855 route des Rivières Lévis QC G7AX 4X8

Liste des laboratoires privés fournissant des orthèses, des prothèses
ou des produits pour le lymphoedème, par région administrative

¹⁾ Laboratoires qui ne fournissent que des orthèses et/ou des prothèses

²⁾ Laboratoires qui ne fournissent que des produits pour le lymphoedème

Note : La liste des laboratoires et des succursales est disponible sur le site Internet de la RAMQ

Région 13 - Laval
Ortho Solution (1) 2171, boulevard Fleury Est Montréal QC H2B 1J9
Équilibre 100-2101 boulevard du Carrefour Laval QC H7S 2J7
Laboratoire d'analyse du Pied M.D. Inc. (1) 240-1575, Boul. de l'Avenir Laval QC H7S 2N5
Arthro-Med inc. 1769, boulevard des Laurentides Laval QC H7M 2P5
Collège d'enseignement général professionnel Montmorency (1) 475 boulevard de l'Avenir Laval QC H7N 5H9
Région 14 - Lanaudière
Orthèses Prothèses Terrebonne 1620, chemin Gascon Terrebonne QC J6X 3A3
Laboratoire Bi-Op Inc. 30, chemin du Golf Ouest Saint-Charles-Borromée QC J6E 8X6
Centre orthopédique Joly Inc. 985, rue Papineau Joliette QC J6E 2L8
Chaussures Villeneuve Inc. 123, boulevard Industriel Repentigny QC J6A 7K4
Ortho-Mobile (1) 1020, rue des Épinettes Mascouche QC J7L 1J8
Région 15 - Laurentides
Centre Orthopédique Julie Larouche 495, boulevard Arthur-Sauvé Saint-Eustache QC J7P 4X4
Laboratoire Orthométrie Inc. 32, rue Dubois Saint-Eustache QC J7P 4W9
Laboratoire Actimed Inc. 100-519 rue Curé-Labelle Blainville QC J7C 2H6
Trimétrie Inc. (1) 32, rue Dubois Saint-Eustache QC J7P 4W9
C.E.O. Medic Enr. 110-70, rue Dubois Saint-Eustache QC J7P 4W9
Equilibrium Inc. 6-500, boulevard Industriel Saint-Eustache QC J7R 5V3
Laboratoire Bélanger 1052, rue Valiquette Sainte-Adèle QC J8B 2M3
Laboratoire Jean-Marc Ross Inc. (1) 720, rue de Saint-Jovite Mont-Tremblant QC J8E 3J8
Biotonik laboratoire orthopédique (1) 985, rue Paul-Sicotte Sainte-Thérèse QC J7E 4Z8
Génération confort Inc. (2) 100-876 Boul. du Curé-Labelle Blainville QC J7C 2K9

Liste des laboratoires privés fournissant des orthèses, des prothèses
ou des produits pour le lymphoedème, par région administrative

¹⁾ Laboratoires qui ne fournissent que des orthèses et/ou des prothèses

²⁾ Laboratoires qui ne fournissent que des produits pour le lymphoedème

Note : La liste des laboratoires et des succursales est disponible sur le site Internet de la RAMQ

Région 16 - Montérégie
Les équipements orthopédiques de St-Hyacinthe Inc. 3380, avenue Cusson Saint-Hyacinthe QC J2S 8N9
Clinique d'orthèses plantaires Catherine Ducharme Inc. 535, rue Dufferin Granby QC J2G 9G3
Laboratoire Julien Paul Inc. 49, rue George Sorel-Tracy QC J3P 1B9
9096-1251 Québec Inc. (Sporhotec) 160-72, boulevard Saint-Jean-Baptiste Châteauguay QC J6K 4Y7
Équilibre 200-675, boulevard Sir-Wilfrid-Laurier Beloeil QC J3G 4J1
G.O. Médical (1) 1042, rue de Parfondeval Boucherville QC J4B 6C2
Ortoech Inc. 5-3250, boulevard Rome Brossard QC J4Y 1V9
Ortho-Action Inc. 3288, boulevard Taschereau Greenfield Park QC J4V 2H6
Centre Orthèses-Prothèses Manus Ltée (1) 22A, rue Ellice Salaberry-de-Valleyfield QC J6T 1C9
Orthèse Conseil 2082, boulevard Industriel Chambly QC J3L 4V2
Laboratoire orthopédique de la région (1) 22A, rue Ellice Salaberry-de-Valleyfield QC J6T 1C9
Orthèse Prothèse Rive Sud Inc. 127, rue Saint-Louis Lemoyne QC J4R 2L3
Olivier Foulquier Orthésiste (1) 1637, rue Adam Chambly QC J3L 2S7
L'Habel Orthèse (1) 72, avenue du Dauphine Candiac QC J5R 6E3
9018-8616 Québec Inc. (Orthèse Plus) (1) 127, boulevard Sir-Wilfrid-Laurier Saint-Basile-le-Grand QC J3N 1M2
Centre Orthopédique de Granby Inc. (2) 430, rue Boivin Granby QC J2G 2L1
Langelier (2) 200-675 boulevard Sir-Wilfrid-Laurier Beloeil QC J3G 4J1

ÉTUDE DES CRÉDITS 2017-2018

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

- Réponses aux questions particulières de l'opposition officielle -

QUESTION NO 457

Ventilation du budget du programme d'assurance médicaments au 31 mars 2017, coût total de la franchise et de la coassurance, nombre de bénéficiaires pour :

- a. les personnes vivant de la sécurité du revenu et aptes au travail;
- b. les personnes vivant de la sécurité du revenu et inaptés au travail;
- c. les personnes âgées, avec supplément de revenu garanti;
- d. les personnes âgées, avec supplément de revenu garanti maximum;
- e. les personnes âgées qui ne reçoivent aucun supplément de revenu;
- f. les adhérents (adultes, étudiants, etc.);
- g. les autres clientèles.

RÉPONSE NO 457

La période d'avril 2016 à janvier 2017 est présentée dans le tableau de la page suivante.

SOMMAIRE DU RÉGIME PUBLIC D'ASSURANCE MÉDICAMENTS

Avril 2016 à janvier 2017 (*)

CLIENTÈLE	NOMBRE DE PARTICIPANTS (****)	COÛT BRUT (M\$)	COÛT RAMQ (M\$)	FRANCHISE (M\$)	COASSURANCE (M\$)
PRESTATAIRES D'UNE AIDE FINANCIÈRE DE DERNIER RECOURS (PAFDR)					
PAFDR adulte	154 477	165,6 \$	165,6 \$	-	-
PAFDR adulte (CSE) (**)	124 859	456,1 \$	456,1 \$	- \$	- \$
PAFDR moins de 18 ans	50 185	18,9 \$	18,9 \$	- \$	- \$
PAFDR étudiant 18-25 ans	4 965	2,1 \$	2,1 \$	- \$	- \$
Revendicateur de statut de réfugié (*****)		- \$	- \$	- \$	- \$
Sous-total	334 484	642,7 \$	642,7 \$	- \$	- \$
PERSONNES DE 65 ANS ET PLUS SUPPLÉMENT DE REVENU GARANTI (SRG)					
SRG max	30 437	72,6 \$	72,6 \$	- \$	- \$
SRG 94 %	37 320	91,2 \$	91,2 \$	- \$	- \$
SRG partiel	457 217	965,8 \$	782,0 \$	78,2 \$	105,6 \$
Sans SRG	734 354	1 197,6 \$	869,1 \$	120,3 \$	208,2 \$
Sous-total	1 259 326	2 327,2 \$	1 814,9 \$	198,5 \$	313,8 \$
ADHÉRENTS (AD)					
AD adulte	922 571	793,7 \$	583,7 \$	99,7 \$	110,3 \$
AD moins de 18 ans et dépendant handicapé	178 606	59,0 \$	59,0 \$	- \$	- \$
AD étudiant 18-25 ans	30 120	13,8 \$	13,8 \$	- \$	- \$
Sous-total	1 131 296	866,5 \$	656,5 \$	99,7 \$	110,3 \$
AUTRES (***)		3,5 \$	3,5 \$		
ENSEMBLE	2 725 106	3 839,9 \$	3 117,6 \$	298,2 \$	424,1 \$

(*) Excluant les recouvrements et le versement de sommes forfaitaires aux pharmaciens.

(**) Contraintes sévères à l'emploi.

(***) Autres programmes confiés à la Régie de l'assurance maladie du Québec (RAMQ) : MTS, Tuberculose, Achats de l'as, Prestation de service pour contraception orale d'urgence, Frais d'emballage et transport d'urgence pour les thérapies parentérales.

(****) Nombre de personnes ayant bénéficié du régime public d'assurance médicaments (RPAM).

(*****). Depuis le 1^{er} avril 2016, cette clientèle est intégrée au RPAM.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2017-2018

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

- Réponses aux questions particulières de l'opposition officielle -

QUESTION NO 458

Indiquer le nombre d'enfants (0-18 ans) bénéficiant du Régime public d'assurance médicaments (RPAM), en précisant le nombre pour chaque année depuis 1997.

RÉPONSE NO 458

Pour l'exercice 2016-2017, 228 790 enfants de moins de 18 ans (8,4 % des participants) ont aussi bénéficié¹ du RPAM. À noter que cette dernière donnée est jusqu'au 31 janvier 2017.

Nombre d'enfants de moins de 18 ans
ayant bénéficié du Régime public d'assurance médicaments

2016-2017
228 790

¹ Ces enfants ont reçu au moins une ordonnance de médicaments dans le cadre du Régime public d'assurance médicaments durant la période.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2017-2018**RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC**

- Réponses aux questions particulières de l'opposition officielle -

QUESTION NO 459

Indiquez la croissance, en pourcentage, des coûts des médicaments assurés pour chaque année depuis 1997. Ajouter les prévisions pour 2017-2018.

RÉPONSE NO 459**Croissance en pourcentage des coûts de médicaments assurés**

	2015-2016 ¹
Coûts nets (en M\$)	3 460,1
Croissance	-0,3 %

¹ Le coût des médicaments tient compte des ponctions de 133 M\$ sur les honoraires des pharmaciens.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2017-2018

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

- Réponses aux questions particulières de l'opposition officielle -

QUESTION NO 460

Indiquer les coûts ou l'estimation des coûts assumés par le Régime général d'assurance médicaments (RGAM) des ristournes offertes par les compagnies pharmaceutiques ou les bannières et pharmacies.

RÉPONSE NO 460

La Politique du médicament prévoit que les fabricants de médicaments génériques peuvent légalement verser des allocations professionnelles au pharmacien propriétaire. Jusqu'au 20 avril 2011, le maximum permis était de 20 % de la valeur totale des ventes du fabricant à ce pharmacien. Par la suite, il est passé à 16,5 %, puis à 15 % le 1^{er} avril 2012. Le projet de modification réglementaire portant sur le dé plafonnement graduel des allocations professionnelles autorisées à des pharmaciens a été adopté le 30 mars 2016. Ainsi, à compter du 28 avril 2016, la limite maximale des allocations professionnelles pouvant être accordées à un pharmacien propriétaire est passée à 25 % pour une durée de six mois et à 30 % pour les trois mois suivants. Depuis le 28 janvier 2017, aucune limite ne s'applique pour une durée de deux ans et trois mois.

Ces allocations professionnelles doivent être utilisées pour financer les activités reliées à l'exploitation de la pharmacie en vue d'améliorer la prestation de services à la population. Par ailleurs, les chaînes et bannières de pharmacies ainsi que les fabricants de médicaments innovateurs ne peuvent pas consentir de ristournes aux pharmaciens.

La réglementation, en vigueur depuis le 4 novembre 2007, précise que le fabricant de médicaments génériques doit transmettre à la Régie de l'assurance maladie du Québec (Régie) au 1^{er} mars un rapport annuel faisant état des ventes de médicaments génériques inscrits sur la *Liste de médicaments* ainsi que de tous les avantages consentis aux pharmaciens. De plus, la réglementation spécifie que le pharmacien propriétaire doit tenir à jour un registre de tous les avantages dont il a bénéficié de la part d'un fabricant.

Pour la période de janvier – décembre 2016, la réception des rapports annuels des fabricants est en cours.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2017-2018

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

- Réponses aux questions particulières de l'opposition officielle -

QUESTION NO 461

Nombre d'entreprises, d'organismes, d'ordres professionnels qui ont abandonné leur régime collectif au profit de celui de la RAMQ.

RÉPONSE NO 461

Depuis sa création, la Loi sur l'assurance médicaments n'obligeait pas les entreprises, les organismes et les ordres professionnels qui voulaient abandonner leur régime collectif à informer la RAMQ de leur intention. Seuls leurs employés ou membres en étaient informés et ceux-ci devaient s'inscrire à la RAMQ s'ils n'avaient pas accès à un régime privé.

La Loi sur l'assurance médicaments prévoit, depuis 2005, que tout assureur en assurance collective, ou toute personne, qui administre un régime d'avantages sociaux, doit informer la RAMQ de toute modification à un contrat d'assurance collective ou à un régime d'avantages sociaux ayant pour effet de transférer des personnes admissibles couvertes par ce contrat ou ce régime au régime public. Il s'agit habituellement de fermetures d'usine, de grèves ou de lock-out, de mises à pied ou d'abandons de couverture.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2017-2018

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

- Réponses aux questions particulières de l'opposition officielle -

QUESTION NO 462

Liste des comités formés avec l'industrie pharmaceutique, nom des membres et nombre de rencontres à ce jour.

RÉPONSE NO 462

La Régie de l'assurance maladie du Québec (Régie) a deux rencontres annuelles prévues avec l'association nationale Médicaments novateurs Canada (anciennement Rx&D) qui représente l'industrie pharmaceutique innovatrice canadienne. L'objectif de ces rencontres est d'informer les compagnies pharmaceutiques sur les processus administratifs de la Régie, notamment la codification des médicaments d'exception, ainsi que sur le développement d'outils destinés aux prescripteurs (par exemple : les formulaires spécifiques et les formulaires interactifs). En informant les compagnies, elles peuvent contribuer à la diffusion des outils, mais aussi à donner des renseignements exacts concernant les façons de faire de la Régie.

Au cours de la dernière année financière, deux rencontres ont eu lieu, soit le 1^{er} juin 2016 et le 20 décembre 2016. Lors de la rencontre du 1^{er} juin 2016, deux représentants de la Régie étaient présents, soit madame Nathalie Dion, directrice de l'évolution et de l'expertise pharmaceutique, et monsieur Alain Albert, pharmacien expert dans cette même direction. Du côté de Médicaments novateurs Canada, les représentants étaient monsieur Philippe Carrier (Novartis) ainsi que mesdames Josée Lefebvre (Eli Lilly Canada), France Mignault (Pfizer) et Sophie Rochon (Janssen). Enfin, à la rencontre du 20 décembre 2016, les mêmes personnes étaient présentes à l'exception de madame Dion qui a été remplacée par madame Suzanne Berthiaume, directrice par intérim de l'évolution et de l'expertise pharmaceutique.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2017-2018**RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC****- Réponses aux questions particulières de l'opposition officielle -**

QUESTION NO 463

Nombre de médicaments génériques qui font exception à la règle d'établissement des prix, par année, pour les trois dernières années :

- nombre de médicaments génériques dans cette situation;
- montant remboursé par la Régie de l'assurance maladie du Québec (Régie);
- estimation du montant qui a dû être payé par le patient

RÉPONSE NO 463

Période de référence	Médicaments génériques						Total du coût RAMQ M\$
	PMP			Non PMP			
	Nombre de DIN ¹	Coût RAMQ ² M\$	Excédent ³ M\$	Nombre de DIN ¹	Coût RAMQ ² M\$	Excédent ³ M\$	
Du 1 ^{er} avril 2016 au 31 janvier 2017	81	11,6	2,5	5 512	1 142,6	NA	1 154,2

¹ Un DIN soumis au PMP seulement une partie de la période de référence sera compté au niveau de chaque colonne « Nombre de de DIN ».

² Coût net payé par la Régie de l'assurance maladie du Québec (Régie) après contribution de l'assuré s'il y a lieu.

³ Montant payé par l'assuré non exempté de contribution en plus de sa contribution s'il y a lieu.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2017-2018

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

- Réponses aux questions particulières de l'opposition officielle -

QUESTION NO 464

Détail des ententes conclues depuis l'entrée en vigueur du projet de loi 28, Loi concernant principalement la mise en œuvre de certaines dispositions du discours sur le budget du 4 juin 2014 et visant le retour à l'équilibre budgétaire en 2015-2016 (sommes déboursées, économies réalisées, médicaments visés, etc.).

RÉPONSE NO 464

L'adoption du projet de loi 28, le 20 avril 2015, permet au ministre de la Santé et des Services sociaux de conclure des ententes d'inscription tant pour la Liste de médicaments du Régime général d'assurance médicaments que pour la Liste de médicaments des établissements de santé. Le contenu des ententes est confidentiel. La loi prévoit une reddition de comptes par l'entremise du rapport annuel de gestion du ministère de la Santé et des Services sociaux, pour les ententes visant les médicaments utilisés dans les établissements de santé, et du rapport annuel de gestion de la Régie de l'assurance maladie du Québec, dans le cas des médicaments couverts par le régime public d'assurance médicaments.

Pour ces deux processus de reddition de comptes, l'information qui est publiée porte sur le nom des médicaments et des fabricants visés par une entente ainsi que sur le montant global versé par l'ensemble des fabricants, si au moins trois ententes visant trois fabricants différents étaient en vigueur au cours d'un exercice financier.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2017-2018

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

- Réponses aux questions particulières de l'opposition officielle -

QUESTION NO 465

Montant remboursé pour des médicaments génériques qui respectent la règle d'établissement des prix, par année, pour les trois dernières années.

RÉPONSE NO 465

Voir tableau à la question 463. Il s'agit des médicaments génériques non soumis à un prix maximum payable (PMP).

ÉTUDE DES CRÉDITS 2017-2018**RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC****- Réponses aux questions particulières de l'opposition officielle -**

QUESTION NO 466

Nombre de médicaments innovateurs qui font exception à la règle d'établissement des prix, par année, pour les trois dernières années :

- nombre de médicaments innovateurs dans cette situation;
- montant remboursé par la Régie de l'assurance maladie du Québec (Régie);
- estimation du montant qui a dû être payé par le patient.

RÉPONSE NO 466

Période de référence	Médicaments innovateurs						Total du coût RAMQ M\$
	PMP			Non PMP			
	Nombre de DIN ¹	Coût RAMQ ² M\$	Excédent ³ M\$	Nombre de DIN ¹	Coût RAMQ ² M\$	Excédent ³ M\$	
Du 1 ^{er} avril 2016 au 31 janvier 2017	47	10,2	1,8	2 633	1 916,6	NA	1 926,8

¹ Un DIN soumis au PMP seulement une partie de la période de référence sera compté au niveau de chaque colonne « Nombre de DIN ».

² Coût net payé par la Régie de l'assurance maladie du Québec (Régie) après contribution de l'assuré s'il y a lieu.

³ Montant payé par l'assuré non exempté de contribution en plus de sa contribution s'il y a lieu.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2017-2018**RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC**

- Réponses aux questions particulières de l'opposition officielle -

QUESTION NO 467

Montant remboursé pour des médicaments d'exception, par année, pour les trois dernières années.

RÉPONSE NO 467

Pour l'année civile 2016, le montant du composant médicament pour les médicaments d'exception est de 1 318,9 M\$¹.

**Évolution du coût des médicaments d'exception
dans le régime public d'assurances médicaments**

Année civile	Coût du médicament (M\$)
2016	1 318,9

¹ Ce montant exclut les honoraires payés aux pharmaciens, mais inclut la marge du grossiste s'il y a lieu. Ce montant ne tient pas compte du calcul de la contribution.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2017-2018

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

- Réponses aux questions particulières de l'opposition officielle -

QUESTION NO 468

Montant remboursé pour des médicaments génériques, par année, pour les trois dernières années.

RÉPONSE NO 468

Voir tableau à la question 463. Il s'agit de l'ensemble des médicaments génériques avec et sans prix maximum payable (PMP).

ÉTUDE DES CRÉDITS 2017-2018

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

- Réponses aux questions particulières de l'opposition officielle -

QUESTION NO 469

Montant remboursé pour des médicaments innovateurs, par année, pour les trois dernières années.

RÉPONSE NO 469

Voir tableau à la question 466. Il s'agit de l'ensemble des médicaments innovateurs avec et sans prix maximum payable (PMP).

ÉTUDE DES CRÉDITS 2017-2018

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

- Réponses aux questions particulières de l'opposition officielle -

QUESTION NO 470

État de situation concernant la participation du Québec à l'Alliance pancanadienne pharmaceutique. Économies réalisées en 2016-2017 et projections pour 2017-2018.

RÉPONSE NO 470

Le Québec est membre de l'Alliance pancanadienne pharmaceutique (APP) depuis septembre 2015. Les travaux de l'APP comportent deux volets : la négociation d'ententes d'inscription pour les médicaments innovateurs et l'établissement de balises de prix en ce qui concerne les médicaments génériques.

Depuis son adhésion à l'APP, le Québec a amorcé les travaux requis pour se joindre à la plupart des ententes d'inscription conclues par l'APP au cours des dernières années et s'est joint aux négociations en cours pour plusieurs produits. Bien que le Québec ait adhéré à l'APP, le rôle de l'Institut national d'excellence en santé et en services sociaux (INESSS) dans l'évaluation des médicaments aux fins de l'inscription est maintenu. Ainsi, dans tous les cas, la possibilité de conclure une entente d'inscription n'est considérée que si l'INESSS a reconnu préalablement la valeur thérapeutique d'un médicament.

Pour ce qui est des économies découlant de l'adhésion du Québec au volet « médicaments innovateurs », un processus de reddition de comptes a été prévu dans le projet de loi 28 qui a été adopté le 20 avril 2015¹. Pour les médicaments couverts par le régime public d'assurance médicaments, la reddition de comptes s'effectue dans le cadre du rapport annuel de gestion de la Régie de l'assurance maladie du Québec, alors que, dans le cas des médicaments utilisés dans les établissements de santé, la reddition de comptes est effectuée dans le rapport annuel de gestion du ministère.

En ce qui concerne les produits génériques, le Québec a profité de chaque vague de baisses de prix survenues depuis avril 2013, en raison de la mise en œuvre de balises de prix par l'APP. En effet, l'engagement réglementaire du fabricant prévoit que celui-ci doit consentir au régime public québécois le meilleur prix au Canada. L'élargissement de la portée de la balise de prix de 18 % du prix de la version innovatrice correspondante à quatre molécules additionnelles, en avril 2016, a procuré des économies d'environ 10 M\$ au régime public d'assurance médicaments. Les estimations pour l'exercice 2017-2018 ne sont pas disponibles à ce moment-ci.

¹Loi concernant principalement la mise en œuvre de certaines dispositions du discours sur le budget du 4 juin 2014 et visant le retour à l'équilibre budgétaire en 2015-2016 (2015, chapitre 8).

ÉTUDE DES CRÉDITS 2017-2018

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

- Réponses aux questions particulières de l'opposition officielle -

QUESTION NO 471

Pour la rémunération des médecins omnipraticiens, indiquer :

- a. le budget total pour 2017-2018 et indiquer la comparaison avec 2016-2017;
- b. la ventilation des dépassements estimés pour l'année 2016-2017.

RÉPONSE NO 471

La dépense probable pour 2016-2017 est de 2 505,1 M\$.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2017-2018

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

- Réponses aux questions particulières de l'opposition officielle -

QUESTION NO 472

Pour la rémunération des médecins spécialistes, indiquer :

- a. le budget total pour 2017-2018 et indiquer la comparaison avec 2016-2017;
- b. la ventilation des dépassements estimés pour l'année 2016-2017.

RÉPONSE NO 472

La dépense probable pour 2016-2017 est de 4 558,4 M\$.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2017-2018

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

- Réponses aux questions particulières de l'opposition officielle -

QUESTION NO 473

Rémunération moyenne d'un médecin spécialiste, par spécialité, en précisant le montant reçu pour la composante technique.

RÉPONSE NO 473

Voir le tableau à la page suivante.

**Rémunération moyenne d'un médecin spécialiste, par spécialité,
en précisant le montant reçu pour la composante technique**

Revenus moyens des médecins spécialistes
du 1^{er} avril 2015 au 31 mars 2016

<u>Spécialité</u>	<u>Nombre</u>	<u>Revenus moyens bruts</u>	<u>Frais de cabinet</u>	<u>Revenus moyens nets</u>
Allergie	62	403 296 \$	70 404 \$	332 892 \$
Cardiologie	414	571 603 \$	19 928 \$	551 676 \$
Dermatologie	150	416 528 \$	99 276 \$	317 253 \$
Gastroentérologie	208	502 524 \$	16 360 \$	486 164 \$
Pneumologie	218	427 059 \$	10 583 \$	416 477 \$
Médecine interne	486	455 983 \$	8 594 \$	447 389 \$
Physiatrie	70	413 662 \$	83 690 \$	329 972 \$
Neurologie	225	375 053 \$	30 339 \$	344 713 \$
Pédiatrie	550	399 194 \$	33 813 \$	365 382 \$
Psychiatrie	952	416 644 \$	9 461 \$	407 184 \$
Radio-oncologie	111	460 825 \$	77 \$	460 748 \$
Néphrologie	172	424 809 \$	8 074 \$	416 734 \$
Endocrinologie	132	332 568 \$	37 641 \$	294 927 \$
Rhumatologie	101	352 337 \$	58 948 \$	293 388 \$
Santé communautaire	167	255 977 \$	2 508 \$	253 469 \$
Gériatrie	62	459 112 \$	12 \$	459 099 \$
Médecine d'urgence	132	445 001 \$	499 \$	444 502 \$
Spécialités médicales	4212	428 908 \$	21 483 \$	407 425 \$
Anesthésiologie	647	490 640 \$	1 121 \$	489 519 \$
Chirurgie générale	454	508 834 \$	15 769 \$	493 065 \$
Chirurgie orthopédique	289	465 694 \$	10 775 \$	454 919 \$
Chirurgie plastique	89	430 031 \$	13 012 \$	417 018 \$
Obstétrique-gynécologie	435	502 002 \$	83 008 \$	418 995 \$
Neurochirurgie	67	480 934 \$	2 513 \$	478 421 \$
Ophthalmologie	291	695 816 \$	109 899 \$	585 917 \$
Oto-rhino-laryngologie	194	461 019 \$	58 186 \$	402 834 \$
Urologie	146	489 702 \$	41 577 \$	448 124 \$
Chirurgie cardio-vasculaire et thoracique	61	624 101 \$	154 \$	623 947 \$
Chirurgie vasculaire	39	502 199 \$	2 841 \$	499 358 \$
Spécialité chirurgicales	2065	520 840 \$	47 054 \$	473 786 \$
Anatomo-pathologie*	218	452 630 \$	471 \$	452 159 \$
Microbiologie	182	430 646 \$	1 581 \$	429 066 \$
Biochimie	59	329 734 \$	703 \$	329 031 \$
Hématologie-oncologie	241	458 475 \$	750 \$	457 725 \$
Radiologie	542	697 142 \$	134 226 \$	562 916 \$
Médecine nucléaire	96	421 649 \$	- \$	421 649 \$
Génétique	30	386 002 \$	630 \$	385 372 \$
Spécialités laboratoire	1368	538 675 \$	53 642 \$	485 033 \$
Ensemble	8292	474 728 \$	31 568 \$	443 161 \$

*En date de mars 2017, le mode de rémunération des anatomo-pathologistes comprend une validation rétroactive qui n'est pas encore connue, ce qui pourrait avoir un impact sur les revenus présentés.

Seuls les médecins qui gagnent un revenu minimal de 14 163 \$ pour chacun des trimestres et un revenu annuel minimal de 127 133 \$ sont retenus.

Les revenus provenant de la CNESST sont inclus sauf l'expertise médicale.

Les bourses pour les chercheurs boursiers, la rémunération hors Québec, la rémunération hors budget ainsi que les remboursements pour frais de déplacement sont exclus. Les coupures pour les médecins qui atteignent un plafonnement de gains de pratique ou un plafonnement d'activité sont considérées.

Les frais de cabinet sont estimés à 35 % des revenus en cabinet privé sauf pour la radiologie où ces frais sont calculés à 70 %. Ces pourcentages sont historiques et n'ont pas fait l'objet de révision récente, il est donc recommandé d'analyser les revenus moyens nets avec prudence.

Les frais de cabinet provenant de la procréation assistée sont calculés distinctement par acte pour les revenus en cabinet privé des obstétriciens-gynécologues.

Les revenus présentés n'incluent pas la majoration payée aux médecins en territoires désignés ainsi que les primes d'éloignement ou d'isolement. Avec ces majoration et primes, le revenu moyen brut pour l'ensemble des médecins spécialistes passe à 488 499 \$ et le revenu moyen net à 456 931 \$.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2017-2018

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

- Réponses aux questions particulières de l'opposition officielle -

QUESTION NO 474

Rémunération moyenne d'un médecin omnipraticien, en précisant le montant reçu pour la composante technique.

RÉPONSE NO 474

Revenus moyens des médecins omnipraticiens
incluant la composante technique

Période du 1^{er} avril 2015 au 31 mars 2016

Revenus moyens bruts : 287 720 \$

Frais de cabinet : 50 335 \$

Revenus moyens nets : 237 385 \$

Seuls les médecins qui gagnent un revenu minimal de 9 793 \$ pour chacun des trimestres et un revenu annuel minimal de 87 913 \$ sont retenus.

Les revenus provenant de la CNESST sont inclus sauf l'expertise médicale.

Les bourses pour les chercheurs en médecine de famille, la rémunération hors Québec, la rémunération hors budget ainsi que les remboursements pour frais de déplacement sont exclus. Les coupures pour les médecins qui atteignent le plafond trimestriel sont considérées.

Les frais de cabinet sont estimés à 35 % des revenus en cabinet privé

Les revenus présentés n'incluent pas la majoration payée aux médecins en territoires désignés ainsi que les primes d'éloignement ou d'isolement. Avec ces majorations et primes, le revenu moyen brut passe à 299 077 \$ et le revenu moyen net à 248 742 \$.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2017-2018

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

- Réponses aux questions particulières de l'opposition officielle -

QUESTION NO 475

Liste des critères utilisés pour la vérification de la facturation des médecins.

RÉPONSE NO 475

Les critères utilisés pour la vérification de la facturation des médecins sont basés sur l'identification des situations présentant des risques de non-conformité, de pratiques abusives ou frauduleuses. La Régie établit sa stratégie de priorisation des contrôles en fonction d'une analyse des risques.

L'identification des situations à risques provient de différentes sources d'information. L'évolution ou la modification des ententes négociées, la réception des appels de professionnels au centre d'assistance de la RAMQ, les dénonciations, les analyses actuarielles de la facturation des médecins sont autant d'intrants qui permettent d'identifier des situations qui peuvent représenter des risques de facturation non-conforme, abusive ou frauduleuse.

Chacune des situations est analysée afin d'identifier l'ampleur et la probabilité du risque encouru lors du paiement aux médecins. À la suite de ces analyses de risques, les décisions sont prises afin de déterminer la pertinence de mettre en place ou de bonifier des mesures de contrôle.

La Régie agit par la suite sur deux types de vérification, soit les mesures de contrôle systématique et spécifique.

Les mesures de contrôle systématique visent l'ensemble de la facturation des professionnels de la santé ou l'ensemble de la facturation d'une situation d'entente. Les contrôles systématiques sont réalisés manuellement, informatiquement, par échantillonnage ou par monitoring.

Les mesures de contrôle spécifique visent la facturation d'un professionnel ou un groupe restreint de professionnels pour lesquels des pratiques ont été identifiées comme étant à risque de non-conformité ou potentiellement abusives ou frauduleuses. Une vérification peut aussi être déclenchée à la suite d'une plainte ou d'une dénonciation.

Les mesures de contrôle spécifique se traduisent par des vérifications de services rendus auprès des personnes assurées, des inspections et des enquêtes administratives ou pénales. Finalement, les professionnels de la santé pour lesquels des pratiques sont non conformes, abusives ou frauduleuses sont soumis à des réclamations, des sanctions administratives pécuniaires ou des amendes.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2017-2018

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

- Réponses aux questions particulières de l'opposition officielle -

Mesures systémiques

Les critères de vérification de la Régie pour l'application des mesures de contrôles systémiques sont déterminés de façon à s'assurer que la facturation des professionnels de la santé respecte les ententes négociées entre le ministre de la Santé et des Services Sociaux et les fédérations médicales.

En lien avec les contrôles informatiques, la Régie vérifie toutes les demandes de paiement qui lui sont transmises annuellement. Ce contrôle se fait de façon informatique et vérifie la présence et la validité de l'information inscrite sur la demande de paiement, par exemple :

- L'admissibilité des personnes ayant reçu les services au régime d'assurance maladie;
- L'admissibilité du médecin aux fins de facturation au Régime public;
- Le lieu de dispensation du service;
- Le contexte, par rapport aux patients ou à la période de la journée, dans lequel le service est facturé.

Le nouveau système de rémunération à l'acte pour les médecins est en place depuis le 4 avril 2016. Ce nouveau système informatique exige des professionnels ou de leur mandataire de fournir davantage d'éléments de facturation et de précisions quant au service fourni, ce qui permet une exploitation différente et plus diversifiée des données de facturation favorisant ainsi la mise en place de nouveaux outils de dépistage. Voici quelques exemples de nouvelles validations effectuées par le système qui ne pouvaient être automatisées dans l'ancien :

- application avant paiement des contrôles sur le nombre maximum d'actes par professionnel, peu importe le nombre de patients;
- validation des maximums de services rendus par établissement;
- validation optimisée de la facturation des professionnels pour les personnes assurées qui sont dans un état requérant des soins urgents et qui ne sont pas en mesure de présenter leur carte d'assurance maladie;
- gestion automatisée du calcul et du contrôle des honoraires en fonction de l'horaire;
- retrait de la section des renseignements complémentaires qui était un champ de saisi en texte libre. Le professionnel doit par conséquent saisir des champs d'information selon les situations propres à chaque professionnel et selon la nature de l'acte facturé.

Mesures spécifiques

La Régie applique de nombreux contrôles systématiques et bonifie sa vérification en appliquant des contrôles spécifiques sur des situations que les systèmes informatiques ne peuvent déceler. Par exemple, les contrôles spécifiques permettent à la Régie de s'assurer que :

- Les services facturés correspondent aux services décrits par les médecins
- Les services facturés correspondent aux services reçus par les patients
- Les services facturés ont bel et bien été reçus par la personne assurée

ÉTUDE DES CRÉDITS 2017-2018**RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC****- Réponses aux questions particulières de l'opposition officielle -**

QUESTION NO 476

Ventilation détaillée de la rémunération des médecins, en précisant la progression du tarif à l'acte, la progression du nombre d'actes et le coût total.

RÉPONSE NO 476

Ventilation détaillée de la rémunération des médecinsCoûts (en M \$)

	2013-2014	2014-2015	2015-2016
Rémunération à l'acte	3 857,1	3 995,0	4 459,9
Croissance (%)		3,6	11,6
Omnipraticiens	1 471,1	1 535,2	1 670,0
Croissance (%)		4,4	8,8
Spécialistes	2 386,0	2 459,8	2 789,9
Croissance (%)		3,1	13,4
Salaire et vacation	480,9	464,1	475,7
Mixte	1 431,0	1 497,8	1 561,7
Forfait et primes	269,5	266,1	282,2
Avantages prévus au régime	133,9	165,9	173,3

Nombre de services rendus ¹	2013-2014	2014-2015	2015-2016
Omnipraticiens	33 382 786	33 285 869	34 256 083
Croissance (%)		-0,3	2,9
Spécialistes	64 742 466	65 809 507	64 412 942
Croissance (%)		1,6	-2,1
Total	98 125 252	99 095 376	98 669 025
Croissance (%)		1,0	-0,4

¹ Données tirées de la rémunération à l'acte des chaînes MOD, SYRA et SLE incluses dans le programme 4 du MSSS.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2017-2018

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

- Réponses aux questions particulières de l'opposition officielle -

QUESTION NO 477

Nombre de médecins actifs en CLSC, CH et CHSLD, etc., et ce, au 31 mars 2016 et au 31 mars 2017.

RÉPONSE NO 477

Type de centre	Nombre de médecins actifs
	au 28 février 2017
CLSC	4 040
CH	15 091
CHSLD	239
Total	16 485

Un médecin peut être actif dans plusieurs endroits.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2017-2018

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

- Réponses aux questions particulières de l'opposition officielle -

QUESTION NO 478

Liste des frais encourus pour fins de défense dans le cadre de poursuites légales impliquant la RAMQ et, le cas échéant, les revenus qui en ont découlés.

RÉPONSE NO 478

Dans le cadre de ses opérations régulières, la Régie de l'assurance maladie du Québec est appelée à rendre un certain nombre de décisions à l'égard des personnes assurées ou des professionnels de la santé. Ces décisions font parfois l'objet d'appel ou de contestation. Les procureurs de la Régie doivent alors intervenir pour supporter les décisions de la Régie.

À ce chapitre, les frais encourus pour la période du 1^{er} avril 2016 au 28 février 2017 sont de 0,8 M\$ alors que le montant obtenu de ces interventions est de l'ordre de 5,6 M\$.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2017-2018

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

- Réponses aux questions particulières de l'opposition officielle -

QUESTION NO 479

Liste des causes devant les tribunaux en 2016-2017. Indiquer les parties en cause, l'instance devant laquelle elles se trouvent et, s'il y a lieu, fournir le jugement.

RÉPONSE NO 479

Les dossiers de la Régie sont entendus devant différentes instances.

Conseil d'arbitrage : 13 dossiers ont été ou sont actifs devant les conseils d'arbitrage pour la période du 1^{er} avril 2016 au 28 février 2017.

En vertu de l'article 54 de la Loi sur l'assurance maladie, un différend qui résulte de l'interprétation ou de l'application d'une entente est soumis à un conseil d'arbitrage exclusivement.

Les noms des professionnels de la santé qui sont les demandeurs ne peuvent être publiés en raison des règles de confidentialité prévues à la Loi sur l'assurance maladie et à la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels.

Tribunal administratif du Québec : 7 recours logés par un professionnel de la santé ont été ou sont actifs pour la période du 1^{er} avril 2016 au 28 février 2017 devant le Tribunal administratif du Québec; 200 demandes de révision logées par des personnes assurées ou des personnes que la Régie refuse de considérer comme assurées ont été ou sont actifs pour la période du 1^{er} avril 2016 au 28 février 2017 devant le Tribunal administratif du Québec.

Les noms des personnes concernées ou requérants ne peuvent être publiés en raison des règles de confidentialité prévues à la Loi sur l'assurance maladie et à la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels.

De plus, en vertu de l'article 90 de la Loi sur la justice administrative, le nom des personnes visées par une décision rendue par la Section des affaires sociales du Tribunal administratif du Québec doit être omis.

Actions civiles : 45 dossiers ont été ou sont actifs devant les Tribunaux de droit commun pour la période du 1^{er} avril 2016 au 28 février 2017 (Cour du Québec, Cour supérieure, Cour d'appel).

Commission d'accès à l'information : 36 dossiers (demandes de révision) ont été ou sont actifs devant la CAI pour la période du 1^{er} avril 2016 au 28 février 2017.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2017-2018

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

- Réponses aux questions particulières de l'opposition officielle -

QUESTION NO 480

Nombre de médecins omnipraticiens et spécialistes désengagés de la RAMQ, par année, depuis cinq ans.

RÉPONSE NO 480

Entre le 1^{er} avril 2016 et le 28 février 2017, il y a 11 médecins désengagés à la RAMQ.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2017-2018**RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC**

- Réponses aux questions particulières de l'opposition officielle -

QUESTION NO 481

Nombre de médecins omnipraticiens et spécialistes désengagés ou non participants à la RAMQ, par année, depuis cinq ans, et par spécialité.

RÉPONSE NO 481

Entre le 1^{er} avril 2016 et le 28 février 2017, il y avait :

- 4 médecins omnipraticiens désengagés;
- 323 médecins omnipraticiens non participants;
- 7 médecins spécialistes désengagés;
- 146 médecins spécialistes non participants.

Pour les médecins spécialistes, voir les tableaux suivants

Statut	Médecins	2016-2017
Désengagé	Omnipraticiens	4
	Spécialistes	7
Non participant	Omnipraticiens	323
	Spécialistes	146
Total		480

ÉTUDE DES CRÉDITS 2017-2018**RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC**

- Réponses aux questions particulières de l'opposition officielle -

Nombre de spécialistes désengagés

Statut	Spécialités	2016-2017
Désengagé	Anatomo-pathologie	
	Anesthésiologie	
	Cardiologie	
	Chirurgie générale	
	Chirurgie orthopédique	1
	Chirurgie plastique	1
	Dermatologie	
	Endocrinologie et métabolisme	
	Médecine interne	1
	Médecine physique et réadaptation ¹	
	Neuro-chirurgie	
	Obstétrique et gynécologie	
	Ophthalmologie	3
	Oto-rhino-laryngologie/ chirurgie cervico-faciale	
	Pédiatrie	
	Psychiatrie	
	Rhumatologie	1
Urologie		
TOTAL		7

¹ Depuis le 25 novembre 2010, la physiothérapie se nomme désormais la médecine physique et réadaptation.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2017-2018**RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC**

- Réponses aux questions particulières de l'opposition officielle -

Nombre de spécialistes non participants

Statut	Spécialités	2016-2017
Non participant	Anatomo-pathologie	1
	Anesthésiologie	7
	Cardiologie	3
	Chirurgie générale	8
	Chirurgie orthopédique	11
	Chirurgie plastique	20
	Chirurgie vasculaire	1
	Dermatologie	20
	Endocrinologie et métabolisme	3
	Gastroentérologie	3
	Médecine d'urgence	2
	Médecine interne	4
	Médecine nucléaire	1
	Médecine physique et réadaptation ²	12
	Neuro-chirurgie	2
	Obstétrique et gynécologie	7
	Ophthalmologie	9
	Oto-rhino-laryngologie/ chirurgie cervico-faciale	2
	Pédiatrie	
	Psychiatrie	15
Radiologie diagnostique	7	
Rhumatologie		
Urologie	8	
TOTAL		146

² Depuis le 25 novembre 2010, la physiothérapie se nomme désormais la médecine physique et réadaptation.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2017-2018

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

- Réponses aux questions particulières de l'opposition officielle -

QUESTION NO 482

Nombre de médecins qui ont cessé de pratiquer depuis 2003-2004:

- a. pour cause de retraite ;
- b. pour cause de décès ;
- c. pour cause de départ temporaire à l'étranger ;
- d. pour cause de départ définitif à l'étranger ;
- e. pour toute autre cause (bien vouloir spécifier, svp).

RÉPONSE NO 482

Les données détenues par la Régie aux fins de l'administration du régime d'assurance maladie lui sont transmises par le Collège des médecins du Québec et concernent le droit de pratique ainsi que l'inscription au tableau de l'Ordre.

Situations (Données officielles du CMQ)	Médecins omnipraticiens	Médecins spécialistes	Total
a. Retraite ¹	n\l	n\l	n\l
b. Décès	6	16	22
c. Autres			
Abandon de pratique ou radiation ²	306	455	761
Inactifs ²	992	1305	2297
Total	1304	1776	3080

La Régie ne dispose d'aucune donnée concernant les départs temporaires et définitifs à l'étranger, ces renseignements n'étant pas requis aux fins de l'administration de la *Loi sur l'assurance maladie*. Toutefois, le nombre de médecins ayant quitté pour l'étranger est inclus dans la catégorie « Abandon de pratique ou radiation ».

¹ Depuis le 1^{er} juillet 2016, le Collège des médecins du Québec ne fournit plus d'information sur les médecins qui ont cessé de pratiquer pour cause de retraite.

² Avec l'arrivée des nouvelles classes de cotisation entrées en vigueur le 1^{er} juillet 2016, plusieurs médecins qui avaient un permis de médecin « inscrit - retraité » ont choisi, soit de devenir inactif, soit de démissionner. Pour cette raison, on observe une augmentation du nombre de médecins inscrits inactifs ou sous abandon de pratique.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2017-2018

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

- Réponses aux questions particulières de l'opposition officielle -

QUESTION NO 483

Nombre de médecins ayant atteint leurs plafonds trimestriels. Indiquer le nombre de fois, les domaines de pratique, etc.

RÉPONSE NO 483

Nombre de médecins : 19 (1^{er} mars 2016¹ au 28 février 2017)

Nombre de fois : 31 fois réparties sur quatre trimestres

Domaine de pratique : Le plafonnement sur la base de trimestres concerne les médecins omnipraticiens seulement.

¹ Il est à noter que le premier trimestre débute au 1^{er} mars et non au 1^{er} avril. Il s'agit d'une particularité découlant des ententes de rémunération afférentes.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2017-2018**RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC****- Réponses aux questions particulières de l'opposition officielle -**

QUESTION NO 484

Nombre de dentistes spécialisés en chirurgie pédiatrique au Québec. Nombre de chirurgies effectuées en 2016-2017. Indiquer si les plafonds ont été atteints en cours d'année, le nombre de fois, etc. Nombre de patients en attente d'une chirurgie pédiatrique.

RÉPONSE NO 484

Nombre de dentistes spécialisés en chirurgie pédiatrique	50
Nombre d'actes effectués en 2016-2017	17 088 actes 4 365 personnes assurées
Nombre de dentistes ayant atteint les plafonds	1 dentiste
Nombre de fois	1 fois
Nombre de patients en attente d'une chirurgie pédiatrique	La Régie ne dispose pas de liste d'attente avec un nombre de patients calculé.

Données produites du 1^{er} mars 2016 au 28 février 2017.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2017-2018

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

- Réponses aux questions particulières de l'opposition officielle -

QUESTION NO 485

Nombre de médicaments et produits retirés de la *Liste des médicaments* 2016-2017. Indiquer le nom du médicament ou du produit et les motifs du retrait.

RÉPONSE NO 485

Le nombre de produits retirés de la *Liste des médicaments* entre le 1^{er} avril 2016 et le 28 février 2017 s'élève à 253. Parmi ces produits retirés, il y a 177 produits génériques (70 %) et 76 produits innovateurs (30 %).

La marque de commerce ou la dénomination commune, le (Numéro d'identification d'un médicament) DIN, l'indicateur innovateur - générique et le motif du retrait des produits concernés sont présentés dans le tableau ci-joint. Il est à noter que l'ensemble des produits retirés pour cette période ont été retirés de la *Liste des médicaments* à la demande du fabricant ou du ministre. Le fabricant n'est pas tenu de fournir la raison du retrait lors de sa demande à la Régie de l'assurance maladie du Québec (Régie).

Voir le tableau ci-joint.

Produits retirés de la Liste des médicaments

entre le 1er avril 2016 et le 28 février 2017

PRODUIT	DIN	INNOVATEUR GÉNÉRIQUE	MOTIF RETRAIT**
Acide Folique	816086	Générique	1
ACT Clomipramine	2244816	Générique	1
ACT Clomipramine	2244817	Générique	1
ACT Clomipramine	2244818	Générique	1
Aldactone	285455	Innovateur	1
Alertec	2239665	Innovateur	1
Anzemet	2231379	Innovateur	1
Apo-Capto	893595	Générique	1
Apo-Capto	893609	Générique	1
Apo-Capto	893617	Générique	1
Apo-Capto	893625	Générique	1
Apo-Clobazam	2244638	Générique	1
Apo-Clomipramine	2040751	Générique	1
Apo-Clomipramine	2040778	Générique	1
Apo-Clomipramine	2040786	Générique	1
Apo-Enalapril Maleate/HCTZ	2352923	Générique	1
Apo-Enalapril Maleate/HCTZ	2352931	Générique	1
Apo-Flutamide	2238560	Générique	1
Apo-Metoprolol SR	2285169	Générique	1
Apo-Metoprolol SR	2285177	Générique	1
Apo-Naproxen EC	2246699	Générique	1
Apo-Piroxicam	642886	Générique	1
Apo-Piroxicam	642894	Générique	1
Apo-Risperidone	2280396	Générique	1
Apo-Sucralfate	2125250	Générique	1
Apo-Temazepam	2225964	Générique	1
Apo-Temazepam	2225972	Générique	1
Apo-Ticlopidine	2237701	Générique	1
Apo-Trazodone D	2147653	Générique	1
Apo-Valproic	2238048	Générique	1
Aquacel Ag+Extra (15 cm x 15 cm - 225 cm²)	99101229	Innovateur	1
Aquacel Ag+Extra (20 cm x 30 cm - 600 cm²)	99101230	Innovateur	1
Aredia	2059762	Innovateur	1
Aredia	2059789	Innovateur	1
Aristospan	2194155	Innovateur	1
Ascensia Autodisc	99002604	Innovateur	1
Auro-Cefprozil	2347261	Générique	1
Auro-Cefprozil	2347288	Générique	1
Avandamet	2247085	Innovateur	1
Axert	2248128	Innovateur	1
Axert	2248129	Innovateur	1
Buro-Sol	579947	Innovateur	1
C.E.S.	265470	Générique	1
Catapres	259527	Innovateur	1
Catapres	291889	Innovateur	1
Cefizox	1919490	Innovateur	1
Cefizox	1919504	Innovateur	1
Cephanol	2021420	Générique	1
Chloromycetin	312363	Innovateur	1
Citalopram Odan	2306239	Générique	1

PRODUIT	DIN	INNOVATEUR GÉNÉRIQUE	MOTIF RETRAIT**
Citalopram Odan	2306247	Générique	1
Claforan	2225085	Innovateur	1
Clomid	2091879	Innovateur	1
Co Temazepam	2244814	Générique	1
Creon 20	2239008	Innovateur	1
Crixivan	2229196	Innovateur	1
Crystapen	2060086	Innovateur	1
Crystapen	2060108	Innovateur	1
Curafoam (15 cm x 20 cm - 300 cm²)	99004836	Innovateur	1
D-Cal	80021724	Générique	1
Diltiazem-60	828777	Générique	1
Dovonex	2150956	Innovateur	1
Dovonex	2194341	Innovateur	1
Encore	920371	Innovateur	1
Feraheme	2377217	Innovateur	1
Flovent Diskus	2237244	Innovateur	1
Fluconazole Injectable	2247922	Générique	1
FML Forte	707511	Innovateur	1
Fraxiparine	99002728	Innovateur	1
GD-Pregabalin	2360136	Générique	1
GD-Pregabalin	2360144	Générique	1
GD-Pregabalin	2360152	Générique	1
GD-Pregabalin	2360179	Générique	1
GD-Pregabalin	2360209	Générique	1
GD-Sertraline	2273683	Générique	1
GD-Sertraline	2273691	Générique	1
GD-Sertraline	2273705	Générique	1
Guêpe (Polistes Spp.)	1948970	Innovateur	6
Isopto Homatropine	779	Innovateur	1
Isopto Homatropine	787	Innovateur	1
Jamp-Phosphate Effervescent	80036102	Générique	1
Jamp-Simvastatin	2331020	Générique	1
Jamp-Simvastatin	2331039	Générique	1
Jamp-Simvastatin	2331047	Générique	1
Jamp-Simvastatin	2331055	Générique	1
Jamp-Simvastatin	2331063	Générique	1
Lasix	2224690	Innovateur	1
Lasix	2224704	Innovateur	1
Lincocin	30732	Innovateur	1
Mesylate de dihydroergotamine	2241163	Générique	1
Microlax	2063905	Innovateur	1
Minocin	2173514	Innovateur	1
Mylan-Alendronate	2270129	Générique	1
Mylan-Anagrelide	2253054	Générique	1
Mylan-Atorvastatin	2373203	Générique	1
Mylan-Atorvastatin	2373211	Générique	1
Mylan-Atorvastatin	2373238	Générique	1
Mylan-Atorvastatin	2373246	Générique	1
Mylan-Bicalutamide	2302403	Générique	1
Mylan-Captopril	2163551	Générique	1
Mylan-Captopril	2163578	Générique	1
Mylan-Captopril	2163586	Générique	1
Mylan-Captopril	2163594	Générique	1
Mylan-Cimetidine	2227444	Générique	1

PRODUIT	DIN	INNOVATEUR GÉNÉRIQUE	MOTIF RETRAIT**
Mylan-Domperidone	2278669	Générique	1
Mylan-Doxazosin	2240498	Générique	1
Mylan-Doxazosin	2240499	Générique	1
Mylan-Doxazosin	2240500	Générique	1
Mylan-Eti-Cal Carepac	2247323	Générique	1
Mylan-Glybe	808733	Générique	1
Mylan-Glybe	808741	Générique	1
Mylan-Lisinopril HCTZ	2297736	Générique	1
Mylan-Lisinopril HCTZ	2297744	Générique	1
Mylan-Lisinopril HCTZ	2297752	Générique	1
Mylan-Mycophenolate	2370549	Générique	1
Mylan-Mycophenolate	2371154	Générique	1
Mylan-Oxybutynine	2230800	Générique	1
Mylan-Sotalol	2229778	Générique	1
Mylan-Sotalol	2229779	Générique	1
Mylan-Terazosin	2396289	Générique	1
Mylan-Terazosin	2396297	Générique	1
Mylan-Terazosin	2396300	Générique	1
Mylan-Terazosin	2396319	Générique	1
Mylan-Terbinafine	2242503	Générique	1
Mylan-Ticlopidine	2239744	Générique	1
Mylan-Trazodone	2231683	Générique	1
Mylan-Trazodone	2231684	Générique	1
Mylan-Verapamil SR	2210355	Générique	1
Myl-Letrozole	2372169	Générique	1
Myl-Pregabalin	2408651	Générique	1
Myl-Pregabalin	2408678	Générique	1
Myl-Pregabalin	2408686	Générique	1
Myl-Pregabalin	2408694	Générique	1
Myl-Pregabalin	2408708	Générique	1
Myl-Ranitidine	2367378	Générique	1
Myl-Ranitidine	2367386	Générique	1
Navane	24449	Innovateur	1
Néosporine	694371	Innovateur	1
Novo-Cilazapril	2266350	Générique	1
Novo-Enalapril	2233007	Générique	1
Novo-Enalapril/HCTZ	2300222	Générique	1
Novo-Fenofibrate-S	2289083	Générique	1
Novo-Lovastatin	2246542	Générique	1
Novo-Lovastatin	2246543	Générique	1
Novo-Moclobémide	2239748	Générique	1
Novo-Olanzapine OD	2321343	Générique	1
Novo-Olanzapine OD	2321351	Générique	1
Novo-Olanzapine OD	2321378	Générique	1
Novo-Olanzapine OD	2321386	Générique	1
Novo-Ranidine	828564	Générique	1
Novo-Temazepam	2230095	Générique	1
Novo-Temazepam	2230102	Générique	1
Novo-Theophyl SR	2230087	Générique	1
Nutramigen	881104	Innovateur	1
Nutramigen	898562	Innovateur	1
Nutramigen A+	99100531	Innovateur	1
Ofloxacin	2231529	Générique	1
Ofloxacin	2231531	Générique	1
Ofloxacin	2231532	Générique	1
Ondansetron Odan	2306212	Générique	1
Ondansetron Odan	2306220	Générique	1
PDP-Erythromycine	1912755	Générique	1
Pediaphen	2263793	Générique	1
Pediaphen	2263807	Générique	1

PRODUIT	DIN	INNOVATEUR GÉNÉRIQUE	MOTIF RETRAIT**
Pediaphen	2263815	Générique	1
Pediaphen	2263823	Générique	1
Pediaphen	2263831	Générique	1
Pegasys RBV (28)	2253429	Innovateur	1
Pegasys RBV (35)	99100171	Innovateur	1
Pegasys RBV (42)	99100173	Innovateur	1
Pegasys RBV ProClick (28)	99101087	Innovateur	1
Pegasys RBV ProClick (35)	99101088	Innovateur	1
Pegasys RBV ProClick (42)	99101089	Innovateur	1
Piperacillin and Tazobactam for Injection	2391511	Générique	1
Piperacillin and Tazobactam for Injection	2391538	Générique	1
Piperacillin and Tazobactam for Injection	2391546	Générique	1
Piportil L4 100	1926675	Innovateur	1
Piportil L4 25	1926667	Innovateur	1
Piportil L4 50	894672	Innovateur	1
pms-Clobazam	2244474	Générique	1
pms-Prochlorpérazine	753688	Générique	1
pms-Timolol	2083353	Générique	1
Pregestimil	881112	Innovateur	1
Propafenone-150	2243783	Générique	1
Propafenone-300	2243784	Générique	1
Provera	708917	Innovateur	1
Provera	729973	Innovateur	1
ratio-Aclavulanate	2247021	Générique	1
ratio-Aclavulanate 125F	2244646	Générique	1
ratio-Aclavulanate 250F	2244647	Générique	1
ratio-Brimonidine	2243026	Générique	1
ratio-Bupropion SR	2285665	Générique	1
ratio-Céfuroxime	2242657	Générique	1
ratio-Dexaméthasone	2240684	Générique	1
ratio-Dexaméthasone	2240687	Générique	1
ratio-Fluvoxamine	2218453	Générique	1
ratio-Glimepiride	2273101	Générique	1
ratio-Glimepiride	2273128	Générique	1
ratio-Glimepiride	2273136	Générique	1
ratio-Morphine	607762	Générique	1
ratio-Morphine	607770	Générique	1
ratio-Morphine	690783	Générique	1
ratio-Morphine	690791	Générique	1
ratio-Rivastigmine	2311283	Générique	1
ratio-Rivastigmine	2311291	Générique	1
ratio-Rivastigmine	2311305	Générique	1
ratio-Rivastigmine	2311313	Générique	1
ratio-Sotalol	2084228	Générique	1
Remicade	99101167	Innovateur	6
Rhotral	1910140	Générique	1
Rhotral	1910159	Générique	1
Rhotral	1910167	Générique	1
Riva-Zide	2240846	Générique	1
Rosasol	2242919	Innovateur	1
Salazopyrin	2064480	Innovateur	1
Salazopyrin EN-Tabs	2064472	Innovateur	1
Sandoz Bicalutamide	2276089	Générique	1
Sandoz Calcium 500 mg + D 400 UI	80019239	Générique	1
Sandoz Candesartan	2392267	Générique	1
Sandoz Cefprozil	2303426	Générique	1
Sandoz Cefprozil	2303434	Générique	1
Sandoz Fluoxetine	2243486	Générique	1

PRODUIT	DIN	INNOVATEUR GÉNÉRIQUE	MOTIF RETRAIT**
Sandoz Fluoxetine	2243487	Générique	1
Sandoz Fluvastatin	2400243	Générique	1
Sandoz Glyburide	2248009	Générique	1
Sandoz Levobunolol	2241716	Générique	1
Sandoz Memantine	2344807	Générique	1
Sandoz Minocycline	2237313	Générique	1
Sandoz Ofloxacin	2247189	Générique	1
Sandoz Salbutamol	2154412	Générique	1
Sandoz Sotalol	2257831	Générique	1
Sectral	1926578	Innovateur	1
Sinequan	326925	Innovateur	1
Sinequan	400750	Innovateur	1
Streptomycin	2243660	Innovateur	1
Sucralfate-1	2130939	Générique	1
Tears Naturelle	2082519	Innovateur	1
Teva-Bosentan	2398400	Générique	1
Teva-Bosentan	2398419	Générique	1
Teva-Cilazapril	2266377	Générique	1
Teva-Ranitidine	828556	Générique	1
Val-Pamidronate Disodium	2382032	Générique	1
Ventolin Nebules P.F.	2213400	Innovateur	1
Vespidés combinés	1948873	Innovateur	6
Victrelis Triple	2371448	Innovateur	1
Victrelis Triple	2371456	Innovateur	1
Victrelis Triple	2371464	Innovateur	1
Victrelis Triple (84)	2371472	Innovateur	1
Victrelis Triple (98)	99100893	Innovateur	1
Vital H.N.	889962	Innovateur	1
Vitamine B 1	816078	Générique	1
Wartec (3 ml)	2074788	Innovateur	1
Zovirax	1911635	Innovateur	1

**Description du motif de retrait

- 1- À la demande du fabricant
- 6- À la demande du Ministre

ÉTUDE DES CRÉDITS 2017-2018

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

- Réponses aux questions particulières de l'opposition officielle -

QUESTION NO 486

Coûts d'administration et de gestion des programmes spécifiques tels que, notamment, le programme de médicaments d'exception, par année, au cours des cinq dernières années.

RÉPONSE NO 486

La structure organisationnelle de suivi des coûts d'administration ne permet pas d'obtenir une évaluation précise des coûts reliés à chaque programme spécifique. Pour le programme de médicaments d'exception, on peut difficilement isoler son coût par rapport à celui du Régime public d'assurance médicaments (RPAM).

ÉTUDE DES CRÉDITS 2017-2018

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

- Réponses aux questions particulières de l'opposition officielle -

QUESTION NO 487

Bilan détaillé des sommes investies dans le programme d'exonération financière pour les services d'aide domestique (PEFSAD), les heures de services rendus et les montants payés, détails sur le profil de la clientèle et la répartition des entreprises, depuis 2008-2009.

RÉPONSE NO 487

Voir les tableaux aux pages suivantes.

BILAN DES SOMMES INVESTIES
Sommes versées en aides fixe/variable et compensatoire (en millions \$)

	2016-2017 ¹
Aides fixe/variable versées aux clients	54,13
Aide compensatoire versée aux entreprises	20,37
TOTAL	74,50

¹ Données partielles pour 2016-2017 concernant l'aide fixe/variable versée, période se terminant le 28 février 2017.

Données provenant des requêtes ADA1409A (cumul aide compensatoire) et tableau 14 du bilan annuel de PEFSAD

Profil de la clientèle selon le sexe, l'âge, la composition familiale et le type d'aide

		31 mars 2017 ¹	
Sexe		Nombre	Total
Femme		66 297	72%
Homme		26 377	28%
Âge		Nombre	Total
Moins de 65 ans		22 363	24%
65 - 74 ans		20 997	23%
75 ans ou plus		49 314	53%
Composition		Nombre	Total
Personne seule		63 453	68%
Couple ou famille		29 221	32%
Type d'aide	Âge	Nombre	Total
Fixe	Moins de 65 ans	10 685	12%
	65 -74 ans	5 415	6%
	75 ans ou plus	8 702	9%
Variable	Moins de 65 ans	11 678	13%
	65 -74 ans	15 582	17%
	75 ans ou plus	40 612	44%
Total		92 674	100%

¹ Données partielles pour

Données provenant du Tableau 5 du bilan annuel PEFSAD (REQ 5A-B-C-D)

Nombre d'heures de services rendus par groupe d'âge et type d'aide financière

Catégorie d'âge	2016-2017 ¹
Moins de 65 ans	1 485 535
Aide fixe	604 876
Aide variable	880 659
65 ans à 74 ans	1 067 997
Aide fixe	254 663
Aide variable	813 334
75 ans et plus	2 896 120
Aide fixe	420 961
Aide variable	2 475 159
Total	5 449 652
Aide fixe	1 280 500
Aide variable	4 169 152

¹ Données partielles pour 2016-2017 concernant l'aide versée, période se terminant le 28 février

Données provenant du tableau 13 du bilan annuel PEFSAD

Répartition des entreprises selon les régions au 28 février (11 mois)

Région	28 février 2017
	Nombre
Bas-Saint-Laurent	8
Saguenay-Lac Saint-Jean	5
Capitale Nationale	7
Mauricie et Centre-du-Québec	12
Estrie	8
Montréal	9
Outaouais	4
Abitibi-Témiscamingue	7
Côte-Nord	5
Nord-du-Québec	1
Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	6
Chaudière-Appalaches	8
Laval	1
Lanaudière	5
Laurentides	6
Montérégie	9
Total des entreprises accréditées	101

Données provenant du Tableau 1 du bilan annuel PEFSAD

ÉTUDE DES CRÉDITS 2017-2018

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

- Réponses aux questions particulières de l'opposition officielle -

QUESTION NO 488

Provenance des sommes affectées au PEFSAD (enveloppes, fonds, programme).

RÉPONSE NO 488

Le PEFSAD est un programme gouvernemental mis sur pied en 1997 dans le but de structurer l'offre de service en aide domestique, soutenir financièrement la demande des personnes âgées en perte d'autonomie et à faible revenu, créer de l'emploi et lutter contre le travail au noir.

Ce programme est placé sous la responsabilité du ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS). Ce dernier en a confié la gestion à la Régie de l'assurance maladie du Québec (RAMQ) (décret 925-99).

Les sommes affectées au PEFSAD sont issues des fonds du MSSS. En 2016-2017, le MSSS a investi 80,6 millions de dollars dans le PEFSAD :

- 60,2 millions de dollars en aide aux clients
- 20,4 millions de dollars en aide aux entreprises d'économie sociale en aide à domicile (EÉSAD).

Le PEFSAD est accessible à toute la population québécoise. Sur la base de services d'aide domestique rendus par une entreprise d'économie sociale en aide domestique (EESAD) reconnue pour les fins du programme, une réduction du tarif horaire exigé par cette entreprise est consentie à la personne qui bénéficie du programme.

L'aide minimale et maximale, accordée sous forme d'exonération à la personne, est payée par la RAMQ à l'EÉSAD. Une exonération de 4 \$ est accordée par heure de service (aide fixe) et une exonération additionnelle de 1,25 \$ à 10 \$ (aide variable) aux personnes de 65 ans et plus à faible revenu ou de moins de 65 ans sur référence de l'établissement qui s'ajoute au 4 \$ d'aide fixe. Ceci porte à 14 \$ l'exonération totale maximale pour les personnes démunies financièrement. Ainsi, la personne ne paie que la différence entre le tarif exigé par l'entreprise et le montant d'aide qui lui est accordé.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2017-2018

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

- Réponses aux questions particulières de l'opposition officielle -

QUESTION NO 489

Nouvelles sommes ajoutées au PEFSAD en 2016-2017 et les prévisions pour 2017-2018.

RÉPONSE NO 489

La réponse est fournie par le ministère de la Santé et des Services sociaux à la question particulière numéro 281 de l'opposition officielle.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2017-2018

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

- Réponses aux questions particulières de l'opposition officielle -

QUESTION NO 490

Nombre de plaintes de citoyens et objet de ces plaintes.

RÉPONSE NO 490

Pour l'exercice 2016-2017, un total de 343 plaintes ont été reçues au bureau du Commissaire aux plaintes des personnes assurées de la Régie de l'assurance maladie du Québec concernant tous les services et programmes administrés.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2017-2018

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

- Réponses aux questions particulières de l'opposition officielle -

QUESTION NO 491

Nombre de communications reçues (courriels, lettres et appels téléphoniques) au sujet des frais accessoires, des questions sur la facturation et des demandes de remboursement.

RÉPONSE NO 491

- Courriels de demandes d'information en provenance des personnes assurées traitant de la facturation de frais accessoires: 2 265
- Courriels de demandes d'information en provenance des professionnels de la santé concernant les frais accessoires : 236
- Courriers de demandes d'information sur les frais accessoires: 52
- Courriers de demandes de remboursement de frais accessoires: 3 248
- Appels téléphoniques concernant les frais accessoires : cette information n'est pas disponible.

Les courriels de demandes d'information en provenance des personnes assurées et des professionnels de la santé sont à l'origine des appels qui nécessitent un suivi auprès du demandeur. En effet, ces demandes d'information se transforment en courriels à l'interne pour obtenir l'information au suivi auprès des experts de contenu.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2017-2018

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

- Réponses aux questions particulières de l'opposition officielle -

QUESTION NO 492

Effectifs affectés :

- a. À l'étude ou à la mise en application des mesures contenues dans le projet de loi 83 et touchant la RAMQ;
- b. Au dossier des GMF;
- c. Au traitement des médicaments d'exception;
- d. Au DSQ;
- e. Au registre des consentements au don d'organes et de tissus.

RÉPONSE NO 492

- a. L'étude ou la mise en application des mesures contenues dans le projet de loi 83 touchant la RAMQ est complétée pour la mise en œuvre des projets depuis l'entrée en vigueur de la Loi sur la protection de certains renseignements de santé (LPCRS) en juin 2013.
- b. 1 826 heures rémunérées sont affectées au support opérationnel et à l'entretien de l'application en lien avec les GMF : inscription et mises à jour des GMF et des patients auprès d'un médecin de famille, le tout supporté par une transaction en ligne ou par des échanges de système à système.
- c. 45 658 heures rémunérées sont affectées directement au traitement des demandes d'autorisation des patients et médicaments d'exception (en excluant les gestionnaires).
- d. 148 844 heures rémunérées sont affectés au DSQ.
- e. 9 132 heures rémunérées, pris à même l'enveloppe des effectifs de la Régie, sont affectées à l'administration du Registre de consentement du don d'organes et de tissus. En plus de l'admissibilité du Registre, la Régie a consacré des efforts notamment à sa coordination, et son évolution.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2017-2018

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

- Réponses aux questions particulières de l'opposition officielle -

QUESTION NO 493

Temps de réponse moyen des demandes d'autorisation relatives à un patient ou à un médicament d'exception. Étude et suivi accordés aux délais d'attente pour les patients.

RÉPONSE NO 493

Dans sa *Déclaration de services aux citoyens*, la Régie de l'assurance maladie du Québec (Régie) s'engage sur des délais habituels de réponse à une demande complète d'autorisation pour un médicament d'exception, soit :

- 24 heures si cette demande porte sur un médicament requis de façon urgente (signalé par une étoile dans la *Liste des médicaments*);
- 48 heures pour les autres demandes (médicaments d'exception).

Au 28 février 2017, 95,2 % des demandes de médicaments d'exception ont été traitées en 48 heures ou moins. En ce qui concerne les médicaments requis de façon urgente, ces derniers ont été traités dans un délai inférieur à 24 heures dans une proportion de 99,7 %.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2017-2018

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

- Réponses aux questions particulières de l'opposition officielle -

QUESTION NO 494

État de situation concernant les personnes stomisées (nombre, allocation annuelle, état des négociations, etc.).

RÉPONSE NO 494

Pour la période du 1^{er} avril 2016 au 28 février 2017, 11 261 personnes ont bénéficié du programme d'appareils fournis aux stomisés permanents pour un montant total de 8 866 511 \$.

Les personnes admissibles au programme ont droit, pour chaque stomie subie, à un montant d'aide financière de 700 \$, sur une base annuelle, pour les aider à assumer les coûts de l'appareillage (sacs et autres produits) qui leur sont nécessaires.

Lorsqu'il s'agit d'une personne prestataire d'une aide financière de dernier recours, les dépenses excédant cette aide financière de base peuvent également être remboursées dans le cadre de ce programme, sur présentation de pièces justificatives.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2017-2018

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

- Réponses aux questions particulières de l'opposition officielle -

QUESTION NO 495

Liste des études effectuées sur la question des coûts des médicaments pour les maladies graves et incurables. Étude des impacts pour la RAMQ d'assumer les coûts non couverts par des assurances privées pour ces maladies.

RÉPONSE NO 495

La Régie de l'assurance maladie (RAMQ) n'a fait aucune étude sur des maladies graves et incurables. En vertu de la Loi sur l'assurance médicaments, la couverture assumée par la RAMQ pour sa clientèle ne prend pas en compte les médicaments non couverts par une assurance privée.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2017-2018**RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC**

- Réponses aux questions particulières de l'opposition officielle -

QUESTION NO 496

État de situation sur la méthode de calcul utilisée pour la détermination de la coassurance et de la franchise.

RÉPONSE NO 496

TABLEAU 1
Paramètres de contribution*
Régime public d'assurance médicaments

Adhérents	Personnes de 65 ans et plus				PAFDR*** sans contraintes sévères à l'emploi	
	SRG** maximal (100 %)	SRG presque maximal (de 94 % à 99 %)	SRG partiel (de 1 % à 93 %)	Aucun SRG (0 %)		
Franchise mensuelle (\$)						
2016	18,85	0,00	0,00	18,85	18,85	0,00
Coassurance						
2016	34,5 %	0 %	0 %	34,5 %	34,5 %	0 %
Contribution mensuelle maximale (\$)						
2016	87,16	0,00	0,00	52,16	87,16	0,00

Source : Communiqués RAMQ.

* Paramètres au 1^{er} juillet 2016.

** Supplément de revenu garanti

*** Prestataires d'une aide financière de dernier recours

Remarques :

- Certaines catégories d'assurés bénéficient d'une exemption de contribution :
 - les enfants et étudiants de 18 à 25 ans assurés par le Régime public d'assurance médicaments (RPAM) ont toujours été exemptés de contribution à l'achat de médicaments;
 - les prestataires d'une aide financière de dernier recours (PAFDR) avec contraintes sévères à l'emploi sont totalement exemptés de contribution depuis le 1^{er} octobre 1999 alors que ceux sans contraintes sévères à l'emploi sont exemptés depuis le 1^{er} juillet 2007;
 - les personnes de 65 ans ou plus recevant le SRG maximum ne paient plus de contribution à l'achat de médicaments depuis le 1^{er} juillet 2005;
 - les personnes de 65 ans ou plus recevant de 94 % à 99 % du SRG maximum ont bénéficié de paramètres de contribution réduits à partir du 1^{er} mars 2003, soit les mêmes paramètres de contribution que les PAFDR sans contraintes sévères à l'emploi; depuis le 1^{er} juillet 2007, elles ne paient plus de contribution à l'achat de médicaments.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2017-2018

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

- Réponses aux questions particulières de l'opposition officielle -

QUESTION NO 497

Économies engendrées par l'abolition de la règle des 15 ans en 2015-2016, en 2016-2017, ainsi que les prévisions pour 2017-2018.

RÉPONSE NO 497

L'abolition de la règle des 15 ans a engendré des économies récurrentes de l'ordre de 150 M\$ par année financière.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2017-2018

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

- Réponses aux questions particulières de l'opposition officielle -

QUESTION NO 498

État de situation concernant les ruptures d'approvisionnement de médicaments, incluant notamment le nombre de ruptures depuis 2007-2008.

RÉPONSE NO 498

Il est important de souligner que la Régie de l'assurance maladie du Québec (Régie) ne déclare pas les ruptures d'approvisionnement. Dans le cadre du Régime public d'assurance médicaments (RPAM), lorsque des problèmes d'approvisionnement pour un produit donné sont signalés à la Régie, c'est-à-dire lorsqu'aucun des produits entièrement remboursés n'est disponible aux pharmaciens, la Régie peut intervenir pour permettre le paiement d'un produit de remplacement. Ce dernier est un médicament qui n'est pas inscrit à la liste ou qui n'est pas entièrement remboursé par le régime public. À titre d'exemple, le produit de remplacement peut être le médicament innovateur ou une préparation réalisée à partir de l'ingrédient actif. Les pharmaciens sont alors informés par une infolettre.

Année ¹	TOTAL
	Produits ²
2016	186

¹ Ces données réfèrent à une année civile.

² Ces données n'incluent pas celles liées aux ruptures d'approvisionnement des médicaments en établissement. Les médicaments obtenus lors d'une hospitalisation ou d'un hébergement prolongé sont payés dans le cadre de l'assurance hospitalisation administrée par le MSSS.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2017-2018

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

- Réponses aux questions particulières de l'opposition officielle -

QUESTION NO 499

Coût en ressources humaines pour la gestion des ruptures d'approvisionnement en 2015-2016.

RÉPONSE NO 499

Les données ne sont pas disponibles.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2017-2018

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

- Réponses aux questions particulières de l'opposition officielle -

QUESTION NO 500

État de situation concernant l'application des solutions proposées par l'Association québécoise des pharmaciens propriétaires (AQPP) en juillet 2010 et en janvier 2011 au sujet des pénuries de médicaments.

RÉPONSE NO 500

Dans une lettre du 23 juillet 2010, l'AQPP demandait au Conseil du médicament, maintenant devenu l'Institut national d'excellence en santé et en services sociaux (INESSS), la tenue d'une rencontre afin de discuter de différentes mesures pouvant alléger les irritants liés aux ruptures de stock et invitant la Régie de l'assurance maladie du Québec (Régie) à participer à cet échange. L'AQPP proposait alors la mise en place d'un mécanisme de gestion en temps réel des stocks au niveau provincial ainsi que d'un système de contrôle des ruptures de stock. Ces mesures auraient notamment nécessité des modifications légales et réglementaires importantes pour les fabricants et les grossistes en médicament. Des représentants de l'INESSS, de la Régie, ainsi que du ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) ont participé à cet échange. La rencontre s'est conclue avec l'engagement que les trois organismes gouvernementaux se concerteraient sur les suites à donner, avec un retour auprès de l'AQPP au plus tard en mars 2011.

Le 11 mars 2011, le ministère fédéral de la Santé acheminait une lettre aux associations de fabricants de médicaments les invitant à transmettre l'information requise sur les ruptures de stock pour éviter les effets sur la population. À défaut d'une collaboration volontaire, il était annoncé que le gouvernement fédéral envisagerait l'avenue des modifications réglementaires. Le 18 mars 2011, la Régie informait l'AQPP que tenant compte de l'intervention du gouvernement fédéral il avait été décidé de ne pas créer de table multisectorielle sur les ruptures de stock.

En 2011, le conseil d'administration de l'Ordre des pharmaciens du Québec (OPQ) a mis sur pied un comité de travail qui avait pour objectif « d'étudier les causes expliquant les ruptures d'approvisionnement en médicaments et de proposer des outils et des pistes de solution pouvant faire l'objet d'une stratégie nationale ». Le comité de travail était composé de l'OPQ, du Collège des médecins du Québec (CMQ), de l'AQPP et de l'Association des pharmaciens des établissements de santé du Québec (APES). La Régie n'était pas partie prenante des travaux. Le rapport a été adopté en mars 2012 par chacun des conseils d'administration des organismes impliqués. Compte tenu de la portée de ces recommandations, qui s'adressaient avant tout au gouvernement fédéral, et des initiatives entreprises par Santé Canada à ce moment, la Régie demeurait en attente du résultat de la démarche.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2017-2018

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

- Réponses aux questions particulières de l'opposition officielle -

En 2014, la Régie a analysé de mars à mai les recommandations formulées par l'OPQ et ses partenaires. Le 10 février 2015, la ministre fédérale de la Santé a annoncé l'élaboration d'un projet de règlement qui obligerait les fabricants à divulguer les pénuries de médicaments. En juin 2015, le Règlement modifiant le règlement sur les aliments et drogues (pénuries et discontinuation de la vente de drogues) a été publié dans la *Gazette du Canada*. Ce règlement, en vigueur depuis le 14 mars 2017, oblige le signalement obligatoire des pénuries et des cessations de vente des médicaments sur un site Web accessible à tous. Les médicaments visés sont ceux pour lesquels une pénurie ou une cessation de vente pourraient être nuisibles à la santé des citoyens. Par ailleurs, le Québec, représenté par le MSSS, participe au Groupe de travail provincial-territorial sur les pénuries de médicaments¹. Ce groupe est responsable de la communication de renseignements au sujet des pénuries et joue un rôle important dans la détection et le suivi des pénuries et la prise de mesures d'atténuation. Le groupe fait aussi fonction de représentant des provinces et territoires au sein du Comité directeur multilatéral sur les pénuries des médicaments (CDM)². Également, un comité des partenaires³, chapeauté par le MSSS, est en place afin de discuter des problématiques pouvant survenir lors de pénuries de médicaments.

¹ Toutes les provinces et les territoires du Canada participent à ce groupe de travail. À ce groupe s'ajoutent Medbuy et HealthPRO, deux organismes de regroupement d'achats au Canada.

² Comité sous la responsabilité de Santé Canada regroupant les acteurs du milieu du médicament au Canada.

³ Le comité des partenaires est composé des acteurs suivants : Groupe d'approvisionnement en commun du Québec, Ordre professionnel des inhalothérapeutes du Québec, Groupe d'approvisionnement en commun de l'Est-du-Québec, Direction générale des services de santé et médecine universitaire et Direction des affaires pharmaceutiques et du médicament du MSSS, SigmaSanté, OPQ, Ordre des infirmières et des infirmiers du Québec (OIIQ), Regroupement des chefs pharmaciens de l'Est-du-Québec, Collège des médecins du Québec (CMQ) et Regroupement des chefs pharmaciens de Nord-de l'Île-de-Montréal.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2017-2018

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

- Réponses aux questions particulières de l'opposition officielle -

QUESTION NO 501

Nombre de Québécois non inscrits à la RAMQ, par groupe d'âge.

RÉPONSE NO 501

La RAMQ ne tient pas de registre des personnes non inscrites au régime public d'assurance maladie.

Toutefois, en comparant les données de la RAMQ avec celles de l'Institut de la statistique du Québec, voici les résultats obtenus :

Groupe d'âge	Nombre de personnes inscrites et admissibles au régime d'assurance maladie du Québec (juillet 2016)	Population totale selon l'Institut de la statistique du Québec (juillet 2016)
0-4 ans	429 414	443 527
5-9 ans	448 923	451 928
10-14 ans	394 745	400 065
15-19 ans	401 359	422 983
20-24 ans	448 309	530 965
25-44 ans	1 997 503	2 216 839
45-64 ans	2 296 718	2 355 861
65-74 ans	852 665	861 246
75 ans et plus	628 267	642 675
Total	7 897 903	8 326 089

Les données figurant dans la colonne de l'Institut de la statistique du Québec ont été obtenues en consultant son site Internet :

<http://www.stat.gouv.qc.ca/statistiques/population-demographie> (Le bilan démographique du Québec, p.28)

Le nombre de personnes inscrites et admissibles au régime public d'assurance maladie est calculé en fonction des règles d'admissibilité au régime. Il ne représente pas la donnée officielle de la population du Québec, celle-ci étant calculée par l'Institut de la statistique du Québec selon ses propres méthodes.

Différentes situations expliquent l'écart entre le nombre de personnes inscrites et admissibles au régime public d'assurance maladie et la population totale du Québec. Cet écart est composé, notamment, des personnes dont le dossier ne répond pas aux critères d'admissibilité de la RAMQ et de celles dont la carte d'assurance maladie est expirée.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2017-2018

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

- Réponses aux questions particulières de l'opposition officielle -

QUESTION NO 502

Détail des contrats et ententes signés avec les compagnies pharmaceutiques dans le cadre de la politique du médicament.

RÉPONSE NO 502

L'article 52.1 de la Loi sur l'assurance médicaments (L.R.Q., chapitre A-29.01) permet au ministre de la Santé et des Services sociaux de conclure avec des fabricants de médicaments des ententes visant à atténuer l'impact des hausses de prix sur le régime public. Au 31 mars 2013, on dénombrait 68 ententes couvrant 68 fabricants de médicaments innovateurs. Une somme de 14,8 M\$ a été versée par les fabricants durant l'exercice 2012-2013 conformément à ces ententes.

À la suite du budget du 20 novembre 2012, le mécanisme d'indexation annuelle des prix des produits de la *Liste de médicaments* (Liste) de la Régie de l'assurance maladie du Québec (Régie) a été aboli pour la période s'étendant du 1^{er} avril 2013 au 31 mars 2015. De ce fait, les ententes de contribution ont pris fin le 31 mars 2013 et le calcul de la contribution des signataires a été effectué une dernière fois en 2013-2014 pour l'exercice 2012-2013.

Le discours du budget du 4 juin 2014 a annoncé des efforts additionnels pour réduire les dépenses. Ainsi, l'abolition du mécanisme d'indexation annuelle a été maintenue.

Depuis le 21 avril 2015, il est possible pour le ministre de la Santé et des Services sociaux de conclure des ententes d'inscription avec les fabricants, avant d'inscrire un médicament à la Liste. Une telle entente aura pour objet le versement de sommes par le fabricant au ministre au moyen notamment d'une ristourne ou d'un rabais qui peut varier en fonction du volume de vente du médicament. Seuls les renseignements suivants sur les ententes conclues seront publiés dans le rapport financier annuel prévu à l'article 40.9 de la Loi sur la Régie de l'assurance maladie du Québec :

- le nom du fabricant de médicaments;
- le nom du médicament;
- la somme globale annuelle reçue en application des ententes d'inscription, mais uniquement dans la mesure où au moins trois ententes conclues avec des fabricants de médicaments différents sont en vigueur au cours de l'année financière.

Le rapport annuel de gestion 2015-2016 de la Régie indique qu'au 31 mars 2016, il y avait 11 ententes d'inscription signées. Elles concernent 8 fabricants et 16 produits.

Au cours de l'exercice financier 2015-2016, aucune somme n'a été reçue des fabricants de médicaments en application des ententes signées, la période pour le calcul des sommes n'ayant pas été complétée.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2017-2018**RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC**

- Réponses aux questions particulières de l'opposition officielle -

QUESTION NO 503

Montants versés à titre d'honoraires aux pharmaciens pour les cinq dernières années.

RÉPONSE NO 503

Période	Honoraires aux pharmaciens
2016-2017 (prévisions) ¹	1 258,6 M\$

¹ Les honoraires des pharmaciens tiennent compte des ponctions de 133 M\$.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2017-2018

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

- Réponses aux questions particulières de l'opposition officielle -

QUESTION NO 504

Nombre de personnes avec qui la RAMQ transige en anglais.

RÉPONSE NO 504

Entre le 1^{er} avril 2016 et le 28 février 2017, 958 126 personnes transigeaient en anglais avec la RAMQ sur une population inscrite à l'assurance maladie de 7 967 409 personnes, ce qui correspond à 12,0 %.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2017-2018

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

- Réponses aux questions particulières de l'opposition officielle -

QUESTION NO 505

Estimation du coût des actes médicaux non payés par des personnes non couvertes par la RAMQ.

RÉPONSE NO 505

La RAMQ ne dispose pas de cette information.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2017-2018

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

- Réponses aux questions particulières de l'opposition officielle -

QUESTION NO 506

État de situation au sujet du registre du don d'organes.

RÉPONSE NO 506

Contexte

Le projet de loi facilitant le don d'organes et de tissus a été adopté par l'Assemblée nationale le 8 décembre 2010. Cette loi confie à la Régie la fonction d'établir et de tenir à jour un registre des consentements au prélèvement d'organes et de tissus après le décès, à l'usage des organismes qui assurent la coordination des dons d'organes ou de tissus désignés par le ministre de la Santé et des Services sociaux (Transplant-Québec et Héma-Québec). Ainsi, le 28 février 2011, le Registre national des consentements au don d'organes et de tissus a été mis en place en collaboration avec nos partenaires : le MSSS, Transplant-Québec, Héma-Québec.

Formulaire de consentement

Les personnes sont sollicitées lors de la première inscription au régime public d'assurance maladie ainsi qu'au moment du renouvellement de la carte. Il demeure possible pour le citoyen de signifier son consentement en signant l'autocollant à apposer au dos de la carte d'assurance maladie. Toute personne peut aussi, en tout temps, à compter de son inscription à la RAMQ, obtenir le formulaire de consentement avant le prochain renouvellement de sa carte d'assurance maladie en communiquant avec la RAMQ. De plus, depuis le 17 octobre 2014, un service en ligne permet de commander un formulaire précomplété que le citoyen n'a qu'à imprimer, signer et envoyer à la Régie.

Consultation du registre et nombre de personnes inscrites

Au départ, la consultation du Registre a été assumée par le personnel de la Régie dédié à ce service, sur demande téléphonique de Transplant-Québec ou Héma-Québec. Puis, en août 2011, un service de consultation en ligne a été mis en place pour ces organismes. L'accès réservé permet la visualisation du formulaire de consentement et son impression aux fins de représentation auprès de la famille. La ligne téléphonique spécifique est maintenue en cas de non disponibilité du service en ligne.

Quatre ans après le début de la sollicitation, l'ensemble de la population a été joint. La Régie poursuit donc la sollicitation uniquement auprès des personnes assurées non inscrites au registre. Ainsi, pour la période du 1^{er} avril 2016 au 28 février 2017, 19 % des personnes sollicitées ont donné leur consentement, ce qui porte à 2 758 377 le nombre total de personnes inscrites au registre depuis son implantation en février 2011 soit 35 % de la clientèle de la Régie.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2017-2018

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

- Réponses aux questions particulières de l'opposition officielle -

QUESTION NO 507

Sommes affectées au don d'organe, par région et par établissement, au cours des trois dernières années, ainsi que les prévisions pour 2017-2018.

RÉPONSE NO 507

Il est impossible de présenter les sommes affectées au don d'organes par région et par établissement. La raison étant que les sommes dédiées au don d'organes sont incluses dans le budget global des établissements incluant le personnel de soutien, les médicaments, les analyses et tests nécessaires au déroulement du don d'organes, etc.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2017-2018

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

- Réponses aux questions particulières de l'opposition officielle -

QUESTION NO 508

Pour les cinq dernières années, ventilation des dépenses du régime public par :

- a) dépense totale (brut);
- b) honoraires versés aux pharmaciens;
- c) somme versée aux grossistes;
- d) frais d'administration du régime public;
- e) remboursement total de médicaments;
 - i. médicaments innovateurs;
 - ii. médicaments génériques;
 - iii. autres.

RÉPONSE NO 508

Les coûts sont en M\$.

Période 2015-2016

Médicaments	Coût du médicament sans marge	Marge du grossiste	Coût du médicament avec marge	Honoraires du pharmacien	Coût brut	Coût Régie	Frais ¹ d'administration
Génériques	781,8	49,7	831,5	1 023,5	1 855,0	1 349,4	58,5
Innovateurs	2 113,3	103,7	2 217,0	299,9	2 516,9	2 207,8	
Non classés	22,6	1,3	23,9	10,2	34,1	30,4	
Total du régime public	2 917,7	154,7	3 072,4	1 333,6	4 406,0	3 587,6	

¹ Données du Rapport annuel de gestion de la Régie d'assurance maladie du Québec.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2017-2018**RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC**

- Réponses aux questions particulières de l'opposition officielle -

QUESTION NO 509

Liste des mesures et des montants économisés depuis l'année 2013-2014 en lien avec l'achat de médicaments.

RÉPONSE NO 509

Mesures mises en place par le gouvernement du Québec

Mesures	Entrée en vigueur au Québec	Impact annuel
Abolition de la règle de 15 ans	14 janvier 2013	150 M\$
Abolition de l'indexation des prix des médicaments	19 avril 2013	45 M\$
Application d'un prix maximum payable (PMP) à la classe des inhibiteurs de la pompe à protons (IPP)	1 ^{er} octobre 2013	35 M\$
Prélèvements sur les honoraires pharmaceutiques	1 ^{er} avril 2015	133 M\$
Resserrement de la mention « Ne pas substituer » (NPS)	24 avril 2015	40 M\$
Réduction du prix maximum payable (PMP) applicable à la classe des inhibiteurs de la pompe à protons (IPP)	24 juillet 2015	10 M\$

Mesures mises en place par les autres gouvernements provinciaux et ayant un impact au Québec

Mesures	Entrée en vigueur au Québec	Impact annuel
Première initiative pancanadienne	3 juin 2013	32 M\$
Baisse des prix des génériques en Alberta à 18 %	15 juillet 2013	16 M\$
Deuxième initiative pancanadienne	24 avril 2014	32 M\$
Troisième initiative pancanadienne	24 avril 2015	16 M\$
Quatrième initiative pancanadienne	15 juin 2016	8 M\$

ÉTUDE DES CRÉDITS 2017-2018

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

- Réponses aux questions particulières de l'opposition officielle -

QUESTION NO 510

État de situation concernant la détermination du prix des médicaments génériques (balise de prix).

RÉPONSE NO 510

La Politique du médicament (2007) a prévu deux balises de prix pour les produits génériques, soit 60 % du prix du produit innovateur correspondant, lorsqu'un seul produit générique est présent sur le marché, et 54 %, pour deux versions génériques ou plus. En 2010, l'Ontario a réduit de moitié sa principale balise de prix, soit de 50 % à 25 % du prix de la version innovatrice. D'autres provinces ont également adopté des balises de prix plus restrictives. En 2012, l'Alliance pancanadienne pharmaceutique (APP) a amorcé des travaux sur l'encadrement du prix des produits génériques. Une première balise de 18 % s'est appliquée aux versions génériques de six molécules à haut volume de ventes, et ce, à compter d'avril 2013. En avril 2014, l'APP a conclu une entente triennale avec l'Association canadienne du médicament générique pour établir un ensemble de balises de prix :

- 85 % du prix de la version innovatrice, lorsqu'une seule version générique est présente sur le marché. Cette balise est réduite à 75 %, si la version innovatrice fait l'objet d'une entente d'inscription.
- 50 % pour deux versions génériques.
- 25 % pour trois versions génériques ou plus.
- 18 % pour les médicaments à haut volume de ventes. La portée de cette balise a été progressivement étendue en avril 2014 (quatre molécules additionnelles), en avril 2015 (quatre autres molécules) et en avril 2016 (quatre molécules supplémentaires), pour un total cumulatif depuis 2013 de 18 molécules. Depuis le 1^{er} avril 2017, la balise de 18 % a été réduite à 15 % pour six des 18 molécules à haut volume de ventes.

Dans le contexte de l'adhésion du Québec à l'APP et du fait que les balises prévues à la Politique du médicament ne correspondaient plus à la réalité du marché canadien, les deux balises québécoises (60 % et 54 %) ont été abolies en avril 2015.

Il convient de souligner que le Québec a profité des différentes vagues de baisses de prix survenues au cours des dernières années, qu'il s'agisse de baisses de prix résultant d'actions prises par des provinces, à titre individuel, ou de baisses de prix découlant des mesures mises en œuvre par l'APP. En effet, l'engagement réglementaire du fabricant prévoit que tout fabricant doit consentir au régime québécois d'assurance médicaments le meilleur prix au Canada.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2017-2018

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

- Réponses aux questions particulières de l'opposition officielle -

QUESTION NO 511

Nombre de patients ayant reçu des soins de santé et des services hospitaliers hors Québec remboursés par la RAMQ.

RÉPONSE NO 511

	Année financière
	2016-2017 ¹
Nombre de patients	169 756

¹ Données au 13 mars 2017

La période de référence est basée sur la date du service.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2017-2018

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

- Réponses aux questions particulières de l'opposition officielle -

QUESTION NO 512

Montant total remboursé par la RAMQ au cours des cinq dernières années pour des services hospitaliers donnés en Ontario.

RÉPONSE NO 512

Année financière
2016-2017 ¹
130 063 625,96 \$

¹ Données au 13 mars 2017

La période de référence est basée sur la date du service.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2017-2018

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

- Réponses aux questions particulières de l'opposition officielle -

QUESTION NO 513

Honoraires des médecins ontariens payés par la RAMQ au cours des cinq dernières années.

RÉPONSE NO 513

Année financière
2016-2017 ¹
27 057 948,09 \$

¹ Données au 13 mars 2017

La période de référence est basée sur la date du service.

Les montants forfaitaires ont été inclus aux honoraires des médecins.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2017-2018

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

- Réponses aux questions particulières de l'opposition officielle -

QUESTION NO 514

État de situation quant à l'augmentation des pouvoirs (notamment d'inspection) demandée par la RAMQ afin de mieux remplir sa mission.

RÉPONSE NO 514

À la suite de l'étude détaillée du projet de loi 92, la Loi 28 visant à accroître les pouvoirs de la Régie de l'assurance maladie du Québec, à encadrer les pratiques commerciales en matière de médicaments ainsi qu'à protéger l'accès aux services d'interruption volontaire de grossesse, est entrée en vigueur le 7 décembre 2016, sauf pour quelques exceptions.

Ainsi, la Régie de l'assurance maladie (Régie) dispose dorénavant de nouveaux pouvoirs et des pouvoirs accrus lui permettant de poursuivre ses fonctions avec toute l'efficacité voulue dans le cadre de l'exercice de ses différentes missions.

En voici une liste détaillée, quoique non-exhaustive :

- Le pouvoir d'inspection permet à la Régie de se rendre dans tout endroit où un professionnel de la santé, un dispensateur de services assurés, un fabricant de médicaments ou un grossiste en médicaments reconnu ou un intermédiaire, exercent leurs fonctions et leurs activités afin de requérir auprès de toute personne présente, tout renseignement ou copie de document concernant ces activités ou fonctions.
- Un inspecteur peut, par poste recommandée ou par signification à une personne, exiger, dans un délai raisonnable qu'il fixe, qu'elle lui communique tout renseignement ou document relatif à l'application de la Loi sur la Régie et des autres lois administrées par la Régie.
- Une infraction pénale est prévue en cas d'entrave au travail d'un inspecteur ou d'un enquêteur de la Régie.
- La Régie peut exiger tout document ou renseignement contenu dans le dossier d'une personne assurée.
- La Régie a la possibilité de demander une injonction à la Cour supérieure pour faire cesser des pratiques qui contreviennent à une disposition des lois qu'elle est chargée d'administrer.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2017-2018

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

- Réponses aux questions particulières de l'opposition officielle -

- Le délai de prescription est modifié, passant de 3 ans à 5 ans pour les services non conformes et à 10 ans pour les services non rendus ou fausement décrits.
- La prescription applicable à une réclamation de la Régie auprès d'un professionnel de la santé, d'un dispensateur, d'un fabricant ou d'un grossiste, est suspendue à compter de la notification d'un avis d'enquête, pour une période d'un an ou jusqu'au rapport final d'enquête, selon le plus court délai.
- Le délai de prescription pour intenter une poursuite pénale pour une infraction à la *Loi sur l'assurance maladie* ou à la *Loi sur l'assurance médicaments*, est modifié. Il est établi à un an depuis la connaissance de l'infraction par le poursuivant, soit le Directeur des poursuites criminelles et pénales.
- Le délai dont dispose un professionnel ou un tiers pour contester une décision de la Régie visant des paiements non autorisés en raison d'un service non rendu ou fausement décrit est réduit de six mois à 60 jours.
- Les amendes sont substantiellement modifiées. Elles peuvent aller jusqu' à 150 000 \$ et même 1 M\$ pour les fabricants ou grossistes.
- Selon la nature de la faute (non-conformité ou fausement décrit), des sanctions administratives pécuniaires peuvent être ajoutées. Elles sont de l'ordre de 10 % ou 15 % du montant dont le professionnel de la santé ou le dispensateur est redevable.
- Des sanctions administratives pécuniaires peuvent être ajoutées. Elles sont de l'ordre de 15 % du montant dont le fabricant ou le grossiste est redevable.
- La Régie a le pouvoir de réclamer de quiconque ayant aidé une personne à obtenir ou à utiliser sans droit une carte d'assurance maladie le coût des services assurés qu'elle a assumés.
- La Loi prévoit des amendes (1 000 \$ à 10 000 \$) à quiconque aide ou encourage une personne à obtenir ou à recevoir un bénéfice, notamment un médicament d'origine, auquel elle n'a pas droit en vertu de la loi sur l'assurance médicament ou fournit un renseignement qu'il sait faux ou inexact.
- Pour les dispensateurs de services assurés qui fournissent des orthèses, des prothèses ou d'autres appareils, la Loi prévoit des dispositions similaires à celles applicables aux professionnels de la santé notamment à l'égard du recouvrement, par la Régie, de paiements non autorisés réclamés ou obtenus par ces dispensateurs.
- La Régie a le pouvoir de rendre une décision et recouvrer d'un fabricant ou d'un grossiste en médicaments un montant correspondant aux ristournes, gratifications ou autres avantages non autorisés qu'il a consentis.
- La Régie a le pouvoir d'entreprendre des enquêtes pénales visant à interdire certaines pratiques commerciales entre fabricants, grossistes, intermédiaires ou pharmaciens notamment, d'exclusivité pour l'approvisionnement en pharmacie d'un médicament ou

ÉTUDE DES CRÉDITS 2017-2018

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

- Réponses aux questions particulières de l'opposition officielle -

d'une fourniture inscrit à la liste des médicaments, de payer ou de rembourser, en tout ou en partie, à une personne couverte par le régime général, le prix d'un médicament ou d'une fourniture dont le paiement est couvert par ce régime.

- La Régie a la possibilité de divulguer un renseignement à un ministère, un organisme ou un corps de police dans le but de détecter, prévenir ou réprimer le crime.

Concernant plus particulièrement les frais facturés aux personnes assurées

- La Régie peut recouvrer, par compensation ou autrement, toute somme versée par une personne assurée à un professionnel de la santé ou un tiers à l'encontre de la *Loi sur l'assurance maladie* sans que la personne assurée n'ait fait de demande de remboursement à la Régie.
- Le délai pour qu'une personne assurée puisse effectuer une demande de remboursement d'une somme ainsi versée est allongé. La personne dispose de cinq ans suivant la date du paiement des frais encourus depuis le 7 décembre 2015, pour faire sa demande de remboursement.

Concernant les pharmaciens, fabricants et grossistes en médicaments, intermédiaires, assureurs privés

- Le ministre a le pouvoir de déterminer les conditions suivant lesquels le paiement du coût d'un médicament, incluant un médicament d'exception, est couvert par le régime général, notamment les indications thérapeutiques visées, la quantité maximale de médicaments visée, la durée de traitement pharmacologique, la nécessité d'obtenir l'autorisation de la Régie et les restrictions relatives à l'âge de la personne admissible.
- Le ministre peut suspendre ou ne pas réinscrire un médicament sur la Liste de médicaments notamment si un fabricant ne respecte pas une des conditions ou un des engagements prévus par règlement du ministre, ou une disposition d'une entente d'inscription ou une disposition d'un contrat d'un contrat conclu à la suite d'un appel d'offres.
- La Loi a pour effet de rehausser l'indépendance professionnelle des pharmaciens en interdisant à un fabricant ou à un grossiste reconnu ou à un intermédiaire, d'obliger un pharmacien à s'approvisionner de manière exclusive et préférentielle en médicaments auprès de lui.
- La Loi oblige tous les fabricants, les grossistes reconnus et les intermédiaires, à approvisionner l'ensemble des pharmaciens en cas de risque sérieux de rupture de stock.
- La Loi autorise la Régie à récupérer des sommes à la fois pour le régime public et les régimes privés.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2017-2018

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

- Réponses aux questions particulières de l'opposition officielle -

QUESTION NO 515

Nombre de médecins ayant touché une prime à l'inscription (lettre d'entente 245) en 2016-2017 et sommes versées, en moyenne, par médecin.

RÉPONSE NO 515

Le nombre de médecins ayant touché une prime à l'inscription en 2016-2017 est de 5 672.
La somme versée en moyenne par médecin est de 3 071,58 \$.¹

¹ Période du 2016-04-01 au 2017-02-28

ÉTUDE DES CRÉDITS 2017-2018

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

- Réponses aux questions particulières de l'opposition officielle -

QUESTION NO 516

Nombre de médecins ayant touché une prime à l'inscription (lettre d'entente 245) totalisant une somme supérieur à 25 000\$ en 2016-2017.

RÉPONSE NO 516

Le nombre de médecins ayant touché une prime pour l'inscription totalisant une somme supérieur à 25 000\$ en 2016-2017 est de 43.¹

¹ Période du 2015-04-01 au 2016-02-29

ÉTUDE DES CRÉDITS 2017-2018

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

- Réponses aux questions particulières de l'opposition officielle -

QUESTION NO 517

Nombre de médecins ayant touché une prime à l'inscription (lettre d'entente 245) totalisant une somme supérieure à 50 000 \$ en 2016-2017.

RÉPONSE NO 517

Le nombre de médecins ayant touché une prime à l'inscription totalisant une somme supérieur à 50 000\$ en 2016-2017 est de 6.¹

¹ Période du 2016-04-01 au 2017-02-28

ÉTUDE DES CRÉDITS 2017-2018

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

- Réponses aux questions particulières de l'opposition officielle -

QUESTION NO 518

Somme totale déboursée par la RAMQ en lien avec les primes à l'inscription.

RÉPONSE NO 518

La somme totale déboursée par la RAMQ en lien avec les primes à l'inscription est de 17 422 000,37 \$.¹

¹ Ces données incluent les mesures de la LE 245 (abolie le 31 octobre 2015) et de l'amendement 140

ÉTUDE DES CRÉDITS 2017-2018

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

- Réponses aux questions particulières de l'opposition officielle -

QUESTION NO 519

Nombre de médecins ayant touché plus de 10 000 \$, plus de 20 000 \$ et plus de 50 000 \$ grâce aux primes à l'inscription en 2016-2017.

RÉPONSE NO 519

Le nombre de médecins ayant touché plus de 10 000 \$ grâce aux primes à l'inscription en 2016-2017 est de 383.

Le nombre de médecins ayant touché plus de 20 000 \$ grâce aux primes à l'inscription en 2016-2017 est de 92.

Le nombre de médecins ayant touché plus de 50 000 \$ grâce aux primes à l'inscription en 2016-2017 est de 6.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2017-2018**RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC**

- Réponses aux questions particulières de l'opposition officielle -

QUESTION NO 520

Nombre de jours travaillés, par médecin (omnipraticiens et spécialistes), en 2015-2016 et en 2016-2017.

RÉPONSE NO 520

<u>Données 2015-2016</u>	Nombre de médecins	Nombre moyen de jours par médecin
Omnipraticiens	9 014	189,1
Spécialistes	10 149	194,8

Le nombre de jours inclut tous les jours avec au moins 1\$ de facturation.

Ces chiffres comprennent tous les médecins. Pour les omnipraticiens, les médecins n'ayant reçu que des forfaits d'inscription ont été exclus car ils n'ont pas pratiqué durant l'année 2015-2016 et n'ont aucun jour de facturation. Dans le cas des spécialistes, les anatomo-pathologistes et les hémato-oncologistes ont été exclus dans le calcul du nombre moyen de jours par médecin car nous n'avons pas le nombre de jours pour ces deux spécialités.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2017-2018

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

- Réponses aux questions particulières de l'opposition officielle -

QUESTION NO 521

État de situation concernant la réglementation sur les aides techniques et les intentions du gouvernement quant à sa mise à jour.

RÉPONSE NO 521

La Régie de l'assurance maladie du Québec (Régie) administre trois programmes d'aides techniques prévus à la Loi sur l'assurance maladie dont les services et les coûts sont déterminés par règlement. Il s'agit d'appareils suppléant à une déficience physique, d'aides auditives et d'aides visuelles. Dans le cadre de son mandat, la Régie peut dresser des états de situation, formuler des avis et des recommandations au ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) quant aux actions requises en vue de mettre à jour les programmes. Par ailleurs, le MSSS peut mandater la Régie pour effectuer une révision réglementaire.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2017-2018

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

- Réponses aux questions particulières de l'opposition officielle -

QUESTION NO 522

État de situation concernant les difficultés rencontrées par les médecins étrangers pour faire reconnaître leurs diplômes et compléter leur résidence au Québec.

RÉPONSE NO 522

La Régie ne dispose d'aucun état de situation concernant les difficultés rencontrées par les médecins étrangers.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2017-2018

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

- Réponses aux questions particulières de l'opposition officielle -

QUESTION NO 523

Nombre de cliniques privées gérées par des professionnels de la santé qui sont des participants au régime public et rémunérés par la RAMQ, par région, au 31 mars 2017.

RÉPONSE NO 523

Voir le tableau à la page suivante.

**Nombre de cabinets où il y a eu de la facturation
au courant de la période du 2016-04-01 au 2017-02-28**

Régions	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	Total
CABINET DE PHYSIATRIE	-	-	1	-	-	3	-	-	-	-	-	-	1	-	-	1	-	-	6
CABINET PRIVÉ ¹	20	13	13	27	18	15	15	8	10	2	15	34	1	27	42	88	-	7	355
CLINIQUE DENTAIRE	-	-	-	-	-	2	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	2
CLINIQUE MÉDICALE	28	44	76	61	44	221	42	19	10	2	20	55	36	44	67	138	-	-	907
CLINIQUE MÉDICALE POUR SPÉCIALISTE	-	-	-	3	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1	-	-	-	4
CLINIQUE OPTOMÉTRIQUE	-	-	2	-	1	4	-	1	-	-	1	1	-	-	-	1	-	-	11
LABORATOIRES DE RADIOLOGIE DIAGNOSTIQUE	-	1	8	3	2	39	3	-	-	-	-	2	5	3	6	22	-	-	94
ORGANISME PRIVÉ BUT NON LUCRATIF POUR SERVICES INTERRUPTION GROSSESSE	-	-	-	1	-	1	1	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	3

¹ Un cabinet privé correspond au code de localité facturé par le médecin

ÉTUDE DES CRÉDITS 2017-2018

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

- Réponses aux questions particulières de l'opposition officielle -

QUESTION NO 524

Nombre de cliniques privées gérées par des professionnels de la santé qui sont non participants au régime public et rémunérés par la RAMQ, par région, au 31 mars 2017.

RÉPONSE NO 524

La Régie de l'assurance maladie du Québec ne détient pas ces données.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2017-2018

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

- Réponses aux questions particulières de l'opposition officielle -

QUESTION NO 525

Ventilation des sommes supplémentaires versées aux médecins en 2016-2017, en 2017-2018, en 2018-2019, en 2019-2020 et en 2020-2021 grâce à la clause-remorque dont ils bénéficient par rapport aux hausses négociées par les employés du secteur public.

RÉPONSE NO 525

Les ententes avec les médecins sont échues depuis le 31 mars 2015 et les parties ont entrepris des négociations en vue de leur renouvellement. Les sommes associées à la clause-remorque font partie des sujet de discussions avec les fédérations médicales.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2017-2018

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

- Réponses aux questions particulières de l'opposition officielle -

QUESTION NO 526

Bilan de l'abolition du Commissaire à la santé et au bien-être. Nombre d'ETC ayant quitté la fonction publique. Nombre d'ETC ayant été réintégré dans la fonction publique incluant dans quelle entité, par catégorie d'emploi.

RÉPONSE NO 526

La RAMQ ne dispose pas de cette information.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2017-2018

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

- Réponses aux questions particulières de l'opposition officielle -

QUESTION NO 527

Nombre d'enquêtes conclues par la RAMQ, nombre de condamnations à la suite des enquêtes de la RAMQ, nombre d'ententes hors cour, nombre d'enquête en cours, le tout par type de professionnel sous enquête. Total des sommes récupérées.

RÉPONSE NO 527

Tous les professionnels de la santé font l'objet de vérifications de leur facturation par la RAMQ. En effet, la RAMQ applique des mesures de contrôle systématique qui visent l'ensemble de la facturation des professionnels de la santé ou l'ensemble de la facturation d'une situation d'entente.

Ces mesures de contrôles systématiques peuvent être suivies par des mesures de contrôles plus spécifiques lorsque des professionnels, des groupes de professionnels ou des agences sont identifiés à la suite de facturations non conformes ou de pratiques frauduleuses ou abusives.

En effet, la RAMQ procède à des inspections afin de vérifier l'application des dispositions de la Loi sur l'assurance maladie, de la Loi sur l'assurance médicaments et de leurs règlements. La RAMQ procède également à des enquête sur la facturation des professionnels lorsqu'une fraude est soupçonnée, par exemple lorsque des services semblent faussement décrits par le professionnel ou que la RAMQ suspecte que les services facturés n'ont pas été rendus. L'enquête représente donc l'un des moyens de contrôle de la RAMQ.

Nombre de professionnels enquêtés et pour laquelle une décision a été rendue entre le 1^{er} avril 2015 et le 31 mars 2016

Catégorie de professionnels de la santé	Nombre de professionnels* 2015-2016	Montants versés indûment (\$) 2015-2016
Médecins	36	2 365 220,93
Chirurgiens-dentistes et spécialistes en chirurgie buccale et maxillo-faciale	45	10 627,08
Optométristes	0	0
Pharmaciens	8	4 261 886,90
TOTAL	89	6 637 734,91

*Nombre de professionnels dont la facturation a fait l'objet d'une enquête durant la période. Les rapports d'enquête peuvent avoir été complétés dans une année antérieure.

** Il ne s'agit pas nécessairement des sommes encaissées mais du total des sommes reliées aux ententes de paiement avec la RAMQ. Certains dossiers peuvent faire l'objet d'une contestation.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2017-2018

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

- Réponses aux questions particulières de l'opposition officielle -

Nombre d'enquêtes en cours au 31 mars 2016

Catégorie de professionnels de la santé	Nombre de professionnels* 2015-2016
Médecins	58
Chirurgiens-dentistes et spécialistes en chirurgie buccale et maxillo-faciale	3
Optométristes	1
Pharmaciens	8
TOTAL	70

*Nombre de professionnels dont la facturation fait l'objet d'une enquête au 31 mars 2016.

Nombre d'ententes hors cour* conclues entre le 1^{er} avril 2015 et le 31 mars 2016 à la suite des enquêtes par catégorie de professionnels de la santé

Catégorie de professionnels de la santé	Nombre de professionnels 2015-2016
Médecins	14
Chirurgiens-dentistes et spécialistes en chirurgie buccale et maxillo-faciale	1
Optométristes	0
Pharmaciens	3
TOTAL	18

*Il est à noter qu'une entente hors cour conclue peut comprendre un dossier pour lequel ni la Régie, ni le professionnel, n'a eu à entreprendre de démarches devant les tribunaux compétents et qui ont fait l'objet d'une Transaction-Quittance ou d'une entente de paiement pour convenir du mode de remboursement.

Total des sommes récupérées (encaissées)

Dans le cadre de l'assurance maladie et de l'assurance médicaments, la RAMQ récupère les sommes versées indûment aux professionnels de la santé. En 2015-2016, la Régie a récupéré plus de 19,75 M\$ auprès des médecins, des chirurgiens-dentistes, des spécialistes en chirurgie buccale et maxillo-faciale, des optométristes de même qu'auprès des pharmaciens.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2017-2018

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

- Réponses aux questions particulières de l'opposition officielle -

QUESTION NO 528

Budget consacré aux enquêtes de la RAMQ. Nombre d'ETC dédiés à ces enquêtes.

RÉPONSE NO 528

Effectifs de la Direction des enquêtes au 31 mars 2017	
Total heures rémunérées	56 615

Directions des enquêtes - Dépenses en 2016-2017	
Total général	2 068 652,58 \$

**RÉPONSES AUX QUESTIONS
DU DEUXIÈME GROUPE D'OPPOSITION**

ÉTUDE DES CRÉDITS 2017-2018

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

- Réponses aux questions particulières du deuxième groupe d'opposition -

QUESTION NO 1

Pour chacun des organismes, agence, ou autres relevant de la RAMQ pour 2016,2017, indiquer :

- la liste des employés et des membres du conseil d'administration, en indiquant le poste qu'ils occupent et leur rémunération ;
- la liste des personnes qui ont été nommées ou qui ont vu leur mandat renouvelé en indiquant: leur nom, leur titre, la date du début et de la fin de leur mandat, leur rémunération et leur CV;
- leur frais de déplacement, de repas, de voyage et de représentation.

RÉPONSE NO 1

- En fonction des dispositions de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels, les informations sont disponibles sur le site Internet officiel de la RAMQ et dans son rapport annuel de gestion.
- Le montant total des frais de déplacement, de repas, de voyage et de représentation correspond à 221 694 \$ au 28 février 2017.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2017-2018

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

- Réponses aux questions particulières du deuxième groupe d'opposition -

QUESTION NO 2

Liste de toutes les formations (incluant les formations continues et celles menant à l'obtention d'une certification ou d'un diplôme), conférences, ateliers, journées d'activités, activités de développement, sommets, congrès ou autres activités auxquelles ont participé les employés de la RAMQ et des organismes qui en relèvent au cours de l'année financière 2016-2017. Indiquer :

- le lieu ;
- le coût ;
- la ou les dates de participation ;
- le nombre de participants ;
- le nom de la personne ou de l'organisme ayant offert l'activité ;
- le nom de la formation ou de l'activité.

RÉPONSE NO 2

L'information fournie en réponse à cette question est incluse dans les informations diffusées sur une base trimestrielle sur le site Internet de la Régie de l'assurance maladie du Québec en vertu du *Règlement sur la diffusion d'information et sur la protection des renseignements personnels (art. 4 paragraphe 25)*.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2017-2018

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

- Réponses aux questions particulières du deuxième groupe d'opposition -

QUESTION NO 3

Sommes dépensées en 2015-2016 (et prévisions pour 2016-2017) par la RAMQ pour l'informatique et les technologies de l'information. Ventiler selon la catégorie de dépenses, soit s'il s'agit d'achat de logiciels ou de licences, de matériel, d'entretien ou de services professionnels (interne, externe ou du CSPQ).

RÉPONSE NO 3

La réponse est fournie à la question particulière numéro 443 de l'opposition officielle.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2017-2018**RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC**

- Réponses aux questions particulières du deuxième groupe d'opposition -

QUESTION NO 4

Nombre et pourcentage d'employés occasionnels par secteurs à la RAMQ en 2016-2017 et comparaison avec les six années précédentes. Préciser pour chaque secteur et pour chaque année le nombre et le pourcentage d'employés devenus permanents.

RÉPONSE NO 4**Nombre et répartition des employés occasionnels par secteur**

Secteur	2016-2017 Données au 28 février 2017	
	Nombre occasionnels	Répartition
Unités relevant du PDG	5	2,7%
VPAGI	8	4,3%
VPSPA	114	61,3%
VPRP	53	28,5%
VPTI	4	2,2%
Secrétariat général	2	1,0%

ÉTUDE DES CRÉDITS 2017-2018

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

- Réponses aux questions particulières du deuxième groupe d'opposition -

QUESTION NO 5

Ventilation détaillée de toutes les compressions financières réalisées et à venir de la RAMQ dans le cadre du Plan de retour à l'équilibre budgétaire pour chacune des années financières 2013-2014, 2014-2015, 2015-2016, 2016-2017 et les prévisions pour 2017-2018. Fournir également le détail de toute autre demande de compression du Conseil du Trésor auprès du ministère ou un de ses organismes. Ventilation par année, par ministère et organismes ainsi que par compressions réalisés et à venir.

RÉPONSE NO 5

La réponse est fournie à la question particulière numéro 442 de l'opposition officielle.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2017-2018

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

- Réponses aux questions particulières du deuxième groupe d'opposition -

QUESTION NO 6

Liste et copie de tous les sondages effectués en 2015-2016, en indiquant les coûts, le sujet et, le cas échéant, la firme retenue pour le réaliser.

RÉPONSE NO 6

La réponse est fournie à la question particulière numéro 444 de l'opposition officielle.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2017-2018**RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC**

- Réponses aux questions particulières du deuxième groupe d'opposition -

QUESTION NO 7

Liste de tous les frais de traduction et des documents traduits pour la RAMQ et chacun de ses organismes en 2016-2017. Fournir la liste des contrats octroyés, le nom des firmes retenues et les coûts.

RÉPONSE NO 7

FRAIS DE TRADUCTION
2016-2017 (1^{er} avril 2016 au 28 février 2017)

# de CONTRAT	FIRME RETENUE	MANDAT	Coûts
			2016-2017
SR20160064	Publication Québec	Traduction étrangère	87,50 \$
SP20150023	Cheryl Leyten Traductrice	Révision linguistique et traduction du français vers l'anglais	240,00 \$
SR20160176	Traduction Rassem inc.	Service d'interprete dans un dossier d'enquête	212,90 \$
SP20150023	Cheryl Leyten Traductrice	Révision linguistique et traduction du français vers l'anglais	2 380,00 \$
SP20150023	Cheryl Leyten Traductrice	Révision linguistique et traduction du français vers l'anglais	676,80 \$
SP20150023	Cheryl Leyten Traductrice	Révision linguistique et traduction du français vers l'anglais	200,00 \$
TOTAL :			3 797,20 \$

ÉTUDE DES CRÉDITS 2017-2018

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

- Réponses aux questions particulières du deuxième groupe d'opposition -

QUESTION NO 8

Pour la RAMQ et chacun des organismes qui en relève, indiquer pour 2016-2017 :

- a) la liste de tous les concours et tirages effectués ;
- b) les prix remis aux gagnants des concours et des tirages, ainsi que la valeur de ces prix ;
- c) l'objectif visé par la tenue de chacun des concours.
- d) la liste des concours qui ont pris fin.

RÉPONSE NO 8

- a) La liste de tous les concours et tirages effectués ;
 - Aucun concours ou tirage
- b) Les prix remis aux gagnants des concours et des tirages, ainsi que la valeur de ces prix ;
 - S/O
- c) L'objectif visé par la tenue de chacun des concours.
 - S/O
- d) La liste des concours qui ont pris fin.
 - S/O

ÉTUDE DES CRÉDITS 2017-2018

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

- Réponses aux questions particulières du deuxième groupe d'opposition -

QUESTION NO 9

Pour la RAMQ et chacun des organismes qui en relèvent, concernant les campagnes de publicité et de sensibilisation, fournir pour 2016-2017:

- le nom de toutes les campagnes;
- les coûts de ces campagnes;
- le nom de la firme ou du professionnel retenu pour la réaliser ;
- les dates de diffusion de la campagne;
- les objectifs visés par chaque campagne.

RÉPONSE NO 9

La réponse est fournie à la question générale numéro 3 de la Régie de l'assurance maladie du Québec.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2017-2018

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

- Réponses aux questions particulières du deuxième groupe d'opposition -

QUESTION NO 10

Pour 2016-2017, la liste des programmes de financement ou de subventions de la RAMQ, le montant global alloué au programme, la direction du ministère ou l'organisme qui en a la gestion, en indiquant:

- a) le nom et la nature des projets qui ont obtenu un financement ou une subvention ;
- b) le nom du ou des organismes bénéficiaires ;
- c) le montant qui leur a été accordé.

Fournir également la liste des projets qui ont été rejetés pour chaque programme.

RÉPONSE NO 10

Veillez-vous référer aux pages 162, 163 et 165 du *Budget de dépenses 2017-2018*, volume *Crédits des ministères et organismes*.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2017-2018

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

- Réponses aux questions particulières du deuxième groupe d'opposition -

QUESTION NO 11

Pour le ministère et chacun des organismes, agences, conseils, comités ou autres qui en relèvent, indiquer pour 2016-2017 :

- Le nombre d'employés et le nom des employés affectés aux communications et/ou affaires publiques;
- Le montant dépensé par la direction, département ou division des communications et/ou affaires publiques;
- Le nombre et le détail des rencontres des employés aux communication et/ou affaires publiques avec d'autres instances ou organismes publics, ventilé par instances ou organismes.
- Le total des sommes investies en veille médiatique, ventilé par poste de dépenses (revue de presse, analyse de presse, etc.), les firmes externes ou consultants engagés à cette fin, ainsi que les sujets qui font ou on fait l'objet d'une veille médiatique.

RÉPONSE NO 11

- Le nombre d'employés et le nom des employés affectés aux communication et/ou affaires publiques;
23 employés
- Le montant dépensé par la direction, département ou division des communications et/ou affaires publiques;
Le montant dépensé par la direction, département ou division des communications et/ou affaires publiques est de **1 091 281,49 \$** au 28 février 2017.
- Le nombre et le détail des rencontres des employés aux communication et/ou affaires publiques avec d'autres instances ou organismes publics, ventilé par instances ou organismes.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2017-2018**RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC****- Réponses aux questions particulières du deuxième groupe d'opposition -**

Instances ou organismes	Dates	Détails
Ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS)	29 mars 2016	Rencontre d'arrimage entre le Ministère et la RAMQ (lignes directrices des communications publiques)
	Du 14 avril au 21 mai 2016 : rencontres quotidiennes d'une durée de 30 minutes	Mise en ligne du Guichet d'accès à un médecin de famille (GAMF)
	13 juin 2016	Présentation du projet de prise de rendez-vous avec un médecin de famille : Rendez-vous santé Québec (RVSQ)
	Du 28 juin au 30 septembre 2016 : rencontre aux deux semaines	Travaux entourant RVSQ (élaboration de la stratégie de communication et arrimage avec le Ministère)
	24 octobre 2016	Travaux entourant l'abolition des frais accessoires
Ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MTESS)	2 juin 2016	Travaux entourant Services Québec (arrimage des communications pour les services touchés de la RAMQ)
Secrétariat du Conseil du Trésor (SCT) - Centre d'expertise en logiciel libre (CELL)	25 et 26 août 2016	Rencontre exploratoire et banc d'essais de technologies libres de droit
Ministère du conseil exécutif (MCE) – Secrétariat à la communication gouvernementale (SCG)	12 janvier 2017	Rencontre préparatoire avec les responsables de la planification annuelle 2017-2018 au sein des directions des communications des M/O.
	17 janvier 2017	Forum des communicateurs (formation gratuite offertes aux communicateurs de la fonction publique)

- Le total des sommes investies en veille médiatique, ventilé par poste de dépenses (revue de presse, analyse de presse, etc.), les firmes externes ou consultants engagés à cette fin, ainsi que les sujets qui font ou ont fait l'objet d'une veille médiatique.

Les sommes investies en veille médiatique sont :

Revue de presse écrite :	12 420,03 \$
Revue de presse électronique :	<u>12 382,28 \$</u>
Total :	24 802,31 \$

Ces sommes sont payées à la firme Communication DEMO.

Les sujets qui font ou ont fait l'objet d'une veille médiatique sont tous les sujets en lien avec la RAMQ.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2017-2018

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

- Réponses aux questions particulières du deuxième groupe d'opposition -

QUESTION NO 12

Liste des services médicaux assurés en 2014-2015, en 2015-2016 et 2016-2017 et dépenses effectuées pour chacun de ces services.

RÉPONSE NO 12

La réponse est fournie à la question particulière numéro 445 de l'opposition officielle.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2017-2018

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

- Réponses aux questions particulières du deuxième groupe d'opposition -

QUESTION NO 13

Liste des services non assurés en 2014-2015, 2015-2016 et en 2016-2017.

RÉPONSE NO 13

La réponse est fournie à la question particulière numéro 446 de l'opposition officielle.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2017-2018

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

- Réponses aux questions particulières du deuxième groupe d'opposition -

QUESTION NO 14

État de situation sur les frais accessoires.

RÉPONSE NO 14

La réponse est fournie à la question particulière numéro 455 de l'opposition officielle.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2017-2018

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

- Réponses aux questions particulières du deuxième groupe d'opposition -

QUESTION NO 15

Liste des cliniques et laboratoires privés remboursés par la RAMQ en 2013-2014, 2014-2015, 2015-2016 et 2016-2017, par région, avec le nom et l'adresse de chacun.

RÉPONSE NO 15

La réponse est fournie à la question particulière numéro 456 de l'opposition officielle.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2017-2018

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

- Réponses aux questions particulières du deuxième groupe d'opposition -

QUESTION NO 16

Ventilation du budget du programme d'assurance médicaments au 31 mars 2017, coût total de la franchise et de la coassurance, nombre de bénéficiaires pour :

- les personnes vivant de la sécurité du revenu et aptes au travail;
- les personnes vivant de la sécurité du revenu et inaptes au travail;
- les personnes âgées, avec supplément de revenu garanti;
- les personnes âgées, avec supplément de revenu garanti maximum;
- les personnes âgées qui ne reçoivent aucun supplément de revenu;
- les adhérents (adultes, étudiants, etc.);
- les autres clientèles.

RÉPONSE NO 16

La réponse est fournie à la question particulière numéro 457 de l'opposition officielle.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2017-2018

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

- Réponses aux questions particulières du deuxième groupe d'opposition -

QUESTION NO 17

Indiquer le nombre d'enfants (0-18 ans) bénéficiant du régime d'assurance médicaments, en précisant le nombre pour chaque année depuis 1998.

RÉPONSE NO 17

La réponse est fournie à la question particulière numéro 458 de l'opposition officielle.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2017-2018

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

- Réponses aux questions particulières du deuxième groupe d'opposition -

QUESTION NO 18

Indiquez la croissance, en pourcentage, des coûts des médicaments assurés pour chaque année depuis 1998. Ajouter les prévisions pour 2017-2018.

RÉPONSE NO 18

La réponse est fournie à la question particulière numéro 459 de l'opposition officielle.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2017-2018

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

- Réponses aux questions particulières du deuxième groupe d'opposition -

QUESTION NO 19

Indiquer les coûts ou l'estimation des coûts assumés par le régime général d'assurance médicaments des ristournes offertes par les compagnies pharmaceutiques ou les bannières et pharmacies en 2013-2014, 2014-2015, 2016-2017 et 2017-2018.

RÉPONSE NO 19

La réponse est fournie à la question particulière numéro 460 de l'opposition officielle.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2017-2018

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

- Réponses aux questions particulières du deuxième groupe d'opposition -

QUESTION NO 20

Nombre d'entreprises, d'organismes, d'ordres professionnels qui ont abandonné leur régime collectif au profit des la RAMQ.

RÉPONSE NO 20

La réponse est fournie à la question particulière numéro 461 de l'opposition officielle.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2017-2018

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

- Réponses aux questions particulières du deuxième groupe d'opposition -

QUESTION NO 21

Nombre de médicaments génériques qui font exception à la règle d'établissement des prix 60/54% :

- Nombre de médicaments génériques dans cette situation;
- Montant remboursé par la RAMQ;
- Estimation du montant qui a dû être payé par le patient.

RÉPONSE NO 21

La réponse est fournie à la question particulière numéro 463 de l'opposition officielle.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2017-2018

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

- Réponses aux questions particulières du deuxième groupe d'opposition -

QUESTION NO 22

Montant remboursé pour des médicaments génériques qui respectent la règle d'établissement des prix 60/54%.

RÉPONSE NO 22

La réponse est fournie à la question particulière numéro 465 de l'opposition officielle.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2017-2018

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

- Réponses aux questions particulières du deuxième groupe d'opposition -

QUESTION NO 23

Nombre de médicaments innovateurs qui font exception à la règle d'établissement des prix :

- a. Nombre de médicaments innovateurs dans cette situation;
- b. Montant remboursé par la RAMQ;
- c. Estimation du montant qui a dû être payé par le patient.

RÉPONSE NO 23

La réponse est fournie à la question particulière numéro 466 de l'opposition officielle.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2017-2018

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

- Réponses aux questions particulières du deuxième groupe d'opposition -

QUESTION NO 24

Montant remboursé pour des médicaments d'exception.

RÉPONSE NO 24

La réponse est fournie à la question particulière numéro 467 de l'opposition officielle.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2017-2018

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

- Réponses aux questions particulières du deuxième groupe d'opposition -

QUESTION NO 25

Montant remboursé pour des médicaments génériques.

RÉPONSE NO 25

La réponse est fournie à la question particulière numéro 468 de l'opposition officielle.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2017-2018

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

- Réponses aux questions particulières du deuxième groupe d'opposition -

QUESTION NO 26

Montant remboursé pour des médicaments innovateurs.

RÉPONSE NO 26

La réponse est fournie à la question particulière numéro 469 de l'opposition officielle.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2017-2018

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

- Réponses aux questions particulières du deuxième groupe d'opposition -

QUESTION NO 27

Concernant la Loi sur l'assurance médicaments, étude effectuée sur les médicaments génériques et les régimes d'assurances privés.

RÉPONSE NO 27

La Régie de l'assurance maladie ne dispose pas d'une telle étude.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2017-2018

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

- Réponses aux questions particulières du deuxième groupe d'opposition -

QUESTION NO 28

Concernant l'utilisation des médicaments génériques et notion « Ne pas substituer » (NPS) :

- étude d'impact lié à cette mesure;
- estimation des économies annuelles pour 2017-2018;
- estimation des ressources humaines et financières de la Régie de l'assurance maladie du Québec (Régie) pour vérifier la notion ne pas substituer pour veiller à la conformité et à l'atteinte des cibles d'économies.

RÉPONSE NO 28

La Régie effectue un suivi périodique de l'utilisation de la mention NPS.

Les économies annuelles générées par les nouvelles règles du resserrement du recours à la mention NPS sont estimées à plus de 40 M\$ en termes de coût brut.

La vérification de la conformité et l'atteinte des cibles sont intégrées aux activités courantes réalisées par les ressources de la Régie. Ainsi, ces activités ne font pas l'objet de comptabilisation particulière.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2017-2018

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

- Réponses aux questions particulières du deuxième groupe d'opposition -

QUESTION NO 29

Mise à jour de la *Liste des médicaments* et délais de traitement des demandes d'inscription.

- comparaison avec les autres provinces canadiennes;
- raisons pour lesquelles le gouvernement ne réduit pas les délais administratifs et n'augmentent pas la fréquence de la mise à jour des médicaments.

RÉPONSE NO 29

La Régie de l'assurance maladie du Québec (RAMQ) n'a pas d'étude de comparaison avec les autres provinces canadiennes.

La Régie n'est pas responsable de l'évaluation des médicaments aux fins d'inscription à la *Liste des médicaments*, c'est l'Institut national d'excellence en santé et en services sociaux (INESSS) qui a cette responsabilité.

La fréquence de mise à jour est basée sur un calendrier annuel impliquant divers intervenants et nécessitant plusieurs activités successives, notamment, les demandes d'inscription des fabricants, l'évaluation des demandes d'inscription, la diffusion et le déploiement de la *Liste des médicaments* dans les pharmacies. En 2016, la fréquence de mise à jour de la *Liste des médicaments* a été augmentée en ajoutant deux éditions additionnelles, passant de sept à neuf éditions, soit aux six semaines.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2017-2018

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

- Réponses aux questions particulières du deuxième groupe d'opposition -

QUESTION NO 30

Pour la rémunération des médecins omnipraticiens, indiquer :

- a) budget total pour 2017-2018 et indiquer la comparaison avec 2016-2017;
- b) ventilation des dépassements estimés pour l'année 2017-2018.

RÉPONSE NO 30

La réponse est fournie à la question particulière numéro 471 de l'opposition officielle.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2017-2018

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

- Réponses aux questions particulières du deuxième groupe d'opposition -

QUESTION NO 31

Pour la rémunération des médecins spécialistes, indiquer :

- a) budget total pour 2016-2017 et indiquer la comparaison avec 2015-2016;
- b) ventilation des dépassements estimés pour l'année 2017-2018.

RÉPONSE NO 31

La réponse est fournie à la question particulière numéro 472 de l'opposition officielle.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2017-2018

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

- Réponses aux questions particulières du deuxième groupe d'opposition -

QUESTION NO 32

Rémunération moyenne d'un médecin spécialiste, par spécialité, en précisant le montant reçu pour la composante technique.

RÉPONSE NO 32

La réponse est fournie à la question particulière numéro 473 de l'opposition officielle.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2017-2018

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

- Réponses aux questions particulières du deuxième groupe d'opposition -

QUESTION NO 33

Rémunération moyenne d'un médecin omnipraticien, en précisant le montant reçu pour la composante technique.

RÉPONSE NO 33

La réponse est fournie à la question particulière numéro 474 de l'opposition officielle.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2017-2018

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

- Réponses aux questions particulières du deuxième groupe d'opposition -

QUESTION NO 34

Nombre de médecins actifs en CLSC, CH et CHSLD, etc. au 31 mars 2017.

RÉPONSE NO 34

La réponse est fournie à la question particulière numéro 477 de l'opposition officielle.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2017-2018

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

- Réponses aux questions particulières du deuxième groupe d'opposition -

QUESTION NO 35

Liste des frais encourus pour fins de défense dans le cadre de poursuites légales impliquant la RAMQ et, le cas échéant, les revenus qui en ont découlé.

RÉPONSE NO 35

La réponse est fournie à la question particulière numéro 478 de l'opposition officielle.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2017-2018

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

- Réponses aux questions particulières du deuxième groupe d'opposition -

QUESTION NO 36

Liste des causes devant les tribunaux en 2015-2016 et 2016-2017. Indiquer les parties en cause, l'instance devant laquelle elles se trouvent et, s'il y a lieu, fournir le jugement.

RÉPONSE NO 36

La réponse est fournie à la question particulière numéro 479 de l'opposition officielle.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2017-2018

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

- Réponses aux questions particulières du deuxième groupe d'opposition -

QUESTION NO 37

Nombre de médecins omnipraticiens et spécialistes désengagés ou non participant à la RAMQ, par année, depuis cinq ans.

RÉPONSE NO 37

La réponse est fournie à la question particulière numéro 480 de l'opposition officielle.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2017-2018

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

- Réponses aux questions particulières du deuxième groupe d'opposition -

QUESTION NO 38

Nombre de médecins omnipraticiens et spécialistes désengagés ou non participants à la RAMQ, par année, depuis cinq ans, et par spécialité.

RÉPONSE NO 38

La réponse est fournie à la question particulière numéro 481 de l'opposition officielle.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2017-2018

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

- Réponses aux questions particulières du deuxième groupe d'opposition -

QUESTION NO 39

Nombre de médecins qui ont cessé de pratiquer depuis 2003-2004 :

- a. pour cause de retraite ;
- b. pour cause de décès ;
- c. pour cause de départ temporaire à l'étranger ;
- d. pour cause de départ définitif à l'étranger ;
- e. pour toute autre cause (bien vouloir spécifier, svp).

RÉPONSE NO 39

La réponse est fournie à la question particulière numéro 482 de l'opposition officielle.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2017-2018

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

- Réponses aux questions particulières du deuxième groupe d'opposition -

QUESTION NO 40

Nombre de médecins ayant atteint leurs plafonds trimestriels. Indiquer le nombre de fois, les domaines de pratique, etc.

RÉPONSE NO 40

La réponse est fournie à la question particulière numéro 483 de l'opposition officielle.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2017-2018

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

- Réponses aux questions particulières du deuxième groupe d'opposition -

QUESTION NO 41

Nombre de dentistes spécialisés en chirurgie pédiatrique au Québec. Nombre de chirurgies effectuées en 2015-2016 et 2016-2017. Indiquer si les plafonds ont été atteints en cours d'année, le nombre de fois, etc. Nombre de patients en attente d'une chirurgie pédiatrique.

RÉPONSE NO 41

La réponse est fournie à la question particulière numéro 484 de l'opposition officielle.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2017-2018

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

- Réponses aux questions particulières du deuxième groupe d'opposition -

QUESTION NO 42

Nombre de médicaments et produits retirés de la Liste des médicaments depuis 2012-2013, nom du médicament ou du produit et les motifs du retrait.

RÉPONSE NO 42

La réponse est fournie à la question particulière numéro 485 de l'opposition officielle.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2017-2018

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

- Réponses aux questions particulières du deuxième groupe d'opposition -

QUESTION NO 43

Coûts d'administration et de gestion des programmes spécifiques tels que, notamment, le programme de médicaments d'exception, par année, au cours des cinq dernières années.

RÉPONSE NO 43

La réponse est fournie à la question particulière numéro 486 de l'opposition officielle.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2017-2018

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

- Réponses aux questions particulières du deuxième groupe d'opposition -

QUESTION NO 44

Économies réalisées à la suite du retrait (ou transfert) de médicaments de la *Liste de médicaments* (Liste) en 2016-2017 et objectifs pour 2017-2018.

RÉPONSE NO 44

Le retrait de produits de la Liste étant habituellement compensé par une utilisation accrue de produits équivalents ou ayant les mêmes indications, les conséquences sur les coûts sont très variables. Ainsi, il est impossible d'identifier des économies faisant suite aux retraits de produits de la Liste en 2016-2017.

Comme les décisions des fabricants sont à l'origine de la plupart des retraits de produits de la Liste, il est impossible d'établir de prévisions ou d'objectifs pour 2017-2018.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2017-2018

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

- Réponses aux questions particulières du deuxième groupe d'opposition -

QUESTION NO 45

Nombre de plaintes de citoyens et objet de ces plaintes.

RÉPONSE NO 45

La réponse est fournie à la question particulière numéro 490 de l'opposition officielle.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2017-2018

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

- Réponses aux questions particulières du deuxième groupe d'opposition -

QUESTION NO 46

Temps de réponse moyen des demandes d'autorisation relatives à un patient ou à un médicament d'exception. Étude et suivi accordés aux délais d'attente pour les patients.

RÉPONSE NO 46

La réponse est fournie à la question particulière numéro 493 de l'opposition officielle.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2017-2018

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

- Réponses aux questions particulières du deuxième groupe d'opposition -

QUESTION NO 47

État de situation concernant les personnes stomisées (nombre, allocation annuelle, état des négociations, etc.).

RÉPONSE NO 47

La réponse est fournie à la question particulière numéro 494 de l'opposition officielle.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2017-2018

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

- Réponses aux questions particulières du deuxième groupe d'opposition -

QUESTION NO 48

État de situation concernant les pompes à insuline.

RÉPONSE NO 48

La réponse est fournie par le ministère de la Santé et des Services sociaux à la question particulière numéro 247 de l'opposition officielle.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2017-2018

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

- Réponses aux questions particulières du deuxième groupe d'opposition -

QUESTION NO 49

Liste des études effectuées sur la question des coûts des médicaments pour les maladies graves et incurables. Étude des impacts pour la RAMQ d'assumer les coûts non couverts par des assurances privées pour ces maladies.

RÉPONSE NO 49

La réponse est fournie à la question particulière numéro 495 de l'opposition officielle.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2017-2018

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

- Réponses aux questions particulières du deuxième groupe d'opposition -

QUESTION NO 50

État de situation au sujet de la politique du médicament :

- a. État de mise en œuvre de chacune des mesures;
- b. Sommes investies pour chacune des mesures de la Politique du médicament depuis le dépôt de celle-ci.

RÉPONSE NO 50

La réponse est fournie par le ministère de la Santé et des Services sociaux à la question particulière numéro 223 de l'opposition officielle.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2017-2018

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

- Réponses aux questions particulières du deuxième groupe d'opposition -

QUESTION NO 51

Impact financier découlant de la mise en œuvre de la politique du médicament, par année, depuis sa mise en vigueur, et prévisions pour 2017-2018.

RÉPONSE NO 51

Conformément à ce qui a été annoncé par le ministre des Finances et de l'Économie du Québec lors du Discours sur le budget du 20 novembre 2012 et à la suite des décisions prises par le ministre de la Santé et des Services sociaux, le mécanisme d'indexation annuelle des prix prévu à la *Politique du médicament* (Politique) a été aboli pour la période s'étendant du 1^{er} avril 2013 au 31 mars 2015.

Le discours du budget du 4 juin 2014 a annoncé des efforts additionnels pour réduire les dépenses. Ainsi, l'abolition du mécanisme d'indexation annuelle a été maintenue. Cette mesure engendre des économies récurrentes de l'ordre de 45 M\$ par année.

Les autres mesures contenues dans la Politique, notamment l'octroi de la gratuité des médicaments à de nouvelles clientèles (2005 et 2007) de même que les économies résultant de l'introduction de nouvelles balises de prix pour les médicaments génériques (février 2008), sont déjà intégrées à la base budgétaire et ne font pas l'objet d'un suivi distinct.

Par ailleurs, les balises de prix pour les médicaments génériques établies par la Politique, soit 60 % et 54 % du prix des versions innovatrices, ont été abolies à la *Liste des médicaments* du 24 avril 2015. Cette mesure est aussi intégrée à la base budgétaire et ne fait pas l'objet d'un suivi distinct.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2017-2018

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

- Réponses aux questions particulières du deuxième groupe d'opposition -

QUESTION NO 52

État de situation sur la méthode de calcul utilisée pour la détermination de la co assurance et la franchise.

RÉPONSE NO 52

La réponse est fournie à la question particulière numéro 496 de l'opposition officielle.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2017-2018

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

- Réponses aux questions particulières du deuxième groupe d'opposition -

QUESTION NO 53

Nombre de Québécois non inscrits à la RAMQ, par groupe d'âge.

RÉPONSE NO 53

La réponse est fournie à la question particulière numéro 501 de l'opposition officielle.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2017-2018

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

- Réponses aux questions particulières du deuxième groupe d'opposition -

QUESTION NO 54

Détail des contrats et ententes signés avec les compagnies pharmaceutiques dans le cadre de la politique du médicament.

RÉPONSE NO 54

La réponse est fournie à la question particulière numéro 502 de l'opposition officielle.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2017-2018

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

- Réponses aux questions particulières du deuxième groupe d'opposition -

QUESTION NO 55

Nombre de médecins omnipraticiens et spécialistes, désengagés ou non participant à la RAMQ, par année, depuis cinq ans.

RÉPONSE NO 55

La réponse est fournie à la question particulière numéro 480 de l'opposition officielle.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2017-2018

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

- Réponses aux questions particulières du deuxième groupe d'opposition -

QUESTION NO 56

Montant versé à titre d'honoraires aux pharmaciens pour les cinq dernières années.

RÉPONSE NO 56

La réponse est fournie à la question particulière numéro 503 de l'opposition officielle.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2017-2018

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

- Réponses aux questions particulières du deuxième groupe d'opposition -

QUESTION NO 57

Nombre de personnes avec qui la RAMQ transige en anglais.

RÉPONSE NO 57

La réponse est fournie à la question particulière numéro 504 de l'opposition officielle.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2017-2018

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

- Réponses aux questions particulières du deuxième groupe d'opposition -

QUESTION NO 58

Estimation du coût des actes médicaux non payés par des personnes non couvertes par la RAMQ.

RÉPONSE NO 58

La réponse est fournie à la question particulière numéro 505 de l'opposition officielle.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2017-2018

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

- Réponses aux questions particulières du deuxième groupe d'opposition -

QUESTION NO 59

État de situation au sujet du registre du don d'organes.

RÉPONSE NO 59

La réponse est fournie à la question particulière numéro 506 de l'opposition officielle.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2017-2018

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

- Réponses aux questions particulières du deuxième groupe d'opposition -

QUESTION NO 60

Pour chaque année depuis 2004-2005, le nombre total d'accommodements qui ont été accordés ou refusés par le ministère (ou l'organisme d'état) et la ventilation par type d'accommodement (handicap, grossesse, motifs religieux, etc.).

RÉPONSE NO 60

La RAMQ ne tient pas de registre sur les accommodements accordés ou refusés.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2017-2018

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

- Réponses aux questions particulières du deuxième groupe d'opposition -

QUESTION NO 61

Économie réalisée en 2013-2014, 2014-2015, 2015-2016 et 2016-2017 pour la baisse des prix des médicaments génériques. Prévisions pour 2017-2018.

RÉPONSE NO 61

Les économies pour 2016-2017 sont de 8 M\$.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2017-2018

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

- Réponses aux questions particulières du deuxième groupe d'opposition -

QUESTION NO 62

Impacts financiers de la hausse de la marge bénéficiaire accordée aux grossistes en 2014-2015, 2015-2016 et 2016-2017. Prévisions pour 2017-2018.

RÉPONSE NO 62

Aucune hausse de la marge bénéficiaire des grossistes n'est prévue après 2012-2013. Donc, il n'y a pas d'impact financier à estimer pour les années suivantes.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2017-2018

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

- Réponses aux questions particulières du deuxième groupe d'opposition -

QUESTION NO 63

Postes de médecine familiale dans les quatre facultés étudiantes du Québec laissé vacant en 2014, 2015, 2016 et 2017.

RÉPONSE NO 63

La réponse est fournie par le ministère de la Santé et des Services sociaux à la question particulière numéro 303 du deuxième groupe de l'opposition.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2017-2018

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

- Réponses aux questions particulières du deuxième groupe d'opposition -

QUESTION NO 64

Nombre de médecins résidents incapables de trouver un poste au Québec en 2016 selon la spécialité.

RÉPONSE NO 64

La réponse est fournie par le ministère de la Santé et des Services sociaux à la question particulière numéro 304 du deuxième groupe de l'opposition.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2017-2018

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

- Réponses aux questions particulières du deuxième groupe d'opposition -

QUESTION NO 65

Nombre de jeunes urgentologues qui ont quitté le Québec en 2016 et depuis le début de l'année 2017.

RÉPONSE NO 65

La réponse est fournie par le ministère de la Santé et des Services sociaux à la question particulière numéro 305 du deuxième groupe de l'opposition.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2017-2018

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

- Réponses aux questions particulières du deuxième groupe d'opposition -

QUESTION NO 66

Plan de réduction des admissions dans les facultés de médecine en 2018 ou 2019.

RÉPONSE NO 66

La réponse est fournie par le ministère de la Santé et des Services sociaux à la question particulière numéro 306 du deuxième groupe de l'opposition.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2017-2018

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

- Réponses aux questions particulières du deuxième groupe d'opposition -

QUESTION NO 67

Liste des cliniques médicales qui ont fermé leur porte en 2016 et depuis le début de l'année 2017.

RÉPONSE NO 67

La réponse est fournie par le ministère de la Santé et des Services sociaux à la question particulière numéro 307 du deuxième groupe de l'opposition.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2017-2018

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

- Réponses aux questions particulières du deuxième groupe d'opposition -

QUESTION NO 68

Délai moyen des patients inscrits sur le Guichet d'accès à un médecin de famille avant d'être pris en charge par un médecin pour l'ensemble du Québec, par région et selon l'état de santé des patients.

RÉPONSE NO 68

La réponse est fournie par le ministère de la Santé et des Services sociaux à la question particulière numéro 292 du deuxième groupe de l'opposition.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2017-2018

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

- Réponses aux questions particulières du deuxième groupe d'opposition -

QUESTION NO 69

Délai maximum des patients inscrits sur le Guichet d'accès à un médecin de famille avant d'être pris en charge par un médecin pour l'ensemble du Québec, par région et selon l'état de santé des patients.

RÉPONSE NO 69

La réponse est fournie par le ministère de la Santé et des Services sociaux à la question particulière numéro 293 du deuxième groupe de l'opposition.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2017-2018

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

- Réponses aux questions particulières du deuxième groupe d'opposition -

QUESTION NO 70

Tout document produit pour ou par le MSSS sur le bilan d'implantation de l'accès adapté par les médecins de famille depuis le 1^{er} avril 2014.

RÉPONSE NO 70

La réponse est fournie par le ministère de la Santé et des Services sociaux à la question particulière numéro 294 du deuxième groupe de l'opposition.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2017-2018

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

- Réponses aux questions particulières du deuxième groupe d'opposition -

QUESTION NO 71

Nombre de médecins qui offrent des consultations médicales grâce à l'accès adapté en 2014, 2015, 2016 et depuis le début de l'année 2017.

RÉPONSE NO 71

La réponse est fournie par le ministère de la Santé et des Services sociaux à la question particulière numéro 295 du deuxième groupe de l'opposition.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2017-2018

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

- Réponses aux questions particulières du deuxième groupe d'opposition -

QUESTION NO 72

Liste des cliniques médicales (GMF et autres) qui offrent des consultations médicales grâce à l'accès adapté en 2014, 2015, 2016 et depuis le début de l'année 2017.

RÉPONSE NO 72

La réponse est fournie par le ministère de la Santé et des Services sociaux à la question particulière numéro 296 du deuxième groupe de l'opposition.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2017-2018

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

- Réponses aux questions particulières du deuxième groupe d'opposition -

QUESTION NO 73

Nombre de consultations médicales offertes grâce à l'accès adapté en 2014, 2015, 2016 et depuis de début de l'année 2017 au Québec, par région, par réseau local de santé et par cliniques médicales.

RÉPONSE NO 73

La réponse est fournie par le ministère de la Santé et des Services sociaux à la question particulière numéro 297 du deuxième groupe de l'opposition.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2017-2018

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

- Réponses aux questions particulières du deuxième groupe d'opposition -

QUESTION NO 74

Nombre et proportion de personnes n'ayant pas de médecin de famille par région, par réseau local de santé (RLS) au 31 mars 2014, 2015, 2016 et pour toutes les périodes de l'année 2016-2017.

RÉPONSE NO 74

Voir le tableau en annexe.

**Nombre et proportion de personne n'ayant pas de médecin de famille
par région et réseau local de santé (RLS) de résidence**

	2016-12-31
01 Bas-Saint-Laurent	
0101 RLS DE RIMOUSKI	
Personnes non inscrites	10 371
Proportion non inscrits	18,7%
0102 RLS DE LA MITIS	
Personnes non inscrites	2 610
Proportion non inscrits	14,3%
0103 RLS DE MATANE	
Personnes non inscrites	2 018
Proportion non inscrits	9,7%
0104 RLS DE LA MATAPEDIA	
Personnes non inscrites	2 792
Proportion non inscrits	16,0%
0105 RLS DES BASQUES	
Personnes non inscrites	665
Proportion non inscrits	7,7%
0106 RLS DE TEMISCOUATA	
Personnes non inscrites	1 724
Proportion non inscrits	8,9%
0107 RLS DE RIVIERE-DU-LOUP	
Personnes non inscrites	3 291
Proportion non inscrits	9,8%
0108 RLS DE KAMOURASKA	
Personnes non inscrites	2 841
Proportion non inscrits	13,6%
Personnes non inscrites 01 Bas-Saint-Laurent	26 312
Proportion non inscrits 01 Bas-Saint-Laurent	13,5%
02 SAGUENAY-LAC-SAINT-JEAN	
0201 RLS DE LA BAIE	
Personnes non inscrites	4 762
Proportion non inscrits	22,2%
0202 RLS DE CHICOUTIMI	
Personnes non inscrites	12 256
Proportion non inscrits	16,2%
0203 RLS DE JONQUIERE	
Personnes non inscrites	9 986
Proportion non inscrits	15,4%
0204 RLS DU DOMAINE-DU-ROY	
Personnes non inscrites	3 496
Proportion non inscrits	11,3%
0205 RLS DE MARIA-CHAPDELAINE	
Personnes non inscrites	1 201
Proportion non inscrits	4,8%
0206 RLS DE LAC-SAINT-JEAN-EST	
Personnes non inscrites	4 303
Proportion non inscrits	8,4%
Personnes non inscrites 02 SAGUENAY-LAC-SAINT-JEAN	36 004
Proportion non inscrits 02 SAGUENAY-LAC-SAINT-JEAN	13,4%
03 Capitale-Nationale	
0301 RLS DE PORTNEUF	
Personnes non inscrites	6 244
Proportion non inscrits	12,0%
0302 RLS DE QUEBEC-SUD	
Personnes non inscrites	68 205
Proportion non inscrits	23,1%
0303 RLS DE QUEBEC-NORD	
Personnes non inscrites	71 268
Proportion non inscrits	21,6%
0304 RLS DE CHARLEVOIX	
Personnes non inscrites	2 861
Proportion non inscrits	10,2%
Personnes non inscrites 03 Capitale-Nationale	148 578
Proportion non inscrits 03 Capitale-Nationale	21,1%

**Nombre et proportion de personne n'ayant pas de médecin de famille
par région et réseau local de santé (RLS) de résidence**

	2016-12-31
04 Mauricie et Centre-du-Québec	
0401 RLS DU HAUT-SAINT-AURICE	
Personnes non inscrites	3 196
Proportion non inscrits	22,0%
0402 RLS DE LA VALLEE DE LA BATISCAN	
Personnes non inscrites	2 856
Proportion non inscrits	11,5%
0403 RLS DU CENTRE-DE-LA-AURICIE	
Personnes non inscrites	10 781
Proportion non inscrits	17,1%
0404 RLS DE MASKINONGE	
Personnes non inscrites	3 243
Proportion non inscrits	14,5%
0405 RLS DE TROIS-RIVIERES	
Personnes non inscrites	29 761
Proportion non inscrits	22,0%
0406 RLS DE BECANCOUR - NICOLET-YAMASKA	
Personnes non inscrites	4 719
Proportion non inscrits	11,0%
0407 RLS DE DRUMMOND	
Personnes non inscrites	14 724
Proportion non inscrits	14,5%
0408 RLS D'ARTHABASKA - DE L'ERABLE	
Personnes non inscrites	20 430
Proportion non inscrits	21,8%
Personnes non inscrites 04 Mauricie et Centre-du-Québec	89 710
Proportion non inscrits 04 Mauricie et Centre-du-Québec	18,0%
05 Estrie	
0501 RLS DU GRANIT	
Personnes non inscrites	3 265
Proportion non inscrits	15,3%
0502 RLS D'ASBESTOS	
Personnes non inscrites	3 076
Proportion non inscrits	21,9%
0503 RLS DU HAUT-SAINT-FRANCOIS	
Personnes non inscrites	5 265
Proportion non inscrits	24,3%
0504 RLS DE VAL SAINT-FRANCOIS	
Personnes non inscrites	4 786
Proportion non inscrits	15,9%
0505 RLS DE COATICOOK	
Personnes non inscrites	3 333
Proportion non inscrits	18,7%
0506 RLS DE MEMPHREMAGOG	
Personnes non inscrites	11 094
Proportion non inscrits	21,8%
0507 RLS DE SHERBROOKE	
Personnes non inscrites	37 365
Proportion non inscrits	24,0%
Personnes non inscrites 05 Estrie	68 184
Proportion non inscrits 05 Estrie	21,9%

**Nombre et proportion de personne n'ayant pas de médecin de famille
par région et réseau local de santé (RLS) de résidence**

2016-12-31

06 Montréal	
0601 RLS DE PIERREFONDS - LAC SAINT-LOUIS	
Personnes non inscrites	72 299
Proportion non inscrits	33,5%
0602 RLS DE DORVAL - LACHINE - LASALLE	
Personnes non inscrites	47 257
Proportion non inscrits	34,3%
0603 RLS DE VERDUN - COTE ST-PAUL - ST-HENRI - POINTE-ST-CHARLES	
Personnes non inscrites	51 874
Proportion non inscrits	35,3%
0604 RLS DE RIVIERE-DES-PRAIRIES - ANJOU - MONTREAL-EST	
Personnes non inscrites	72 574
Proportion non inscrits	37,4%
0605 RLS DE HOCHELAGA - MERCIER-OUEST - ROSEMONT	
Personnes non inscrites	71 250
Proportion non inscrits	41,5%
0606 RLS DE SAINT-LEONARD - SAINT-MICHEL	
Personnes non inscrites	62 167
Proportion non inscrits	47,4%
0607 RLS DE COTE-DES-NEIGES - METRO - PARC-EXTENSION	
Personnes non inscrites	90 408
Proportion non inscrits	44,2%
0608 RLS DE COTE-SAINT-LUC - NDG - MONTREAL-OUEST	
Personnes non inscrites	40 372
Proportion non inscrits	34,2%
0609 RLS DES FAUBOURGS - PLATEAU-MONT-ROYAL - ST-LOUIS-DU-PARC	
Personnes non inscrites	58 972
Proportion non inscrits	43,2%
0611 RLS DU NORD DE L'ILE - SAINT-LAURENT	
Personnes non inscrites	60 835
Proportion non inscrits	40,9%
0612 RLS DE LA PETITE PATRIE - VILLERAY	
Personnes non inscrites	45 211
Proportion non inscrits	43,8%
0613 RLS D'AHUNTSIC - MONTREAL-NORD	
Personnes non inscrites	64 291
Proportion non inscrits	40,1%
Personnes non inscrites 06 Montréal	737 510
Proportion non inscrits 06 Montréal	39,5%
07 Outaouais	
0701 RLS DE GRANDE-RIVIERE - HULL - GATINEAU	
Personnes non inscrites	75 792
Proportion non inscrits	32,1%
0702 RLS DU PONTIAC	
Personnes non inscrites	3 377
Proportion non inscrits	17,7%
0703 RLS DES COLLINES-DE-L'OUTAOUAIS	
Personnes non inscrites	9 959
Proportion non inscrits	27,8%
0704 RLS DE LA VALLEE-DE-LA-GATINEAU	
Personnes non inscrites	2 786
Proportion non inscrits	13,9%
0705 RLS DE LA VALLEE-DE-LA-LIEVRE ET DE LA PETITE-NATION	
Personnes non inscrites	10 606
Proportion non inscrits	20,0%
Personnes non inscrites 07 Outaouais	102 520
Proportion non inscrits 07 Outaouais	28,2%
08 Abitibi-Témiscamingue	
0803 RLS DE ROUYN-NORANDA	
Personnes non inscrites	10 611
Proportion non inscrits	25,9%
0804 RLS DE L'ABITIBI-OUEST	
Personnes non inscrites	4 012
Proportion non inscrits	20,0%
0805 RLS DE L'ABITIBI	
Personnes non inscrites	2 867
Proportion non inscrits	11,8%
0806 RLS DE LA VALLEE-DE-L'OR	
Personnes non inscrites	13 855
Proportion non inscrits	32,8%
0807 RLS DU TEMISCAMING	
Personnes non inscrites	4 695
Proportion non inscrits	29,8%
Personnes non inscrites 08 Abitibi-Témiscamingue	36 040
Proportion non inscrits 08 Abitibi-Témiscamingue	25,1%

**Nombre et proportion de personne n'ayant pas de médecin de famille
par région et réseau local de santé (RLS) de résidence**

	2016-12-31
09 Côte-Nord	
0903 RLS DE PORT-CARTIER	
Personnes non inscrites	1 157
Proportion non inscrits	16,3%
0904 RLS DE SEPT-ILES	
Personnes non inscrites	4 112
Proportion non inscrits	15,4%
0905 RLS DE CANIAPISCAU	
Personnes non inscrites	1 982
Proportion non inscrits	63,4%
0906 RLS DE LA MINGANIE	
Personnes non inscrites	1 656
Proportion non inscrits	25,4%
0907 RLS DE LA BASSE-COTE-NORD	
Personnes non inscrites	4 652
Proportion non inscrits	95,4%
0908 RLS DE KAWAWACHIKAMACH	
Personnes non inscrites	457
Proportion non inscrits	70,3%
0909 RLS DE LA HAUTE-COTE-NORD - MANICOUAGAN	
Personnes non inscrites	8 911
Proportion non inscrits	21,8%
Personnes non inscrites 09 Côte-Nord	22 927
Proportion non inscrits 09 Côte-Nord	25,5%
10 Nord-du-Québec	
9999 RLS inconnu	
Personnes non inscrites	2 109
Proportion non inscrits	15,6%
Personnes non inscrites 10 Nord-du-Québec	2 109
Proportion non inscrits 10 Nord-du-Québec	15,6%
11 GASPÉSIE-ÎLES-DE-LA-MADELINE	
1101 RLS DE LA BAIE-DES-CHALEURS	
Personnes non inscrites	6 148
Proportion non inscrits	19,1%
1102 RLS DU ROCHER-PERCE	
Personnes non inscrites	2 603
Proportion non inscrits	15,8%
1103 RLS DE LA COTE-DE-GASPE	
Personnes non inscrites	2 972
Proportion non inscrits	16,4%
1104 RLS DES ILES-DE-LA-MADELINE	
Personnes non inscrites	1 353
Proportion non inscrits	11,0%
1105 RLS DE LA HAUTE-GASPESIE	
Personnes non inscrites	2 204
Proportion non inscrits	20,3%
Personnes non inscrites 11 GASPÉSIE-ÎLES-DE-LA-MADELINE	15 280
Proportion non inscrits 11 GASPÉSIE-ÎLES-DE-LA-MADELINE	17,0%
12 Chaudière-Appalaches	
1201 RLS DES ETCHEMINS	
Personnes non inscrites	1 613
Proportion non inscrits	9,9%
1202 RLS ALPHONSE-DESJARDINS	
Personnes non inscrites	33 619
Proportion non inscrits	13,7%
1203 RLS DE BEAUCE	
Personnes non inscrites	5 771
Proportion non inscrits	8,2%
1204 RLS DE LA REGION DE THETFORD	
Personnes non inscrites	2 960
Proportion non inscrits	7,1%
1205 RLS DE MONTMAGNY-L'ISLET	
Personnes non inscrites	4 570
Proportion non inscrits	11,5%
Personnes non inscrites 12 Chaudière-Appalaches	48 533
Proportion non inscrits 12 Chaudière-Appalaches	11,7%
13 Laval	
1301 RLS DE LAVAL	
Personnes non inscrites	125 637
Proportion non inscrits	30,1%
Personnes non inscrites 13 Laval	125 637
Proportion non inscrits 13 Laval	30,1%
14 Lanaudière	
1401 RLS DE LANAUDIÈRE-NORD	
Personnes non inscrites	46 574
Proportion non inscrits	22,1%
1402 RLS DE LANAUDIÈRE-SUD	
Personnes non inscrites	73 513
Proportion non inscrits	26,1%
Personnes non inscrites 14 Lanaudière	120 087
Proportion non inscrits 14 Lanaudière	24,4%

**Nombre et proportion de personne n'ayant pas de médecin de famille
par région et réseau local de santé (RLS) de résidence**

	2016-12-31
15 Laurentides	
1501 RLS DE DEUX-MONTAGNES - MIRABEL-SUD	
Personnes non inscrites	31 533
Proportion non inscrits	27,2%
1502 RLS DE LA RIVIERE-DU-NORD - MIRABEL-NORD	
Personnes non inscrites	51 626
Proportion non inscrits	32,2%
1503 RLS DE THERESE-DE BLAINVILLE	
Personnes non inscrites	44 860
Proportion non inscrits	29,0%
1504 RLS D'ANTOINE-LABELLE	
Personnes non inscrites	4 870
Proportion non inscrits	14,2%
1505 RLS DES PAYS-D'EN-HAUT	
Personnes non inscrites	8 964
Proportion non inscrits	21,5%
1506 RLS DES LAURENTIDES	
Personnes non inscrites	7 770
Proportion non inscrits	17,0%
1507 RLS D'ARGENTUILL	
Personnes non inscrites	7 511
Proportion non inscrits	24,0%
Personnes non inscrites 15 Laurentides	157 134
Proportion non inscrits 15 Laurentides	26,9%
16 Montérégie	
1602 RLS DU HAUT-SAINT-LAURENT	
Personnes non inscrites	8 263
Proportion non inscrits	35,0%
1603 RLS DU SUROIT	
Personnes non inscrites	18 167
Proportion non inscrits	32,1%
1604 RLS DE JARDINS-ROUSSILLON	
Personnes non inscrites	68 582
Proportion non inscrits	32,5%
1605 RLS DE CHAMPLAIN	
Personnes non inscrites	80 062
Proportion non inscrits	37,9%
1606 RLS PIERRE-BOUCHER	
Personnes non inscrites	78 120
Proportion non inscrits	31,5%
1607 RLS DU HAUT-RICHELIEU - ROUVILLE	
Personnes non inscrites	52 264
Proportion non inscrits	28,6%
1608 RLS DE RICHELIEU-YAMASKA	
Personnes non inscrites	49 622
Proportion non inscrits	23,6%
1609 RLS PIERRE-DE SAUREL	
Personnes non inscrites	13 422
Proportion non inscrits	26,6%
1610 RLS DE LA POMMERAIE	
Personnes non inscrites	6 640
Proportion non inscrits	12,7%
1611 RLS DE LA HAUTE-YAMASKA	
Personnes non inscrites	15 451
Proportion non inscrits	15,5%
1612 RLS DE VAUDREUIL-SOULANGES	
Personnes non inscrites	43 255
Proportion non inscrits	29,2%
Personnes non inscrites 16 Montérégie	433 848
Proportion non inscrits 16 Montérégie	29,0%
17 Nunavik	
9999 RLS inconnu	
Personnes non inscrites	10 596
Proportion non inscrits	97,4%
Personnes non inscrites 17 Nunavik	10 596
Proportion non inscrits 17 Nunavik	97,4%
18 Terres-Cries-de-la-Baie-James	
9999 RLS inconnu	
Personnes non inscrites	16 287
Proportion non inscrits	96,9%
Personnes non inscrites 18 Terres-Cries-de-la-Baie-James	16 287
Proportion non inscrits 18 Terres-Cries-de-la-Baie-James	96,9%
Total provincial personnes non inscrites	2 197 296
Total provincial proportion non inscrits	27,5%

Données produites en date du 7 avril 2017

Nombre de personnes non inscrites au 31 décembre 2016 : 2 197 296

Proportion de la population non inscrites au 31 décembre 2016 : 27,5%

ÉTUDE DES CRÉDITS 2017-2018**RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC****- Réponses aux questions particulières du deuxième groupe d'opposition -**

QUESTION NO 75

Concernant les jours travaillés par les médecins selon le type de facturation, indiquez pour, 2013-2014, 2014-2015, 2015-2016 et 2016-2017 :

- nombre de jours avec facturation;
- nombre de médecins ayant facturé au moins une journée.

RÉPONSE NO 75

Pour les médecins omnipraticiens :

Jours facturés par les médecins selon le type de facturation

Année	Mode de rémunération	Nombre de jours	Nombre de médecins
2013-2014			
	Mode rémunération à l'acte seulement	1 033 008	8 433
	Tarif horaire (TH) ou honoraires fixes (HF)	228 713	5 939
	Rémunération mixte (acte + TH ou HF)	410 745	6 122
	Total	1 672 466	8 956
2014-2015			
	Mode rémunération à l'acte seulement	1 067 511	8 666
	Tarif horaire (TH) ou honoraires fixes (HF)	215 882	5 988
	Rémunération mixte (acte + TH ou HF)	423 856	6 233
	Total	1 707 249	9 147
2015-2016			
	Mode rémunération à l'acte seulement	1 129 368	8 898
	Tarif horaire (TH) ou honoraires fixes (HF)	188 673	6 096
	Rémunération mixte (acte + TH ou HF)	415 518	6 294
	Total	1 733 559	9 277

ÉTUDE DES CRÉDITS 2017-2018

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

- Réponses aux questions particulières du deuxième groupe d'opposition -

QUESTION NO 76

Concernant l'entente sur l'étalement des hausses de la rémunération qui seront versées aux médecins :

- sommes qui doivent être versées aux médecins spécialistes par année d'ici 2022;
- sommes qui doivent être versées aux omnipraticiens par année et d'ici 2022;
- dépense probable pour la rémunération des médecins spécialistes par année d'ici 2022;
- dépenses probable pour la rémunération des omnipraticiens par année d'ici 2022.

RÉPONSE NO 76

Tel que mentionné dans les documents budgétaires du Discours sur le budget 2017-2018, la proposition gouvernementale actuelle à l'égard de la rémunération médicale prévoit un réaménagement de l'étalement convenu en 2014.

La proposition gouvernementale apparaît à la section E (article 4.3) :

http://www.budget.finances.gouv.qc.ca/budget/2017-2018/fr/documents/Budget1718_RenseignementsAdd.pdf#page=123

ÉTUDE DES CRÉDITS 2017-2018

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

- Réponses aux questions particulières du deuxième groupe d'opposition -

QUESTION NO 77

Copie des ententes signées en 2014 avec les Fédérations médicales (FMOQ et FMSQ) sur l'étalement des hausses de la rémunération des médecins.

RÉPONSE NO 77

Vous trouverez ci-joint, les ententes sur l'étalement convenues entre le MSSS et chacune des fédérations médicales.

PROTOCOLE D'ACCORD

INTERVENU ENTRE LE MINISTRE DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX ET LA FÉDÉRATION DES MÉDECINS SPÉCIALISTES DU QUÉBEC CONCERNANT L'ÉTALEMENT DE CERTAINS MONTANTS CONSENTIS À LA RÉMUNÉRATION DES MÉDECINS SPÉCIALISTES

CONSIDÉRANT l'Entente intervenue entre la FMSQ et le MSSS dans le cadre de l'application de l'Entente du 10 janvier 2007 et prévoyant des investissements en médecine spécialisée jusqu'à l'année 2016-16 (ci-après « l'Entente de 2007 »);

CONSIDÉRANT le Protocole d'accord relatif au renouvellement de l'Accord-cadre MSSS-FMSQ pour la période du 1^{er} avril 2010 au 31 mars 2015 et prévoyant des investissements en médecine spécialisée jusqu'à l'année 2016-17 (ci-après le « Protocole de 2011 »);

CONSIDÉRANT l'objectif du Gouvernement de réduire le déficit budgétaire pour l'année en cours et d'atteindre l'équilibre budgétaire pour l'année 2016-16;

CONSIDÉRANT que le Gouvernement a demandé à la Fédération de rouvrir l'Entente de 2007 et le Protocole de 2011 afin d'étaler le versement de certains montants consentis, au cours de la période du 1^{er} avril 2010 au 31 mars 2015 (avec effet budgétaire jusqu'en 2016-17), et ce, pour lui permettre l'atteinte des objectifs budgétaires tout en permettant de verser aux médecins les sommes prévues par les ententes intervenues entre les parties;

CONSIDÉRANT que la Fédération a accepté de participer à l'effort d'équilibre budgétaire demandé par le Gouvernement et d'étaler certains montants consentis aux médecins spécialistes;

CONSIDÉRANT les multiples rencontres de négociation tenues entre les parties;

CONSIDÉRANT la volonté des parties de conclure d'une entente satisfaisante pour répondre aux objectifs susmentionnés et fixer les modalités de versement des montants demeurant à être payés en vertu de l'Entente de 2007 et du Protocole de 2011 ou au titre des montants non réclamés accumulés;

CONSIDÉRANT que la Fédération a également accepté de renoncer à certaines sommes dans le cours du mandat d'un prochain gouvernement afin de lui octroyer une marge de manœuvre additionnelle;

EN CONSIDÉRATION DE CE QUI PRÉCÈDE, les parties conviennent de modifier certaines dispositions de l'Entente de 2007 et du Protocole de 2011 ainsi que l'annexe financière jointe au Protocole de 2011, de la façon suivante :

1. Les dispositions de l'Accord-cadre, incluant celles prévues à l'Entente de 2007 et au Protocole de 2011, s'appliquent sous réserve des dispositions du présent protocole d'accord qui ont préséance.
 - 1.1 Les montants récurrents qui demeuraient à être versés en vertu des articles 2 et 4 de l'Entente de 2007 et des articles 1, 2 et 7 du Protocole de 2011 sont remplacés par un montant récurrent total à terme, soit au 31 mars 2020, de 428,1 M\$. Le versement de ce montant est étalé de la façon suivante, au 1^{er} avril de chaque année :
 - a) 76,3 M\$ pour la période du 1^{er} avril 2015 au 31 mars 2016;
 - b) 125,0 M\$ pour la période du 1^{er} avril 2016 au 31 mars 2017;
 - c) 105,0 M\$ pour la période du 1^{er} avril 2017 au 31 mars 2018;

3 novembre 2014

- d) 109,0 M\$ pour la période du 1^{er} avril 2016 au 31 mars 2019;
- e) 12,8 M\$ pour la période du 1^{er} avril 2019 au 31 mars 2020.
- 1.2 Le montant non récurrent de 350,0 M\$ déjà accumulé au 31 mars 2014 de même que les montants non récurrents qui seraient payables en raison de l'étalement des montants récurrents prévus à l'article 1.1 sont remplacés par un montant non récurrent total à terme, soit au 31 mars 2022, de 872,1 M\$. Le versement de ce montant est étalé de la façon suivante, au 1^{er} avril de chaque année :
- a) 35,0 M\$ pour la période du 1^{er} avril 2015 au 31 mars 2016;
- b) 0 M\$ pour la période du 1^{er} avril 2016 au 31 mars 2017;
- c) 50,0 M\$ pour la période du 1^{er} avril 2017 au 31 mars 2018;
- d) 150,0 M\$ pour la période du 1^{er} avril 2018 au 31 mars 2019;
- e) 250,0 M\$ pour la période du 1^{er} avril 2019 au 31 mars 2020;
- f) 377,0 M\$ pour la période du 1^{er} avril 2020 au 31 mars 2021;
- g) 0,1 M\$ pour la période du 1^{er} avril 2021 au 31 mars 2022.
- 1.3 Afin de tenir compte de l'impact prévisible de l'évolution de pratique, le pourcentage de redressement de l'enveloppe budgétaire globale prévu à l'article 8 du Protocole de 2011 est modifié et remplacé par des hypothèses basées, entre autres, sur les prévisions d'évolution des effectifs médicaux. Ces hypothèses sont réévaluées annuellement pour refléter l'évolution de pratique réelle et observée et l'annexe financière est ajustée en conséquence.
- 1.4 Les montants prévus aux articles 1.1 et 1.2 ainsi que les montants d'évolution de pratique prévus à l'article 1.3 et accordés au 1^{er} avril de chaque année durant la période d'étalement convenue se retrouvent dans l'annexe financière jointe au présent protocole d'accord.
- 1.5 La totalité des sommes récurrentes prévues à l'article 1.1 du présent protocole d'accord est allouée en hausses tarifaires selon les modalités identifiées par la Fédération et entérinées par les parties, à l'exception des sommes prévues au financement du Protocole d'accord relatif à la rémunération des médecins spécialistes qui assurent la garde en disponibilité supra-régionale en neurologie pour l'accès au traitement par Méthotrexate, du Protocole d'accord relatif à la rémunération de certaines activités professionnelles accomplies par les médecins spécialistes coordonnateurs en don et transplantation d'organes et de tissus et de la lettre d'entente n° 203 concernant le projet pilote du Centre de prélèvement d'organes de l'Hôpital du Sacré-Coeur de Montréal.
- 1.6 De façon à assurer la mise en place des mesures mentionnées à l'article 1.5 ainsi qu'une hausse tarifaire de 202,5 M\$ à être octroyés aux médecins spécialistes, les parties conviennent de finaliser, d'ici au 30 novembre 2014, la conclusion d'une modification 71 à l'Accord-cadre représentant un coût d'environ 187,3 M\$, selon les évaluations convenues, et de convenir par la suite dans les meilleurs délais d'une autre modification à l'Accord-cadre permettant d'introduire le solde. La date de prise d'effet des hausses tarifaires prévues à cette modification sera le 1^{er} avril 2015. Le financement de cette modification et de celle assurant la mise en place du solde est effectué en utilisant les montants prévus aux articles 1.1 a) et 1.2 a). Le solde nécessaire est assuré par les économies découlant de la réduction du budget applicable aux mesures prévues à la lettre d'entente n° 201, laquelle est remplacée par celle jointe en annexe du présent protocole d'accord.

3 novembre 2014

- 1.7 Les parties reconnaissent que les montants non récurrents prévus à l'article 1.2 peuvent être versés aux médecins spécialistes soit par le biais de paiements forfaitaires ou soit en devantant les hausses tarifaires ultérieures payables aux médecins spécialistes, le tout pourvu que les coûts prévus à cet égard au cours de chacune de ces années soient respectés. Les modalités d'utilisation ou de versement de ces montants sont identifiées par la Fédération et entérinées par les parties, et ce, en tenant compte des principes et règles comptables en vigueur dans l'administration publique lesquels doivent permettre au MSSB d'attribuer ces coûts au cours de l'année où ceux-ci sont prévus.
2. Le renouvellement de l'Accord-cadre à convenir pour la période débutant le 1^{er} avril 2015 se fera de façon à octroyer minimalement les augmentations qui seront accordées au personnel des secteurs public et parapublic étant toutefois entendu que tout accord supplémentaire, le cas échéant, devra être négocié et convenu entre les parties.

Les parties conviennent que le présent protocole d'accord n'a aucunement pour effet d'affecter les négociations devant être effectuées par les parties pour le renouvellement de l'Accord-cadre.

3. Le présent protocole d'accord prend effet à compter du 24 septembre 2014.

EN FOI DE QUOI, les parties ont signé à Montreal
 Ce 7^eième jour de novembre 2014.


 GAÉTAN BARRETTE
 Ministre
 Ministère de la Santé et
 Services sociaux


 DIANE FRANCOEUR, M.D.
 Présidente
 Fédération des médecins
 spécialistes du Québec

LETTRE D'ENTENTE N° 201

CONCERNANT LA MISE EN APPLICATION DU PROTOCOLE D'ACCORD RELATIF À LA RÉMUNÉRATION DE CERTAINES ACTIVITÉS MÉDICO-ADMINISTRATIVES ACCOMPLIES DANS UN ÉTABLISSEMENT DE SANTÉ, DE LA RÉMUNÉRATION DE RÉUNIONS CLINIQUES MULTIDISCIPLINAIRES AINSI QUE DE NOUVELLES ACTIVITÉS D'ENSEIGNEMENT

CONSIDÉRANT l'adoption du Protocole d'accord intervenu entre le ministre de la Santé et des Services sociaux et la Fédération des médecins spécialistes du Québec concernant l'établissement de certains montants consentis à la rémunération des médecins spécialistes (ci-après le « Protocole d'accord de 2014 »);

CONSIDÉRANT qu'en vertu du Protocole d'accord de 2014 les parties négociantes ont convenu des modalités de versement des sommes récurrentes et non récurrentes dues aux médecins spécialistes;

CONSIDÉRANT qu'afin de financer complètement la mise en place de la Modification 71 à l'Accord-cadre, les parties ont convenu de la nécessité de réduire les budgets liés à la rémunération de certaines activités médico-administratives accomplies dans un établissement de santé, de réunions cliniques multidisciplinaires et de nouvelles activités d'enseignement;

CONSIDÉRANT que les modalités de rémunération et la tarification applicables ont été déterminées par les parties négociantes sur la base de différentes hypothèses actuarielles;

CONSIDÉRANT que les coûts réels de ces mesures peuvent différer des coûts anticipés par les parties négociantes;

CONSIDÉRANT la nécessité d'assurer un suivi approprié des coûts réels à l'introduction de ces mesures.

LES PARTIES CONVIENNENT DE CE QUI SUIT :

1. D'établir, que pour chacune des quatre prochaines années, le budget total alloué aux mesures mentionnées en titre est le suivant :

2014-2015 :	40 M\$
2016-2016 :	120,2 M\$
2016-2017 :	130,6 M\$
2017-2018 :	140 M\$

2. Les budgets mentionnés à l'article 1 sont répartis comme suit :

	2014-2015	2016-2016	2016-2017	2017-2018
Réunions cliniques multidisciplinaires	10 M\$	23,2 M\$	20,0 M\$	30 M\$
Activités d'enseignement	15 M\$	40 M\$	42 M\$	43 M\$
Activités médico-administratives	15 M\$	65 M\$	68 M\$	87 M\$
Coût total	40 M\$	128,2 M\$	130,0 M\$	140 M\$

3. D'assurer un suivi mensuel des coûts au cours des 4 prochaines années d'application. Pour ce faire, les parties conviennent d'établir des estimations en nombre d'heures, par établissement, basées sur la mission de l'établissement ainsi que la région dans laquelle se trouve celui-ci.
4. Au cours de chacune des années d'application, si le coût total réel pour les 3 mesures est inférieur aux prévisions, une nouvelle répartition des montants sera convenue, et ce, pour autant que la somme totale annuelle demeure telle qu'indiquée au point 1.
5. De plus, dans l'éventualité où le suivi par établissement permet d'observer que la facturation des médecins spécialistes diffère sensiblement des estimations, les parties négociantes conviennent des mesures à prendre afin de favoriser une équité dans la répartition.
6. Les parties conviennent de procéder à l'analyse de la dépense réelle pour 2014-2015 et 2016-2016, et ce, aussitôt que les données nécessaires seront disponibles. Si la dépense observée est supérieure au financement prévu pour ces 2 années respectivement, les

parties conviennent d'un mécanisme de récupération du dépassement à même les sommes non récurrentes prévues à l'article 1.2 du Protocole d'accord de 2014. Si la dépense est inférieure au financement prévu au cours d'une année, les parties conviennent que le montant de la non-utilisation sera utilisé, sur une base non récurrente ou récurrente, le cas échéant, de la façon identifiée par la Fédération et entérinée par les parties.

EN FOI DE QUOI, LES PARTIES ONT SIGNÉ A

CE 7^e JOUR DE novembre 2014.


GAETAN BARETTE, M.D.
Ministre
Ministère de la santé et des
services sociaux


DIANE FRANCOEUR, M.D.
Présidente
Fédération des médecins
spécialistes du Québec

PROTOCOLE D'ACCORD intervenu entre le ministre de la Santé et des Services sociaux et la Fédération des médecins omnipraticiens du Québec

ayant trait à l'étalement de certains montants consentis pour la rémunération des médecins dans le cadre de l'Accord-cadre ayant trait au renouvellement de l'entente générale MSSS-FMOQ 2010-2015 et ayant trait à certains montants consentis dans le cadre de l'Entente MSSS-FMOQ relative à l'application de la Lettre d'entente n° 138

CONSIDÉRANT l'objectif de l'atteinte de l'équilibre budgétaire par le gouvernement du Québec pour l'année 2016-2016;

CONSIDÉRANT la nécessité pour le gouvernement du Québec d'étaler le versement de certains montants consentis, au cours de la période du 1^{er} avril 2010 au 31 mars 2016 (avec effet budgétaire jusqu'en 2016-2017) et, ce, pour lui permettre l'atteinte des objectifs budgétaires tout en permettant de verser aux médecins la totalité des sommes prévues par les ententes intervenues entre les parties;

CONSIDÉRANT la volonté des parties de convenir d'une entente pour fixer les modalités d'étalement de certains montants consentis dans le cadre de l'entente générale conclue entre le ministre de la Santé et des Services sociaux le 1^{er} septembre 1978 et ses modifications, renouvelées et modifiées depuis le 1^{er} avril 2010 par l'Accord-cadre se terminant le 31 mars 2015 ayant trait au renouvellement de l'entente générale, y compris l'Entente intervenue entre le ministre de la Santé et des Services sociaux et la Fédération des médecins omnipraticiens du Québec dans le cadre de l'application de la Lettre d'entente n° 138, et ses modifications;

EN CONSIDÉRATION DE CE QUI PRÉCÈDE, les parties conviennent de modifier certaines dispositions de l'Accord-cadre se terminant le 31 mars 2015 ayant trait au renouvellement de l'entente générale et ses modifications ainsi que certaines dispositions de l'Entente intervenue entre le ministre de la Santé et des Services sociaux et la Fédération des médecins omnipraticiens dans le cadre de l'application de la Lettre d'entente n° 138 et ses modifications de la façon suivante :

1. Les dispositions de l'entente générale conclue entre le ministre de la Santé et des Services sociaux le 1^{er} septembre 1978 et la Fédération des médecins omnipraticiens du Québec et ses modifications, renouvelées et modifiées depuis le 1^{er} avril 2010 par l'Accord-cadre se terminant le 31 mars 2015 ayant trait au renouvellement de l'entente générale, y compris l'Entente intervenue entre le ministre de la Santé et des Services sociaux et la Fédération des médecins omnipraticiens du Québec dans le cadre de l'application de la Lettre d'entente n° 138, et ses modifications, s'appliquent sous réserve des dispositions du présent protocole d'accord qui ont préséance.
- 1.1 Les montants qui n'ont pas été versés, prévus aux articles 2.00, 3.00 et 4.00 de l'Accord-cadre se terminant le 31 mars 2015 ayant trait au renouvellement de l'entente générale ainsi que les montants prévus aux articles 1 et 4 de l'Entente intervenue entre le ministre de la Santé et des Services sociaux et la Fédération des médecins omnipraticiens du Québec dans le cadre de l'application de la Lettre d'entente n° 138, sont remplacés par un montant récurrent total à terme, soit au 31 mars 2020, de 285,2 M \$. Le versement de ce montant est étalé de la façon suivante :
 - a) 44,7 M\$ pour la période du 1^{er} avril 2015 au 31 mars 2016;
 - b) 65,0 M\$ pour la période du 1^{er} avril 2016 au 31 mars 2017;
 - c) 65,0 M\$ pour la période du 1^{er} avril 2017 au 31 mars 2018;
 - d) 75,0 M\$ pour la période du 1^{er} avril 2018 au 31 mars 2019;

- e) 45,5 M\$ pour la période du 1^{er} avril 2019 au 31 mars 2020.
- 1.2 Les montants récurrents prévus à l'article 1.1 du présent protocole d'accord seront versés selon des modalités identifiées par la Fédération, lesquelles seront entérinées par les parties. Il est entendu que les mesures prioritaires dans un premier temps seront l'implantation d'un mode mixte de rémunération, la bonification de la rémunération dans le secteur des urgences et l'implantation de nouvelles nomenclatures dans les cabinets privés et à domicile. Par la suite, et, selon les montants récurrents disponibles, de nouvelles modalités seront identifiées par la Fédération, lesquelles seront également entérinées par les parties.
- 1.3 Les montants qui n'ont pas été versés, prévus dans l'Accord-cadre se terminant le 31 mars 2016 ayant trait au renouvellement de l'entente générale ainsi que ceux prévus dans l'Entente intervenue entre le ministère de la Santé et des Services sociaux et la Fédération des médecins omnipraticiens du Québec dans le cadre de l'application de la Lettre d'entente n° 138, autres que ceux prévus à l'article 1.1 du présent protocole d'accord, sont remplacés par un montant non récurrent total à terme, soit au 31 mars 2022, de 711,6 M\$. Le versement de ce montant est étalé de la façon suivante :
- a) 15,0 M\$ pour la période du 1^{er} avril 2015 au 31 mars 2016;
- b) 0,0 M\$ pour la période du 1^{er} avril 2016 au 31 mars 2017;
- c) 5,0 M\$ pour la période du 1^{er} avril 2017 au 31 mars 2018;
- d) 25,0 M\$ pour la période du 1^{er} avril 2018 au 31 mars 2019;
- e) 65,0 M\$ pour la période du 1^{er} avril 2019 au 31 mars 2020;
- f) 225,0 M\$ pour la période du 1^{er} avril 2020 au 31 mars 2021;
- g) 376,6 M\$ pour la période du 1^{er} avril 2021 au 31 mars 2022.
- 1.4 Les montants non récurrents prévus à l'article 1.3 du présent protocole d'accord seront versés selon des modalités identifiées par la Fédération, lesquelles seront entérinées par les parties.
- À cet égard, les parties conviennent d'ici au 31 décembre 2014 de conclure une entente prévoyant le remboursement prospectif des montants non récurrents dus aux médecins identifiés par la Fédération. Tout en tenant compte des principes et règles comptables en vigueur dans l'administration publique, cette entente devra prévoir toutes les modalités afférentes à ce remboursement ainsi que les détails spécifiques pour ce faire afin que la Régie de l'assurance maladie du Québec puisse agir au moment convenu.
- 1.5 L'enveloppe budgétaire globale qui est déterminée, sur une base annuelle, telle qu'apparaissant ci-dessous, tient compte des montants prévus aux articles 1.1 et 1.3 du présent protocole d'accord, incluant un pourcentage de rajustement à titre d'évolution de pratique applicable pour l'année en cause et précisé ci-dessous, excluant des montants d'ajustement pour les groupes de médecine de famille tel que prévu à la Lettre d'entente n° 167 concernant le financement des coûts supplémentaires découlant des conditions de rémunération de l'entente particulière s'appliquant en phase transitoire au médecin qui exerce sa profession dans le cadre d'un groupe de médecine de famille. L'enveloppe budgétaire et le taux d'évolution sont, pour chacune des années d'application, les suivants :
- a) pour la période du 1^{er} avril 2013 au 31 mars 2014, 2 203,8 M\$ incluant le pourcentage d'évolution de pratique de 1 %;

- b) pour la période du 1^{er} avril 2014 au 31 mars 2015, 2 321,3 M\$ incluant le pourcentage d'évolution de pratique de 1,07 %;
- c) pour la période du 1^{er} avril 2015 au 31 mars 2016, 2 404,7 M\$ incluant le pourcentage d'évolution de pratique de 1 %;
- d) pour la période du 1^{er} avril 2016 au 31 mars 2017, 2 488,3 M\$ incluant le pourcentage d'évolution de pratique de 1,37 %;
- e) pour la période du 1^{er} avril 2017 au 31 mars 2018, 2 610,6 M\$ incluant le pourcentage d'évolution de pratique de 2,45 %;
- f) pour la période du 1^{er} avril 2018 au 31 mars 2019, 2 774,2 M\$ incluant le pourcentage d'évolution de pratique de 2,56 %;
- g) pour la période du 1^{er} avril 2019 au 31 mars 2020, 2 934,1 M\$ incluant le pourcentage d'évolution de pratique de 2,68 %;
- h) pour la période du 1^{er} avril 2020 au 31 mars 2021, 3 171,3 M\$ incluant le pourcentage d'évolution de pratique de 2,09 %;
- i) pour la période du 1^{er} avril 2021 au 31 mars 2022, 3 402,4 M\$ incluant le pourcentage d'évolution de pratique de 2,70 %;
- j) pour la période du 1^{er} avril 2022 au 31 mars 2023, 3 108,4 M\$ incluant le pourcentage d'évolution de pratique de 2,73 %.

Toute non-atteinte récurrente ou non, dégagée des montants prévus aux paragraphes a) et b) du premier alinéa sera versée selon des modalités identifiées par la Fédération, lesquelles seront entérinées par les parties.

Les montants prévus aux paragraphes c) à j) du premier alinéa ne tiennent pas compte des modifications pouvant être convenues, le cas échéant, lors du renouvellement de l'entente générale venant à échéance le 31 mars 2015. Les pourcentages d'évolution de pratique prévus aux paragraphes b) à j) du deuxième alinéa sont des hypothèses basées, entre autres, sur les prévisions d'évolution des effectifs médicaux. Il s'agit de prévisions qui seront réévaluées annuellement pour refléter l'évolution de pratique réelle et observée et l'enveloppe budgétaire globale sera ajustée en conséquence.

Les montants d'ajustement pour les groupes de médecine de famille tels que prévus à la Lettre d'entente n° 167 concernant le financement des coûts supplémentaires découlant des conditions de rémunération de l'entente particulière s'appliquant en phase transitoire au médecin qui exerce sa profession dans le cadre d'un groupe de médecine de famille seront intégrés, le cas échéant, en fonction des données réelles qui seront disponibles environ six mois suivant la fin de l'année financière.

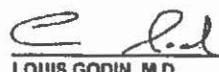
- 1.6 Le taux de majoration de 7,62 % prévu au paragraphe c) de l'article 5 de la Lettre d'entente n° 264 concernant l'implantation d'une nouvelle nomenclature des actes en cabinet privé et à domicile et ayant trait au paiement de montants forfaitaires rétroactifs, est remplacé par celui de 4,24 %.
2. Le renouvellement de l'Entente à convenir pour la période débutant le 1^{er} avril 2015 se fera de façon à octroyer minimalement les augmentations qui seront accordées aux personnels des secteurs public et parapublic étant toutefois entendu que tout octroi supplémentaire, le cas échéant, devra être négocié et convenu entre les parties.

Les parties conviennent que le présent protocole d'accord n'a aucunement pour effet d'affecter les négociations devant être effectuées par les parties pour le renouvellement de l'Entente.

3. Les parties conviennent d'identifier conjointement une firme externe qui permettra de dresser un avis concernant l'équité entre les fédérations médicales dans les versements globaux et prévus au présent protocole et, ce, à compter de 2008-2007. La firme retenue devra s'engager à respecter les clauses de confidentialité exigées par le gouvernement. Les frais d'honoraires de cette firme sont à la charge de la Fédération. Le gouvernement n'est pas lié par les conclusions du rapport de la firme externe et ses conclusions ne peuvent porter préjudice à la Fédération.
4. Le présent protocole d'accord prend effet à compter du 24 septembre 2014.

EN FOI DE QUOI, les parties ont signé à Québec
 ce 27 jème jour de novembre 2014.


 GAÉTAN BARRETTE
 Ministre
 Ministère de la Santé et
 des Services sociaux


 LOUIS GODIN, M.D.
 Président
 Fédération des médecins
 omnipraticiens du Québec

ÉTUDE DES CRÉDITS 2017-2018

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

- Réponses aux questions particulières du deuxième groupe d'opposition -

QUESTION NO 78

Concernant les contacts patients avec les médecins, indiquez le lieu, pour 2013-2014, 2014-2015, 2015-2016 et 2016-2017 :

- nombre de médecins;
- nombre de contacts;
- contacts/médecins.

RÉPONSE NO 78

Informations sur les contacts patients avec les médecins, détaillées selon le lieu

	Nombre de médecins	Nombre de contacts patients	Contacts patients par médecin
2013-2014			
1-Cabinet	5 872	13 859 513	2 360
2-CLSC	1 713	872 400	509
3-Urgence	2 495	3 198 016	1 282
4-Etablissement ¹	4 361	3 253 168	746
5-Autres lieux ²	68	14 705	216
Total	8 430	21 197 802	2 515
2014-2015			
1-Cabinet	5 999	13 763 560	2 294
2-CLSC	1 765	943 840	535
3-Urgence	2 549	3 223 204	1 264
4-Etablissement ¹	4 474	3 531 360	789
5-Autres lieux ²	67	19 011	284
Total	8 617	21 480 975	2 493
2015-2016 ³			
1-Cabinet	6 149	13 847 327	2 252
2-CLSC	1 909	1 103 576	578
3-Urgence	2 514	3 225 306	1 283
4-Etablissement ¹	4 589	3 565 130	777
5-Autres lieux ²	72	21 589	300
Total	8 805	21 762 928	2 472

¹ On ne tient pas compte du secteur d'activités d'un établissement pour compter le nombre de contacts patients, puisque à cette date, la saisie d'une visite est obligatoire pour les médecins payés à honoraire/forfaitaire.

² Sont compris dans les Autres lieux ; les centres de détentions, les centres de réadaptation physique et les organismes privés à but non lucratif.

³ Depuis le 1^{er} janvier 2016, les contacts patients inscrits au Registre des consultations sont pris en compte

ÉTUDE DES CRÉDITS 2017-2018

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

- Réponses aux questions particulières du deuxième groupe d'opposition -

QUESTION NO 79

Concernant le travail des omnipraticiens; indiquez pour 2013-2014, 2014-2015, 2015-2016 et 2016-2017 (ventilation homme, femme et total) :

- proportion du nombre de journées de travail
 1. moins de 150 jours
 2. de 150 à 199 jours
 3. de 200 jours ou plus.

RÉPONSE NO 79

Distribution du nombre d'omnipraticiens (tous les médecins) en % selon le nombre de jours travaillés (jours avec au moins 1\$ de facturation) et selon le sexe - 2015-2016

Sexe	Moins de 150 jours	De 150 à 199 jours	200 jours ou plus
Femmes	24,5%	24,8%	50,7%
Hommes	18,7%	23,4%	57,9%
Total	21,9%	24,2%	53,9%

ÉTUDE DES CRÉDITS 2017-2018

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

- Réponses aux questions particulières du deuxième groupe d'opposition -

QUESTION NO 80

Concernant le travail des omnipraticiens; indiquez pour 2011-2013-2014, 2014-2015, 2015-2016 et 2016-2017 (ventilation homme, femme et total) :

- jours avec facturation minimale;
 1. médecins RMB
 2. 80 % des mieux rémunérés
 3. tous les médecins
- tous les jours
 1. médecins RMB
 2. 80 % des mieux rémunérés
 3. tous les médecins

RÉPONSE NO 80

Nombre d'omnipraticiens et nombre moyen de jours travaillés (jours avec facturation minimale¹ et tous les jours) en 2015-2016 selon le sexe et selon trois cohortes de médecins : RMB (médecins ayant une activité minimale tout au long de l'année²), 80% des médecins les mieux rémunérés et tous les médecins

	Médecins RMB	80% des mieux rémunérés	Tous les médecins
Nombre de médecins			
Femmes	3 899	3 877	5 021
Hommes	3 437	3 334	3 993
Tous	7 336	7 211	9 014
Jours avec facturation minimale			
Femmes	181,1	182,0	157,2
Hommes	188,2	191,1	169,5
Tous	184,4	186,2	162,6
Tous les jours			
Femmes	208,6	207,8	183,1
Hommes	214,7	215,9	196,6
Total	211,5	211,6	189,1

1 – En 2015-2016, la journée est retenue si le médecin facture au moins 521 \$ par jour.

2- Pour être retenu RMB, le médecin doit avoir maintenu une activité minimale dans chacun des 4 trimestres de l'année et recevoir un revenu minimal durant cette année. En 2015-2016, le revenu trimestriel minimal était de 9 793 \$ et le revenu minimal annuel de 87 913 \$. Ces montants sont indexés annuellement des augmentations tarifaires accordées aux médecins.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2017-2018

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

- Réponses aux questions particulières du deuxième groupe d'opposition -

QUESTION NO 81

Bilan des ressources à la disposition de la RAMQ suite à l'adoption du projet de loi 92.

RÉPONSE NO 81

En guise de rappel, sur la base du Projet de loi 92 (2016, chapitre 28) à l'étude par la Commission des services de santé et des services sociaux, le Ministre transmettait au bénéfice de la RAMQ, le 31 août 2016, une demande pour l'ajout de 95 000 heures rémunérées à son enveloppe d'effectif, ce qui devait se traduire par la possibilité d'embaucher 50 nouvelles ressources. De ce nombre, 40 600 heures rémunérées (C.T. 217083) ont été accordées, soit l'équivalent de 22 effectifs supplémentaires.

Par ailleurs, le 10 novembre 2016, le Ministre a déposé à l'Assemblée nationale, toujours dans le cadre de l'étude du Projet de loi 92 (2016, chapitre 28), des amendements visant à accroître davantage les pouvoirs de la RAMQ et modifiant diverses dispositions législatives. Ces modifications amènent la RAMQ à devoir mettre en place des contrôles supplémentaires notamment de façon significative dans le secteur du médicament. Au-delà du nombre de dispositions, celles-ci introduisent de nouvelles responsabilités qui visent à réduire l'impact de certaines pratiques commerciales sur l'indépendance professionnelle des pharmaciens et de favoriser l'approvisionnement des pharmacies et la concurrence.

De façon plus spécifique, les 22 effectifs supplémentaires qui ont été accordés le 29 novembre 2016 ont été attribués aux activités de contrôles, d'inspection et d'analyse de la facturation et ce, autant en médecine (incluant le volet optométrie et dentisterie) qu'en pharmacie.

Cet ajout rehausse le nombre de personnes dédiées aux activités de contrôle de la rémunération des professionnels de la santé à 285 personnes.

...the ... of ...

...the ... of ...